

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

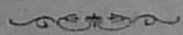
PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME VINGTIÈME

Quarante-deuxième Congrès tenu à Lannion



DU 2 AU 7 SEPTEMBRE 1901



SANT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE RENÉ PRUD'HOMME

1902



BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME VINGTIÈME

Quarante-deuxième Congrès tenu à Lannion

DU 2 AU 7 SEPTEMBRE 1901



SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE RENÉ PRUD'HOMME

1902

PROCÈS·VERBAUX

DES

SÉANCES

Quarante-deuxième Congrès de l'Association Bretonne

TENU A LANNION

Du 2 au 7 Septembre 1901

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

Lundi 2 Septembre 1901

DISCOURS *prononcé par* M. LE COMTE LANJUINAIS,
*Député du Morbihan, Directeur général de l'Association
Bretonne.*

MESSIEURS,

L'an dernier, lorsque nous ouvrions notre quarante-et-unième congrès dans la riante petite ville de Châteaulin, nous avions tous la tristesse au cœur; nous venions, en effet, de perdre notre éminent Directeur, M. de Kerdrel, dont vous m'avez alors appelé à recueillir la succession, mais que je n'ai pas remplacé, je ne me fais, à cet égard, aucune illusion.

Nous pouvions espérer que la Divine Providence se montrerait plus clémente envers nous et nous épargnerait, cette année, d'aussi pénibles épreuves. Hélas! la main de Dieu s'est de

nouveau appesantie sur notre société : nous avons eu d'abord la douleur de voir disparaître deux de nos collègues les plus aimés, le Directeur et le secrétaire de la section d'Archéologie, c'est-à-dire deux des hommes qui honoraient le plus l'Association Bretonne, j'ai nommé M. de la Borderie enlevé à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, au moment où il mettait la dernière main à l'admirable monument élevé par lui à notre chère Bretagne, dont il a écrit, on peut le dire, l'histoire définitive, et M. l'abbé Robert, l'un de ses meilleurs et de ses plus fervents disciples.

Je ne vous parlerai pas du premier, si sincèrement regretté, non seulement par ceux qui ont eu le bonheur de vivre dans son intimité, mais par tous ceux qui ont été à même d'apprécier la valeur de ses incomparables travaux. M. le comte de Palys qui fut l'un des plus anciens et de ses plus fidèles amis, a l'intention de vous raconter sa vie qu'il a connue mieux que personne, et je ne veux pas déflorer le sujet si intéressant pour des Bretons qu'il va traiter devant vous.

C'est l'an dernier, à Châteaulin, que j'avais fait la connaissance de M. l'abbé Robert. Je ne l'ai revu depuis qu'une seule fois à Rennes, et j'étais loin de penser alors que c'était la dernière ! Dès notre première rencontre, j'avais été séduit par l'aménité et la franchise de son caractère, par la rectitude de son jugement et aussi, je ne crains pas de le dire, par son entrain et sa gaieté communicative qui faisait de lui l'un des plus charmants compagnons de nos déplacements annuels. C'était de plus un savant de grand mérite ; les comptes-rendus de nos séances sont là pour le prouver à quiconque oserait contester cette assertion ; mais ce n'était pas un de ces savants moroses et prétentieux qui, si cela était possible, seraient capables de faire hair la science, tant ils sont insupportables. M. l'abbé Robert savait, au contraire, la rendre attrayante, sans jamais sacrifier la vérité aux caprices de son imagination et vous avez tous encore présents à l'esprit les remarquables mémoires qu'il nous apportait régulièrement à chacun de nos congrès et que nos collègues absents lisaient ensuite, avec tant de plaisir, dans notre bulletin.

Nous avons fait encore une autre perte bien douloureuse dans la personne de M. Le Cour Grandmaison, sénateur de la Loire-

Inférieure. C'est lui qui, l'an dernier, avait ouvert notre Congrès, en nous priant d'accepter sa démission de directeur de la Section d'agriculture, et d'élire à sa place notre distingué collègue M. Boby de la Chapelle, dont la nomination a été si bien accueillie, non seulement par tous les membres de notre Association, mais encore par tous ceux qui, chez nous, s'intéressent aux progrès de l'agriculture.

Comme M. de Kerdrel, M. le Cour Grandmaison a été une victime du devoir ; le travail l'avait épuisé, il n'a jamais voulu prendre le repos dont il avait un si grand et si pressant besoin, et il a poussé si loin l'abnégation et l'oubli de soi-même que, la veille du jour où il devait rendre sa belle âme à Dieu, tremblant de la fièvre et n'ayant plus qu'un souffle de vie, il se levait furtivement pendant la nuit afin de pouvoir mettre en ordre, avant de mourir, les notes qu'il avait préparées en vue de défendre les congrégations religieuses au Sénat, pour les transmettre à son collègue et ami, M. de Lamarzelle.

M. de la Borderie souffrait aussi depuis longtemps de la maladie à laquelle il a succombé. Nous savions que la moindre imprudence pouvait lui être fatale, et les soins dont il était entouré ont certainement prolongé son existence de quelques années.

Quant à M. l'abbé Robert, jeune et bien portant, il semblait destiné à parcourir une longue carrière qu'il aurait bien remplie, à en juger par ce qu'il avait déjà fait.

Je manquerais à tous mes devoirs et vous ne me le pardonneriez pas, si je n'envoyais pas, de votre part à tous, un souvenir ému à un autre disparu, M. Huon de Penanster, sénateur des Côtes-du-Nord, auteur de travaux historiques des plus intéressants, qui sous une écorce parfois un peu rude, cachait un cœur d'or.

Ces quatre hommes de bien que nous pleurons, sont morts presque en même temps, emportant dans la tombe notre estime et notre affection, et notre seule consolation est de penser qu'ils jouissent maintenant de la suprême récompense due à une vie sans tache.

Vous le voyez, Messieurs, nos rangs s'éclaircissent et il faut nous efforcer de trouver de nouveaux adhérents pour combler les vides et accroître l'importance de notre Association destinée

à servir de lien entre tous les Bretons aujourd'hui administrativement divisés, mais qui n'ont pas oublié leur commune origine dont ils sont si justement fiers. Plus nous serons nombreux, plus notre influence pourra être féconde.

Nous ne sommes pas assez riches pour faire tout le bien que nous voudrions faire; nos frais d'administration, pourtant bien modiques, et la publication indispensable de nos comptes-rendus absorbent le plus clair de nos ressources et, à notre très vif regret, il ne nous reste plus assez d'argent pour organiser, chaque année, un grand concours agricole.

Je conjure donc tous nos collègues présents et absents de s'occuper activement de notre recrutement et, si je ne craignais pas d'être importun, je demanderais aux dames qui m'écoutent et à toutes les dames bretonnes, de nous prêter leur gracieux concours.

On commence à se plaindre amèrement en France des méfaits de la centralisation excessive qui nous enserme comme dans un étai depuis le premier Empire, auquel nous la devons, et qui a fait de nous un peuple de mendiants attendant tout du gouvernement.

Des ligues se sont créées entre gens appartenant aux opinions les plus diverses, dans le but d'émanciper les Français et de les soustraire à la tutelle administrative, en réduisant au strict minimum le rôle de l'Etat qui se mêle beaucoup trop chez nous de ce qui ne le regarde pas, et ces ligues réclament ouvertement le retour aux anciennes provinces ou à quelque chose d'analogue.

Eh bien, nous sommes de très vieux décentralisateurs. Ce n'est pas, en effet, à Paris, que nous tenons nos Congrès; ce n'est même pas, la plupart du temps, au chef-lieu de l'un des cinq départements bretons; nous choisissons presque toujours une petite ville bien située ou renfermant de curieux vestiges du temps passé, et nous n'avons pas à nous en plaindre, surtout lorsque nous y trouvons de bons amis comme à Lannion où mon excellent collègue à la Chambre des Députés, M. Derrien, nous a fait un si charmant accueil.

Avant de terminer, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous rappeler la souscription ouverte sous le patronage de l'Association Bretonne pour élever, à Vannes, une statue

équestre au vainqueur de Patay et de Formigny, au grand connétable de Richemont, si longtemps méconnu, qui en « boutant les Anglais hors de France », a eu la gloire d'achever la tâche si bien commencée par Jeanne d'Arc.

L'œuvre est en bonne voie, grâce à la générosité du sculpteur Duc qui a très gracieusement offert au Maire de Vannes la maquette de la belle statue qu'un grand nombre d'entre vous ont pu admirer à l'Exposition universelle de 1900; mais la somme recueillie jusqu'à ce jour pour la fondre et l'ériger est insuffisante et j'engage vivement les retardataires à se hâter.

Qu'ils veuillent bien donner leurs noms et remettre leur cotisation à M. Le Bihan, notre trésorier général.

DISCOURS prononcé par M. LE COMTE DE PALYS,
Directeur de la Section d'Archéologie.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je veux, comme compatriote et ancien ami, ajouter quelques mots de profonde sympathie, aux regrets exprimés par M. le comte Lanjuinais, de la mort de M. l'abbé Robert.

L'an dernier, vous choisisiez comme secrétaire de la Classe d'Archéologie notre très aimable et très aimé confrère, au moment même où la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine le nommait son président. Peu après, il mourait en pleine jeunesse, en plein succès, en pleine possession d'un talent qui s'affirmait chaque jour. Tous, Messieurs, nous conserverons le souvenir de son dévouement à notre œuvre, de sa joyeuse activité, et des services qu'elle nous rendait pour l'organisation de nos congrès, le difficile travail des procès-verbaux et de la publication du bulletin annuel. L'abbé Robert a eu toute sa vie le goût de l'étude et de la science. Entré dans une société de prêtres

érudits dont la regrettable disparition laisse un grand vide dans notre pays, il se mit de suite sous la direction d'un homme éminent, l'abbé Mottais, et comme ceux de son maître, ses travaux sur l'Écriture sainte furent remarqués, au grand honneur de notre clergé breton, dans le monde savant. Rentré dans la vie privée, il se donna davantage aux études historiques, et ses deux derniers ouvrages, fruits de longues et patientes recherches poursuivies jusqu'à l'étranger, nous ont montré ce qu'il savait faire.

Esprit vif et hardi, il ne redoutait pas la lutte, s'y préparait par des travaux incessants dont l'ardeur a fini par altérer sa santé, et, ne refusant jamais de combattre pour la justice et la vérité, il était pour toutes les bonnes causes un puissant auxiliaire.

Dans les relations plus intimes, sa juvénile gaieté mettait un grand charme dans nos amicales réunions, et sa disparition prématurée, très douloureusement ressentie, comptera au nombre de nos plus grandes pertes ; son souvenir sera toujours conservé dans l'Association Bretonne, avec une reconnaissante affection.

Depuis plusieurs années, j'avais la joie de vous apprendre les progrès de ce magnifique monument de l'Histoire de Bretagne, qui, après tant d'années de consciencieuses préparations, s'élevait pour la gloire de notre pays, et celle de son historien. Cette œuvre que l'un des plus illustres parmi ceux dont le monde savant s'honore, annonçait comme devant être « une des plus remarquables compositions historiques du XIX^e siècle (1). »

Aujourd'hui c'est avec la douleur profonde de l'ami et du breton que je viens vous parler de cet homme dont le nom restera comme celui d'une de nos plus pures gloires, et dont le rôle grandira avec le temps. S'il a tenu pendant sa vie dans nos assemblées une place prépondérante, si de près ou de loin, tous s'adressaient à lui pour lui demander d'éclairer les obscurités, et de résoudre les difficultés, si ses innombrables communications faisaient le charme de nos réunions, après sa

(1) M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.

mort il sera toujours présent au milieu de nous, et tous les travailleurs bretons se tourneront comme autrefois vers cette source féconde que plus de cinquante ans de travaux ont rendue inépuisable.

J'ai connu quelqu'un qui récoltait au collège de Redon nombre de mauvaises notes, parce qu'à dix ans il étudiait l'antique abbaye par les fenêtres de l'étude et en admirait l'architecture au lieu d'apprendre ses leçons. M. de la Borderie, au même âge, trouvait moyen de savoir très bien ses leçons et d'écrire de petites notices sur sa chère ville et sur le pays de Vitré. Il a toujours continué, et les études historiques ont été le but auquel il a consacré les étonnantes facultés qu'il avait reçues de Dieu, jusqu'aux derniers jours de sa vie où la plume est tombée de ses mains, pourquoi ne pas le dire ici, avec larmes, larmes sacrées qui furent celles des deux grands sacrifices imposés par Dieu à ce cœur qui n'avait que deux amours : sa famille à laquelle il a donné un bonheur de chaque jour, et son pays qu'il a célébré avec toutes les forces d'une intelligence à la hauteur de ce noble but.

L'Association Bretonne est une des manifestations de ce patriotique amour. Elle était à ce titre l'une des principales préoccupations de M. de la Borderie, et je puis vous le dire, Mesdames et Messieurs, car je l'ai vu, elle fut aussi l'une de ses dernières pensées et l'un de ses derniers regrets !

Dans l'impossibilité où je suis, non pas d'apprécier mais même de citer tout ce qui compose son œuvre, je me bornerai, après quelques souvenirs intimes, à vous signaler rapidement les faces multiples de ce talent supérieur, qui fut un historien hors ligne, un brillant littérateur, le plus érudit des bibliophiles et le plus passionné des archéologues.

Chacun sait que la liste de ses travaux comprend quarante pages de l'excellent ouvrage de M. Kerviler, et encore elle s'arrête à l'année 1890. Aussi l'un de ses futurs collègues à l'Institut s'écriait en la lisant : « Quoi ! il y a un homme qui a fait tout cela, et il n'est pas de l'Académie ! »

En effet, énumérer les publications où il semait sans compter les trésors de son érudition, ce serait nommer tous les journaux et toutes les revues savantes de Bretagne. Il avait aidé à en fonder une grande partie : *La Semaine Religieuse* de

Rennes, puis la *Revue de Bretagne et Vendée* dont il a été le directeur pendant cinquante ans jusqu'à sa mort, la brillante Société des Bibliophiles Bretons qu'il a présidée de même et qui publie de si remarquables ouvrages avec tant de science et un luxe de si bon goût, la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, où nous le voyions arriver, son portefeuille bourré de parchemins, de notes, de livres rares, pour avoir toujours à nous offrir des provisions en cas de disette, mais prêt à céder la place et à se réserver pour une autre fois, s'il y avait de quoi occuper la séance, la savante revue *les Annales de Bretagne* où dans ce centre de l'érudition on n'oubliera jamais qu'il trouva le temps de faire à la Faculté de Rennes un cours d'Histoire de Bretagne dont l'annonce remplissait à chaque fois la salle, et pour achever le tour complet de la Bretagne, je citerai encore le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, où il a publié le cartulaire de Landevennec, dont notre vénéré et charmant confrère M. de la Villemarqué se désolait de ne pas lire la fin n'espérant plus, disait-il, la connaître que dans le ciel; ajoutons à cette énumération les *Sociétés Archéologique et d'Emulation des Côtes-du-Nord* et l'*Annuaire du Morbihan* sans compter à Paris la *Revue celtique* et la *Bibliothèque de l'école des Chartes*.

Est-ce tout, Mesdames et Messieurs? Non certes: Car ce n'est pas ici que l'on peut oublier que, l'un des fondateurs de l'Association Bretonne, il en fut l'âme et la vie; nos congrès étaient une de ses plus grandes joies: et vous vous souvenez comment il nous enrichissait de ses savantes communications qu'il animait parfois par de flamboyantes polémiques, ajoutant ainsi à nos séances un intérêt si piquant; et lorsque sa santé l'en éloigna à son grand regret, il attendait avec une amicale impatience la visite de ses amis pour entendre de vive voix le compte-rendu de ce qu'il n'avait cessé de suivre par la correspondance et les journaux avec un si affectueux intérêt.

Pour mener à bien ce travail incessant, Dieu lui avait donné, avec les facilités de la fortune, une santé et des yeux qui bravaient impunément toute fatigue, et tellement faits pour un travail continu, qu'au milieu de la nuit, après un court sommeil à son bureau, il se réveillait aussi dispos et aussi lucide que s'il n'avait pas quitté la plume, et recommençait à

écrire avec la même fraîcheur d'idées et la même verve que s'il n'avait pas été interrompu. Vous ne vous étonnerez pas après cela, qu'il ait trouvé moyen de parcourir la Bretagne en tous sens, d'en faire la carte géographique dans sa tête, avant de la graver sur le papier comme une de ses plus belles œuvres; d'aller de Kernascleden, la reine des chapelles bretonnes, jusqu'à Saint-Philbert de Grand-Lieu, la seule église carolingienne peut-être qui soit en France; des logettes monastiques de l'île Lavré et de l'île Modez, pour y saisir les vestiges encore vivants des monastères du VI^e siècle, jusqu'aux ruines de Landevennec que son culte pour les grands souvenirs le faisait appeler « ce lieu auguste »; vous ne vous étonnerez pas qu'il connût la plus humble seigneurie comme la plus illustre, qu'il pût décrire avec le même charme depuis la modeste Hérisseye de Noël du Fail, jusqu'aux grands fiefs de Penthièvre et de Tréguier, et parler avec son habituelle exactitude et une compétence parfaite de l'architecture militaire, comme de l'architecture religieuse, de la plus modeste église perdue au fond des bois, comme Saint-Léry près Paimpont, et des forteresses comme Tonquédec ou la Roche-Derrien; il avait été partout, vu tout par lui-même, « répertoire vivant de la vieille Armorique, il avait tout fouillé, tout appris, tout retenu (1). »

Il y aurait un tableau pittoresque à faire en comparant l'existence de ses maîtres les Bénédictins d'autrefois, voyageant péniblement et sans bruit, d'abbaye en abbaye, de château en château, pour recueillir les titres épars, emménageant silencieusement leur utile et magnifique moisson, correspondant avec tous les érudits qui pouvaient leur venir en aide, mais tout cela avec une morne et solennelle gravité; et l'historien du XIX^e siècle, plein de mouvement, de saillies, d'originalité, de verve, profitant des facilités modernes, voitures et carrioles à l'origine, chemin de fer plus tard, canots et petites barques quand il fallait visiter les îles historiques de nos côtes, jetant à pleines mains dans la presse, les dissertations les plus savantes, les anecdotes historiques les plus réjouissantes, les critiques littéraires les plus sérieuses ou les plus amusantes, les polémiques les plus mouvementées, publiant

(1) *Revue de Bretagne et Vendée*, article signé: un disciple.

des textes inédits à foison, connaissant et recueillant les plus inconnus des livres bretons, et mettant au jour les auteurs les plus oubliés, — avec cela assailli de tous côtés par des amis ou des étrangers qui avaient une difficulté à lui soumettre, ou un renseignement à lui demander, et d'une telle obligeance, qu'il a plusieurs fois avoué, que telle requête de l'un ou l'autre de nous lui avait coûté une journée entière de travail aimablement sacrifiée à l'amitié, et enfin, au soir de sa vie, trop tard hélas ! se recueillant et s'isolant pour mettre en œuvre ces matériaux recueillis pendant un demi siècle, et écrire enfin cette magistrale histoire tant désirée, et accueillie avec une faveur telle qu'elle est épuisée quoique incomplète. N'est-ce pas, Mesdames et Messieurs, une belle et patriotique existence ?

Avec ces dispositions naturelles, il ne faut pas s'étonner qu'Arthur de la Borderie se soit tourné de suite vers l'Ecole des Chartes et qu'il en soit sorti le premier. C'est là qu'avec les plus illustres de nos érudits, il noua de profondes et solides amitiés qui furent un des grands bonheurs de sa vie. Au sortir de l'Ecole des Chartes, il fut employé au classement des Archives de la Loire-Inférieure. Ce riche dépôt qui contient entre autres les Archives de la Cour des Comptes de Bretagne, était alors confié à un vieil employé qui n'y connaissait rien et se gardait d'y toucher. M. de Lasteyrie, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, raconte qu'un inspecteur général étant venu visiter les Archives, le vieux commis se déclara incapable de lui servir de guide et ajouta qu'il fallait s'adresser à M. de la Borderie qui seul en avait la clef. L'inspecteur prit la chose au pied de la lettre, et rédigea un rapport sévère contre ce jeune audacieux qui se permettait d'emporter chez lui et de confisquer ainsi la clef d'un dépôt public. Que de clefs de ce genre il a collectionnées depuis !

Mais, il y eut une autre chose à laquelle il ne toucha pas, Messieurs, et si je puis aujourd'hui, au bout de tant d'années, lever les voiles que la simplicité et la grandeur de son cœur ont toujours étendus sur cette époque de sa vie, je veux conserver ici ce souvenir qu'il ne garda jamais une obole de traitement attaché à ses fonctions, et qu'il l'employa toujours à secourir une noble infortune, pour que les jeunes enfants d'une mère

éprouvée pussent recevoir le bienfait d'une éducation complète due à la générosité du jeune savant.

Et cependant il était à l'âge où, si l'on n'a pas le goût des divertissements bruyants habituels aux gens de vingt ans, on en a d'un autre genre. Car c'est à cette époque qu'il commença, avec des copistes entretenus toujours largement « par lui, cette « merveilleuse réunion de pièces historiques, de notes, d'analyses, de copies de pièces qui formèrent le premier noyau « d'une collection qu'il continua sa vie entière à travers les « dépôts publics et privés de Paris et de la province. Il est « parvenu ainsi à réunir une suite de portefeuilles dont la « richesse et l'importance rappellent les grandes collections de « documents formées jadis par les Bénédictins. Il ne cessa pas « un jour de travailler à les enrichir et ne se laissa jamais « distraire de ce soin, même aux heures où d'autres soucis et « d'autres devoirs semblaient de nature à absorber toute son activité (1). »

C'est aussi à cette époque qu'il commença de réunir cette belle bibliothèque, si noblement destinée par ses dernières volontés à être « mise à la portée des travailleurs bretons (2). »

Vous le voyez, Messieurs, c'est bien, jusque dans la mort, le même homme, le même cœur ; et cette volonté suprême religieusement obéie fera passer dans l'âme de ceux qui nous succéderont et jouiront de cette magnifique libéralité, un peu des sentiments qui animaient la sienne, et ont été le souci des derniers jours de sa vie, promouvoir les études bretonnes, fournir aux érudits des documents, aider les jeunes, éclairer les commençants. Ah ! les jeunes travailleurs ! il y en a peut-être ici qui m'entendent ? Ils pourraient dire avec quelle amitié il les recevait, quelles bonnes heures on passait près de lui sans que jamais nulle trace de préoccupation se montrât sur ses traits ; ils peuvent dire comme il abandonnait de bonne grâce la page commencée, pour ces conversations dans lesquelles son aimable cordialité retenait le visiteur par une si fraternelle étreinte !

Parmi les 20.000 volumes de cette bibliothèque devenue celle

(1) Comte de Lasteyrie. Discours à l'occasion de la mort de M. de la Borderie.
(2) Termes de son testament.

des travailleurs bretons, l'on voyait évidemment à la première place tous les ouvrages historiques relatifs au pays, dans toutes leurs éditions successives, et surtout une introuvable collection des impressions bretonnes les plus rares et les plus inconnues des auteurs les plus oubliés. Les ordonnances liturgiques de chacun de nos diocèses au grand complet. Les petits bijoux d'almanachs bretons que l'on offrait en étrennes aux Dames du XVIII^e siècle, avec leurs galantes reliures; — allant plus loin que la Bretagne, et pour éclaircir les points ténébreux de son histoire, M. de la Borderie avait aussi recueilli les savants travaux parus en Angleterre sur les origines celtiques, les grandes collections relatives à l'histoire générale de l'Eglise et de la France, et les majestueuses publications officielles auxquelles lui donnait droit son titre d'académicien.

Puis, comme ce vaste esprit parcourait tous les champs de l'intelligence, on rencontrait sur ces rayons avec une joyeuse surprise les documents les plus variés, depuis la poliorcétique et la castramétation des anciens, depuis l'histoire de l'architecture militaire dès son origine jusqu'à celle de l'architecture aussi compliquée et plus redoutable peut-être de la coiffure féminine. On y admirait avec ravissement la plus belle collection de poètes français que l'on peut rêver, depuis les chansons de gestes, les mystères et les facéties du moyen-âge, et les poètes les plus oubliés du XVI^e siècle, et les lourds romans de M^l^l de Scudéry qui charmaient nos pères, jusqu'à la littérature classique et les auteurs contemporains.

Mais pour abriter ce dernier souvenir de l'historien de Bretagne aux travailleurs qu'il aimait, il fallait un centre d'études important, fréquenté par de studieux chercheurs et de nombreux érudits; la capitale de la Bretagne avec ses magistrats, ses facultés et ses écoles, semblait désignée d'avance pour recevoir ce trésor; elle s'est montrée reconnaissante, et la rue La Borderie sera digne, nous le croyons, de celui dont elle portera le nom respecté, et de la noble reconnaissance de la municipalité rennaise.

Je vous parle de ces richesses, Mesdames et Messieurs, voici maintenant le cadre qui les entourait. — Dans ces deux cabinets de Vitré et de Rennes, si confortablement installés pour le travail, au second rang après les figures aimées qui ne le

quittaient jamais, on voyait pittoresquement posés, l'hermine bretonne qui, là, se sentait chez elle, le roi Gradlon fièrement campé sur son bon cheval, tel qu'il est entre les flèches de la cathédrale de Quimper, et un vieux saint Guennaël qui personnifiait pour lui ses chers saints bretons. Ce vénéré souvenir était venu se réfugier dans son cabinet d'une manière si extraordinaire que, si nous en lisions dans Albert Le Grand la légende pourtant véridique, nous serions tentés de la ranger parmi celles que le bon Père a le plus crédulement adoptées. Ce saint Guennaël protégeait depuis des siècles une fontaine au bord de la mer dans son pays de Basse-Bretagne. Un jour, pendant une marée extraordinaire, une vague énorme poussée du fond des abîmes s'avance au delà des limites accoutumées, d'un bond envahit la fontaine, soulève le saint, l'emporte bien loin dans les flots, puis enfin calmée, le repose doucement sur le rivage. Un vieux paysan voit la statue et l'emporte chez lui. Elle y était exilée depuis quelque temps quand un ouvrier habile qui modelait des images de saints, entre par hasard dans la pauvre chaumière, voit saint Guennaël, l'achète à son nouveau propriétaire et l'emporte à Vitré pour l'offrir à M. de la Borderie, auquel on sait que de tous les côtés du pays on apportait parchemins, antiquités, archives, au grand dam peut-être de sa généreuse bourse, au grand bonheur de l'érudite.

N'est-ce pas, Messieurs, qu'Albert le Grand en racontant cette histoire, eût représenté quelque cataclysme épouvantable qui, aux premiers siècles de notre histoire, aurait amené doucement jusqu'à Vitré les flots obéissants pour déposer le saint aux pieds du vieil hôtel de la Place du Marchix, où il devait être le mieux honoré ?

Au milieu de ces souvenirs, de grandes et belles armoires bretonnes pleines de raretés de toutes sortes, étaient toujours béantes, parce que, disait agréablement le bibliophile passionné: « je veux que mes livres rient à mes yeux », et quels livres, Messieurs! Je ne crois pas que jamais plus belle collection nationale ait été formée dans notre pays!

« L'histoire de l'imprimerie en Bretagne » et les « archives du bibliophile » publiées par M. de la Borderie, montrent sa supériorité en ce genre. Chaque incunable breton, chaque volume rare, y est signalé avec une précision absolue, les différences

de format, les dates de publication relevées, les imprimeurs identifiés, toutes les variantes des différentes éditions consignées ; et l'on a pu dire avec vérité que dans ces remarquables ouvrages les « descriptions bibliographiques sont des modèles du genre (1). »

Permettez-moi de vous citer un trait qui m'est personnel, de cette conscience scrupuleuse. M. de la Borderie savait que je désirais un livre rare qui ne se trouve qu'à la bibliothèque nationale et dont il existe deux éditions. — Il eut la bonté de le faire copier en entier pour moi : cela ne lui suffit pas, il collationna les deux éditions, et de sa propre main prit la peine d'écrire sur la copie qu'il me destinait toutes les variantes de la seconde, à une virgule près ! Ceci est du la Borderie intime, généreux pour ses amis auxquels il prêtait si obligeamment livres et documents, chose rare chez les collectionneurs dont beaucoup écrivent sur la porte de leur bibliothèque ce texte de l'Évangile : *Ite potius ad vendentes*. — « Allez plutôt chez ceux qui en vendent. » — et ils n'ont peut-être pas tort.

En 1848, il débuta à dix-huit ans par un coup d'éclat. « Frappé de l'importance de l'élément religieux ecclésiastique, « dans la formation de la société politique du v^e et vi^e siècle « par suite de l'établissement des bretons émigrés, » il montra dans un beau langage appuyé par toutes les nombreuses preuves que son érudition naissante avait déjà rassemblées, le rôle capital de ces saints « qui avaient défriché notre sol, planté nos campagnes d'arbres fruitiers, fondé dans les monastères pour les pauvres et le peuple de véritables greniers d'abondance, soulagé par la médecine les maux du corps, et ceux de l'âme par la doctrine, implanté dans notre péninsule la foi et la morale de l'évangile, fondé dans les monastères des écoles ouvertes à tous, dompté la barbarie des rois et des puissants par le conseil, la résistance ou l'anathème, enfin fondé chez nous la civilisation morale et restauré la civilisation

(1) Kerviler. *Bio-bibliographie bretonne*, art. La Borderie. Citons entre autres comme excellent spécimen de ces travaux, l'*Étude sur les différentes éditions d'Alain Bouchard* à la suite de la nouvelle édition publiée par les bibliophiles bretons, et qui est d'une perfection absolue.

matérielle. » Les historiens et les hagiographes n'avaient vu dans les émigrations bretonnes qui ont repeuplé la Bretagne que des chefs militaires, il n'avaient pas vu les saints.

Cette belle étude fit grand bruit et montra ce que l'on pouvait attendre de ce jeune savant qui, l'année précédente, était carrément entré en lice, en démolissant la légende de Conan Mériadec, et qui continuait si brillamment ses débuts. Ce beau travail mérita, honneur suprême, les éloges de M. de Montalembert (*les Moines d'occident*, t. II, p. 288) qui cite le jeune écrivain comme une des autorités sur lesquelles il s'appuie, et montra de suite quelle serait l'orientation de sa méthode historique.

Toute sa vie, en effet, il a continué d'étudier le rôle des saints en Bretagne, et parmi ses travaux les plus remarquables, on citera toujours ces textes inédits retrouvés soit dans les précieuses copies de manuscrits disparus faites au xvii^e siècle par les Bénédictins, soit sur des manuscrits de la bibliothèque nationale, et de celle de Dublin pour saint Servan, ou sur des exemplaires uniques de bréviaires anciens de Tréguier, de Saint-Malo, ou d'Orléans ; et c'est ainsi qu'il a pu nous donner les vies latines de saint Tugdual, de saint Maudez, saint Efficam, saint Servan, saint Magloire, et autres textes d'une importance capitale comme ce magnifique monument élevé, avec l'aide d'éminents collaborateurs, à la gloire de saint Yves qu'il honorait d'un culte si passionné ! — Aussi, avec quel amour il recherchait les traces de leur existence échappées aux ravages des siècles ! Il faut lire la description de ces logettes du v^e ou vi^e siècle dont les traces se retrouvent encore à l'île Lavré, ou de celle de saint Maudez conservée encore dans son intégrité à l'île Modez, et où il étudiait avec une vénération enthousiaste dans le lieu même sanctifié par leur vie, l'existence primitive de ces personnages vénérés. Puis, quand il se trouva amené dans le cours de ses travaux à parler des saints gallo-franks, ou gallo-romains de Rennes ou de Nantes, il lutta avec le même dévouement contre l'indifférence et l'oubli où même dans sa ville épiscopale on a laissé saint Melaine, il montrera la grandeur de son rôle à la cour de Clovis, l'amitié que lui porta ce roi, et la part qu'il peut réclamer dans la fondation de la monarchie française. Et si, dans la ville dont il est un des plus

glorieux patrons, on voit enfin s'élever une maigre statue, inaugurée avec un naïf orgueil dans quelque coin de son église, on devra se dire que c'est grâce à l'historien que le grand évêque doit cette tardive réparation.

Et cependant, devons-nous en parler et ces débilés critiques méritent-elles qu'on s'y arrête ? On a reproché à M. de la Borderie d'avoir discuté et rejeté quelques légendes poétiques et charmantes, mais dont la vérité historique ne semblait pas tout à fait démontrée. Comme si les saints, de même que l'Eglise, avaient besoin d'autre chose que de la vérité. Comme s'il ne valait pas mieux pour leur gloire dégager de leurs faux ornements et replacer sur de plus solides bases les monuments du culte de ces antiques et vénérés patrons ?

C'est pourquoi vous serez heureux d'entendre les travaux hagiographiques de notre regretté confrère, appréciés en ces termes par les plus compétents des juges, dont je vous dirai le nom tout à l'heure.

« Les études hagiographiques de M. de la Borderie sont conçues et exécutées avec une érudition sûre et de bon aloi, un sens critique aussi ferme que modéré : ce sont de précieuses contributions à l'histoire de la patrie bretonne.

« Il faut avoir l'adresse et le courage d'employer le ciseau du critique et de sacrifier une partie du bloc informe que nous a laissé le moyen-âge, savoir dégager le noyau historique de l'enveloppe épaisse des superfétations légendaires pour rendre à l'histoire un personnage que l'imagination des biographes avait failli reléguer pour toujours dans les brumes de la légende (1). »

Ce sont les Bollandistes, Messieurs, qui ont écrit cela. C'est-à-dire les maîtres de l'hagiographie et reconnus comme tels de tout le monde savant. Vous m'avouerez qu'il était de bonne guerre, puisqu'on a accusé M. de la Borderie d'imiter le janséniste Lobineau, de le faire louer si complètement par les Jésuites.

Une des occasions les plus solennelles où M. de la Borderie eut à rendre hommage à son pays, et à défendre l'honneur de

(1) *Analecta Bollandiana*. T. XII, p. 308-312.

ses enfants, se rencontra pendant sa courte carrière politique. En 1874, il fut chargé par la Commission d'enquête sur les actes de la défense nationale, du rapport sur le camp de Conlie et l'armée de Bretagne. Ce rapport ne fut pas un travail banal, comme il s'en rencontre beaucoup dans le *Journal officiel* qu'ils encombrant, et qui sitôt publiés retombent dans un oubli éternel.

Mais ce fut une œuvre consciencieuse, bourrée de documents et de pièces justificatives : elle fut alors extrêmement remarquée, et eut les honneurs de deux réimpressions en outre de l'édition officielle. Un trait qui peint bien l'auteur mérite d'être conservé. Quelques dépêches justifiant ses assertions, étaient en chiffres. Il se trouva certaines influences qui s'opposaient à ce qu'il en obtint la traduction et la clef. Ceci n'était pas pour effrayer la Borderie. Vous vous souvenez qu'il savait prendre possession des clefs. Il achète tous les ouvrages traitant de la cryptographie, et aidé d'un ami, passe à les étudier trois jours et trois nuits sans se coucher. Au bout de ce temps les dépêches étaient malgré tout, déchiffrées, et prenaient place dans le rapport qu'elles devaient compléter !

Ce fut peu après et revenu à ses travaux habituels, qu'il fit paraître cette étude sur Noël du Fail dont je parlerai avec quelques détails, parce qu'elle caractérise une face nouvelle de son talent et fait connaître le littérateur qui, à l'exactitude minutieuse et habituelle de l'historien, ajoute le charme du style et de charmantes descriptions du pays et des mœurs.

Noël du Fail a toute la verve, l'esprit de Rabelais, et même quelquefois malheureusement sa crudité. Après avoir eu de multiples éditions au XVI^e siècle au moment de leur apparition, ces joyeux récits assez oubliés au solennel XVII^e siècle qui ne les goûtait plus, réimprimés au XVIII^e, reprenaient un regain de popularité quand M. de la Borderie commença à les étudier.

Et de fait, il fallait un Breton pour reconnaître la vérité de ces tableaux pris sur nature, et montrer que ce n'étaient pas des récits imaginaires, dont « dix lignes, dit-il, valent mieux pour connaître la véritable vie de nos aïeux au XVI^e siècle, que les dissertations les plus savantes. » Par exemple lorsque du Fail parle de la beauté de la pierre de Kerinan, si connue au pays de Dinan, les éditeurs parisiens restent cois devant

cette expression et ce pays inconnu ; Romillé, près de Rennes, devient Rouville, parce qu'on a mis en bas les boucles de l'm. Un charretier « bourdé » les met à la torture et ils essaient mille explications de ce mot que nous connaissons tous. Tandis que ces paysages et ces noms rennais étaient un terrain familier à M. de la Borderie : il se mit à l'œuvre, et après un excellent travail bibliographique sur les éditions de du Fail, il étudia l'auteur, retrouva toutes les dates et les faits de sa vie, sauf son mariage, hélas ! car après avoir déduit par mille faits de son caractère qu'il avait dû mourir vieux garçon, quand son travail fut bien fini, il découvrit cette dame du Fail qui se cachait jusqu'alors, et m'envoya avec humilité ce qu'il appelait très drôlement la lettre de faire part du mariage de du Fail.

Pardonnez-moi de m'arrêter un peu sur cet ouvrage. C'est de là que date une intimité qui s'est accrue chaque jour, et dont le souvenir ne me quittera jamais. Je l'ai suivi dans ces courses à travers le pays qui était le mien, pour retrouver chaque coin de terre et identifier chaque personnage. J'ai vu le scrupule et la ténacité avec laquelle il épluchait les vieux registres paroissiaux pour prouver que les personnages de du Fail n'étaient pas imaginaires, et que, quand il parlait d'un petit messager de Pleumeleuc auquel nous sommes redevables de connaître une charmante anecdote de François I^{er} intéressant la Bretagne, le petit messager Cornillet avait réellement existé dans cette obscure paroisse où M. de la Borderie l'a retrouvé avec toute sa famille. Que de fois j'ai regretté qu'il ait abandonné cette voie et que nous n'ayons pas de lui une édition complète des œuvres facétieuses de du Fail. Personne n'était plus que lui en état de les annoter de façon à en doubler le prix pour nous autres bretons, qui pouvons y trouver des tableaux achevés de la vie de nos paysans au XVI^e siècle, comme aussi des mœurs des petits seigneurs de village et même de leurs curés, avec ce ragôût spécial que ces personnages ont réellement vécu et qu'on retrouverait peut-être encore au bout de 350 ans leurs descendants à Pleumeleuc ou Saint-Erblon.

Le littérateur, vous le voyez, valait l'historien. Que de fois, à nos congrès, l'avons-nous vu apporter l'ouvrage de quelque auteur breton oublié, ou un volume inconnu d'un écrivain célèbre que personne n'avait eu le courage de lire en entier, et

dans de piquantes causeries qui réjouissaient nos réunions du soir, nous donner le suc et la quintessence de ces productions dédaignées, y retrouver des choses charmantes qu'il contait de la plus divertissante manière. De même dans chacune des villes où nous passions, il savait retrouver des figures effacées, nous restituer les portraits pleins de vie et de couleur de ces modestes gloires locales, rappelant très justement leurs services, comme il fit à Saint-Servan pour le syndic de paroisse, le brave Le Couffle qui, en 1758, protégea si habilement sa ville contre les exactions anglaises : auquel le duc de Malborough demandait des vivres pour 20.000 hommes pendant vingt jours, et qui s'en tira avec 1.000 livres de pain une fois données, sur lesquelles il sut encore en économiser deux cents !

Le temps arrivait, Messieurs, où ces travaux allaient recevoir leur suprême consécration. Elu depuis quelques années membre correspondant de l'Institut, il venait d'être appelé à en faire partie comme membre libre, procurant ainsi à notre chère Association Bretonne qui possédait déjà le très sympathique et très aimé M. de la Villemarqué, l'honneur de compter dans son sein un académicien de plus.

A cette époque parut comme don de joyeux avènement à ses illustres collègues, ce qu'il appela modestement : *Essai sur la géographie féodale de Bretagne*, et qui restera, je pense, le dernier mot sur la question.

Au lieu de se borner à une aride et sèche nomenclature de noms, de lieux et de pays, M. de la Borderie a pris la chose de plus haut. Avec sa clarté ordinaire, il fait comprendre le système politique raisonné par lequel dès cette époque reculée les comtes de Rennes et de Nantes avaient fortifié leur frontière contre l'invasion de l'étranger en créant de grands fiefs qui servaient de défense avancée. Vastes domaines qu'avec un esprit politique extraordinaire, ils confièrent presque toujours à des seigneurs bas-bretons pour y conserver plus sûrement le sentiment national du pays, intercalant entre ces grands fiefs de petites seigneuries dont ils se réservèrent la propriété ou la suzeraineté directe pour modérer par elle la puissance de ces grands vassaux qui pouvaient devenir redoutables.

Cet excellent livre est suivi d'une carte féodale. On ne sau-

ra jamais le travail effrayant auquel s'est livré l'auteur, la masse d'aveux et déclarations faites par les seigneurs, grands et petits, à la chambre des Comptes, qu'il a dû compiler pour arriver à tracer d'une main si sûre les limites de chaque seigneurie, et énumérer les principaux fiefs relevant de ces grandes juridictions ! On reconnaît là qu'il avait pris et bien gardé la clef des archives de Nantes !

J'ai parlé de l'historien, du bibliographe, du littérateur : Que dirai-je de l'archéologue ? et qui, hélas ! désormais aura autant d'autorité que lui pour dénoncer les méfaits incessants du vandalisme en Bretagne ! Sa notoriété universelle, ses longs travaux, sa position officielle de membre de l'Institut, disons-le aussi, la vigueur de ses objurgations donnaient à ses cris d'alarme une autorité et un poids que d'autres pourront difficilement retrouver. Il eût quelquefois cependant de magnifiques dédommagements. Témoin cette parfaite restauration du château de sa chère ville de Vitré, où il put faire installer un très intéressant musée qu'une de ses plus grandes joies était de faire admirer à ses amis, et qui reste une des attractions de cette charmante et pittoresque petite cité.

D'autres fois, hélas ! ces fougueuses et patriotiques indignations n'ont pu empêcher des désastres à jamais regrettables, et si la démolition des vieilles et solides églises continue toujours, depuis quelque temps un nouveau mal s'ajoute à celui-là. Ce sont les ventes secrètes aux brocanteurs savamment organisés qui parcourent nos campagnes, d'objets d'art dont on ne connaît pas la valeur et qui enrichissent uniquement l'acheteur en dépouillant les fabriques d'objets de prix et de souvenirs très précieux. Il est resté dans l'œuvre de M. de la Borderie un souvenir de ces combats archéologiques. C'est l'histoire de M. le Recteur Perronnic, amusante tradition recueillie je ne sais où, mais qui n'est pas à sa place dans ce pays de Lannion où les doctrines contraires ont été affirmées ce matin dans un si bon langage, avec un si grand sens artistique et un goût si parfait par celui (1) qui avait le plus d'autorité pour les développer. Nous ferons donc pour cette légende ce qu'on a fait pour d'autres, nous la déclarons apocryphe.

(1) M. le Curé de Lannion dans son discours prononcé à la messe du Saint-Esprit, pour l'ouverture de nos travaux.

Dans cette longue existence uniquement remplie par de puissants et nobles labeurs, où cet écrivain, armé d'une plume redoutable, n'a jamais servi que les plus glorieuses causes et ravivé les plus illustres souvenirs, je n'ai pu rappeler que quelques traits épars pour en montrer l'ensemble. Je me reprocherais de finir sans vous avoir, dans cette assemblée, parlé du chrétien.

En 1864, lorsqu'il s'est agi de fonder à Rennes un organe populaire destiné à porter dans chaque paroisse les nouvelles religieuses et à les rattacher plus intimement au centre de vie catholique du diocèse, on fit appel à son dévouement, à sa féconde initiative, et la *Semaine religieuse* de l'archidiocèse de Rennes, première en date de toutes celles de Bretagne, le compta au nombre de ses fondateurs. Il se trouvait à l'aise dans ce milieu et se plut à l'enrichir de notices du plus haut intérêt sur ses chers saints de la Haute-Bretagne, puis, étudiant tour à tour les origines paroissiales, à faire connaître ainsi aux fidèles comme aux pasteurs l'histoire de leur passé et les souvenirs sacrés des ancêtres.

Quelque temps après, en 1868, quand le Cardinal Saint-Marc voulut fonder un comité d'enseignement libre pour sauvegarder dans son diocèse l'éducation religieuse, il s'adressa encore au chrétien dont il connaissait le dévouement, et ce fut avec tout son cœur qu'il trouva le temps d'y apporter son infatigable concours.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quel fut l'homme dont la Bretagne déplore la disparition prématurée. J'ai tâché de vous dire ce qu'il avait été pour elle, ce qu'il avait été pour ses amis ; quant au cercle plus intime encore et plus sacré de la famille, les mêmes qualités du cœur se sont montrées, centuplées par l'exquise tendresse de l'époux et du frère, et ne se démentirent pas un instant pendant plus de quarante ans... Nous nous arrêtons devant ces inconsolables douleurs et notre silence en dira plus que toutes les paroles.

Un de nos confrères a écrit dans l'élan de son affection : « On ne dira jamais trop quel grand homme et quel brave homme nous avons perdu en Bretagne (1). » Oui, Arthur de

(1) Revue de Bretagne et Vendée, tome XXI, p. 297.

la Borderie fut un grand cœur, une grande intelligence, grand par la science, par le travail acharné et fécond ; il fut grand par l'amour passionné qu'il eut pour son pays, et tant qu'il y aura une Bretagne, le nom de son historien sera entouré d'honneur et de respect : à chaque pas sur ce sol aimé, à chaque page de son histoire on retrouvera trace de cet amour filial et on y aura recours. Mais aussi, selon l'expression plus familière sortie de l'âme de notre confrère et qui n'est pas indigne de sa mémoire, quel brave homme et quel brave cœur !

Lorsque nous, ses compagnons, ses amis, nous aurons disparu à notre tour, le souvenir de cette affectueuse confraternité, de cet accueil large et généreux, disparaîtra peut-être avec nous, hélas ! mais ce que nos arrière-neveux sauront toujours, c'est qu'il y a eu un homme dont la vie tout entière n'a eu qu'un but après Dieu et sa famille, et ce but il l'a complètement atteint, c'est de se dépenser tout entier pour l'honneur de sa patrie !

La patrie, la noble, sainte et vieille mère à cheveux blancs que nous aimons à cause de ses gloires, et aussi à cause de ses revers, et que notre tendresse voit dans l'avenir rajeunie et souriante, soutenue par l'amour de nos enfants, comme elle l'a été par le nôtre, reliant les descendants aux ancêtres dans la vénération du passé, et l'espérance de l'avenir ! Voilà, Messieurs, les sentiments qui ont rempli l'âme de la Borderie depuis le jour où il a su tenir une plume, jusqu'à celui où Dieu qui jusqu'alors ne lui avait donné que des jours heureux, la lui a reprise pour lui imposer un sacrifice à la hauteur de sa foi !

Aussi sa tombe est abritée d'un menhir surmonté d'une croix ; l'hermine bretonne y apparaît, avec la vieille devise : A ma vie ! tout la Borderie est là ! on a quelquefois cherché la vraie signification de ces mots : elle se lit clairement sur ce tombeau : à ma vie ! toute ma vie consacrée tout entière à Dieu, à ma vie consacrée tout entière à la Bretagne, et à sa gloire :
Pro Patriæ laude !

Bureau de l'Association Bretonne

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. le Comte Lanjuinais, député du Morbihan.

CLASSE D'AGRICULTURE

Directeur. — M. Boby de la Chapelle, ancien Préfet.

Secrétaire. — M. Léon Houitte de la Chesnais.

Trésorier général. — M. Félix Le Bihan, ancien Magistrat.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

Directeur. — M. le Comte de Palys, Vice-Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Directeur-adjoint. — M. le Marquis Régis de l'Estourbeillon, Député.

Secrétaire. — M. Louis de Villers, secrétaire général de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

BUREAU GÉNÉRAL DU CONGRÈS

Présidents d'honneur :

Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier ;
 MM. l'Amiral commandant le II^e Arrondissement maritime ;
 le Général commandant le X^e Corps d'Armée ;
 le Préfet des Côtes-du-Nord ;
 le Président du Conseil Général ;
 le Curé de Lannion ;
 le Président du Tribunal civil.

Vice-Présidents d'honneur :

MM. le Président du Conseil d'Arrondissement ;
 le Sous-Préfet de Lannion ;
 de Troguindy ;
 le Supérieur du Petit Séminaire de Tréguier.

Président du Congrès :

M. Henri Derrien, Député, Maire de Lannion.

Vice-Présidents :

MM. Villiers du Terrage, ancien Inspecteur Général des
 Ponts-et-Chaussées ;
 le comte de Saint-Luc, ancien Député.

Section d'Agriculture

Présidents d'honneur :

MM. les Présidents des Comices Agricoles du Département ;
 le comte de Champagny.

Président :

M. Limon.

Vice-Présidents :

MM. le Comte de Guerdavid, Conseiller Général ;
 Bahezre de Lanlay ;
 de Kergrist, Maire de Carantec ;
 Micault, ancien Sous-Inspecteur des Eaux et Forêts ;
 Raison du Cleuziou, Président des Syndicats Agricoles
 et Horticoles bretons.

Secrétaires :

MM. Tortelier, Secrétaire général de l'Union des Syndicats
 agricoles bretons ;
 le comte de Laubier, Secrétaire général du Syndicat
 Départemental d'Ille-et-Vilaine ;
 le Professeur Départemental d'Agriculture ;
 Ménard, professeur d'Agriculture à Guingamp.

Section d'Archéologie et d'Histoire

Présidents d'honneur :

MM. l'Abbé Le Provost, Vicaire général ;
 l'Abbé Guillotin de Corson, ancien Président de la Société
 Archéologique d'Ille-et-Vilaine, chanoine honoraire de
 Rennes ;

MM. Trévédy, Vice-Président de la Société Archéologique du Finistère ;
Vicomte de la Nouë, ancien Député.

Vice-Présidents d'honneur :

MM. le Comte de Rosmoduc ;
l'Abbé Fouéré-Macé ;
Tempier, Archiviste des Côtes-du-Nord.

Présidents :

MM. l'Abbé Daniel, Curé-Doyen de Saint-Sauveur de Dinan.
du Châtelier, Président de la Société Archéologique du Finistère.

Vice-Présidents :

MM. le Marquis de l'Estourbeillon, Député du Morbihan ;
du Crest de Villeneuve, ancien Préfet ;
l'Abbé Camus, Chanoine honoraire, recteur de Trémel ;
Ollivier, Avocat, Président de la Société d'Emulation ;
l'Abbé Louis Monnier, Curé-Doyen de Mûr ;
l'Abbé Le Penneec, Professeur de langue bretonne au Grand Séminaire ;
Anne-Duportal.

Secrétaires :

MM. Paul de Berthou, Membre de la Société de l'Ecole des Chartes ;
le Vicomte de Calan ;
l'Abbé Millon, du clergé de Rennes ;
Alain Raison du Cleuziou, Secrétaire de la Société d'Emulation ;
Louis de Villers, Secrétaire général de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

PROGRAMME DES QUESTIONS

PROPOSÉES

AU CONGRÈS DE LANNION

I. — Archéologie.

1. — Présenter la statistique des monuments de l'époque préhistorique, existant dans les Côtes-du-Nord, non étudiés jusqu'à ce jour. Rendre compte des principales fouilles exécutées depuis ces dernières années.
2. — Quelle est la destination et l'âge des chambres souterraines, telles que celles d'Hénon et Saint-Glen, récemment fouillées, et celle récemment découverte à Saint-Brieuc, près du cimetière ?
3. — Quelle est l'époque probable des haches à douille en bronze avec anneau latéral qu'on trouve si fréquemment en Bretagne ? A quel usage étaient-elles destinées ?
4. — Les innombrables enceintes en terre, avec ou sans tertres artificiels, rondes ou quadrangulaires, dites souvent camps romains, sont-elles celtiques, gauloises, romaines du moyen-âge ou de la ligue ? Etude et classification.
5. — Statistique archéologique de l'évêché de Tréguier à l'époque gallo-romaine, voies, villas, villes, camps. — Signaler les trouvailles récentes d'armes, bijoux, monnaies. — Stations de Coz-Ieodet, Trégastel, Port-Blanc et autres.
6. — Ruines historiques dans les Côtes-du-Nord : églises, monastères, châteaux, monuments civils, principalement ceux qui n'ont pas encore été décrits ; l'église de Perros-Guirec,

l'église de Plestin. — Enquête sur le vandalisme des dépôts et moyens d'y remédier.

7. — Signaler et décrire les cloches, les croix processionnelles, les bannières et broderies anciennes, les pièces d'orfèvrerie existant dans les églises et dans les familles, principalement au pays de Tréguier.

8. — Signaler les statues et les pierres tumulaires en plein ou demi relief, inscriptions ou épitaphes remarquables, malheureusement si négligées. — Moyens de les préserver du vandalisme.

9. — Signaler les livres de raison existant dans les Côtes-du-Nord.

II. — Histoire.

10. — Hagiographie de l'évêché de Tréguier. — Saints connus à la fois par des documents écrits d'époque ancienne et par des traditions populaires. — Saints connus seulement par des traditions orales. — Recherches spéciales sur leur culte, les monuments et traditions qui s'y rapportent. — Les missionnaires bretons au pays de Lannion. — Le P. Maunoir. — M. de Kérisac et le château de Kerduel. — Culte de saint Joseph d'Arimatee dans la région : *Origines et motifs*. — Le groupe des saints de Plestin et environs. — Le culte de la *Virgo pariens*.

11. — Nouveaux documents sur les évêchés de Saint-Brieuc et Tréguier, les chapitres, cathédrales et abbayes. — Signaler les portraits historiques d'évêques et autres qui existent dans les évêchés, les collections publiques ou particulières.

12. — Culte de saint Yves. — Monuments encore existants et peu connus.

13. — Histoire de la ville et du pays de Tréguier et Lannion. — Documents nouveaux se rapportant aux faits militaires. — Histoire municipale des villes bretonnes, Lannion et Tréguier en particulier. — Organisation politique des paroisses rurales.

14. — Époque de la Ligue à Tréguier, Lanvellec, Plestin. — Détails que l'on peut recueillir dans les registres de paroisse : les signaler et les analyser.

15. — Les petites écoles en Bretagne, spécialement dans l'évêché de Tréguier avant 1789. — État de l'instruction populaire.

16. — Biographie bretonne. — Hommes illustres, remarquables ou de talent. — Les méconnus et les oubliés.

17. — Histoire de la marine bretonne aux pays de Lannion et Tréguier.

18. — Confréries de bourgeois et artisans en Bretagne.

III. — Langue bretonne, Histoire des mœurs.

19. — Variétés des costumes bretons des Côtes-du-Nord : les signaler et les décrire.

20. — Pèlerinages, pardons, fêtes populaires, spécialement du pays de Tréguier.

21. — Essai de la bibliographie Lannionnaise. — Livres ou manuscrits rares ou peu connus.

22. — Mœurs, usages, légendes, chansons populaires de Lannion et Tréguier, traditions, proverbes, mélodies bretonnes. — Indiquer les recueils existants pour la région. Relever les noms des conteurs, chanteurs, etc. — Organisation des anciennes troupes de tragédie bretonnes, acteurs survivants, manuscrits encore existants.

23. — Société des bardes fondée sous le patronage de Mgr David ; détail et liste de leurs travaux.

24. — Tableau de la situation de la langue bretonne dans le pays de Tréguier. — Indiquer la part faite au breton dans l'éducation et l'enseignement. — Moyens de propagande pour conserver et préserver la langue bretonne. — Enseignement du français par le breton. — Propagande par la presse.

PREMIÈRE SÉANCE

Mardi 3 Septembre 1901, Séance du matin, à 8 heures.

Président : M. DERRIEN, Maire de Lannion
et député des Côtes-du-Nord.

Secrétaire : M. Paul de BERTHOU.

L'ordre du jour appelle le mémoire de M. Guennou sur la langue bretonne.

M. Guennou traite avec une haute compétence des meilleurs moyens de préserver la langue bretonne de la corruption qui tend à l'envahir. Il convient tout d'abord de la dégager des mots français qui ont pénétré dans son vocabulaire et de lui rendre sa physionomie normale. Sa grande richesse, l'abondance des mots exprimant les légères différences d'un même objet, est une de ses principales qualités.

M. Guennou, avec un dévouement qui lui fait le plus grand honneur, a pris la résolution de fonder un cours de breton à Paris.

M. l'abbé Le Cocq lit une très substantielle étude sur saint Jorand ou Jorhand, mort recteur de Plouëc, près Pontrieux, sa vie, son culte et sa chapelle, située près de Plouëc, et reconstruite au xiv^e siècle. On l'invoque pour la préservation du bétail. D'après M. Le Cocq, saint Jorand serait né près de Lannollon vers l'an 1300, et aurait mené la vie érémitique au village de la Trinité, non loin de Kergrist, près Châteaulin de Plouëc. Il dut quitter Plouëc, chassé par la malveillance des gens du pays, qui bientôt le supplièrent d'y revenir et vinrent le chercher en procession. Il fut inhumé dans la chapelle qui porte son nom, près de Plouëc, où son tombeau fit de nombreux miracles. En 1330, les commissaires envoyés par le Pape pour la canonisation de saint Yves, passant près de cet endroit, leurs chevaux s'arrêtèrent tout à coup, et il fut répondu à leurs questions : ici est mort un saint. M. l'abbé Le Cocq termine

son intéressant mémoire par la lecture de la *gwerz* de saint Jorand.

M. le vicomte de Calan, M. l'abbé Millon et d'autres membres présents font remarquer à M. Le Cocq que divers traits de la vie de saint Jorand, tels que la resurrection d'un cheval tué par des hommes d'armes d'un château voisin, le mauvais vouloir d'habitants venant ensuite à résipiscence et implorant leur pardon, etc., semblent appartenir à la vie d'un saint bien plus ancien et se retrouvent dans les légendes des premiers solitaires de l'Armorique. D'ailleurs, rien de précis sur les dates de la vie et de la mort de saint Jorand. Quand les commissaires du Pape passèrent près de son tombeau, en 1330, il n'est point dit que ce fut peu après la mort de saint Jorand. Il est donc possible que ce saint ait vécu à une époque bien antérieure au xiv^e siècle. D'ailleurs, il serait étrange qu'un monastère fondé seulement au xiv^e siècle, eût ainsi totalement disparu, et que son fondateur fût aussi peu connu que l'est saint Jorand.

M. l'abbé Le Cocq est instamment prié de joindre à son mémoire, pour notre Bulletin, le texte entier, breton et français, de la *Gwerz* de saint Jorand.

A une question de M. l'abbé Millon, il est répondu que saint Jorand ne doit pas être confondu avec saint Géran, honoré près de Pontivy.

M. le Marquis de l'Estourbeillon présente une curieuse *Pancarte de coutume* des droits perçus à la foire du Châtelier, en Eréac, près Dinan, qui se tenait le Lundi Gras et le lendemain des Quatre-Temps de Carême.

PANCARTE DE COUTUME

Des droits qui doivent être payés à la Foire du Châtelier en ERÉAC, lors de sa tenue au mois de septembre, et le Lundi-gras de chaque année, les lendemains des Quatre-Temps, par les contribuables, ainsi qu'il suit :

SÇAVOIR :

Ceux qui étalent dans la Halle trois sols par pied de longueur de leur emplacement, ci.....	3 s.
Les marchands qui étalent dehors de la dite halle deux sols par étal, ci.....	2

Chaque marchands (sic) portant crocq, doit payer deux sols, ci.	2 s.
Par chaque charge de beurre ou de fil, ci.....	4
Par chaque cheval deux sols, ci.....	2
Par chaque bœuf ou vache deux sols, ci.....	2
Par chaque mouton ou brebis, un sol, ci.....	1
Pour chaque cochons, deux sols, ci.....	2
Les boulangers, lardières, marchands de vans à vanner et autres marchandises vendues hors la Halle, deux sols, ci...	2
Les cabaretiers doivent payer la valeur d'un pot par barrique, suivant le prix de leur vente. Tous les acheteurs tenus de payer les droits avant d'enlever leurs marchandises achetées, et les marchands de payer leurs Etats aussitôt qu'ils y sont requis, sous peine d'y être contraints par les voyes de rigueur de justice, même pas saisie et arrêts de leurs marchandises ; par les personnes préposées à percevoir les dits Droits de Coutumes de la dite Foire.	

Lecture est donnée par M. le comte de Palys d'un mémoire de M. le Président Trévédy, en réponse à la brochure du R. P. Jouan, intitulée: *Essai sur Carnoët*. Traitant des *Origines bretonnes*, M. le président Trévédy établit, contrairement aux assertions du R. P. Jouan et conformément aux opinions soutenues par M. de la Borderie, dans son *Histoire de Bretagne*, tome 1^{er}, que les Armoriciens étaient *romanisés* et païens comme le reste de la Gaule, et que ce sont bien les Bretons insulaires qui ont évangélisé l'Armorique alors fort peu peuplée, présentant de vastes espaces déserts. D'ailleurs, sans une émigration Bretonne prépondérante, le changement de nom de l'Armorique ne s'expliquerait pas, et nous avons de nombreuses preuves que les habitants de la Grande-Bretagne étaient chrétiens avant cette émigration. Le massacre des moines de Bangor par les Saxons, en haine du christianisme, est une des plus fortes de ces preuves.

La séance est levée à 10 h. et demie.



DEUXIÈME SÉANCE

Mardi 3 Septembre 1901, Séance du soir, à 8 heures et demie.

Président : M. DERRIEN, Maire de Lannion.
et député des Côtes-du-Nord.

Secrétaire : M. de BERTHOU.

Dans un éloquent mémoire, intitulé *La Bretagne chrétienne*, M. l'abbé Millon, montrant la lutte opiniâtre du christianisme contre les débris du paganisme, réfute victorieusement les accusations portées contre les Bretons et surtout contre le clergé Breton dans un récent ouvrage intitulé *La Bretagne payenne, le fétichisme et le clergé*. Si les Bretons gardent les usages de leurs pères, par exemple s'ils allument des feux le soir de la Saint-Jean, s'ils conservent pieusement la poésie des temps passés, ils n'en doivent pas pour cela être accusés de sorcellerie. Le culte populaire rendu à nos saints rustiques est plus touchant que ridicule ; ce n'est pas du fétichisme, mais de la foi naïve. Laissons les impies se moquer de nos croyances. Le prêtre continue à enseigner la langue bretonne : loin d'avoir à en rougir, il s'en fait gloire. Loin de favoriser les superstitions, restes du paganisme, il en a été toujours l'ennemi le plus déclaré. S'il vit de l'autel, qui peut le lui reprocher.

M. l'abbé Millon réfute ainsi une à une toutes les accusations portées contre le clergé Breton, et montre que ces attaques n'ont pour but que de déchristianiser la Bretagne. Cette lecture est accueillie par de longs et chaleureux applaudissements.

Etude sur les romans de la Table Ronde, par M. le comte de Calan. Ces romans, nous dit M. de Calan, sont des compo-

sitions où quelques vérités historiques sont noyées dans un amas de fictions. Ils ont été écrits par des poètes ignorants qui croyaient faire de l'histoire. La plupart de ces fictions romanesques se rapportent à une très ancienne série de récits concernant la lutte des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons ; mais il est difficile d'y distinguer la quantité de vérités qu'elles contiennent. Les trouvères citent bien des localités bretonnes, mais les placent en Armorique, confondant la Cornouaille anglaise avec la Cornouaille Armoricaïne, et plaçant le roi Gallois Arthur dans notre Bretagne. Tristan attend Yseult près d'un hâvre de Cornouaille, dans la célèbre légende : on fait de ce hâvre la grève de Penmarc'h. M. de Calan appuie ses assertions de nombreux exemples, et ajoute ainsi un intéressant chapitre à ses longs travaux sur ce sujet.

Lecture est ensuite donnée par M. le comte Lanjuinais de plusieurs petits mémoires fort curieux de M. l'abbé Buléon, curé de Bignan, savoir :

1° *Autels et calvaires bretons*. On célébrait la messe une fois par an sur les autels rustiques placés au pied de certains calvaires, et jadis les jeunes prêtres du pays y célébraient leur première messe.

2° *Trobréz*. Observation sur le travail de M. le président Trévédy concernant le pèlerinage aux Sept-Saints.

3° *Comment orthographier le nom de saint Mathurin*. Partout on l'écrit avec un *th*. Cependant le nom *Maturinus* vient du latin *Maturus*. Ce sont les Trinitaires qui en changèrent l'orthographe : fondés à la fin du XII^e siècle par saint Jean de Matha, on les appela *Mathurins*, c'est-à-dire *religieux de Matha*. Leur église, à Paris, dite *Saint-Mathurin* (de *Matha*) a beaucoup contribué au changement d'orthographe du mot *Mathurin* (de *Mathurus*). Par suite nous appelons à tort *mathurins* les gabiers ou *maturins*, c'est-à-dire *gens employés dans la mâturation*.

4° *Combat de Clothaire et de Chramne à Carnac*, hypothèse de M. de Keranflech, reprise à Vannes en 1898, par notre regretté confrère, M. l'abbé Robert. M. Buléon l'appuie d'un argument nouveau, tiré de noms de lieu qui conservent encore aujourd'hui le souvenir des événements. Au pied de la butte de *Coët-ar-Toul*, à Carnac, on trouve un lieu dit *Kermalvesin*

ou mieux *Kervalver*. Ce mot se décompose en *maël* (prince) et *vehen* (combat), et la forme *Kermaëlveten* se retrouve au XI^e siècle. Ce serait le lieu du combat entre Clothaire et Chramne.

M. de Palys résume deux intéressants mémoires dus aux recherches de M. l'abbé Sorgniard, recteur de Guenroc, et de M. Guernion, instituteur communal à Penguilly, et relatifs aux antiquités du pays. Cette communication est écoutée avec intérêt : on ne peut trop encourager ces travaux et féliciter leurs auteurs qui, étant sur les lieux, peuvent mieux que personne recueillir les souvenirs historiques du pays avant qu'ils disparaissent.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
DE BERTHOU.

TROISIÈME SÉANCE

Mercrèdi, 4 septembre 1901, Séance du matin, à 8 heures.

Président : M. DERRIEN, Député et Maire de Lannion.
Secrétaire : M. l'abbé MILLON.

M. le Marquis de l'Estourbeillon a la parole pour une communication sur « la noble confrérie des Maîtres de navires et marins établis en l'Eglise de Saint-Jean du Val, de Lannion, sous le patronage de saint Nicolas 1483. »

Cette confrérie avait un double but, la prière et la solidarité. C'était en somme une société de secours mutuels. Elle devait entendre trois messes par semaine. Les confrères étaient tenus absolument d'assister aux enterrements de tous les frères et sœurs de la confrérie. Ceux qui n'y assistaient pas payaient une amende. Il passe en revue les articles des statuts de la confrérie, et donne les noms des fondateurs. En terminant, l'orateur salue tous ces vaillants qui savaient mettre leur commerce sous la protection de Dieu et des saints.

M. le comte Lanjuinais annonce que M. de l'Estourbeillon laissera cette pièce si curieuse à la ville de Lannion.

M. de Laigue demande s'il y a un motif qui ait fait donner saint Nicolas comme patron à la confrérie de Lannion, comme pour celle de Guérande. M. de l'Estourbeillon croit que ce point serait très intéressant à étudier. M. Martin, de Lannion, dit que chaque année, le jour de saint Nicolas, les marchands de Lannion font encore dire une messe, qui est sans doute le maintien de la tradition.

M. Derrien donne la parole à M. l'abbé Helliet pour une communication sur *nos mémoires et légendes des pays français et des pays bretons. Histoire des paroisses bretonnes.*

M. l'abbé Helliet a apporté sur le bureau une trentaine de

volumes manuscrits, fruit de ses travaux. Il en lit un résumé. Raconte l'histoire et les légendes de sa paroisse natale : *La Méaugon*. Ces volumes renferment des notes sur l'histoire locale, sur les usages de cette paroisse, sur les légendes bretonnes du département des Côtes-du-Nord. M. Lanjuinais félicite M. l'abbé Helliet de la somme de travail qu'il a fournie, et espère que sa riche bibliothèque ne sera pas perdue.

M. Rivière a la parole pour une étude sur *Geffroy de Pontblanc*, le héros Lannionnais. On sait peu de choses sur ses origines. On ne sait s'il est né à Lannion ou à Plouaret. Il naquit vers la fin du XIII^e siècle. Sa famille était l'une des plus considérables du pays. Son père était gentilhomme et son château était le rendez-vous de toute la noblesse du pays. Il accompagna Jean III à la bataille de Cassel. L'orateur raconte ce que Geffroy fit pour Lannion, pour repousser une attaque des Anglais en 1345, comment la trahison fit entrer l'ennemi dans la ville, et comment Geffroy mourut en voulant défendre son pays. Son meurtrier suivit son enterrement. Une seule croix rappelle aujourd'hui son souvenir. Ce n'est pas assez. L'heure de la réparation est venue. Les poètes chantent sa gloire. Un artiste prépare sa statue de marbre. On demande le concours de l'Association Bretonne.

M. Lanjuinais dit que M. Rivière a fait une bonne action en faisant sortir de l'oubli la mémoire de Geffroy de Pontblanc ; l'Association l'aidera dans la mesure du possible.

M. le Comte de Laigue avant de prendre la parole demande de faire une rectification à un procès verbal du Congrès de l'année dernière. A la page LIX il est dit d'un avocat général au Parlement « qu'il falsifiait les registres des anciennes réformes, etc. » M. de Laigue n'a pas dit cela, il n'a rien affirmé ; c'est une simple hypothèse qu'il a émise et tient à le faire observer.

Il parle ensuite du *livre de Raison de Jehan de la Fruglaye* (XVI^e siècle) ; après avoir dit les jouissances qu'éprouvent les savants quand ils trouvent un manuscrit comme celui-ci, il en commence l'étude. Il en lit de nombreux extraits extrêmement curieux et qui nous montrent des usages de cette époque. L'orateur regrette qu'on ne recherche pas davantage des livres de Raison, qui sont plus nombreux qu'on ne pense. On pourrait

en tirer des renseignements précieux ; il en cite quelques exemples.

M. Lanjuinais félicite M. de Laigue de son zèle intelligent. M. de l'Estourbeillon insiste à son tour pour qu'on ne perde aucun de ces livres de raison, ou inventaires de château, que souvent on détruit ou on laisse se détériorer ; ce qui est souvent une perte irréparable pour l'histoire bretonne.

La séance est levée à 11 h. 3/4.

A. MILLON,
Prêtre.

QUATRIÈME SÉANCE

Mercredi 4 Septembre 1901, Séance du soir, à 2 heures et demie.

Président : M. LE COMTE LANJUINAIS, Président général.
Secrétaire : M. l'abbé MILLON.

M. du Cleuziou lit un mémoire intitulé : « Dix-huit ans d'administration municipale à Lannion (1623-1641). » — Il commence par une description poétique de ce qu'est de nos jours une petite ville bretonne ; de ce qu'est Lannion de nos jours. Puis il se reporte à ce qu'elle était en 1623, d'après le plus ancien des procès-verbaux conservés. Ce procès-verbal, M. du Cleuziou le feuillette, l'analyse, et nous raconte ce qu'était alors la population, un procureur syndic, le gouverneur du roi, les communautés de la ville, en un mot l'histoire complète de cette ville. En terminant il raconte ce qu'étaient alors la police et l'assistance médicale gratuite.

M. Lanjuinais dit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que tout se passait à peu près autrefois comme aujourd'hui. Il remercie M. du Cleuziou de son intéressante communication, si intéressante surtout pour les Lannionnais.

M. Vallée lit une *Communication sur la préservation de la langue bretonne*. Il raconte les progrès que fait la langue bretonne, les efforts du Comité, les essais d'organisation, ce qu'il y a à faire pour développer la langue bretonne. — M. Lanjuinais répond que toutes ces questions seront étudiées par le bureau, et croit qu'il faudrait encourager les bretons à chanter des chansons dans la langue maternelle, les chansons bretonnes étant beaucoup plus convenables que les chansons françaises. M. Vallée dépose sur le bureau de nombreux exemplaires du *Rapport d'ensemble sur les travaux du Comité de Préservation de la Langue bretonne*, concours de 1900 dans le Finistère, qu'il met gracieusement à la disposition du public.

M. l'abbé Favé parle sur les *meuniers d'autrefois*. Il commence par spécifier qu'il ne s'agit que des meuniers d'autrefois. On les croit voleurs. Il raconte l'histoire d'une famille de meuniers, la famille Cudoanec, ancêtre d'un côté des La Tour d'Auvergne et de l'autre des Huon de Penanster. Avec une « humour » charmante, il en retrace tous les événements et termine en disant que les enfants d'une si triste famille sont peut-être d'excellentes gens. M. Lanjuinais remercie l'orateur et raconte une anecdote charmante d'un procès entre un fermier et un meunier. Tout le monde est en proie aux intermédiaires et nous ne savons pas nous défendre contre eux. Si nous faisons comme les Anglais toujours pratiques !... Passons-nous des intermédiaires et faisons nos affaires nous-mêmes.

A la demande du comte de Laigue, M. l'abbé Favé raconte ce que Monseigneur l'évêque de Quimper fait pour l'archéologie : la création d'un bulletin, d'un musée diocésain, l'achat du vieux clotre de Pont-L'Abbé qui eût été perdu sans son intervention, et sa réédification au grand Séminaire de Quimper, enfin un cours d'archéologie au Grand Séminaire. A la demande de M. l'abbé Millon, l'Association Bretonne vote à Monseigneur de Quimper, à l'unanimité, des respectueuses et sincères félicitations.

M. Rivière a la parole pour une étude sur *les comtes de Lannion*. Il raconte leur histoire avec une incontestable érudition.

M. Lanjuinais dit que cette communication est une preuve qu'il n'exagérait pas hier soir en disant que cette journée serait consacrée à Lannion, et il remercie l'orateur.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire,

A. MILLON.

CINQUIÈME SÉANCE

Vendredi, 6 septembre 1901, Séance du matin, à 8 heures.

Président : M. LE COMTE DE LANJUINAIS.

Secrétaire : M. DU CLEUZIQU.

M. Martin parle de *l'administration de la justice en Bretagne à la fin du XVII^e siècle*. Il y avait à cette époque une double juridiction : l'une ordinaire, l'autre extraordinaire. Le conférencier passe en revue les cas royaux de haute justice, etc., et donne un aperçu très complet de ces diverses juridictions qui s'exerçaient alors en Bretagne, et en particulier du Parlement. Complexité et extrême variété des juridictions à cette époque, tel est le résumé de ce travail.

M. Lanjuinais remercie l'orateur qui a fait passer sous les yeux de l'assistance un tableau si complet de la justice du XVII^e siècle.

M. le marquis de l'Estourbeillon tire d'un aveu des détails très intéressants sur *la seigneurie de Tonquédec en 1611*.

M. Lanjuinais remercie le conférencier de sa lecture et du don qu'il compte faire de son manuscrit à la ville de Lannion.

M. le comte de Laigue lit un mémoire sur *la destruction des monuments mégalithiques de Cojoux (Ille-et-Vilaine)*. Il décrit d'abord ces magnifiques monuments : menhirs, tumulus, dolmens, alignements, etc. On les détruit chaque jour pour empierrer les routes. M. de Laigue demande le concours de l'Association pour sauver ces monuments, pour les faire classer par l'Etat.

Au nom de l'Association tout entière, M. Lanjuinais assure M. de Laigue du concours le plus dévoué et le plus actif.

M. le vicomte de Calan donne lecture d'un travail sur le

Pr.-Verb.

4

rôle social des Venètes dans la confédération des Gaules. Cette savante étude, fruit d'un long travail, est très appréciée et reçoit les remerciements de M. le Président.

M. l'abbé Millon lit une étude sur *la vie et l'œuvre de M. Yves Hernot*, le grand statuaire breton. Il montre ce que cette maison a fait pour la Bretagne, élevant de 1844 à 1901, plus de 800 calvaires.

Dans une péroraison enthousiaste, il dit aux habitants de Lannion qu'ils doivent être aussi fiers d'Yves Hernot que de Geoffroy de Pontblanc ; l'un maniant le ciseau du génie, l'autre l'épée du héros.

M. le comte Lanjuinais dit qu'il n'ajoutera rien aux applaudissements qui sont assez éloquents par eux-mêmes.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
DU CLEUZIQU.



SIXIÈME SÉANCE

Vendredi 6 Septembre 1901, Séance du soir, à 8 heures et demie.

Président : M. DERRIEN, Maire de Lannion
et député des Côtes-du-Nord.

Secrétaire : M. de CALAN.

M. le comte de Palys avec cet esprit charmant que tout le monde connaît, lit un mémoire intitulé : *Quelques mots sur Thomas l'Affichard*. Né en 1698, mort en 1753, à Pontblanc, ville dont on ignore la situation, ce fut un poète médiocre, mais dans les œuvres duquel le conférencier, avec le charme dont il est coutumier, sait trouver quelques traits piquants et quelques charmants épigrammes.

M. Lanjuinais dit la bonne fortune qu'a eue l'Affichard, en sortant de l'oubli, grâce à M. le comte de Palys.

M. le comte de Laigue donne lecture d'un travail très piquant, rempli de curieux traits de mœurs et de renseignements historiques très importants, intitulé : *Une victime de l'Affaire de Bretagne*. Il s'agit de Jean-Baptiste de Champeaux, devenu fou à l'occasion de l'affaire de La Chatolais. L'orateur raconte son histoire. Il naquit à Trégoët, en Béganne, en 1740. L'auditoire se déride de bon cœur en écoutant la lecture d'une page du journal de Jean de Champeaux, et applaudit bien sincèrement M. de Laigue.

M. L. de Villers a la parole sur *Les origines du mérite agricole*. En 1737, un gentilhomme angevin, le marquis de Turbilly, donna à ses fermiers une décoration de couleur verte. Dans un rapport humoristique écrit dans un style charmant, M. de Villers expose qu'on peut voir dans cette décoration l'origine du Mérite agricole.

Au nom de M. Trévédy, M. le comte de Palys lit un mémoire

L

ASSOCIATION BRETONNE

sur *La bataille de Carnoët*. C'est une réponse à une brochure du P. Jouan, dont il a déjà été question et qui attaque avec violence M. de la Borderie et son œuvre. L'éminent historien réfute quelques-unes des erreurs dont fourmille ce pamphlet, et l'on peut dire, bien que l'expression soit vulgaire, que le P. Jouan passe un mauvais quart d'heure.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le Secrétaire,
DE CALAN.

SEPTIÈME SÉANCE

Samedi 7 septembre, Séance du matin, à 8 heures.

Président : M. DERRIEN, Député et Maire de Lannion.
Secrétaire : M. l'Abbé MILLON.

Au nom de M. *Ohetx*, M. le comte de Palys lit un mémoire sur *quelques vitraux des Côtes-du-Nord*. En commençant, il parle du vandalisme qui abat les vitraux curieux, comme tant d'autres monuments intéressants, et donne une description détaillée des vitraux de La Ferrière, Gausson, Langast, La Chapelle Saint-Jean, Loudéac, Plémet, Plouguenast, etc. M. de Palys recommande à l'assistance de conserver ces vitraux. M. de Laigue pense que pour arrêter ces actes de vandalisme, il faudrait que l'Association eût un délégué dans chaque arrondissement et un cours d'archéologie dans les grands séminaires.

M. de Palys signale un mémoire très intéressant sur les antiquités de Lamballe, par M. Guernon, instituteur public à Pengilly, lauréat de l'Association Bretonne ; et un autre de M. l'abbé Sorgniard, recteur de Guenroc, sur sa paroisse, Broons, etc.

M. le comte de Laigue lit un travail de M. Aveneau de la Grancière sur *les chambres souterraines artificielles armoricaines*. Il donne la description de ces chambres qu'on trouve dans le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord. Il les identifie à celles de l'Espagne, où l'on voit des ossements humains, des silex, des poteries, etc. Ce sont des chambres destinées à recevoir les os des défunts, et il les croit de l'époque gauloise. M. l'abbé Millon, tout en se ralliant aux conclusions de l'auteur, croit qu'il faut encore faire de nouvelles fouilles, pour être bien fixé sur la destination de ces grottes.

M. Trévédy lit un mémoire sur les *sept saints de Bretagne* et accomplit une idée favorite de M. de la Villemarqué. Il fait quelques observations sur le monument qui leur est consacré dans l'Eglise de Saint-Patern à Vannes, et demande de donner la croix archiépiscopale à saint Samson et de les mettre dans l'ordre géographique : Saint Patern au milieu ; à gauche, en commençant par le bas : Saint Samson, saint Malo, saint Briec ; à droite, en commençant par le bas : Saint Tugdual, saint Pol et saint Corentin. M. Trévédy demande tous les renseignements qu'on pourrait lui fournir sur le culte des sept saints. M. Lanjuinais remercie l'orateur. M. Trévédy revendique pour l'Association Bretonne l'honneur d'avoir eu la première l'idée de la rénovation de cette dévotion. « Donnons à Dieu ce qui est à Dieu ; et laissons à César ce qui est à César. »

M. Yves du Cleuziou lit un « rapport sur la langue bretonne. » Il montre les progrès que fait l'enseignement du breton et les ennemis qu'il a à combattre pour progresser encore.

M. le comte de Palys lit un travail de M. Anne Duportal sur les *grottes artificielles du Tertre Aubert* près Saint-Briec. Il raconte les détails de la découverte, le plan, les objets qu'on y a trouvés : fragments de poterie de l'époque néolithique, un vase presque entier avec lignes inclinées, sur le haut de la panse. Il passe en revue les grottes analogues du département. L'auteur passe en revue les diverses opinions des archéologues sur leur destination, et croit que rien ne peut être fixé encore.

Un second mémoire parle d'une « cachette de l'époque du bronze » à Pléguen (Côtes-du-Nord). Il parle des haches en bronze qu'on y a trouvées et fait à leur sujet des observations très intéressantes.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
A. MILLON, Prêtre.



HUITIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE

Samedi 7 Septembre 1901, Séance de clôture, à 1 heure et demie du soir.

Président : M. DERRIEN, Député et Maire de Lannion, assisté de MM. le comte LANJUINAIS, Député, Directeur général de l'Association Bretonne, le comte DE PALYS, Directeur de la Classe d'Archéologie, et DE VILLERS, Secrétaire général, etc.

M. l'abbé MILLON, Secrétaire.

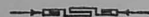
M. A. du Cleuziou lit un résumé de l'excursion archéologique de jeudi. Il retrace l'histoire archéologique des pays traversés par l'Association, leurs personnages historiques, et parle de la Roche-Derrien, de Tréguier, de son admirable église, de son cloître, de ses merveilles, etc.

M. Derrien prend ensuite la parole, s'excuse de la prendre après M. du Cleuziou, et remercie l'Association de l'avoir pris comme Président. Il remercie ensuite chacun des membres du bureau qui tous lui ont facilité sa tâche. Il fait ensuite un délicat éloge de l'Association et de ses travaux tant agricoles qu'archéologiques. Il cite ce que M. Huon de Penanster a dit des merveilles des Côtes-du-Nord. Il termine en rendant un éloquent hommage à la Bretagne, à ses coutumes, à ses légendes, à sa langue, à ses costumes.

M. le comte Lanjuinais remercie Lannion de l'accueil fait à l'Association.

La séance est levée à 2 heures 1/2.

Le Secrétaire,
L'abbé MILLON, Prêtre.



MÉMOIRES

LES
CHAMBRES SOUTERRAINES ARTIFICIELLES
ARMORICAINES

La deuxième question proposée par la Classe d'Archéologie et d'Histoire de l'Association Bretonne est celle-ci : « Quelle est la destination et l'âge des chambres souterraines, telles que celles d'Hénon et Saint-Glen, récemment fouillées, et celle récemment découverte à Saint-Brieuc, près du cimetière ? »

Nous nous sommes demandé si, dans le moment à la campagne, en pleine montagne et lande bretonne, dépourvu de tous matériaux pour l'étude de cette intéressante question, nous devions quand même y répondre. Après quelques hésitations, nous nous sommes décidé pour l'affirmative, ne voulant pas, bien que privé de nos instruments de travail, nous dérober à une tâche qui, en notre qualité de fouilleurs morbihannais, nous incombe naturellement. Puis, cette question n'est pas neuve pour nous ; nous nous en sommes déjà occupé antérieurement, guidé par nos propres observations et aussi par celles — si justement appréciées — de notre maître et ami, M. P. du Chatellier.

On a déjà beaucoup discuté la destination et l'âge des chambres souterraines, particulièrement à la *Société Polymathique*, où nous avons présenté, il y a quelques années, un travail d'ensemble sur la question (1). Nous avions là des

(1) AVENEAU DE LA GRANGIÈRE, *Grotte sépulcrale artificielle de Kerfulus en Cléguérec (Morbihan) et les Chambres souterraines analogues découvertes en Basse-Bretagne*. Ext. du Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan, 1897.

adversaires ; les avons-nous convertis à notre façon de voir ? Nous ne savons trop. Toujours est-il qu'ils acceptent maintenant nos conclusions devant l'évidence des faits, et la complète analogie et harmonie de construction et de mobilier qu'ont entre eux ces curieux réduits souterrains.

Les chambres souterraines, on le sait, sont toutes creusées de main d'homme dans un sol s'y prêtant, tel que le tuf ou sable de carrière et le schiste en décomposition. Aucun indice ne les signale à la surface du sol ; seul, le hasard les fait découvrir. Le plus souvent, c'est un cheval ou une charrette chargée qui, tout à coup, s'enfonce ; parfois ce sont des carriers qui, en extrayant des pierres, mettent à jour un caveau que nul ne soupçonnait avant.

On les rencontre indifféremment sur des points plus ou moins élevés. Elles sont tantôt rondes, voûtées en forme de four ou de cloche, ou de forme ellipsoïde, et très fréquemment composées de plusieurs chambres reliées entre elles par d'étroits passages. Elles communiquent avec la surface du sol par un étroit boyau entièrement dissimulé. On en signale dans le Finistère, dans les Côtes-du-Nord et dans le Morbihan, pour ne nous en tenir qu'aux trois départements bas-bretons. Toutes se ressemblent ; seules les dimensions et le nombre des chambres varient.

Quant à leur mobilier — de celles, du moins, qui n'ont pas été violées, — il est toujours le même partout : des percuteurs, des silex taillés, des haches en pierre polie, des poteries grossières façonnées sans le secours du tour, d'autres plus fines, ornées dans le genre gaulois, des objets en bronze, des objets en fer, des fusaiotes, des pierres brûlées, des galets usés, des pierres à concasser le blé, des charbons, des cendres et enfin des ossements incinérés et d'autres non incinérés (1).

(1) P. DU CHATELLIER, *Grottes sépulcrales artificielles dans le Finistère*. (Ext. des *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 3^e série, t. I, février 1884 et même série, t. V, avril et mai, 1888, *Grotte sépulcrale artificielle du Parc-Rugolven, en Primelin* (Finistère). — *Bulletin de l'Association Bretonne*, t. IV, p. 57. — *Bull. de la Soc. Archéologique du Finistère*, t. I, p. III. — *Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan*, 1872, p. 276. — *Idem*, 1^{er} semestre 1893, p. 31. — *Idem*, 1896, p. 175. — *Idem*, 1897. — *Bull. de la Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1889.

Nous connaissons actuellement dans le Finistère *neuf* monuments de ce genre, ceux de *Kerédan* et de *Ty-ar-Gall* en Dinéault, près de Châteaulin (1) ; de la *Tourelle*, près de Quimper (2) ; de *Rugéré*, en Plouvorn (3) ; de *Kerhuella*, en Landivisiau (4) ; du moulin de l'*Ecluse*, en Pont-l'Abbé (5) ; de *Tréogat* (6) ; de *Pont-Croix* (7) ; du *Parc-Rugolven*, à Primelin, près d'Audierne (8).

Dans les Côtes-du-Nord, nous pouvons citer les grottes d'*Hénon*, près Moncontour (9) ; de *Saint-Glen* ; de *Saint-Brieuc*, et enfin celles du *Tertre-de-Brandfer*, en Plancoët, où, paraît-il, plusieurs fois des carriers ont mis à jour des chambres souterraines. Soit environ *quatre*.

Dans le Morbihan, nous avons à ce jour *sept* grottes souterraines composées de une ou plusieurs chambres, celles de : *Tréhuinec*, en Saint-Pierre de Vannes (10) ; des *Orgu*, en Languidic (11) ; de la *Tannerie*, en Lanouée (12) ; de *Kerfulus*, en Cléguérec (13) ; de *Saint-Laurent*, en Landévant (14) ; de *Kerbihan*, en Melrand (15) ; du *Ruzo-Lanyo*, en Melrand (16).

Nous n'avons fait que citer à peu près chronologiquement ces chambres. Mais nous ne les décrivons pas, et les renvois

- (1) *Bull. de l'Association Bretonne*, t. IV, p. 57.
- (2) P. DU CHATELLIER, *Grottes sépulcrales artificielles dans le Finistère*. Ext. des *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 3^e série, t. I, février (1884).
- (3) *Bull. de la Soc. Archéo. du Finistère*, t. I, p. III.
- (4) P. DU CHATELLIER, *Grotte sépulcrale artificielle de Parc-Rugolven, en Primelin* (Finistère). (Op. cit., 3^e série, t. V, avril-mai 1888).
- (5) P. DU CHATELLIER, *Grottes sépulcrales artificielles dans le Finistère*. (Op. cit., 3^e série, t. I, février 1884).
- (6) *Idem*.
- (7) *Idem*.
- (8) P. DU CHATELLIER, *Grotte sépulcrale artificielle de Parc-Rugolven, en Primelin* (Finistère). (Op. cit., 3^e série, t. V, avril-mai 1888).
- (9) *Bull. de la Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1889.
- (10) *Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan*, 1872, p. 276.
- (11) *Idem*, 1893, p. 31.
- (12) *Idem*, 1896, p. 175.
- (13) *Idem*, 1897.
- (14) *Idem*, 1898.
- (15) Nous l'avons tout dernièrement explorée.
- (16) Egalement dernièrement explorée. Les comptes-rendus de ces deux dernières découvertes paraîtront prochainement.

que nous indiquons suffiront à les authentifier et à les étudier à loisir.

Ces explications préliminaires données, passons aux questions posées. D'abord, quelle est la destination de ces grottes souterraines ?

Mais avant d'aborder cette question, ne serait-il pas utile d'examiner si des chambres analogues n'ont pas été découvertes ailleurs. Car, c'est surtout à l'aide de rapprochements et d'analogie qu'on arrive à démêler les mystères si brumeux des temps préhistoriques.

Nous savons fort peu de choses à ce sujet, cependant nous voyons qu'à Chouilly (Marne) un dolmen creusé dans le calcaire avait une ouverture en cheminée, fermée par un bloc de pierre ; malheureusement nous ne connaissons pas autrement le monument (1). Pouvons-nous comparer nos grottes artificielles à celles de la Marne (2) ? Les nôtres sont souterraines, non apparentes, c'est vrai, mais celles de la Marne sont plus spacieuses, toutes différentes comme disposition et construction, de vraies habitations creusées dans le *flanc* ou au *sommet* des collines. Il est bien évident qu'elles ne sauraient être confondues ensemble.

Ne connaissant pas d'autres découvertes analogues en France, nous ne pouvons donc sérieusement établir une comparaison. Il en est autrement de l'étranger. En effet, dans la partie méridionale de l'Espagne, en plaine Andalousie, non loin de Séville, sur le sommet des Alcores qui domine la vallée de la Véga, tout près de Carmona, on a découvert, à plusieurs reprises, des chambres souterraines absolument semblables à nos grottes bretonnes.

Sous un tumulus (*motilla*) de l'Acébuechal, de 1^m, 80 de hauteur, recouvrant des os calcinés, on a découvert plusieurs ouvertures circulaires dans le roc, qui donnaient accès à quatre réduits souterrains. Mais, laissons plutôt parler le savant explorateur des monts Alcores, M. George Bonsor (3) : « Il

(1) *Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris*, 1897, p. 63.

(2) Baron DE BAYE, *l'Archéologie préhistorique*. Les grottes de la Marne.

(3) *Revue archéologique*, t. XXXV (juillet-décembre, 1899). GEORGE BONSOR, *Les colonies agricoles pré-romaines de la vallée du Bétis*, p. 126.

était facile de reconstituer le terrain primitif tel qu'il existait avant la formation du tumulus ; il présentait à cet endroit une épaisseur de terre variant de 0^m, 30 à 0^m, 70. C'est dans la roche calcaire peu résistante que se trouvaient ces silos (1) dont la forme va en s'élargissant vers le fond, comme l'intérieur d'une cloche. Leur profondeur est d'environ 1^m, 50 ; des passages percés en bas, dans les parois, permettaient de communiquer d'un silo à l'autre. A quelques mètres de ces ouvertures, vers l'ouest (toujours sous le tumulus), apparurent plusieurs dépressions naturelles du roc, pleines de terre, contenant des vestiges de foyers, quelques silex et des ossements d'animaux. Parmi ces débris de cuisine, on releva sur le sol deux pierres à broyer ou moulins primitifs en granit ; ces pierres plates furent retrouvées en place, l'une sur l'autre (2). » Ne semble-t-il pas que M. Bonsor décrive là une de nos chambres souterraines !

En détaillant le contenu des quatre chambres souterraines « qui se trouvaient accidentellement sous ce tumulus », l'explorateur cite des poteries primitives, noir et brune, sans ornement, quelques-unes munies de petites bossettes en guise d'anses, des silex (3). Enfin, l'une des chambres renfermait, en outre, de nombreux tessons de poterie, sans ornement, « deux couches d'ossements humains qui y avaient été jetés pêle-mêle, à deux occasions différentes. Avec ces ossements on trouva quatre lames de silex, deux poinçons en os et des pierres brûlées (4). » M. Bonsor ajoute : « Le désordre de ces ossements est manifeste ; il ne s'agissait pas ici d'une sépulture proprement dite, mais bien d'un dépôt, d'un

(1) M. George Bonsor nomme les réduits souterrains des Alcores *silos*. *Silos*, si l'on veut, mais, étant donné l'analogie qu'ils ont avec nos chambres souterraines armoricaines, nous croyons pouvoir leur donner aussi ce dernier nom.

(2) GEORGE BONSOR, *op. cit.*, p. 156.

(3) Parmi les poteries à noter, un fragment de plat présentant sur le bord même deux petits trous perforés à la pointe de silex. « Ces trous, dit M. Bonsor, se trouvant superposés et non juxtaposés, indiqueraient qu'ils n'ont pas été percés pour suspendre ces plats. Ce fait, d'ailleurs, nous autorisait à faire remonter à l'époque primitive des Alcores cette coutume, probablement funéraire, de perforer la poterie, qui ne disparut dans ces environs que sous les Romains. » (*Op. cit.*, p. 158).

(4) *Op. cit.*, p. 158.

« ossuaire où ces os dépouillés de leur chair auraient été jetés (1). » A El Campo-Réal, le champ de foire de Carmona, M. Bonsor découvrit trois autres chambres, en forme de cloche, creusées également dans le calcaire et communiquant « entre elles par de petits passages ouverts dans les parois du fond ; suffisamment larges pour permettre de passer en rampant (2). » On ne peut nier que ce passage est encore très frappant.

On rencontre aussi dans ces chambres des lames de silex, des ossements humains en désordre, des haches de pierre polie, des poteries primitives, dont plusieurs plats, de terre brune, micacée, ayant les bords perforés ; « des pots profonds noircis par le feu. La plupart ont des petites cornes en guise d'anse (3). »

Enfin, M. Bonsor poursuivant ses fouilles dans cette partie du champ de foire, constata l'existence, sur une superficie d'une dizaine d'ares environ, de quarante-deux grottes, creusées dans les couches de marne ou dans les parties moins résistantes du calcaire. Ces chambres contenaient toujours : des lames de silex, des haches de pierre polie, des poinçons en os, des galets usés, des pierres brûlées, de nombreux débris de poterie, de petits croissants ou cornes de terre cuite, aux extrémités perforées, des ossements d'animaux, enfin des ossements humains déposés au fond, sur le sol (4).

Décrivant plus particulièrement la découverte de deux des chambres souterraines du Campo-Réal, reliées par un étroit passage, M. Bonsor donne des mesures. L'une d'elles avait 1^m, 70 de profondeur. « A l'intérieur on trouva, dit-il, disséminés dans la terre, des débris de poterie indigène, des silex, des cendres et quelques pierres brûlées ; au fond, sur le sol, on découvrit un dépôt d'ossements humains en désordre (5). » Ces deux grottes, ainsi qu'on en jugera par les figures ci-jointes, ressemblent à s'y méprendre à nos chambres souterraines.

(1) *Op. cit.*, p. 153.

(2) *Ibidem*, p. 234.

(3) *Ibidem*, p. 233 et 234.

(4) *Revue archéologique*, t. XXXV, 1899, p. 234.

(5) *Ibidem*, p. 235.

Pas le moindre vestige d'objet métallique n'a été signalé (1). « D'après l'opinion généralement admise aujourd'hui, ajoute M. Bonsor, ces silos seraient les souterrains (2) des cabanes primitives qui s'élevaient par dessus, et dont il ne reste plus de trace. Ce groupe de silos nous indiquerait donc l'emplacement d'un village indigène, qui devait être admirablement situé, sur cette hauteur, en vue de l'immense plaine (3). »

Les chambres souterraines du Campo-Réal — nommées silos ou fosses souterraines par M. Bonsor — donnèrent des ossements humains en désordre. Les débris qui les couvraient contenaient de belles haches de pierre polie, de longues lames de silex, de petits croissants en terre cuite aux extrémités perforées, et de nombreux débris de poterie (4). A noter : aucune trace métallique n'a été relevée dans ces débris (5).

(1) *Revue archéologique*, p. 234.

(2) Le savant explorateur est obligé, on le voit, de nommer ces grottes de leur vrai nom.

(3) *Revue archéologique*, t. XXXV, 1899, p. 234. — Dans la même région, on a découvert de vrais silos, de forme régulière, contenant les mêmes objets que les autres chambres souterraines (*Ibidem*, p. 236). On ne peut comparer ces « trous à débris » aux autres souterrains en forme de four ou de cloche, communiquant entre eux par des étroits passages. Les premiers, de forme régulière, à large ouverture, indiquent l'emplacement des huttes qui les couvraient (*Ibidem*, p. 292). — M. L. Siret aurait reconnu, parmi les tribus bastétanes, des vestiges de cabanes de ce genre, sous lesquelles des silos renfermaient encore des débris de cuisine. (*Ibidem*, p. 292 et L. SIRET, *Revue des questions scientifiques*, 1893). — M. Bonsor a découvert, du reste, dans le voisinage des tumulus de l'Acébuchal tout un groupe de vingt-deux petits puits ou vrais silos creusés dans le roc et placés sur plusieurs lignes, à un mètre d'intervalle les uns des autres, sous une simple épaisseur de terre de 0^m,50. Leur ouverture circulaire mesure de 0^m,60 à 0^m,75 ; ils vont en s'élargissant vers le fond qui est plat, leur profondeur varie de 1^m à 2^m (*Ibidem*, p. 285). La terre que contenait ces puits renfermait à peu près les mêmes vestiges signalés dans les trous décrits précédemment : ce sont des pierres brûlées, des ossements d'animaux, des lames de silex, des poinçons, et enfin, ce que n'ont pas donné les chambres souterraines de la même région, des « petits instruments en cuire », « des poids de métier à tisser, munis de deux à quatre trous » et des débris de poteries ornés de dessins géométriques au pointillé « creux, rempli de pâte blanche. » (*Ibidem*, p. 286). M. Bonsor ne signale pas là d'ossements humains.

(4) La poterie des chambres souterraines des Alcores se rapproche beaucoup, tant par la forme que par la façon et la cuisson, de la céramique dolménique. (Voir *Revue archéologique*, t. XXXV, 1899, p. 300).

(5) *Ibidem*, p. 377.

Il y a, croyons-nous, un intéressant rapprochement à faire entre nos chambres souterraines, non apparentes à la surface du sol, et celles des montagnes des Alcores, également dissimulées sous terre ; les unes et les autres, bien que différemment datées par leur mobilier, témoignent, par la parfaite analogie de leur disposition, d'une même destination.

M. Bonsor croit y reconnaître les souterrains des huttes disparues, mais il y voit aussi un lieu de *dépôt d'ossements humains*. Seul, l'âge varie entre nos souterrains et ceux de l'Andalousie. Mais encore là, rien de bien surprenant, ne voit-on pas les dolmens du midi donner du bronze, et les nôtres (1) de tous points semblables quant à l'architecture, ne contenir que la pierre. Et ce, pour ne citer qu'un exemple.

Ce rapprochement, entre les chambres souterraines de l'Andalousie et nos grottes souterraines bretonnes, exposé, revenons à la question de leur destination.

En ce qui concerne nos chambres souterraines, il est bien facile de voir qu'elles ont toutes été creusées pour la même affectation, vraisemblablement à la même époque, par le même peuple. Les mesures sont parfois absolument identiques, et la disposition ou le nombre des galeries seul varie. Et, de ce fait, on peut diviser ce genre de monuments en deux séries : les chambres simples ou à une seule chambre souterraine, et les grottes à plusieurs chambres, dont le nombre varie entre deux et cinq, reliées par des galeries. Les unes comme les autres appartiennent à la même époque, elles contiennent le même mobilier, seul le nombre des chambres varie suivant les besoins. On peut, du reste, faire la même remarque pour les monuments mégalithiques.

L'analogie frappante qui existe entre les différentes cavernes découvertes à ce jour en Bretagne enlève tout doute sur leur destination : ce sont des chambres souterraines destinées à recevoir les restes des défunts. Le mobilier, le rite funéraire qu'on y rencontre, est toujours le même — moins la forme des vases et la nature des objets — que celui qui témoigne

(1) Nous parlons des monuments mégalithiques inviolés.

indubitablement de la destination des chambres mégalithiques, qu'elles soient recouvertes d'un tumulus ou non.

Que ces chambres soient, comme le pense M. Bonsor, à propos de celles des Alcores, les souterrains des huttes qui les couvraient, nous voulons encore bien l'admettre, bien que rien de très précis ne le prouve absolument. Dans tous les cas, elles n'en demeurent pas moins des lieux de dépôt d'ossements humains, de restes incinérés, comme l'ont démontré les explorations de M. Bonsor, celles de M. du Chatellier, et enfin les nôtres ; autant donc les nommer *grottes sépulcrales*. C'est du reste, l'opinion de notre savant préhistorien breton, M. P. du Chatellier, opinion, par conséquent, basée sur des observations les plus judicieuses ; opinion qu'il nous a souvent communiquée et que nous n'avons pas eu de peine à partager après avoir nous-même exploré quelques-uns de ces intéressants monuments.

Si ces chambres souterraines sont, en réalité, peu nombreuses à côté des autres monuments funéraires, il est présumable que bon nombre d'entre elles n'ont jamais été signalées. Puis, la plupart du temps, creusées au milieu des terres cultivées, fortuitement rencontrées, elles ont été vite comblées par le propriétaire ou le cultivateur déçu de ne pas y trouver un trésor, et de n'y ramasser que des poteries et des charbons.

Certaines personnes prétendent que ces chambres sont d'anciens refuges, d'anciennes cachettes remontant à une époque plus ou moins éloignée, à celle de la Ligue ou de la Révolution, par exemple. Que ces intéressants et curieux souterrains aient parfois servi de refuge dans les temps de troubles ou de guerres, nous n'y voyons aucun inconvénient. Il est tout naturel, en effet, qu'on ait choisi pour abri ces retraites si bien cachées. Mais pour cela, fallait-il encore qu'elles aient une issue apparente, et nous ferons remarquer que la plupart des grottes découvertes n'étaient pas apparentes, à quelques exceptions près, mais bien closes, et n'ont vu le jour que par suite d'un éboulement causé par le poids d'une charrette chargée, et occasionné dans quelques cas par des pluies plus abondantes ou un dégel.

Reste à répondre à la seconde question. « Quel est l'âge des chambres souterraines ? »

Contrairement à celles de l'Andalousie qui, d'après le mobilier, remontent à l'époque de la pierre polie, nos chambres souterraines artificielles sont, croyons-nous, bien postérieures à cette période, dite aussi des dolmens, et nous ne saurions leur assigner une plus haute antiquité que le début de l'époque gauloise.

Il faut se résumer. Mieux que personne, nous savons combien ce travail reste incomplet. Nous en avons expliqué les raisons. Ne sommes-nous pas cependant autorisé à conclure que ces chambres souterraines sont des lieux de dépôt de restes humains, par conséquent des sépultures (1). De plus, leur mobilier, leur analogie entre elles, nous autorise aussi à leur donner une date; ces grottes appartiennent donc, selon nous, à la première période du fer, l'époque *hallstatiennne* de M. G. de Mortillet, ou l'aurore de l'époque gauloise. Les poteries recueillies caractérisent bien cette période: le *fer* se trouve associé au *bronze*, et il y a même survivance de la *pierre*.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE.

1^{er} Septembre 1901.

(1) Nous l'avons dit, ces souterrains sont creusés de main d'homme. A *Kerfulus*, en Cléguérec, à *Kerbihan* et au *Ruzo-Lanyo*, en Melrand, d'après les observations que nous avons faites sur les parois, ils ont été creusés à l'aide d'instruments de métal.

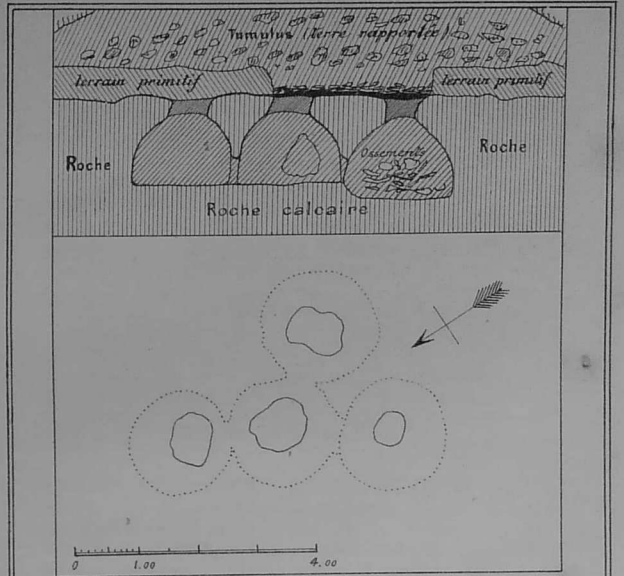
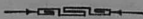


FIG. 1 - Plan et Coupe du Tumulus de l'Acébuchal (Carmona) recouvrant des chambres souterraines. D'après un dessin de M. Bonsor

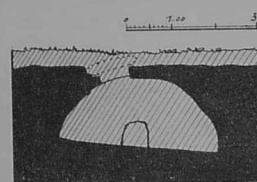


FIG. 2 - Chambre souterraine artificielle du Campo-Réal (Carmona) D'après un dessin de M. Bonsor

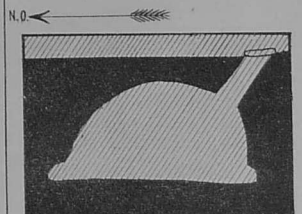


FIG. 3 - Chambre souterraine artificielle de Kerfulus, en Cléguérec (Morbihan) Echelle de 0^m 01 pour 1 mètre.

Chambres souterraines artificielles des monts Alcores (Andalousie) et de la BRETAGNE-ARMORIQUE.

NOTES

SUR LES

ORIGINES BRETONNES

I

Les civitates gauloises.

L'unité politique en Gaule, au temps de César, ce sont les *civitates*. On ne peut en donner une meilleure idée qu'en les appelant d'un nom moderne, les clans. On s'est beaucoup disputé sur leurs limites. Il faut bien se dire qu'elles ont dû nécessairement changer au cours des siècles. Il en a été de même, au moyen âge, de nos provinces et de nos comtés ou duchés. Ces limites avançaient ou reculaient suivant les hasards des guerres que se faisaient les clans. Entre eux s'étendaient d'ailleurs de vastes espaces inoccupés, des marches frontières qui n'étaient à personne. En fait de limites permanentes, on n'en peut trouver d'autres que les limites naturelles. Je bornerais ainsi les Namnètes par la Loire et la Vilaine, les Venètes par la Vilaine et l'Ellé, les Osismii par l'Ellé et la rivière de Morlaix, les Curiosolites par la rivière de Morlaix et la Rance, les Redones par la Rance et le Couesnon. Ces limites, qui ont été celles des évêchés, ont dû être celles des clans.

La construction d'une forteresse aux limites du territoire du clan a fortement contribué à en reculer les bornes : Nantes, devenue la capitale des Namnètes, éprouva le besoin de se donner de l'air aux dépens du Poitou : ainsi fut agrandi le pays nantais, par des conquêtes au sud de la Loire.

Je limiterais de même les Diablintes dont les Abrincates ne sont pour moi qu'un démembrement, entre le Couesnon et la Sienne, les Unelles entre la Sienne et la Vire, les Sesuvii, plus tard appelés Baiocasses, entre la Vire et l'Orne, les Lexovii dont on a détaché l'Hiémois, entre l'Orne et la Rille, les Eburonices, entre la Rille, la Seine et l'Eure, — les Pictones entre la Loire, la Charente et la Vienne, les Santones, dont fut plus tard détaché l'Angoumois, entre la Charente, la Garonne et l'Isle, les Lemovices entre la Vienne et le Cher, les Arvernes entre le Cher et l'Allier, les Petrocorii entre l'Isle et la Dordogne, etc.

II

Les ligues gauloises.

Les *civitates*, les clans, sont donc la base de l'organisation politique des pays celtiques : elles n'en sont pas le moteur, elles ne sont pas assez puissantes ni surtout assez homogènes pour agir isolément avec quelque efficacité. La véritable force politique en Gaule, c'est la confédération des chefs de partis. Pour comprendre ce phénomène, il faut se rappeler l'organisation intérieure des *civitates*.

On peut concevoir une époque (et on peut dire avec Tacite qu'elle a existé), où le roi, *brenin* ou *ri*, premier magistrat héréditaire de la *civitas*, opérait entre tous les hommes libres, *taog* ou *celle*, le partage de toutes les terres qui formaient le territoire de son petit Etat. Il semble bien que cet ordre de choses existait encore au dix-huitième siècle dans les clans écossais des Highlands. Mais ailleurs, en des pays susceptibles de cultures plus variées, il s'était créé peu à peu une aristocratie, les *principes*, *uchelwyr* ou *aire* : leurs domaines considérés comme domaines nobles, avaient cessé d'être soumis aux partages périodiques : ils étaient exploités sous leur direction par leurs serfs, c'est-à-dire leurs prisonniers de guerre ou leurs débiteurs, je pourrais presque dire leurs prisonniers pour dettes. La part de propriété des simples hommes libres,

dont le nombre croissait par l'augmentation naturelle de la population, se trouvait de plus en plus réduite : l'inégalité naissait et progressait. Les nobles, devenus presque les égaux du roi, visèrent à le mettre en échec, à remplacer son pouvoir héréditaire par des pouvoirs électifs souvent de courte durée, partagés entre plusieurs titulaires. Il y avait une sorte de pouvoir législatif, un conseil, une assemblée de propriétaires, le *senatus*, et un pouvoir exécutif, le *magistratus*, simple délégué, parfois sans crédit et sans force, de ce sénat : « *Olim regibus parebant*, a dit Tacite en parlant des Bretons (et ce qu'il dit s'appliquait aussi bien aux Gaulois), *nunc per principes factionibus et studiis trahuntur*. »

Du moment, en effet, que le pouvoir politique, c'est-à-dire le droit de disposer des biens communs, de déterminer leur mode d'exploitation et la part qui devait en revenir à chaque homme libre, du moment que ce pouvoir était remis à l'élection, il ne pouvait manquer de se former des coteries. A la politique nationale, celle qui consistait à faire la guerre au voisin, devait s'en substituer une autre, ayant pour but d'exploiter, avec l'aide des frères et amis des clans voisins, les compatriotes du parti contraire. Aussi la politique extérieure des *senatus* était généralement pacifique ; en Gaule comme en Bretagne, on les voit protester près de César de leurs bonnes intentions, rejeter sur quelques particuliers la responsabilité de l'attitude hostile qu'a prise leur clan : ils craignent toujours que la guerre ne donne à quelque jeune général victorieux assez de richesse et de prestige pour lui permettre de ceindre la couronne, et, une fois roi, qu'il ne revise les partages et ne rende à la collectivité, à la multitude qui l'appuie, les biens qu'ils ont réussi à rendre héréditaires dans leurs familles. Malheureusement la monarchie, quand elle est rétablie, ne dure pas assez longtemps pour rétablir l'unité de sentiments au sein de la *civitas* : les rebelles n'ont pas le temps de passer aux yeux de tous à l'état d'ennemis.

Pour triompher des obstacles intérieurs qui s'opposent à son ascension au trône, le chef de parti a donc besoin d'avoir des appuis en dehors de sa *civitas*. Tantôt il se coalise avec ceux de ses voisins qui poursuivent, comme lui, le rétablissement de la royauté dans leur tribu. César nous montre ainsi trois

nobles, l'un helvét, l'autre séquane et le troisième édue, s'associant dans cette vue en l'an 59 av. J.-C. Tantôt pour battre en brèche un voisin trop puissant, il soutient contre celui-ci dans son clan le parti populaire, ébranlant le principe dont il se trouve être le représentant, se condamnant au fond à l'impuissance ; car le triomphe de ses partisans ne détruit pas les anciennes rivalités de voisinage, les vieilles oppositions d'intérêts. Voici, par exemple, César en Bretagne : le patriotisme national commande aux Trinovantes de marcher fidèlement contre les Romains sous l'étendard de Cassivellaunus ; mais le patriotisme local parle en sens contraire : Cassivellaunus a vaincu et tué le roi des Trinovantes, détrôné et chassé son fils ; il suffira que le roi breton essuie une défaite pour rendre courage à ceux que j'appellerai les légitimistes, et Cassivellaunus, qui a soutenu contre eux la minorité révolutionnaire qui les exploite, a chance d'être regardé par eux comme un étranger, tout autant que Jules César, quoiqu'il parle leur langue et qu'il honore les mêmes dieux.

Il est à peu près aussi difficile, on le comprend, de faire entrer en Gaule les Edues dans une alliance permanente avec les Arvernes leurs voisins, qui ont nécessairement avec eux des querelles de frontières, qui peut-être, pour s'assurer le bénéfice des droits de péage, voudraient empêcher les marchands de passer sur le territoire de leurs voisins et les obliger à emprunter le leur. Il y a évidemment en Gaule un patriotisme celtique ; c'est-à-dire qu'il y a dans toute *civitas* des gens qui comprennent que les Romains font courir à leur indépendance plus de dangers que les Germains ou les Bretons ; disons, pour être mieux compris de nos lecteurs, il y a des partisans de l'alliance anglaise ou de l'alliance allemande, qui, en fait, ont eu raison contre les partisans de l'alliance italienne, qui a été une conquête ; mais il y a un patriotisme local, beaucoup plus vivace, beaucoup plus intense, et c'est lui qui dicte les ligues, les confédérations, que nous voyons à l'œuvre au temps de César.

En général les Gaulois du midi sont très favorables aux Romains. Le pays qu'ils ont conquis il y a soixante ans, Dauphiné, Provence, Languedoc, paraît satisfait de son nouveau sort : du moins n'y a-t-il, pendant les sept ans de la guerre,

aucune tentative d'insurrection. Le reste du pays gravite autour de trois ou quatre clans plus importants que les autres : car, quand nous parlons des Edues, des Arvernes, des Pictones de cette époque, il ne faut pas nous représenter seulement le territoire qui portait ce nom au deuxième siècle de notre ère, il faut songer à ce qu'étaient au dixième siècle un duc de Bourgogne, un comte d'Auvergne, un comte de Poitiers. Or les Bourguignons ont tendance à voir en César l'homme qui les a délivrés des Germains d'Arioviste ; pour les entraîner dans la grande prise d'armes de 52, eux qui en 57 ont marché avec les Romains contre les Gaulois du nord, il faut aux chefs du parti de la guerre user de nombreux subterfuges : encore les Bourguignons sont-ils les derniers à prendre les armes, les premiers à les poser : leur accès de patriotisme celtique n'a duré que quelques mois. Les Poitevins ont fait de même campagne en 56 avec les légions de César contre les Gaulois du nord, et les agitateurs sont impuissants, en 52, à entraîner dans le mouvement la totalité de la *civitas*. Le parti romain est assez fort pour tenir tout le temps la campagne, bannières déployées. Les Bituriges qui, d'après la légende d'Ambicatos, paraissent avoir jadis tenu le premier rang en ce pays, lorsqu'une fraction de leur clan tenait par Bordeaux la vallée de la Garonne et qu'un autre, par le Berri, atteignait les rives de la Loire, gravitent dans l'orbite de l'Auvergne. Les Gascons semblent avoir partie liée avec les Gaulois du Nord de la Loire, par une antipathie commune contre les Poitevins, leurs communs voisins. Les Caorsins montrent plus de tenacité que les Arvernes, mais je ne crois pas qu'ils aient une politique différente. On s'attendrait à trouver chez ceux-ci des sentiments anti-romains. Leur roi Bituitos, comme certains comtes d'Auvergne du moyen âge, possédait sans doute la Septimanie au deuxième siècle avant Jésus-Christ, puisque c'est sa défaite qui a livré cette province aux Romains ; l'Auvergne, par les victoires de ceux-ci, a perdu de son influence. Cependant les propriétaires auvergnats laissent César fouler pendant cinq ans le sol de la Gaule sans le trouver mauvais : leur crainte du rétablissement de la monarchie étouffe en eux le patriotisme, et, si Vercingétorix semble incarner la résistance gauloise, c'est un nationaliste de la dernière heure, qui n'a trouvé nulle part d'ennemis plus acharnés

que parmi ses compatriotes et dans le sein de sa propre famille.

Ce que j'ai dit des Méridionaux est également vrai des Gaulois du centre. A Chartres, à Sens, à Trèves, les patriotes sont sans doute plus nombreux, ils parlent plus haut, plus tôt, plus longtemps (de 54 à 51); mais là encore il n'y a pas d'unanimité dans le sentiment national: la guerre étrangère se nuance trop souvent d'une fâcheuse teinte de guerre civile; bien des jalousies, bien des rancunes, bien des querelles particulières s'assouissent en réalité sous couleur du salut public.

C'est au nord et à l'ouest qu'il faut aller pour trouver, très localisé sans doute comme étendue, mais très solide et très persistant, ce sentiment de solidarité nationale qui fait la force des nations, grandes ou petites, en face de l'étranger (1). Deux groupes constituent cet ensemble, et, comme je l'ai déjà dit, paraissent, au début du moins, agir d'accord avec les Gascons: ce sont d'une part les cinq *civitates* dont le territoire a plus tard constitué la province de Bretagne, les Unelli et les Diablintes (Cotentin, Avranchin et bas-Maine), et les Essui ou Sesuvii, qui habitaient le diocèse de Bayeux. Au nord, ce sont les Nervii, les Atuatici et Eburones, les Morini, les Menapii, on aurait dit au moyen âge les Brabançons, les Liégeois, les Flamands, et l'on peut dire les Picards et les Cauchois, car, appuyés sur ce bloc solide, le Vermandois, l'Artois, le Beauvoisis, au début même le Soissonnais, se sentent fréquemment atteints de la démangeaison de courir aux armes. De 57 à 51, chaque prin-

(1) Je ne parle pas des Rémois et de leur inébranlable attachement à la cause romaine. Ils paraissent avoir subi antérieurement la conquête des Soissonnais, qui leur avaient enlevé leurs *leges*, leur législation civile, c'est-à-dire probablement disposaient à leur gré des terres. Leur fidélité prouve que leur conduite était inspirée par un intérêt permanent: César leur avait rendu la faculté de vivre.

Que l'on suppose, au moment où Clovis, sortant du Tournais avec ses Francs, vient de tuer Syagrius et de mettre la main sur Soissons, que l'on suppose, dis-je, que les Visigoths, les Burgondes et les Ostrasiens se soient coalisés contre lui et lui aient enlevé sa conquête, on aura une idée du phénomène qui a mis en 57 et 56 les armes aux mains des Pictones, des Edues et des Trévires contre le chef des confédérés gaulois du nord, le roi de Soissons Galba. Qu'on se rappelle les Ostrogoths d'Italie soutenant en 507 les Visigoths contre le même Clovis, on trouvera moins étrange l'appui prêt à César par les Gaulois du midi.

temps retrouve debout pour ainsi dire, malgré les défaites et les trêves, ces obstinés lutteteurs. Chez eux le sentiment national est tellement prononcé qu'il impose la politique belliqueuse même au protégé de Rome: et Comios, devenu roi d'Arras par la faveur de César, n'a rien de plus pressé que de s'efforcer de faire oublier l'origine de sa fortune, en se faisant l'implacable ennemi des Romains. Là, comme ailleurs, il y a des ambitieux; mais là, et non ailleurs, il leur faut toujours, à une époque quelconque de leur vie, s'ils veulent être suivis de leurs hommes, marcher au drapeau du clan, mettre à sa toque les couleurs du pays et dans son cœur les sentiments de tout le monde. Beauvais, à la limite du groupe du nord, Evreux et Lisieux, sur les frontières de celui de l'ouest, ont par moments un autre esprit. Là aussi il y a des partisans de la paix à tout prix, et là aussi la guerre étrangère commence par la guerre civile, les proscriptions et les massacres.

Mais dans les deux groupes compacts il n'y a rien de pareil. Les sénateurs vénètes et les sénateurs nerviens ne sont pas tombés sous les coups de leurs compatriotes. Devant l'ennemi, toutes les autorités sociales du pays sont à leur poste de bataille, et, si vis-à-vis d'eux César se montre à tel point féroce, n'est-ce pas parce qu'il sait à l'avance que, parmi ces patriotes de toute classe, sa politique n'a aucune chance de trouver des instruments?

Et maintenant n'est-il pas curieux de constater que c'est là encore, dans l'ouest et le nord de la Gaule, que le vieux cadre patriarcal est resté le plus solide et le plus cohérent, que c'est là qu'on discute le moins, que c'est là qu'on sait le mieux obéir? Je n'insiste pas, car je me sens glisser dans le panégyrique, et mon enthousiasme ne gagnerait peut-être pas tous mes lecteurs. Aussi je voudrais terminer par une considération très prosaïque et cependant intéressante, et pendant que mon cœur tressaille d'aise d'avoir rencontré dans la foule mobile et bavarde ces Celtes silencieux et têtus, montrer comment, à cette époque de leur histoire, les intérêts de leur commerce maritime venaient appuyer l'impulsion que leur imprimait déjà leur robuste organisation sociale.

De tous les clans qui composaient la fédération armoricaine et qui paraissent dans une certaine mesure avoir tous été plus

ou moins des clans maritimes, le plus puissant, nous dit César, était celui des Vénètes, et il devait sa puissance à la possession d'une importante marine commerciale qui lui assurait en quelque sorte le monopole du trafic entre l'Angleterre et la Gaule. Les Bretons insulaires étaient naturellement ses alliés, puisqu'ils ne pouvaient pas s'en passer pour écouler leurs produits : les Gascons et les Flamands, avec lesquels commerçaient sans doute les Vénètes, situés entre ces deux groupes de populations, et leur servant d'intermédiaires, devaient marcher d'accord avec eux. Les Vénètes avaient donc un intérêt collectif et permanent, que tous les citoyens pouvaient comprendre : la guerre n'était pas chez eux affaire de sentiment ou de vanité, guerre de magnificence dans l'intérêt d'un chef ; et de fait, leur résistance est anonyme, nous ignorons le nom de leur général. Rome qui visait à briser toutes les ligues, à émanciper toutes les *civitates*, à morceler la Gaule pour régner plus facilement sur les clans divisés, ne pouvait être que l'ennemie des Vénètes. Elle tendait à briser la fédération dont ils étaient les chefs : réduits à leurs propres forces, il leur devenait impossible de maintenir leur monopole commercial, d'entretenir leur flotte, la source de leurs bénéfices : car c'étaient avant tout des transporteurs, comme les Hollandais du dix-septième siècle, nullement des producteurs en quête d'un stock industriel à écouler, comme les Anglais modernes. D'autre part, peut-être se rendaient-ils compte que les Romains, par la paix qu'ils imposaient aux populations de l'intérieur, par les travaux de viabilité qu'ils se préparaient à entreprendre, allaient rendre la sécurité aux routes de terre et faire une terrible concurrence à la voie maritime dont l'exploitation leur assurait de si beaux profits. C'était pour eux une question de vie ou de mort, un intérêt économique de premier ordre ; ils le comprirent, et la solidité de l'organisme patriarcal, non encore ébranlé chez eux, leur permit de soutenir la lutte.

III

La défense des côtes.

On s'est beaucoup querellé sur l'emplacement des garnisons chargées de défendre la frontière à partir du III^e siècle p. C. et notamment la frontière de mer contre les invasions des Germains. Quand on lit les renseignements que fournit là-dessus la *Notitia dignitatum*, on voit que la côte est partagée en trois grands commandements militaires.

1^o Le pays entre la Garonne et les Pyrénées est défendu par une garnison établie à Labourd (Bayonne).

2^o Les trois *civitates* maritimes des Ambiani, des Morini et des Menapii sont protégées par trois garnisons.

3^o Le duc d'Armorique a dix corps d'armée sous ses ordres pour protéger onze *civitates* maritimes : il est donc probable qu'il y a dans l'ensemble une garnison par *civitas*. Il y avait donc des corps de troupes à Blaye (Blabia) pour protéger la Saintonge, à Nantes (Mannatias), Vannes, Carhaix (Osismii) et Alet pour la Bretagne, à Avranches, Coutances, Rouen et Grannono (situé probablement en Lieuvin et défendant à la fois le Bessin et le Lieuvin) pour la Normandie. Si Grannono n'est pas une variante de Grannono, je le placerais volontiers en Poitou, cette province me paraissant appeler une défense, et le littoral ne pouvant guère rester vide entre la Loire et la Garonne. C'est dire que je me refuse absolument à admettre que Blabia soit Blavet et Grannono Guérande, ce qui aboutit à laisser entre Nantes et Bayonne notre littoral absolument sans défense. On a prétendu que la *Notitia* suivait la côte dans son énumération, mais Blabia précède Vannes, ce qui ne peut être vrai même de Blavet, et Coutances précède Avranches, ce qui montre bien que l'ordre n'est point rigoureux.

Dans l'intérieur du pays, stationnés (sauf exception) loin

des côtes, afin qu'ils ne pussent s'entendre avec leurs compatriotes débarquant en ennemis, étaient les contingents barbares des Lètes : Suèves à Arverni (Clermont), Francs à Rennes, Suèves au Mans, Teutoniciani à Chartres, Bataves et Suèves à Bayeux et à Coutances (1).

IV

Le déplacement des chefs-lieux.

Dans la plus grande partie de la Gaule, les chefs-lieux des *civitates* sont restés tels que nous les trouvons au IV^e siècle, c'est-à-dire qu'à la capitale gallo-romaine a succédé un évêché de même nom. C'est le fait, en Bretagne, pour Nantes, Rennes et Vannes (2).

Certains évêchés ont été déplacés, certaines villes déchues. Il n'y a plus d'évêché à Vermand (ou Saint-Quentin), à Javols, à Tongres (l'ancienne Vetera), à Sos, à Velay (ou Saint-Paulien); Noyon, Mende, Maestricht, puis Liège, Dax et le Puy en ont hérité. Le siège épiscopal de la *civitas* des Diablintes a été établi à Avranches et la plus grande partie du territoire réunie à celui de la cité des Cenomanni. Il n'y a pas davantage, chez nous, d'évêché à Carhaix ni à Corseul (3).

(1) Coutances a ainsi une double garnison, romaine et barbare, et le Bessin a lui aussi une garnison.

(2) Tels sont encore : Trèves, Metz, Arras, Reims, Amiens, Soissons, Beauvais, Paris, Langres, Lisieux, Evreux, le Mans, Angers, Tours, Bourges, Poitiers, Saintes, Limoges, Chartres, Sens, Périgueux, Cahors, Rodez, Auvergne (ou Clermont), Bayeux, Auch, Bazas, Comings, qui figurent au nombre des *civitates* primitives, Châlons, Meaux, Troies, Senlis, Séz, Couserans, qui en furent démembrées à une époque très ancienne.

(3) Chez les Calètes, les Morini, les Menapii, les Nervii, peut-être par suite des invasions germaniques qui ont bouleversé le pays, on ne retrouve le nom du clan dans aucune ville. Le nom des Calètes se retrouve seulement dans le pays de Caux. Le chef-lieu des Unelli qui portait sans doute ce nom au III^e siècle, s'est appelé au IV^e Constantia, Coutances.

Dans la région que je viens de citer, le nom du clan, de la *civitas*, est devenu le nom de la ville. Dans les vallées de la Garonne, du Rhône et du Rhin, il n'en a pas été ainsi. La ville, au lieu d'être l'annexe du clan rural, lui servant à de certains moments de centre militaire, commercial et religieux, en était indépendante, fondée par des commerçants phéniciens ou hellènes ou par des colons romains, plus importante en tout cas que la campagne. Aussi, sauf Riez et Troischâteaux, nom altéré des Tricastini, le nom du clan n'est-il pas devenu le nom de la ville. Il n'y a pas d'évêché des Volces Tecosages. Ptolémée énumère huit villes en ce pays et nous y trouvons huit évêchés, les uns, correspondant exactement aux villes anciennes, Toulouse, Narbonne, Maguelonne, Elne, Béziers, Carcassonne, les autres, Agde et Lodève, créées, semble-t-il, pour parfaire un chiffre sacramentel, Saint-Thibéry et Roussillon n'étant pas sièges épiscopaux. Le même phénomène paraît s'être produit chez les Volces Arécomiques, chez les Cavares. Dans d'autres parties de cette même région, toutes les villes situées sur le territoire d'une *civitas* ne furent pas érigées en évêchés, il n'y en eut même qu'une seule, mais elle garda son nom et ne prit pas celui du clan.

En Grande-Bretagne, les clans ont laissé fort peu de traces sur le sol : aucun nom de ville n'en dérive, deux comtés seulement, le Kent et le Devon, ont gardé le nom des Cantii et des Dumnonii. Cependant, sans avoir gardé leur nom, les évêchés correspondent, en général, au territoire des anciens clans. Voici, en effet, le nom de ceux-ci avec le nom de l'évêché ou des évêchés qui tiennent la place des vieilles capitales, sans que je veuille affirmer une concordance rigoureuse, la ville épiscopale à laquelle est rattachée le territoire d'un clan pouvant être prise proche de sa frontière, sur le territoire d'un autre clan :

Cornavii, Cairini ou Carmones (Caithness), Mertæ (Ross), Lugi (Moray), Spivii (Argyle), Cante ou Decante (Dunblane), Caledonii ou Dicaledones (Dunkeld), Vacomagi (Brechin), Vernicomes (Saint-André), Toexali (Aberdeen), Damnonii (Glasgow), Novantæ (Whitern), Selgovæ (Carlisle), Otadini (Durham), Brigantes (York), Parisii (Peterborough), Cassivellauni (Ely), Coritani (Lincoln), Icenii (Norwich), Regni

(Oxford), Trinovantes (Londres), Cantii (Canterbury et Rochester), Atrebatas (Chichester), Belgæ (Winchester), Dobuni (Gloucester), Silures (Landaf et Hereford), Ordovices (Bangor et Saint-Asaf), Cornavii (Chester, Worcester et Lichfield-Coventry), Durotriges (Salisbury, Bristol et Wills-Bath), Demetae (Saint-David), Dumnonii (Exeter) (1).

Lorsqu'il y a plusieurs évêchés sur le territoire d'un même clan, cela peut tenir, comme dans le midi de la Gaule, à la présence sur leur territoire de villes indépendantes ; on a pu comme à Albi, Aire, Angoulême, Auxerre, Bayonne, Laon, Lectoure, Lescar, Nevers, Oloron, Orléans, Tarbes, Verdun, morceler des diocèses trop étendus pour une population devenue plus nombreuse. En Armorique et dans une partie de la Grande-

(1) Ces 28 évêchés (en défalquant de cette liste les 9 évêchés de l'Ecosse gallique) correspondent, je crois, à ce que Nennius appelle les 28 cités de Bretagne. On retrouve en effet Lundein dans Londres, Ebrauc dans York, Legion dans Chester, Alclut ou Briton dans Glasgow, Loitcoit dans Lichfield, Grant dans Cambridge (au diocèse d'Ely), Ceint dans Cantorbéry, et je propose d'identifier Liguallid avec Carlisle, Colun avec Lincoln, Guent avec Venta Icenorum (au diocèse de Norwich), Guintguic avec Winchester, Peris avec Bristol, identifications dont certaines ont déjà été proposées, de considérer, à cause de leur place sur la liste ou de différentes autres circonstances, Maunguid, Guiragon, Legeion, Urnac, Segeint ou Arvon, Gortigirn, Guricon, Lerion (Leicester), Daun ou Daur (Dorchester), Selemion (Silchester), Mincip (Verulam ou St-Alban), Caratauc, Custoeint, Draithov, Meguaid et Pensauelcoit comme jouant le rôle de Durham (jadis à Lindisfarne), Rochester, Landaf, Hereford, Bangor, St-Asaf, Worcester, Peterborough, Wells, Chichester, Oxford, St-David, Whitern, Exeter (jadis à Crediton), Gloucester et Salisbury. Une autre liste des mêmes cités qui écrit Guiragon Vyrangon, Meguaid Mygit, Guricon Vorgorn, omet Maunguid, Liguallid, Mincip, Custoeint, Pensauelcoit, Draithov et Segeint et les remplace par Vuddei, Gloiu (Gloucester), Seri (Salisbury, jadis Searbyrig), Esc (Exeter), Weir, Lysidit et Widaul Wir. Certaines de ces villes ayant perdu de leur importance au profit des villes nouvelles, on ajouta celles-ci à la liste, sans faire disparaître les premières : ainsi fut constituée la liste des 33 cités par l'adjonction à la première de deux noms de la seconde, Seri et Gloiu, d'un nom nouveau, Merdin (Carnarthen chez les Demetae) et de deux noms, Gurcoc et Teim qui ne sont peut-être que de mauvaises graphies de Gorcon (pour Guricon) et de Ceint (liste de Marc). Une autre liste ajoute Ennaraut et Vaddon (Bath). Enfin une triade, annonçant 33 noms et n'en donnant que 32, se compose de 21 noms communs aux deux listes, de 4 de la première, Lyr (Carlisle), Arvon, Cusrad, Havid (Maunguid), 5 de la seconde, Gloiu, Weir, Lysidit, Widaul Wir, Seri, et 2 noms nouveaux : Cai (Chichester chez les Atrebatas) et Myrdin.

Bretagne, cela tient à des circonstances particulières de l'évangélisation chrétienne.

Partout où l'influence romaine n'avait pas été assez considérable pour détruire les vieilles institutions communautaires, pour attacher l'homme au sol par la propriété héréditaire, là où les domaines cadastrés ne couvraient pas tout le terrain de leurs limites fixes, où il y avait autre chose que des maîtres et des esclaves, le christianisme rencontrait des difficultés d'expansion toutes particulières. On écoutait bien le missionnaire qui venait prêcher l'Evangile, on se laissait même séduire par le prestige de son éloquence ; mais lui parti, surtout lui mort, comment assurer la perpétuité de la foi au sein de ces clans ruraux encore imparfaitement fixés à la terre. Il ne servait de rien de créer des paroisses : la guerre bouleversait pour ainsi dire tous les ans les limites des domaines du clan, et le prêtre du clan vaincu, eût-il pu demeurer sur le territoire envahi, n'eût joui d'aucune espèce de prestige aux yeux des clans vainqueurs. Ce qu'il fallait, c'était créer, sur les terres du clan, au sein du clan, avec des hommes pris dans son sein ou adoptés par lui, ayant juridiction sur tous ses hommes, comme un aumônier militaire sur les soldats de son régiment, en quelque lieu qu'ils fussent, un clan ecclésiastique, un ou plusieurs groupes de prêtres vivant ensemble de la vie collective dans des monastères, ayant parmi eux un ou plusieurs évêques, pour l'administration des sacrements qui nécessitent le ministère épiscopal. Ainsi s'explique en Irlande, en Galles, en Armorique, en Ecosse, chez les Angles de Northumbrie, cette merveilleuse floraison de la vie monastique, où chaque clan a son évêque, comme dans la Gaule romanisée, mais où cet évêque peut être pris, tantôt dans un monastère, tantôt dans un autre, en sorte que l'abbé de Landaf succède par exemple à l'abbé de Lanpadarn dans le titre d'évêque des Silures, sans qu'il y ait, comme nous l'entendons aujourd'hui, un évêché silure proprement dit. Pendant longtemps par exemple il n'y a qu'un évêque d'Alban, c'est-à-dire d'Ecosse, mais c'est tantôt l'abbé de Dunkeld, tantôt l'abbé d'Abernethy, tantôt celui de Saint-André, comme c'est tantôt en Irlande un O'Brien, tantôt un Mac Carthy qui est roi de Munster, un O'Connor ou un O'Neill,

roi en Connaught ou en Ulster, qui est le roi suprême d'Irlande.

On comprend dès lors le phénomène qui va se produire lorsque ces populations celtiques étant décidément fixées au sol, il s'agira d'établir des diocèses permanents. On prendra pour y arriver un certain nombre de monastères qui seront déclarés à jamais sièges d'évêchés analogues aux évêchés gallo-romains. Dans certains cas, ils coïncideront assez exactement avec le territoire des anciennes *civitates* : ainsi au nord de l'Humber il y a 14 évêchés et 14 *civitates*. Ailleurs, les évêchés l'emportent en nombre sur les *civitates*. En Armorique il y en a 9 au lieu de 5. Les enclaves que l'on rencontre si multipliées dans plusieurs diocèses de l'Armorique ou des Lowlands, attestent bien que les liens qui unissaient jadis les fidèles à leur pasteur étaient personnels et non territoriaux. Ce n'est pas parce que l'on habite un pays donné, mais parce que l'on appartient ou parce que l'on a appartenu à un clan donné, qu'on relève de tel ou tel évêque. Les diocèses celtiques des Highlands n'ont pas d'enclaves : les Highlanders n'étaient pas encore sédentaires au moment de l'établissement des diocèses (douzième siècle), tout le clan restait massé sous la main de son chef sur un territoire compact. Les diocèses de la marche franco-bretonne ou northumbriens n'en ont pas davantage : les Celtes n'étaient pas assez nombreux pour faire respecter leurs droits. C'est dans une zone intermédiaire que ce curieux phénomène s'est produit, là où les Celtes, établis en grand nombre, se sont sédentarisés tout en restant Celtes, et ont pu imposer le respect de leurs habitudes à la nouvelle organisation qui s'élabo-rait.

Ainsi s'explique également qu'il ait fallu, dans certaines régions, créer des évêchés distincts pour des races différentes, dont aucune n'avait réussi à absorber l'autre. Les Scandinaves n'ont pu conquérir l'Irlande, mais les Gaels n'ont pu les en chasser. Lorsque les Scandinaves se sont convertis, on a reconnu qu'on ne pouvait les faire entrer dans les mêmes cadres religieux que leurs adversaires de la veille, et c'est à cette nécessité que j'attribue la création des évêchés de Dublin, de Limerick et de Waterford. De même, en Angleterre, au sud de l'Humber, il n'y a généralement qu'un évêché par *civitas*, soit

dans les pays nettement bretons, Exeterfen Devon, Saint-David en Dified, soit dans les régions nettement anglaises de l'est. Ce n'est que sur la frontière (le Kent excepté), chez les Durotriges, les Ordovices, les Silures et les Cornavi, que l'on rencontre plus d'un évêché par clan.

Vicomte DE CALAN.



ÉTUDE

SUR

SAINT JORAND

(XIV^e SIÈCLE)

Son Sanctuaire et son Pèlerinage à Plouëc — Sa Vie

L'Armorique ou petite Bretagne fut évangélisée aux IV^e, V^e, VI^e siècles par les saints qui vinrent de la Grande-Bretagne, invinciblement poussés par l'esprit de Dieu et dévorés par un ardent désir de conquérir des peuples et des âmes à Jésus-Christ. Ces vaillants missionnaires étaient, les uns évêques, les autres de simples moines et prêtres. Leurs noms et leurs gestes resteront consignés dans nos annales et aussi dans nos cœurs bretons, tant que durera « notre sol de granit couvert de chênes. » Les Brieuc, les Corentin, les Tugdual, les Paterne, les Samson, les Malo, pour en citer quelques-uns des principaux, auront toujours droit à la reconnaissance de la Bretagne, parce qu'ils lui ont apporté, avec la Bonne Nouvelle, le bienfait de la civilisation. Etablir des églises à l'exemple des apôtres du Christ, fonder des écoles et des hôpitaux, défricher la terre et en retirer d'abondantes moissons, entreprendre avec courage et patience l'abolition d'usages barbares et grossiers, qu'est-ce tout cela sinon convertir et policer un pays ? Nous les célébrons et glorifions chaque année quand reviennent leurs beaux « pardons ». C'est notre devoir.

Les vieux saints laissèrent après eux le parfum de leurs

vertus et le souvenir de leurs exemples. C'est dire qu'ils eurent des imitateurs, saints eux aussi, qui préparèrent d'autres saints pour les temps à venir. Saint Méen, saint Menou au VII^e siècle ; saint Yvi, diacre, saint Herbaud, solitaire, saint Thurian, évêque de Dol au VIII^e ; saint Convoyon, abbé, au IX^e ; saint Goulven, évêque de Léon, au X^e ; saint Félix, abbé de Rhuys, au XI^e ; saint Jean de la Grille et saint Maurice de Carnoët, au XII^e ; saint Guillaume Pinchon, évêque de Saint-Brieuc, au XIII^e ; le XIV^e siècle voit s'épanouir la belle figure de notre grand saint Yves de Kermartin, prêtre de Tréguier, et celle également édifiante de Charles de Blois, duc de Bretagne ; voici venir, avec le XV^e siècle, saint Vincent Ferrier, apôtre admirable de l'ordre de saint Dominique, et la bienheureuse Françoise d'Amboise. Les siècles suivants continuent de donner à l'Eglise de Bretagne des personnages fameux par la sainteté de leur vie et le grand nombre de prodiges qu'ils ont opérés.

Avec de tels protecteurs dans le sein de Dieu, il est difficile que la Bretagne perde ses croyances et ses pratiques de foi !

C'est avec un légitime sentiment d'orgueil que je viens de faire mémoire des principaux saints de notre pays. Après avoir prononcé le nom béni de saint Yves, j'aurais voulu dire celui d'un autre saint, absolument contemporain du seigneur de Kermartin, presque son compatriote, prêtre comme lui et comme lui humble devant les hommes, mais grand devant Dieu. Ami de la prière et de la mortification, il a passé discrètement en ce monde, connu seulement du peuple obscur au milieu duquel il a vécu. L'histoire de sa vie, fidèlement conservée par la tradition locale, fut plus tard consignée dans une délicieuse complainte en vers bretons. Recteur de la paroisse de Plouëc, près Pontrieux, sur le territoire de laquelle s'élève la chapelle de *saint Jorand*, où saint Jorand passa la plus grande partie de sa vie, où il est mort, où il n'a cessé d'être prié et vénéré, je me fais un devoir de publier aujourd'hui, puisque le Congrès de l'Association Bretonne, réuni à Lannion, a bien voulu m'accorder la parole, je me fais un devoir, dis-je, de publier quelques notes inédites sur ce saint personnage auquel, pour être plus célèbre et plus connu, n'a manqué qu'une chose, essentielle d'ailleurs, l'honneur insigne de la canonisation.

Saint Jorand a vécu en plein moyen âge. La foi était bien

vive en Bretagne à cette époque. Il faut convenir pourtant que nos pères, si croyants et parfois si fervents, ne s'étaient pas encore dépouillés complètement de l'ancienne barbarie. Beaucoup de châteaux féodaux étaient restés debout, et les châtelains sentant comme un besoin de se faire la guerre les uns aux autres, entretenaient à grands frais des hommes d'armes dans leurs fiers donjons. Il y avait à Plouéc une antique forteresse du nom de Châteaulin, par abréviation, je le crois, de « *château du comte Alain*, » près de laquelle habita durant quelque temps notre saint dans la compagnie de ses parents. Châteaulin fut détruit en 1420 par ordre du duc Jean V pour punir les seigneurs de Penhièvre. Les fondements en ruines subsistent toujours, témoins d'un passé lointain, au sommet d'un mamelon boisé qui domine la splendide vallée du Trieux. Non loin de ce château fort s'élevait le fameux castel de Bréldy, place imprenable, nid d'aigle qui semblait défier les hommes et les éléments. Entre ces deux forteresses existait, au temps où vivait saint Jorand, une modeste chapelle dédiée à la Trinité. C'est là que l'homme de Dieu établit un monastère où il demeura jusqu'à la mort. La chapelle d'aujourd'hui, élevée sur l'emplacement de l'ancien sanctuaire, date du XVI^e siècle. Elle n'offre de remarquable que le transept midi et le chevet dont les fenêtres sont de pur style ogival. Une chose curieuse et assez rare, c'est la grande cheminée située au bas de la nef, du côté de l'Évangile. Pourquoi cette cheminée dans l'intérieur de l'église ? Pour chauffer l'eau baptismale, d'après certains auteurs ; pour y entretenir du feu durant la nuit de Noël et la nuit du jeudi-saint, d'après d'autres.

Au-dessus de la porte du porche, à l'intérieur, est fixée à la muraille une fresque, une peinture sur bois représentant la vie du saint patron en plusieurs médaillons. Cette fresque, qui porte la date de 1618, est sans valeur au point de vue de l'art. L'humidité d'ailleurs l'a considérablement endommagée. Le dernier médaillon ne manque pas d'intérêt : c'est un ange à genoux aux pieds du pape, le suppliant de canoniser le vénérable religieux. Le trésor de la chapelle contient deux reliquaires : l'un, tout petit, en argent, très curieux et ancien, est portatif à la main. Le prêtre le présente à baiser aux fidèles à l'occasion des deux pardons qui ont lieu le premier dimanche

de l'avent et le dimanche de la Trinité. L'autre, très récent, en bronze doré, a la forme d'une église gothique. Les conscrits s'honorent de le porter à la procession de la Trinité. Un joli calice en argent massif, du XV^e siècle, sert au prêtre célébrant la messe dans cette chapelle le 3^e dimanche de chaque mois. La bannière de procession vient de l'église de Plouéc : un côté donne l'apparition de la sainte Vierge à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne ; l'autre donne la scène du Calvaire. Cette bannière est vieille de plusieurs siècles. Elle est de toute beauté, quoique en très mauvais état. En parlant des reliquaires, j'aurais dû dire que tous deux contiennent des reliques du saint. Elles n'ont pas le sceau épiscopal, confirmant l'authenticité. Elles ont, du moins, le sceau de l'âge et de la tradition. Les évêques de Tréguier jadis, et de Saint-Brieuc plus tard, ont toujours permis l'exposition et le culte de ces saints ossements.

Le tombeau de saint Jorand est dans le chœur, du côté de l'Évangile. Vénérable monument de granit, œuvre d'un sculpteur inconnu d'autrefois, il représente le saint couché, ayant son habit de cénobite, tenant de la main droite un bâton et de la gauche une bourse qui renferme son bréviaire, la tête respectueusement soutenue par deux de ses moines, les pieds appuyés sur une levrette. Ce tombeau est l'objet d'une grande dévotion. Saint Jorand est spécialement invoqué pour les bestiaux : de nombreux miracles obtenus par son entremise le prouvent. Pendant toute l'année des pèlerins viennent prier dans son sanctuaire et boire de l'eau à sa fontaine. Celle-ci, sans cachet particulier qui la distingue des autres fontaines de pèlerinages, est surmontée d'une stèle ogivale en granit, au centre de laquelle a été pratiquée une niche qui contient une statue du saint à peu près semblable, quant à l'habit cénobitique du moins, à la statue de la chapelle. Je fus profondément surpris, à la Trinité dernière, à la vue de la foule immense de personnes en vœu (plus d'hommes que de femmes) qui défila devant le tombeau de saint Jorand. Il y eut plus de quatre mille pèlerins venus de toute la contrée, à plus de cinq lieues à la ronde. Le paysan breton a la foi, mais une foi qui a besoin d'être alimentée par des grâces temporelles : il est probable que saint Jorand est l'un de ses éloquents avo-

cats près du Bon Dieu. La nombreuse fréquentation de ce pèlerinage le prouve assez.

Dans le transept midi de la chapelle, se voit un vieil autel tout vermoulu dédié à l'apôtre saint André, autel qui, lui aussi, est l'objet d'une dévotion particulière. Les mères de famille y viennent avec confiance lorsque leurs petits enfants sont atteints de cette toux contagieuse et tenace qui porte le nom vulgaire de « coqueluche », en breton *paz iud*, toux sifflante.

Combien de temps exista le monastère édifié par saint Jorand sur le lieu de la Trinité ? Quels furent les religieux de ce monastère (1) ? A quel ordre appartenaient-ils ? Furent-ils nombreux ? Autant de questions qui restent et resteront sans réponse. Dès avant la mort du saint, le sanctuaire, au lieu de s'appeler la Trinité, devint par le fait même de la dévotion étonnante dont il était l'objet, *Nis-Kaër* (2), la Belle Eglise. C'est le nom qu'il a porté depuis et gardera désormais. *Nis-Kaër* était au xv^e siècle chapelle tréviale dépendante de Plouéc, desservie par un prêtre, *curatus*, ayant son conseil de fabrique, son cimetière, distincts de la paroisse mère. Nous possédons dans nos archives de curieuses délibérations fabriciennes de la chapelle tréviale de saint Jorand.

A 400 mètres environ du village de la Belle-Eglise ou *Nis-Kaër*, au milieu d'un carrefour élevé d'où l'on jouit d'un splendide panorama qui embrasse le Menez-Bré et la pays de Bégard, s'élève majestueusement un superbe calvaire de granit du xv^e siècle. M. Hernot, l'habile sculpteur de Lannion, le compléterait, j'en suis sûr, avec la satisfaction de l'artiste et du chrétien. Cette croix a toujours été appelée *Kroaz ar c'hure* la croix du vicaire, parce que, sans doute, elle fut érigée par les soins du prêtre de la Belle-Eglise. Le fût du Calvaire, d'un seul bloc, mesure 4 mètres de haut. Sur les bras de la croix, la Sainte-Vierge et saint Jean, Marthe et Marie, assistent le Sauveur mourant. Le piédestal, qui a 2 mètres de haut sur 1 mètre de diamètre, est de forme hexagonale et, à sa partie supérieure, est orné de riches sculptures représentant des

(1) Certains auteurs prétendent qu'ils dépendaient de l'abbaye de Saint-Georges, de Rennes.

(2) La chapelle est à 500 mètres de la station de chemin de fer de Plouéc.

colombes qui se poursuivent. Tout autour de la base, un banc de granit invite au repos et à la prière. Jadis ce carrefour était fréquenté. Quatre routes anciennes s'y donnent rendez-vous. C'est par là qu'il fallait passer pour aller saluer « Monsieur saint Jorand béni ». Les nouveaux chemins ont jeté dans l'oubli l'antique « croix du vicaire. » Elle a vu bien des hommes passer à ses pieds en se signant dévotement, et aujourd'hui seule, délaissée dans ce lieu calme et paisible, dominant les fertiles et rians coteaux qui retentissaient, il y a quelques cent ans, des sons joyeux de l'hallali, elle fait penser à la belle parole du Christ : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. »

Cette étude sur saint Jorand, sa chapelle et son pèlerinage, resterait inachevée si je ne donnais un court aperçu de la délicieuse *gwercz* qui fait le charme des habitants de Plouéc. Elle fut composée par un barde dont le nom est ignoré. M. l'abbé Henri Le Chaux, recteur actuel de Plusquellec, vicaire à Plouéc pendant dix ans, a montré, en la modifiant quelque peu et en l'augmentant de quelques couplets, qu'il était l'ami de saint Jorand et aussi... poète à ses heures.

En voici le refrain simple et pieux traduit du breton : « Monsieur Saint Jorand béni, à Plouéc vous avez vécu, heu-« reux maintenant avec nos pères, priez pour nous en paradis. » La *gwercz* commence ainsi : « Ecoutez tous, gens de la Belle-« Eglise, l'histoire de Jorand, patron de votre église, elle vous « apprendra par sa vie à aimer votre pays et votre Dieu. » Pour ne pas trop prolonger ma lecture, je me bornerai à une courte esquisse de la légende.

Saint Jorand naquit à Gommenec'h, près de Lanvollon, vers l'an 1300 (1). Il vient très jeune habiter Plouéc avec ses parents et demeurer au village de Kergrist, à peu de distance de la forteresse de Châteaulin. L'enfant croit en âge, en sagesse et en grâce, à l'exemple du divin Maître, et devient l'élève studieux d'un saint prêtre du pays. Un jour, il trouve sa mère en larmes. Les soldats du château ont tué et dépecé la seule vache que possédait la pauvre femme. Jorand se met en

(1) Cette date est contestée. Quelques auteurs prétendent que saint Jorand est du v^e siècle. D'après M. Aug. Desjars (*Annuaire des Côtes-du-Nord de 1852*), S. Jorand aurait vécu au xiv^e siècle.

prière et aussitôt la bonne bête tant regrettée revient à la vie. Ce fut son premier miracle, mais non le dernier. Et pourtant les gens du village n'ont pour lui aucun égard. Ayant perdu son père et sa mère, il quitte sans regret Kergrist, et va vivre en ermite au village de la Trinité. Il y est très mal reçu. On menace de le chasser à coups de pierre. Il y opère de nombreux miracles qui ne servent qu'à attiser la haine des paysans. Traversant un champ, il est blessé au pied par un tronc de fougère desséchée. Depuis ce temps, jamais la fougère n'a reparu dans ce champ.

Cependant une voix intérieure, la voix de Dieu, le presse d'aller se réfugier au monastère de Juhec en Péderneec. Les moines l'accueillent à bras ouverts et voilà qu'il devient leur ami, leur frère, leur modèle. C'est là que très probablement, après les études requises, il fut promu aux saint ordres.

Mais à Plouéc, à la Trinité, grande est la tristesse depuis le départ de l'homme de Dieu. De mauvaises moissons par suite d'une extrême sécheresse, des maladies suivies de mort parmi le bétail, appellent le souvenir et les bontés de Jorand. Il n'y a plus à hésiter. Il faut se rendre en procession avec croix et bannière au monastère de Juhec, il faut ramener Jorand à la Trinité. La procession est déjà tout près de Juhec. Les cloches sonnent d'elles-mêmes à toutes volées. Grand émoi, on le comprend. Les moines se regardent, s'interrogent. « Ne craignez pas, dit Jorand. C'est Plouéc qui vient en procession me réclamer, Plouéc aujourd'hui repentant. » Vite, les moines eux aussi accourent processionnellement au chant des cantiques, au-devant des étrangers. Les deux croix s'embrassent, suivant l'usage. Les gens de Plouéc sont aux pieds de Jorand, et versent des larmes : « Oh ! pardon, pardon, revenez avec nous ! » Jorand lui aussi pleure d'attendrissement et se décide à quitter Juhec pour reprendre le chemin de la Trinité avec plusieurs de ses frères en religion. La Trinité va voir de beaux jours. Un monastère y est édifié tout près de la chapelle. Les miracles fleurissent de nouveau sur cette terre ingrate. Les habitants deviennent meilleurs au contact des saints. Le sanctuaire embellit et enrichi s'appelle maintenant la Belle-Eglise. Enfin Jorand, après une longue et fructueuse carrière, meurt de la mort des saints. Son corps est inhumé dans la chapelle, et pen-

dant que le peuple désolé pleure un père tendrement aimé, les merveilles se multiplient sur son tombeau.

Je termine cette édifiante et gracieuse légende par le fait suivant. En 1830, les commissaires du Pape chargés de travailler au procès de canonisation de saint Yves, passaient par la Belle-Eglise, se rendant à Tréguier. Tout à coup, en plein village, les montures s'arrêtent, s'obstinant à rester en place. Qu'y a-t-il donc ici ? demandent les commissaires surpris et effrayés. — Ici est mort un saint, ici reposent ses restes, leur est-il répondu.

Pendant la durée de la restauration de l'église actuelle de Plouéc, c'est-à-dire pendant deux ans, la chapelle de saint Jorand a servi d'église paroissiale (1896-1897). Le séjour de l'église paroissiale à Ilis-Kaër a beaucoup contribué à l'extension du culte du saint anachorète. Il m'est permis de dire que mon prédécesseur à Plouéc a bien mérité de sa paroisse. Des hauteurs de Bégard où il est aujourd'hui préparant de nouveaux travaux, il peut apercevoir et le temple qu'il a bâti à la Reine du ciel et le vieux clocher de saint Jorand. Que la sainte Vierge et saint Jorand le protègent et le conservent longtemps !!!

L'ABBÉ J. LE COCQ,
Recteur de Plouéc.

GWERZ

DE

Saint Jorand de Plouëc

D'APRÈS

M. l'abbé LE CHAUX, Recteur de Plusquellec (G.-d.-N.)

DISKAN

Otro zant Jorand binniget
Barz en Plouec, c'houi neus bevet ;
Euruz brema gant hon zud Koz,
Pedet vidomb er Baradoz.

I

Selaouet, oll, Iliz-Kaeriz,
Gwerz Jorand, Patron hoc'h Iliz,
Diski rei d'ac'h dre he vue
Karet ho pro hag ho Toue.

Er bla trizek kant, pe war dro,
Herve creden an oll, er vro,
Jorand en Goanach oe ganet,
Med en Plouec eo bet savet.

Digand eur Prezeger santel,
Bianig c'hoaz en d'oe kentel,
Da labourat vit gloar Doue
Ha zilvidigez he ine.

GWERZ

DE

Saint Jorand de Plouëc

D'APRÈS

M. l'abbé LE CHAUX, recteur de Plusquellec (G.-d.-N.)

REFRAIN

Monsieur saint Jorand béni,
En Plouëc vous avez vécu ;
Heureux maintenant avec nos pères,
Priez pour nous au Paradis.

I

Écoutez tous, gens d'Iliz Kaër,
La complainte de Jorand, patron de votre église,
Il vous apprendra par sa vie
A aimer votre pays et votre Dieu.

Vers l'an treize cent, environ,
Suivant la croyance de tous, au pays,
Jorand naquit à Gommenec'h,
Mais il a été élevé à Plouëc.

D'un saint missionnaire,
Tout jeune encore, il reçut avis
De travailler pour la gloire de Dieu
Et le salut de son âme.

Bugel, en Kergrist neuz bevet,
Sioul, dinoaz ouz den ebet ;
Tud digar a zeu didrue,
D'hen bargas, prestik, ac'hane.

Kalz a vurzudo koulscoude,
Diskoë he zantelez, he fe,
Hag a ra d'an oll, da welet
Eo gand Doue meurbed karet.

Eun de, distro deuz he studi
E kav he vam o hirvoudi ;
Eur vioc'h devoa, vit oll vado,
He bioc'h zo laeret ha maro.

Ar c'helo-ze p'en deuz klevet,
Jorand zo bet daoulinet ;
Neuze, gand nerz a ped Doue,
Hag ar vioc'h distro d'ar vue.

Ar Sant goude gemer an tee'h,
Hag en Dreinded a glask eul lec'h,
Med ama c'hoaz eo goal-gaset,
Gand mein zo-ken eo branskaillet.

El lec'h ma, raktal adare,
Setu meur a vuzud neve,
Buzudo kaër ha niveruz,
Hema dreist-oll, zo souezuz.

Eun de, he droad a zo glajet,
Gand eur skod raden dizec'het,
Biskoaz na zo gulet aboë
Nep bod-raden barz er park-ze.

II

Klevet en deuz abeurz Doue,
Eur vouezik dous hag a lerë :
« Et da Zant-Juec, et breman,
« Neur gouant menech da vevan. »

Enfant, il a vécu à Kergrist
Paisible, sans nuire à qui que ce fût ;
Des gens haineux viennent, sans pitié,
Le chasser bientôt de là.

Beaucoup de miracles, cependant,
Montrent sa sainteté, sa foi,
Et font voir à tous
Qu'il est de Dieu grandement aimé.

Un jour, à son retour de l'école
Il trouve sa mère en larmes ;
Une vache elle avait, pour tout bien,
Sa vache est volée et tuée.

Quand il a su cette nouvelle,
Jorand s'est agenouillé ;
Alors, avec force il prie Dieu
Et la vache revient à la vie.

Le saint ensuite s'en va
Et à la Trinité il cherche un refuge,
Mais ici encore il est malmené
Et à coups de pierres même poursuivi.

En ce lieu, aussitôt encore,
Voici de nouveau de nombreux prodiges,
Des prodiges éclatants et nombreux,
Celui-ci surtout est surprenant.

Un jour son pied est blessé
Par une souche de fougère desséchée,
Jamais on n'a vu depuis ce jour
Un plant de fougère dans ce champ.

II

Il a entendu de la part de Dieu
Une voix douce qui disait :
« Allez à Saint-Juec, allez sans retard,
« Vivre dans un monastère. »

Aboan en deuz ar vouez klevet,
Ma neuz Jorand outhi zentet,
Redek a ra d'an ti zantel,
Lech ma teu Doue d'hen gervel.

Pa n'em gav kichen toul an or,
Gan doujans e c'houlen digor,
Goulen a ra n'hano Doue,
Menel da vad barz an ti-ze.

Dal m'ho deuz klevet he beden,
Ar venec'h deu d'hen diarben,
Ar manati zo digoret,
Ha zant Jorand digemeret.

E berr komzo da c'houdeze,
E kontout dezan ho doare :
Pedi, labourat ha zenti,
Setu bue ar manati.

Kerkent ha m'en deuz bet klevet,
A greiz-kalon neuz assantet :
« Setu dreist pep tra emeza. »
Petra hepken e c'houlenna. »

Ama teuaz e berr amzer
Da veza skouer he genvreuder,
Eur skouer a fe, a zantelez
A doujanz Doue, a furnez.

III

Plouëc gand he zant dilezet
Hep taken glao a zo chomet,
Hep taken glao, hag a bell-ze
Aboë neo ken Jorand er vro.

Plouëgiz o klevet neuze
Pelec'h n'em guz an den Doue,
Ho frosession deuz zavet,
Vit mont da Juec d'hen kerc'het.

A peine a-t-il entendu cette voix,
Que Jorand lui a obéi.
Il court à la sainte maison
Où Dieu vient de l'appeler.

Quand il se trouve au seuil de la porte,
Avec respect il demande asile,
Il demande, au nom de Dieu,
A rester pour toujours dans cette maison.

Dès qu'ils ont entendu sa prière,
Les moines viennent au devant de lui,
Le monastère est ouvert
Et saint Jorand accueilli.

En peu de mots, ensuite,
Ils lui racontent leur façon de vivre :
Prier, travailler et obéir,
Voilà la vie au monastère.

Aussitôt qu'il a entendu,
De tout cœur il a accepté.
« Voilà, par-dessus tout, dit-il,
Ce qu'uniquement je demande. »

Ici, il devint en peu de temps
Le modèle de ses frères,
Un modèle de foi, de sainteté
De crainte envers Dieu, de sagesse.

III

Plouëc par son saint délaissé
Sans goutte de pluie est resté,
Sans goutte de pluie, et depuis longtemps,
Depuis que Jorand n'est plus au pays.

Les Plouëcois apprenant alors
Où se cache l'homme de Dieu,
Leur procession ont formé,
Pour aller à Juec le prendre.

Gand ar banniel hag ar groaz
Oll, a vanden, bian ha braz,
Da Zant-Juec int diredet,
Da gerc'het Jorand binniget.

Erru dam dost d'ar manati,
Kloc'h Zant-Juec e glevont-hi,
Pa deuz klevet ar c'hloc'h o son ;
Na stard a tride ho c'halon.

O Klevet ar c'hloc'h d'ar c'houlz-ze
Juegiz souezet gand-ze,
Oll, d'ar gouant zo diredet,
Ha gand Jorand deuz goulennet :

« Petra zo, Jorand, a neve,
« Pa zôn ar c'hleier hirie,
« Pa zôn ar c'hleier d'ar c'houlz-man,
« Hep ma zo den ouz ho brallan ? »

« Ma zôn ar c'hleier, éméza,
« Neventi braz zo el lec'h-ma ;
« Erru eo kichen Sant-Juec
« Tud ha brosession Plouec. »

Zant-Juegis p'ho deuz klevet,
Ho brosession deuz zavet,
A deuz zavet herve ar c'hiz
Evit diarbenn Plouegiz.

Goudeze pa deuz kroaz Juec,
Gret he zalud da groaz Plouec,
Plouegiz a dired neuze
D'al lec'h n'em gav an den Doue.

Dirak Jorand er manati,
Deuz daoulinet n'eur hirvoudi,
Evit goulen a galon vad,
Gand an den zantel ho mennad.

« Plouegiz, sec'het ho taëro,
« Klevet eo bet ho pedenno,

Avec la bannière et la croix
Tous ensemble, petits et grands,
A Saint-Juec sont accourus
Pour prendre Jorand béni.

Arrivés non loin du monastère,
La cloche de Saint-Juec ils entendent ;
Quand ils ont entendu la cloche sonner,
Fortement tressaillaient leurs cœurs.

En entendant sonner la cloche à cette heure,
Les gens de Juec étonnés de cela,
Tous au couvent sont accourus,
Et à Jorand ont demandé :

« Qu'y a-t-il, Jorand, de nouveau,
« Puisque sonnent les cloches aujourd'hui,
« Puisque sonnent les cloches à cette heure
« Sans qu'il y ait personne les sonnante ? »

« Si les cloches sonnent, dit-il,
« C'est qu'une chose bien extraordinaire se passe ici ;
« Ils sont arrivés près de Saint-Juec,
« Les gens et la procession de Plouéc. »

Les gens de Saint-Juec, à cette nouvelle,
Leur procession ont formé ;
Ont formé, suivant la coutume
Pour aller au-devant des Plouécis.

Ensuite, quand la Croix de Juec
A salué la Croix de Plouéc,
Les Plouécis accourent alors
Au lieu où se trouve l'homme de Dieu.

Devant Jorand, au monastère,
Ils se sont agenouillés en soupirant,
Pour demander du fond du cœur
Au saint homme d'exaucer leur prière.

Plouécis, séchez vos larmes,
Vos prières ont été entendues,

« Ha Jorand dre gouir garante,
« A vesk he zaëro gand ho re.

« Kenvroiz ker, eme ar sant,
« N'ho pezet pelloc'h nec'hamant,
« Rag mouez Doue deuz ma galvet,
« Da distro ganac'h d'an Dreinded ».

Pa glev ar venec'h ar c'helo,
Setu anken, setu daëro.
« Breuder ker, na oelet pelloc'h,
« Da viken m'ho sonj ac'hanoc'h. »

Seiz a venec'h dibab neuze,
Menec'h a gouirdoujans Doue
Evit dont ganth an d'an Dreinded,
Lec'h oa gand Doue goulennet.

Sant-Juegiz oa glac'haret,
Ho c'halon baour a oa rannet;
Med Plouegiz a oa seder,
O tistro gand Jorand d'ar ger.

IV

Aboan ar zant a zo distro,
Raktal en Plouec ha war-dro,
Eur c'hlizen vad a zo kouëet,
Da zoura douar an Dreinded.

Ma lerê n'oll, iaouank ha koz :
« Doue skuill warnomp e vennoz. »
Setu aze eur burzud skler,
Gret gand Doue d'he servijer.

En Plouec, pa ze digouët,
Eur gouant a zo bet zavet,
Zo zavet eur gouant neve,
D'ar venec'h da bedi Doue.

Et Jorand par véritable affection
Mêle ses larmes aux vôtres.

« Compatriotes aimés, dit le saint,
« N'ayez plus longtemps de chagrin,
« Car la voix de Dieu m'a appelé
« A retourner avec vous à la Trinité ».

Quand les moines apprennent cette nouvelle,
Voilà la douleur, voilà les larmes.
« Frères aimés, ne pleurez pas davantage
« A jamais je me souviendrai de vous. »

Sept moines il choisit alors,
Moines véritablement craignant Dieu,
Pour l'accompagner à la Trinité,
Où il était par Dieu réclamé.

Les gens de Saint-Juec étaient désolés,
Leur pauvre cœur se fendait ;
Mais les Plouëcois étaient réjouis,
En retournant chez eux avec Jorand.

IV

A peine le saint est-il de retour,
Aussitôt à Plouëc et alentour
Une rosée bienfaisante est tombée,
Pour rafraîchir les terres de la Trinité.

Et tous disaient, jeunes et vieux
« Dieu répand sur nous ses bénédictions. »
Voilà un miracle manifeste,
Accordé par Dieu à son serviteur.

A Plouëc quand il s'est trouvé,
Un couvent a été bâti,
A été bâti un couvent neuf,
Au moine, pour prier Dieu,

Chapel an Dreinded oa hanvet,
 Med he hano zo bet troket,
 Rag elec'h an hini kenta,
 « An Iliz-Kaer, » lerer breman.

Setu bue an den santel,
 E vurzudo renkan tevel,
 Eleiz a vurzudo neuz gret,
 Kever an dud ankeniet.

Eleiz a vurzudo neuz gret,
 E kever ar belerined,
 A zeu a vanden hag a bell,
 Da daoulina barz n'he chapel.

Eleiz a vurzudo neuz gret,
 E kever ar vartoloded,
 Ken alies en risk, siouaz !
 Da veza beuet er mor braz.

V

War e varo neuz divizet :
 « Tall ar piller vin interret. »
 Eno gand patron hoc'h Iliz,
 Digemer mad p'ho, Plouegiz.

Jorand en deuz n'he zorn deo
 Ar vaz-souten e vlavejo ;
 Dougen a ra en he zorn all,
 Ar ialc'h a zerr e vreural.

E tal e ben zo daoulinet,
 Daou vreur manac'h e vignonet,
 Ouz e dreid e veler ive,
 Eul loen fidel en he c'hourve.

Eur c'hras eo d'ac'h, Iliz-Kaeriz,
 Kat relego zant hoc'h Iliz,
 Eur vech bep miz deut d'he chapel,
 Lec'h m'ha e relego zantel.

Chapelle de la Trinité fut son nom,
 Mais ce nom a été changé,
 Car au lieu du premier,
 « La Belle-Eglise, » l'on dit maintenant.

Voilà la vie du saint homme ;
 Ses miracles je dois les taire,
 Quantité de miracles il a faits
 En faveur des gens affligés.

Quantité de miracles il a faits
 En faveur des pèlerins,
 Qui viennent en foule et de loin
 S'agenouiller dans sa chapelle.

Quantité de miracles il a faits,
 En faveur des marins,
 Si souvent en danger, hélas !
 D'être noyés dans la mer immense.

V

En mourant il a ordonné :
 « Au près du pilier je serai enterré. »
 Là, du Patron de votre Eglise,
 Bon accueil vous aurez, Plouécois.

Jorand tient à la main droite
 Le bâton soutien de sa vieillesse ;
 Il porte à l'autre main
 Une bourse qui renferme son bréviaire.

A son chevet sont prosternés
 Deux frères moines, ses amis,
 A ses pieds l'on voit aussi
 Une bête fidèle, étendue.

C'est une grâce pour vous, gens d'Iliz-Kaër,
 Que d'avoir les reliques du saint de votre Eglise,
 Une fois par mois venez à sa chapelle,
 Où se trouvent ses saintes reliques.

Eno Jorand a neuz pedet,
Hata vit Plouec a bed bebred ;
He bedenno karantezus,
A zo dudiuz da Jesus.

Pardon ar Zant, zùl an Dreinded,
Diskoë penoz eo enoret ;
Plouec neuz vitan karante,
Dre eo gouir vignon da Zoue.

Evit an dud hag ar loënet,
E peder Jorand binniget,
Ha dimeuz kalz a barrejo
Kinniger dezan pedenno.

E m'ha Jorand barz en envo,
O veuli Doue, hon Otro ;
Gras d'imp da vond oll, d'hen guelet,
D'an env da Balez an Dreinded !

Amen.



Là Jorand a prié,
Et pour Plouëc prie toujours ;
Ses prières bienveillantes
Sont agréables à Jésus.

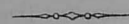
Le Pardon du Saint, au dimanche de la Trinité,
Montre combien il est honoré
Plouëc a pour lui de l'amour,
Parce qu'il est un véritable ami de Dieu.

Pour les hommes et les bêtes,
On prie Jorand béni,
Et de beaucoup de paroisses
On lui adresse des prières.

Jorand est aux cieux
Louant Dieu, notre Seigneur ;
Plaise à Dieu que nous allions tous le voir
Au ciel, au palais de la Trinité !

Amen.

Abbé LE COCQ,
Recteur de Plouëc.



UN MOT
SUR LES
ORIGINES BRETONNES

1^{re} Réponse à l'Auteur
de l'*Essai sur l'Histoire de la Commune de Carnoët*.

L'*Essai sur l'Histoire de Carnoët*, dont l'auteur est le Révérend Père Jouan, missionnaire du Saint-Esprit, comprend cinq parties :

- 1° LES ORIGINES BRETONNES (chapitres I à VIII), p. 2 à 41 (1) ;
- 2° UNE RÉPLIQUE A M. DE LA BORDERIE (chapitre IX), p. 42 à 90 ;
- 3° LA BATAILLE DE SAINT-GILDAS (chapitre X), p. 91 à 94 ;
- 4° L'HISTOIRE DE CARNOËT DU XIII^e SIÈCLE à nos jours, chapitre XI, p. 95 à 100 ;

5° Enfin trois chapitres intitulés : chapitre XII : MINÉRAIS DE PLOMB ET DE CUIVRE A CARNOËT (p. 101 à 104) ; — chapitre XIII : MONUMENTS RELIGIEUX ET HISTOIRE RELIGIEUSE (p. 105 à 110) ; — enfin chapitre XIV : NOTICES BIOGRAPHIQUES (p. 111 à 120).

De ces trois derniers chapitres, je ne dirai rien, sauf un mot de l'*Histoire religieuse*. J'ai dit ce que j'avais à dire du chapitre IX (2^e partie). — Je me propose d'examiner successivement les 1^{re}, 3^e et 4^e parties.

Je commence aujourd'hui par la première : les *Origines bretonnes*.

(1) Le titre *Origines bretonnes* ne se trouve pas dans l'*Essai* ; je l'emploie pour résumer les titres des huit chapitres : 1° APERÇU GÉNÉRAL SUR CARNOËT ; 2° CE QUE FUT CARNOËT AUX TEMPS ANTIQUES ; 3° LES ROMAINS A CARNOËT ; 4° LE VÉRITABLE CAMP ROMAIN... ; 5° BRIQUES ROMAINES... A SAINT-GILDAS ; 6° DERNIER MOT SUR L'OCCUPATION ROMAINE ; 7° PLACEN AR CHAPEL... ; — 8° RÉSUMÉ DE CE QUE NOUS AVONS DIT DE SAINT-GILDAS ET DE SES ENVIRONS.

Les Origines bretonnes

CHAPITRES I A VIII

En commençant l'examen de cette première partie, je dois prévenir que je n'entrerai pas dans les détails : ce travail me mènerait trop loin.

Les deux pensées dominantes des huit premiers chapitres (p. 2-41) sont celles-ci : 1° les Bretons ne sont pas des Celtes ; — 2° les Bretons insulaires n'ont pas peuplé, cultivé, évangélisé l'Armorique.

1° *Les Bretons d'aujourd'hui ne sont pas des Celtes*. Ce sont des Armoricaïns. Un exemple : notre jeune compatriote M. Jaffrennou fait avec une heureuse facilité des vers bretons qu'admire le P. Jouan, breton bretonnant et bon juge. Ces vers ont été appréciés par les Gallois qui, en 1899, ont proclamé M. Jaffrennou barde. Le P. Jouan appelle le jeune poète « notre barde breton » ; mais il lui révèle qu'il « n'est pas *cette* mais armoricaïn » (p. 10), comme ses vers qui sont « armoricaïns », comme sa « langue prétendue celtique qui n'est pas plus celtique que ceux qui l'ont parlée et la parlent encore » (p. 21).

Pourtant les linguistes enseignent que le breton armoricaïn ou de France, et le breton du pays de Galles, sont deux variétés d'une même langue, la celtique (1). Si le breton armoricaïn n'est pas celtique, le breton gallois ne l'est pas non plus ; car la parité des deux langages démontre leur commune origine. Donc les Gallois ne sont pas plus Celtes que les Armoricaïns. — Voilà très clairement la pensée du P. Jouan.

(1) Cf. *Les notions sur l'histoire de la langue bretonne*, en tête de la *Grammaire bretonne*, par M. Ernault, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

Or les habitants de la Gaule contemporains de César se croyaient et se disaient Celtes.

« Toute la Gaule, dit César, est partagée entre les Belges, « les Aquitains, et ceux que nous appelons *Gaulois*, et qui dans « leur langue se nomment *Celtes*... Les Gaulois sont séparés « des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la « Seine... La partie habitée par eux (par les Celtes) commence « au Rhône : elle a pour limites, la Garonne, l'Océan, la Marne, « la Seine, et le Rhin du côté des Helvétiens. » (*Commentaires*, Liv. I. 1). L'Armorique est comprise dans ce vaste territoire (1).

Nous lisons (p. 17) « Nous ne pensons pas que l'élément celtique pénétrât en Armorique avant les Romains ; mais cette « contrée reçut cependant des visites des peuples orientaux » notamment des Tyriens.

Cette phrase quelque peu ambiguë soulève deux questions.

L'auteur signale les Phéniciens comme visitant l'Armorique. Soit. Mais des navigateurs trafiquant en pays lointains n'y forment pas un corps de nation. Supposez que les Tyriens aient fondé « des comptoirs », comme nous dirions aujourd'hui, bien plus (ce qu'il est difficile d'admettre) qu'ils aient bâti une ville en Armorique (2), ces fondations ne démontreraient pas que l'Armorique a été peuplée par les Tyriens.

(1) Quand nous disons l'Armorique, nous entendons l'Armorique péninsulaire comprenant, d'après César, Osismiens, Venètes, Curiosolites, Redones et Namnètes au nord de la Loire. César compte en outre parmi les Armoriciens les peuples du Cotentin (Unelliens), et en général, les peuples tenant la côte entre la Seine et la Loire, et même leurs voisins du Maine (Aulericiens), et du pays de Seez (Sesuviens).

(2) A la suite de la phrase citée plus haut, on lit : « D'aucuns pensent que Carhaix était leur station principale (aux Tyriens) et qu'ils nommèrent ainsi ce lieu en souvenir de *Cherem* ou *Keren*, ville tyrienne d'où ils partaient. Le nom de *Keres*... trouverait là une explication suffisante. Le changement de l'*m* en *n* et de l'un et l'autre en *s* est dans l'esprit de toutes les langues orientales. » Soit ! Mais l'Armoricien est-il donc une langue orientale ? Et en note : « Mgr Coupperie, évêque de Babylone, écrit (*Annales de la Propagation de la Foi*, t. IV, p. 291) : « J'ai passé près de la ville de Haran, nommée depuis Charan ou Carhes. »

Où voit-on Carhaix nommé *Keres* ? Le *Cartulaire du Chapitre de Quimper*, écrit *Kerhaez* en 1368 ; et un autre titre de l'église, de 1574, écrit *Kerahas*. C'est la même prononciation.

Telle n'est pas assurément la pensée du P. Jouan. Quand il dit que les Celtes n'ont pas pénétré en Armorique avant les Romains, l'auteur ne veut pas dire qu'ils y sont venus depuis. En effet, ne reconnaissant pas ses contemporains bretons pour celtes, il ne peut leur attribuer des ancêtres celtes. Plus loin, il nous dira que les bretons d'aujourd'hui sont les descendants des Armoriciens échappés au fer de César et des légions romaines.

Mais ces Armoriciens d'avant César, d'où sont-ils venus ? N'auraient-ils pas été fournis à l'Armorique par les pays contigus dits aujourd'hui Poitou, Normandie ? Non, puisque les habitants de ces pays étaient celtes. — Si les Armoriciens ne sont pas celtes, quels sont-ils ?

Ce mot *Armoricien* qui, dans la « langue prétendue celtique » veut dire *voisin de la mer*, est un *surnom* tiré de leur habitation au rivage de l'Océan. Les Armoriciens de César le savaient bien puisqu'ils disaient : « Notre *nom* est Celtes. » Le P. Jouan leur donne un démenti. Soit ! Mais quel était donc, selon lui, leur nom d'origine, et, si j'ose dire, patronymique ?

J'attends la réponse et je passe à la seconde proposition. Ici quelques développements sont nécessaires.

2° Les Bretons insulaires n'ont pas, comme on l'a dit, peuplé ni cultivé l'Armorique. (Nous viendrons plus tard à la question de l'évangélisation). Cette proposition se trouve exposée en deux passages, pages 20 et 90.

P. 20... « Après la défaite des tribus armoricaines, sur les « côtes du Morbihan, par César, tous les habitants ne furent « pas anéantis, comme veulent bien nous le conter MM. Arthur « Le Moyne de la Borderie et les tenants de son école critico-« opportuniste. Au moment de la catastrophe du Morbihan, il « y avait chez ces peuples des femmes et des enfants, des « vieillards, qui ne furent pas faits prisonniers ni massacrés « ou vendus, et qui se retirèrent dans la grande forêt centrale, « Brocéliande, selon l'habitude des peuples primitifs. »

Avant d'aller plus loin une réponse est nécessaire. — Le P. Jouan cite assurément M. de la Borderie de mémoire, et sa mémoire le sert mal.

Pour vous en convaincre, lisez au tome 1^{er} de *l'Histoire de*

Bretagne, p. 69 à 77, la lutte contre Jules César. Vous reconnaîtrez que M. de la Borderie ne montre pas tous les Armoricaïns massacrés ou vendus pour l'esclavage. Le désastre a frappé surtout ceux de la côte sud, les Vénètes, chefs de la résistance, les plus puissants des Armoricaïns, non peut-être par leur nombre, mais par leur marine. (César, III. 8.)

Mais les autres, Osismiens, Curiosolites, Redones et Namnètes, ils ont encore non seulement, comme dit le P. Jouan, des femmes, des vieillards, des enfants, mais des guerriers à opposer aux Romains. La preuve, M. de la Borderie la donne. Il rappelle que quatre années plus tard, l'Armorique enverra un secours de 6.000 hommes au siège d'Alésia. Les Venètes eux-mêmes sont compris parmi les tribus auxquelles l'assemblée suprême des chefs gaulois a demandé ce contingent. Et, dit César, « Vercingétorix voulait que tous les Gaulois fussent appelés aux armes ; c'est l'assemblée suprême qui réduisit le contingent à 6.000 hommes (VII. 75). » D'où il semble permis de conjecturer que les Armoricaïns auraient pu fournir plus de monde.

Poursuivant son récit, M. de la Borderie montre les Armoricaïns survivant pendant des siècles au désastre des Venètes et combattant Attila aux champs Catalauniques (en 451).

Qu'on n'accuse donc pas M. de la Borderie, ni « ses tenants » de « conter » que César a tout massacré en Armorique. Non ; la ruine et la dépopulation de l'Armorique ont eu d'autres causes et n'ont pas été l'œuvre d'un jour. C'est ce que M. de la Borderie expose avec preuves à l'appui dans son paragraphe VI, pages 207 à 225.

Je ne puis que résumer brièvement ces pages que pas un breton (celte ou non) ne lira sans un serrement de cœur.

Entre la guerre des Venètes (52 avant J.-C.) et la date de la première émigration des Bretons insulaires en Armorique (environ 450 après J.-C.), il se passe cinq siècles. C'est en cet intervalle que se placent la ruine et la dépopulation de l'Armorique. M. de la Borderie donne de ces faits deux causes très différentes mais concordantes, et dont une seule, la seconde, suffirait à sa démonstration.

La première de ces causes, c'est l'effroyable fiscalité romaine que les Armoricaïns ont personnifiée et maudite sous le nom

d'Ahez (1)... Sous l'Empire, les charges de toutes sortes, multipliées par l'exaction, avaient commencé la ruine de toute la Gaule (2). Dès que les Barbares apparurent, les charges fiscales s'alourdirent encore, à raison de l'augmentation des soldes militaires. La ruine a été une première cause de dépopulation.

En voici une seconde. Aux premières années du ^ve siècle, tous les peuples barbares se sont donné rendez-vous en Gaule. Ils y entrent (406), ils y portent le fer et le feu : le pillage, la dévastation et « la boucherie » durant dix années. Plus tard, Aëtius est chargé de la défense de la Gaule ; il reçoit les doléances des Armoricaïns contre les violences des Huns enrôlés au service de l'Empire. En réponse, il dépêche un de ses lieutenants à la tête de cavaliers Huns fourrager et piller en Armorique (436). En 441, il fait plus, il lance les Alains sur l'Armorique, leur permettant d'y prendre la moitié des terres. Les Armoricaïns se défendent les armes à la main. Les hostilités durent dix années, dix années de ruines et de massacres !

En 451, Attila passe le Rhin à la tête d'un demi-million d'hommes. Aëtius rappelle ses fidèles Alains ; et les Armoricaïns marchant à l'ennemi commun, contribuent à la victoire remportée sur Attila aux champs Catalauniques.

Cette terrible diversion sauva l'Armorique des Alains. Au premier choc, les Alains prêts à trahir semblaient disposés à passer aux Huns. Ils ne méritaient pas qu'Aëtius les renvoyât en Armorique (3).

(1) *Ahez*, la vieille *Ahez*. Ce nom se retrouve dans le nom populaire *hent Ahez* (chemin d'Ahez), signifiant la *voie Romaine*. Ne se retrouve-t-il pas aussi dans *Kerhaës*, ancien nom breton de Carhaix ? Ci-dessus, p. 15, note 1. — Aujourd'hui encore, les bretons disent *Kerhaës*. Corret, depuis La Tour d'Auvergne, écrivait *Keraës* et en donnait une étymologie qu'on verra plus loin.

(2) Sur la fiscalité romaine, voir notre compatriote Le Huérou : *Histoire des Institutions mérovingiennes*, chap. VIII : VÉRITABLES CAUSES DE LA DISSOLUTION DE L'EMPIRE ROMAIN, p. 120-150.

(3) On a quelque peine à comprendre que La Tour d'Auvergne Corret prétende démontrer que le fondateur de *Keraës* fut Aëtius et que la ville a gardé le nom de son fondateur. Cf. sa dissertation et la réfutation de l'éminent abbé Ruffelet. Ogée, *V^e Carhaix*, I, page 139 à 142. Ci-dessus, note 1 et p. 15, note 1.

L'abbé Déric a bien donné pour étymologie à Carhaix le mot *Kerhaix* qu'il dit mal à propos signifier *perdrix* et qui n'est que l'onomatopée du cri de la perdrix. — Il a des centaines d'étymologies autant sinon plus fantaisistes.

Sans doute leur séjour de dix années avait laissé sa trace. Toutefois, s'ils avaient tué sans pitié, il se peut qu'ils eussent un peu épargné les propriétés dont ils se voyaient à demi maîtres.

Mais voici venir un autre envahisseur qui ne gardera pas de ces ménagements intéressés. Ce sont les Saxons, précurseurs des Normands. Dès le IV^e siècle, quand la défense de l'Empire était encore puissante, ils s'étaient montrés sur les côtes de la Manche. Lorsque la grande invasion (406-416) eut tout désorganisé en Gaule, les Saxons parurent plus nombreux et plus entreprenants.

Or, ils ne songeaient pas à former un établissement en Armorique : le pillage est leur but unique ; ce qu'ils ne peuvent charger sur leurs embarcations, ils le brûlent ; et c'est ainsi que de nombreuses fouilles opérées depuis un demi-siècle, en Bretagne, montrent partout la trace de l'incendie !

Voilà le résumé incolore, mais exact, des pages auxquelles je renvoie. Mais, remarquez-le, M. de la Borderie appuie ces renseignements de textes empruntés non seulement aux historiens profanes, mais à des auteurs ecclésiastiques, et notamment aux *Vies* de nos saints bretons venus de la Grande-Bretagne. Elles signalent le désert, la dépopulation ; et les auteurs de ces *Vies* sont d'accord avec leurs contemporains. Au V^e siècle, l'un d'eux ne disait-il pas que, dans la Gaule presque inculte et couverte de bois, la partie la plus déserte était l'Armorique (1) ?

Or ! voilà ce que le P. Jouan n'admet pas. Nous lisons (p. 90) : « Pour que la thèse *bretonne ultra* — idée qui obsède M. de la Borderie — fût complète... il fallait prouver d'une façon quelconque que ce sont les Bretons insulaires qui ont peuplé, cultivé, évangélisé l'Armorique ; il fallait en un mot « montrer qu'avant eux Castel-Pol, « ville ruinée, n'avait

(1) L'historien Procope, cité par M. de la Borderie, p. 225.

Pour les *Vies* des saints bretons, M. de la Borderie cite notamment Gurdestin, moine de Landévenec, auteur (avant 884) de la vie de saint Guérolé ; les vies des saints Briec, Golven, Hervé, Sulian, Meen. (*Annuaire historique et archéologique*, 1861, p. 128 et suiv.) — P. 46, sur la même question, il avait dit : « Inutile de prolonger ces citations qu'on pourrait multiplier indéfiniment. »

« plus pour habitants qu'une laie, un essaim d'abeilles, un « buffle et un ours » ; et en note : « D'après M. Loth, cité par « M. de la Borderie. »

Oui, M. Loth et M. de la Borderie sont du même avis sur ce point de détail. Pourquoi ? Parce que tous les deux ont lu et peuvent citer la *Vie de saint Paul Aurélien* écrite en 884, par Vormoroc, moine de Landévenec.

Ainsi cette *imagination* n'appartient pas à M. Loth mais à Vormoroc ; et c'est à lui, non à M. Loth, ni à M. de la Borderie, que le P. Jouan inflige un démenti.

Mais Vormoroc n'est pas le seul inventeur de ces fables. Voici un autre moine, Bili, auteur de la *Vie de saint Malo*, disant que longtemps avant l'arrivée du saint, Aleth était désert, abandonné par les habitants (1). — Tel est le sort des villes Armoricaïnes, sauf Nantes, Rennes et Vannes protégées par de fortes murailles : elles attirent l'envahisseur, les habitants ne s'y trouvent plus en sûreté ; ils s'enfuient et se cachent au fond de leurs forêts.

Est-il besoin de dire qu'en montrant l'Armorique déserte et dépeuplée, personne ne prétendra qu'elle n'eût plus un habitant ? — Pas plus que César, les barbares Huns, Alains et Saxons n'avaient tout tué. Il n'y a qu'un héros qui ait accompli un pareil exploit, c'est Conan Mériadec (2) ! Mais on veut dire que la population était très clairsemée et comme perdue dans des solitudes couvertes de landes ou de forêts.

Voilà ce qui résulte des auteurs cités par M. de la Borderie, et il n'a pas épuisé les sources de ces citations ! Le P. Jouan récuse-t-il toutes ces autorités ? Si oui, comme il semble, il va mériter l'épithète qu'il adresse si injustement à M. de la Borderie : « ennemi transcendant des légendes chrétiennes, » p. 50.

Mais il y a plus : le P. Jouan affirme que les Armoricaïnes ont résisté à l'influence romaine ; et en même temps il les représente comme chrétiens, lorsque, au V^e siècle, sont arrivés en Armorique les exilés bretons.

Comment établit-il cette double proposition ? Le voici :

(1) M. de la Borderie, I. p. 260 et références,

(2) Nous y viendrons plus loin.

P. 20. Parlant des Armoricaïns retirés dans la forêt centrale, il dit : « De là ils ne cessaient de harceler les Romains auxquels « ils ne voulurent jamais se soumettre ; ce qui explique le peu « d'influence de Rome dans la presqu'île armoricaine, tandis « que le reste de la Gaule se romanisait. »

Historiquement est-ce vrai ? — Pour justifier cette proposition, l'auteur pourrait-il citer des faits se rapportant à cette période du 1^{er} au 5^e siècle ?... En attendant la réponse, voici des faits contraires à cette thèse.

« Du morcellement dans lequel vivaient les Gaulois « il « résultait qu'ils n'avaient aucune armée de ligne entretenue, « exercée, et dès lors aucun art, aucune science militaire. Si « la gloire de César n'était fondée que sur la conquête des « Gaules, elle serait problématique. »

A qui emprunté-je cette citation ? — A un homme de guerre que César n'aurait pas récuse comme juge, Napoléon 1^{er} (1).

La conquête de l'Armorique spécialement ne fut longue ni bien difficile. Une légion (6.000 hommes au plus) et quelques mois y suffirent. Publius Crassus part à la tête de cette légion ; et peu après il annonce à César que les peuples Armoricaïns occupant les rives de l'Océan de la Seine à la Loire sont soumis (Liv. II. 34). Six mille hommes ont conquis plus de cent lieues de pays. C'est une promenade militaire.

Il est vrai que, l'année suivante, ces peuples se réveillent à l'appel des Venètes ; et que, quatre ans après, ils viennent au secours d'Alésia ; mais, après la double victoire de César, quand voyons-nous l'Armorique en armes contre Rome ?

En l'an 71, Civilis se soulève avec les Bataves et entraîne quelques légions ; les Gaulois délibèrent sur cette question : Se joindront-ils à Civilis : resteront-ils soumis à Rome ? Ce dernier parti est voté presque à l'unanimité ; on ne voit pas les Armoricaïns se séparer du reste des Gaulois. Et Rome a si bien confiance en la fidélité de la Gaule que cinq cohortes seulement, 3.000 hommes environ, semblent suffisantes à la garder. Ces

(1) Remarques sur les Commentaires. Liv. III.

(2) Voir Extrait de la *Notice des Dignités de l'Empire* dans *Annuaire de Bretagne*, 1861, p. 82, et alors les observations qui suivent. La légion était alors réduite de 6.000 à 4.000 hommes.

escortes d'honneur des cinq préfets de Gaule ne sont même pas toujours complètes.

Plus tard, il est vrai, au début du 5^e siècle, en 400 ou 401, à la veille de la grande invasion, il y a en Armorique cinq légions de quatre mille hommes chacune, total 20.000 hommes, à la disposition de chefs résidant à Vannes, Carhaix, Nantes, Rennes et Aleth au lieu de Corseul (1). Ces 20.000 hommes sont sans doute répartis en plusieurs détachements aux postes importants. Soit ! Mais supposez les Armoricaïns retranchés dans la forêt centrale, toujours en armes, ne cessant de harceler l'envahisseur, est-ce qu'une armée de 20.000 hommes disséminée sur un si vaste espace aurait pu en avoir raison ?

Cette armée, elle est en Armorique non pour combattre les Armoricaïns, mais pour les défendre, si possible, contre les ennemis du dehors (2).

Si l'Armorique est soumise et en paix avec les Romains comme le reste de la Gaule, comment démontrera-t-on qu'elle échappa à l'influence de Rome pendant que le reste de la Gaule se romanisait ?

Personne ne soutiendra que l'Armorique, la plus lointaine des provinces de la Gaule, se soit romanisée au même degré que d'autres provinces plus voisines et moins inaccessibles. Il est clair qu'à raison même de son éloignement, de son climat si différent du climat d'Italie, elle n'a dû recevoir qu'un nombre restreint de colons romains.

Pourtant le pays dit Armorique a subi et garde encore comme l'empreinte de Rome, même cette forêt centrale, qui s'étend des bords de la moyenne Vilaine jusque vers Carhaix et Carnoët, sur une longueur de 120 kilomètres et une largeur moyenne de 50.

Le P. Jouan nous la représente comme un camp occupé par les Armoricaïns en armes, c'est-à-dire fermé aux Romains.

Or cette prétendue retraite impénétrable des Armoricaïns, elle est, comme le reste de la Gaule, percée de voies romaines. Rien que dans la commune de Carnoët, le P. Jouan nous montre trois voies (p. 19) : celle de Vannes à Morlaix, et celles de Carhaix à Coz-Yaudet et à Pontrieux (lisons Tréguier.) Mais

(1) Sur ce qui précède voir *l'Hist. de Bret.*, t. I, p. 160-170.

(2) *Ibidem.*

combien d'autres voies traversaient la forêt! Des voies de Carhaix à Rennes, de Carhaix à Corseul, de Corseul à Vannes, de Corseul à la Roche-Bernard, de Lamballe à Goarec, de Quintin à Callac, ont été signalées par M. du Mottay. Ce n'est pas tout. M. Kerviler a signalé une grande voie qu'il nomme de Coz-Yaudet à Nantes, passant par ou auprès de La Chèze; en sorte que vers ce point, au beau milieu de la forêt, se rencontrent trois grandes voies formant une étoile à six branches (1).

Il y a plus. Les Romains avaient assurément des camps fortifiés dans la forêt centrale. Le P. Jouan nous en montre un à Saint-Gildas en Carnoët; d'autres ont été signalés en divers points, notamment sur des hauteurs commandant un vaste espace.

Les Romains étaient donc maîtres de la forêt centrale, comme des rivages d'Armorique; et la forêt était romanisée, autant que peut l'être une forêt: c'est-à-dire percée de belles routes la mettant en communication avec les cités romaines, et gardée par des postes ou des camps romains.

On y signale même les traces de l'industrie romaine. Il ne lui manque que ces *villas* qu'on retrouve partout sur les côtes de la Manche et de l'Océan, dans la baie de Saint-Brieuc, dans celle de Douarnenez, aux bords charmants de l'Odé, etc.

Est-ce seulement pour les soldats et les colons romains que les voies ont été construites avec tant de peine et de soins? Non. Les Armoriciens ont maudit « la vieille Ahez » les contraignant de construire ces voies, mais ils s'en servent. Et ces villas et ces bains dans les campagnes, ces théâtres dans les villes sont-ils destinés seulement aux rares colons venus d'Italie? Non. Ils sont en la possession ou à l'usage des riches Armoriciens qui ont accepté les coutumes des conquérants, qui, s'il est permis de le dire, se trouvent bien du confort romain et, comme les autres habitants de la Gaule, méritent le nom de Gallo-Romains.

(1) Et il est certain qu'une grande voie partant de Merdrignac allait par Collinée à Moncontour se rendant jusqu'à Yffiniac (baie de Saint-Brieuc), et qu'une autre voie partait de Moncontour allant à la rencontre des voies se croisant vers La Chèze. Ajoutez encore deux autres voies, l'une de Plouvara (canton de Châtaudren) vers Carhaix, l'autre de la Croix (près de Corlay) vers Lamballe, etc.

Mais voici de la romanisation de l'Armorique d'autres preuves, s'il se peut, plus décisives.

Les armées romaines portaient avec elles non seulement la langue latine mais la religion de Rome qui faisait partie du gouvernement. L'Armorique a-t-elle admis le changement de langage et de religion?

Juvénal mort dans le premier quart du second siècle (an 123), écrit: « La Gaule a déjà donné aux Bretons des leçons d'éloquence. » Il se peut qu'il y ait là une de ces exagérations dont le satirique ne se fit pas scrupule (1). Mais voici un autre témoignage: c'est celui d'Ausone (309-394); au 1^{er} siècle, il a écrit: « Toi qu'un langage rival de la langue du Latium pare de tant d'éclat (2). » Mais on va dire: « Cet éloge adressé à la Moselle, c'est-à-dire au pays ou à la ville de Trèves, résidence impériale, était-il mérité par les grandes villes de Gaule? Peut-être; mais non assurément par les campagnes et surtout par l'Armorique! » D'accord. Mais l'Armorique n'avait-elle rien emprunté à la langue du Latium?

Sur cette grave question, ce n'est pas moi qui vais répondre; mais écoutez M. Loth, un des maîtres de la philologie celtique: « Vers l'an 460, le pays occupé en Armorique par les Bretons

(1) Si ce n'est pas (comme je crois) une plaisanterie. Voici le vers (satire XV, vers 114):

Gallia caesidicos docuit facunda Britannos, traduit d'ordinaire (notamment par Dusaulx) comme ci-dessus; mais dont voici le mot-à-mot: « La Gaule belle parleuse a formé des avocats bretons. »

Il ne faudrait pas, comme on le fait, séparer ce vers du suivant qu'on ne cite jamais et qui me semble démontrer le sens plaisant du précédent:

De conducendo loquitur jam rhetore Thule. Mot à mot: « On parle dans Thulé de gager un rhéteur. »

Or pour les Romains le nom de Thulé désignait les îles Schetland ou les Féroer au nord de l'île de Bretagne... qui, dix-huit siècles après le vers de Juvénal, n'ont pas encore gagé leur professeur de rhétorique!

(2) C'est le vers 384 de *La Moselle*, Idylle, T. II, p. 68, Ed. Panckoucke, 1843. Traduction de E. F. Corpet.

Æmula te Latiae decorat facundia linguae. J'ai vu ce vers portant par erreur typographique le mot *acundia*; et le traducteur (est-ce Dusaulx, est-ce son correcteur?) généralisant l'éloge fait dire à Ausone: « La Gaule dispute au Latium le prix de l'éloquence. »

A remarquer que Ausone dans ses *Eloges des villes célèbres* (même édition, I, p. 238), ne vante pas l'éloquence de Trèves.

« était tout entier de *langue romane*, il ne peut rester sur ce point important le plus léger doute. Bon nombre de noms de lieux, en effet, répandus par toute la Bretagne armoricaine et incontestablement d'origine gallo-romaine, présentent, à l'époque où ils ont été adoptés par les Bretons, les caractères spécifiques du *roman*, caractères totalement étrangers au celtique, notamment au breton (1). »

Et quelle était cette *langue romane*? « Un latin rustique, plus ou moins déformé, qui marque la première étape de la transformation du latin en français (2), » et parlé alors par toute la Gaule.

Et longtemps avant cette époque (l'épigraphie le démontre), les *noms propres* sont romains; il semble qu'il soit à la mode, pour les riches au moins, de se donner une apparence romaine en abdiquant les noms qui dénotent l'origine gauloise (3).

Sur la question de religion la réponse n'est pas moins claire et décisive.

La doctrine spiritualiste des Druides n'était pas la religion primitive et ne fut jamais la religion populaire de la Gaule. Cette religion primitive restée populaire était un grossier polythéisme, la divinisation des forces naturelles: les divinités gauloises étaient ainsi quelque peu analogues aux dieux de la Grèce et de Rome. Quand les armées romaines apportèrent leurs dieux en Gaule, les Gaulois les admirent sans peine dans leur Panthéon; la fusion entre les deux cultes se fit tout naturellement: dieux romains et gaulois vécurent en bons voisins. La preuve de cette entente se trouve dans ces monuments dédiés en commun aux dieux des deux mythologies romaine et gauloise, et qui nous montrent leurs images juxtaposées ou emmêlées (4)!

Or ce polythéisme hybride survécut longtemps à la prédication chrétienne; au *v^e* siècle, même à la fin, il subsistait encore: fait important dont témoignent les *vies* anciennes des saints Paul Aurélien, Briec, Lunaire, Samson, Malo, Ronan, Gonery, Bieusy, Armel, etc. Il y est question de conversions à la reli-

(1) *Histoire de Bretagne*, I. p. 249.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 146.

(4) *Ibid.*, p. 186.

gion chrétienne, de païens, de temples, d'idoles, même au pays de Vannes, plus accessible que l'intérieur de l'Armorique à la prédication chrétienne venue des Gallo-Romains. A la fin du *v^e* siècle, sinon au commencement du *vi^e*, saint Melaine ressuscitant l'enfant d'un chef convertit une troupe de Venètes, « mais non pas tous. » Or saint Melaine vivait cinquante ans après la venue de saint Briec au havre du Gouët et après la fondation de Landévénez par saint Guénolé.

Mais, si le P. Jouan écarte tous ces témoignages concordants, voici un fait qu'il ne peut nier: c'est qu'au *vi^e* siècle, à l'époque où les Bretons de l'île se sont établis en Armorique, l'Armorique changeant de nom est devenue la *Bretagne*; et, à la même époque, la langue de l'île de Bretagne devient la langue de l'Armorique, et la religion chrétienne des Bretons de l'île remplace le polythéisme des Armoriciens.

« Comment s'est opéré ce changement de nom? Si on nie « une émigration bretonne en Armorique, ce changement « est un effet sans cause, un prodige. Car si on nie cette « émigration venue de l'île de Bretagne, ou même si on la juge « insignifiante, il est absolument impossible d'assigner à ce « changement de nom une cause raisonnable. Ce changement « implique, en effet, logiquement, nécessairement, non seule- « ment une émigration, mais la prépondérance définitive de « cette émigration sur les indigènes armoriciens. Ces vérités « sont si simples qu'il faut s'excuser d'y insister. »

Ainsi écrivait M. de la Borderie, dès 1861 (1), et aussitôt il donnait la preuve historique de l'émigration; et il finissait par le témoignage de l'historien Procope « faisant connaître l'opinion courante en Gaule au *vi^e* siècle sur l'importance des émigrations bretonnes: « Chaque année il vient de l'île de Bretagne un nombre considérable d'émigrés. Les lieux où ils s'installent sont la contrée la plus déserte de toute la Gaule. »

Voilà deux faits comme mis en présence aux *v^e* et *vi^e* siècles. 1^o L'Armorique est déserte, inculte, païenne; elle parle un *patois* latin; elle devient peuplée, chrétienne; elle parle un lan-

(1) *Annuaire historique* 1861 1^{re} année p. 33 — et 36 pour la citation qui va suivre.

gage qui n'a rien de commun avec ce patois latin (1), mais qui est la langue des Bretons de l'autre rive de la Manche ; elle est dite *la Bretagne*. — 2° Au même temps les Bretons fuyant leur île sont venus en grand nombre s'établir en Armorique.

Est-ce que la coïncidence de ces deux faits historiques n'est pas la preuve que les émigrés bretons ont « peuplé, cultivé, évangélisé » leur terre d'exil, l'Armorique ?

Mais l'opinion professée par M. de la Borderie est-elle donc une téméraire nouveauté ? — Non.

En 884, Vurdislén, moine de Landévenec commence ainsi sa *Vie de saint Guénoël* : « L'île de Bretagne, d'où notre race, « comme on le dit communément, tire son origine (2). » Et aussitôt il montre abondant en Armorique les émigrants bretons, au nombre desquels Fracan, père de saint Guénoël. — Le souvenir d'une commune origine n'était pas moins vivant sur l'autre rivage de la Manche : nous en avons la preuve dans un édit d'Edouard-le-Confesseur, qui régna de 1041 à 1066. Le saint roi ordonna « que les Bretons d'Armorique voyageant dans son royaume fussent traités comme citoyens (*sicuti cives*) en mémoire des antiques rapports de la colonie (la Petite-Bretagne) avec la mère-patrie (la Grande-Bretagne) (3). »

Avec le temps, la tradition de la commune origine ne périt pas ; mais elle s'altéra. L'établissement graduel et pacifique des émigrés Bretons devint une brusque conquête à main armée ; et cette invasion des Bretons fut liée à l'expédition du tyran Maxime qui passa de la Bretagne en Gaule à la fin du IV^e siècle. Le chef des envahisseurs fut, dit-on, un jeune lieutenant de Maxime, Conan Mériadec. — Celui-ci allait avoir

(1) « Le Gaulois est-il la souche du breton continental ; entre-t-il pour une part quelconque dans sa formation ? — Nous pouvons répondre : Non. » M. Loth : *L'émigration bretonne en Armorique aux V^e et VI^e siècles*, p. 85. — Et c'est l'avis des plus éminents celtistes, MM. d'Arbois de Jubainville, Ernault, de la Villemarqué, Luzel...

(2) *Cartulaire de Landévenec*, Liv. 1^{er}, chap. 1^{er} : « *Britannia insula de qua stirpis nostræ origo olim, ut vulgo refertur, processit...* » — et à la suite in fine du chapitre, et chapitre II. V^e Ed. de la Société Archéol. du Finistère, p. 5 et suiv.

(3) La Villemarqué, *Les Romans de la Table Ronde*, Introduction, p. XXV-XXVI.

une rare fortune. Depuis bientôt mille ans, il résiste à toutes les attaques ; et il a encore en Bretagne des fidèles et même des admirateurs (1).

Un seul des exploits du roi Conan : Il avait massacré ou mis en fuite tous les Armoricains ; mais les femmes restaient et en très grand nombre. Il fallait repeupler le nouveau royaume, et voici « comment Bretagne Armorique fut peuplée de Bretons (2) : » — « Conan manda quérir en Grande-Bretagne « 30.000 nobles hommes et 100.000 plébéiens bretons et les « maria aux femmes armoriciennes ; et, afin que les enfants « qui sortiroient d'icelluy peuple ne parlissent le langaige « françois et armoricien que les mères parloient, furent coupées et tranchées les langues de toutes les femmes et filles ; « et par ce moyen au royaume d'Armorique lon ne parla plus « que le langaige breton. »

Voilà ce qui s'imprimait en Bretagne, en 1514, année de la mort de notre duchesse Anne ! Si je rapporte cette fable, c'est (ou je me trompe) qu'elle a quelque intérêt au point de vue de la question qui nous occupe. Ne montre-t-elle pas qu'aux premières années du XVI^e siècle on croyait en Bretagne : 1° Que les Bretons de l'île avaient peuplé l'Armorique ; 2° Qu'à leur arrivée la langue des habitants était le *français*, c'est-à-dire le *gaulois*, ce latin barbare dont nous avons parlé ; 3° Que les nouveaux venus de l'île de Bretagne y substituèrent leur langue *bretonne* ?

En finissant, nous sera-t-il permis de chercher dans la suite de notre histoire, de Nominé jusqu'à nos jours, un indice de la prépondérance de la race bretonne sur la race armoricaine.

Les Armoricains ont subi, sans une vigoureuse résistance, la conquête romaine ; ils ont accepté les mœurs, la langue, la re-

(1) On a publiquement proposé « l'érection d'une statue à Conan Mériadec. » Elle aurait fait le digne pendant du monument de Perrinac.

Conan Mériadec est en ce moment en fâcheuse posture. — Une des preuves de l'existence de Conan, c'était un tombeau du XII^e siècle où se lisaient ces mots HIC JACET CONANUS, dans l'église de Saint-Pol. Or, notre confrère, le chanoine Peyron, vient de découvrir un évêque de Saint-Pol au XII^e siècle nommé CONAN.

(2) C'est le titre d'un chapitre des *Grandes Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchard, auquel j'emprunte ce qui suit. Ed. des Bibliophiles Bretons, f^o 26 v^o, 1^{re} et 2^e colonnes.

ligion de Rome ; ils ont porté son joug de plus en plus lourd, non, sans doute, sans se plaindre, mais sans tenter une révolte.

Au contraire, les Bretons de l'île ont lutté pied à pied contre les Romains. Ils ont été vaincus ; mais leur soumission n'est qu'apparente. Rome le sait : par prudence, elle s'interdit la conquête du Nord de l'île : elle a prévu que quand elle y sera occupée, le midi de la Bretagne se soulèvera derrière elle. Le peuple de Bretagne garde sa langue ; et lorsque, dès le III^e siècle, il accueille la religion chrétienne, il n'accepte pas la religion de l'empire romain.

Après les Romains, les Saxons ! Ils vont rencontrer en Bretagne la même obstinée résistance. La nation bretonne prie et combat. Voyez-la plutôt à Bangor (an 613). Les guerriers sont rangés dans la plaine attendant le choc de l'ennemi ; deux cents, d'autres disent douze cents moines de Bangor prient, comme autrefois Moïse, sur la montagne voisine. C'est leur manière de combattre. L'ennemi l'a compris, il tourne sur eux ses premiers coups. Les moines attendent à genoux la mort qui mettra fin à leurs prières pour l'indépendance.

L'indépendance, les Bretons ne l'ont plus sur la terre natale ; ils partiront en exil pour la sauvegarder. Conquérants pacifiques de l'Armorique, sous la conduite de leurs prêtres et de leurs moines, ils ont déposé les armes ; mais ils ne les laissent pas rouiller, et bientôt ils vont les prendre non pour des guerres de conquête, mais pour la défense de leurs foyers. Charlemagne les a vaincus. Il meurt les croyant soumis pour toujours (814). Erreur. Il y a en Bretagne un homme obscur qui, dit-on, laboure son maigre champ. Il s'appelle Nominœ. Dans trente ans (845) chef des Bretons, il verra après une bataille de deux jours, le roi Charles-le-Chauve fuir éperdu devant lui.

Et l'indépendance ainsi conquise, les Bretons sauront la garder. Ils vont être les *Boërs* — c'est le mot le plus élogieux que je trouve — de ces temps lointains. Chose merveilleuse ! pendant huit siècles, pressé entre deux voisins redoutables, la France et l'Angleterre, ce tout petit peuple maintient son indépendance.

Bien plus : il assurera ou du moins il hâtera celle de la France. Une guerre commence qui va durer cent ans, terrible

à la France qu'elle couvrira de ruines. L'intérêt *personnel* de la Bretagne n'est pas directement en jeu dans cette lutte. Mais les Bretons prennent parti pour la France quand elle va succomber. Au XIV^e siècle, ils lui donnent Du Guesclin. De son épée victorieuse, le connétable met en pièces le traité de Brétigny, qui allait morceler le royaume, et la France est sauvée.

Au siècle suivant (1415) le duc Jean V, avec dix mille bretons, se hâte vers Azincourt. Ce secours plus nombreux que l'armée anglaise tout entière assurait la victoire. Le duc supplie qu'on l'attende deux jours. La France n'attend pas ; elle est vaincue ; ce n'est pas la faute des Bretons !

Quinze ans plus tard (1430) Jeanne d'Arc sauve la France pour la seconde fois ; mais elle l'a prêté : « elle ne durera guère qu'un an. » La mission qu'elle reçut du ciel finit sur le bûcher de Rouen ; la mission que la Bretagne s'est donnée va se continuer pendant vingt-deux ans.

Le connétable de Richemont ramène la Bourgogne à la France ; il fait rentrer la France à Paris ; il entraîne le duc de Bretagne à un effort décisif en Normandie ; il est vainqueur à Formigny ; deux ans plus tard, à Castillon, l'armée française créée par le connétable combat vaillamment sous les ordres du maréchal de Lohéac, André de Laval, né d'un père breton ; mais c'est le contingent breton qui décide la victoire (1). Voilà l'Anglais enfin « bouté hors de France. »

C'est à ce propos qu'un historien a écrit : « Notre meilleure arme contre la Grande-Bretagne, c'est la Bretagne (2). » Et notre cher et regretté La Borderie a dit : « Sans Richemont et ses bretons, la France n'aurait pas été, au milieu du XV^e siècle, délivrée du joug anglais (3). »

Ce jugement si glorieux pour la Bretagne, Charles VII l'avait déjà rendu

Après Formigny et la conquête de la Normandie, le roi appelle au château d'Angers le duc Pierre II et le connétable.

(1) « Le Pape Pie II (le célèbre Aeneas Sylvius Piccolomini) qui vivoit de ce temps, décrivant cette bataille, attribue la victoire d'icelle à la vaillance et hardiesse des Bretons. » D'Argentré, Ed. de 1588, p. 659, v^o E.

(2) Michelet, *Histoire de France*, Ed. de 1874, T. V, p. 25.

(3) *Cours d'histoire de Bretagne*, II, p. 184.

Le 24 octobre 1450, avec une suite brillante, ils passent la Maine et entrent en ville. Une foule enthousiaste acclame le vainqueur de Formigny ; et de toutes parts retentit le cri joyeux : *Noël ! Noël !* Ils arrivent au château. Le roi, suprême honneur ! est venu au-devant d'eux jusqu'à la porte extérieure pour leur souhaiter la bienvenue et les remercier des services rendus au royaume.

Les remerciements du roi étaient ceux de la France, et ces remerciements étaient mérités par la Bretagne tout entière, le duc, le connétable, les nobles, chevaliers, écuyers, hommes d'armes ; et aussi par les roturiers, bourgeois et « bons compagnons » des paroisses rurales volontairement enrôlés sous la bannière de Richemont, et vainqueurs avec lui.

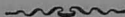
Or, ces Bretons, nobles ou roturiers, que la France remerciait en 1450, n'ont-ils pas des descendants dans nos amiraux et nos hardis matelots, dans nos généraux et nos braves soldats, dans nos missionnaires bretons, leurs frères en vaillance, qui vont, comme le religieux auteur auquel je réponds, porter au loin le nom, l'amour et la foi de la Bretagne et de la France.

Et voilà treize siècles que cette tradition d'honneur et de vaillance se continue... et elle durera ! D'où vient-elle ? Est-ce des Armoricaains soumis après un seul combat et supportant le joug ; — ou des Bretons vaincus, mais après des luttes obstinées, impatients de la sujétion étrangère, et se condamnant à l'exil pour sauvegarder leur indépendance avec leur foi chrétienne ?

Nés des Bretons, ne méconnaissons pas nos pères : restons bons Bretons et soyons bons Français. *L'un n'empêche pas l'autre.*

J. TRÉVÉDY,

Ancien Président du Tribunal de Quimper.
Vice-Président de la Société Archéologique du Finistère
et de la Commission historique de la Mayenne.



LA
BATAILLE CONTRE LES ANGLAIS
AUPRÈS DE CARHAIX

(1498)

2^e Réponse à l'Auteur de l'*Essai sur Carnoët*.

I

Ogée a écrit (1), parlant de Carnoët : « On y voit aussi la chapelle de Saint-Gildas auprès de laquelle fut donnée en 911 entre les païens et Richard accompagné de Robert une bataille qui coûta la vie à 6.800 des premiers. »

Ainsi des païens ont été massacrés en grand nombre dans une bataille à Saint-Gildas par Richard et Robert. Quels sont ces païens ? Quels sont Richard et Robert ?

Une note insérée par les annotateurs d'Ogée (p. 156) et signée de l'érudit comte de Blois, porte :

« La bataille dont parle Ogée est sans doute celle qui fut livrée en ces environs, l'an 1197 (2), entre Richard 1^{er}, roi

(1) Ogée. *Dict. de Bretagne*, I, p. 155. — Carnoët, commune limitrophe du canton de Carhaix (Finistère), mais comprise au canton de Callac, arrondissement de Guingamp.

(2) Je garde provisoirement la date 1197, généralement admise, mais qui doit être, je crois, changée en 1198. Ci-dessous, p. 74.

« d'Angleterre, et les barons de Bretagne armés pour défendre le jeune duc Arthur. De l'an 908 à l'an 937, c'étaient les Normands qui ravageaient la Bretagne. » Ajoutons, hélas ! et qui étaient partout vainqueurs.

Sur la note qui précède quelques observations : 1° les rôles sont intervertis. En 1197, ce sont les adversaires des Anglais qui sont vainqueurs. Richard dont il est question au texte d'Ogée ne peut être Richard I^{er} Cœur de Lion.

2° Les adversaires du roi Richard étaient les barons bretons : ce n'est pas eux que le chroniqueur inconnu mis à contribution par Ogée a pu qualifier de *païens*. Au contraire les soldats du roi d'Angleterre en 1197 étaient dignes de ce titre.

3° Ajoutons que plus haut (p. 143) Ogée mentionnait « auprès de Carhaix » la bataille « où Richard roi d'Angleterre fut com; plètement battu par les barons Bretons en 1197. » Est-il sûr que cette indication « auprès de Carhaix » puisse être interprétée par « à Saint-Gildas en Carnoët » ?

Il est permis de douter de l'identité entre le combat de Saint-Gildas où un Richard qui n'est pas dit roi d'Angleterre et un Robert non autrement désigné sont vainqueurs des *païens*, — et la bataille « auprès de Carhaix, » où les Anglais sont vaincus par les Bretons.

Jollivet, l'auteur des *Côtes-du-Nord*, ne doute pas de l'identité. Il conte les ravages exercés par le roi Richard en Bretagne ; puis il montre « les vicomtes de Rohan, Léon, Vitré, Fougères, Dol, Montfort, Lohéac et Le Faou, » combattant près de la chapelle de Saint-Gildas le roi Richard en personne ; et celui-ci « ne devant son salut qu'à la nuit qui cacha sa fuite. » Tous ces faits sont compris dans une seule campagne (1) (1197).

L'auteur de l'*Essai sur Carnoët* a imprimé ces phrases (p. 92-93) ; et aussitôt après il emprunte au vénéré chanoine Onfroy-Kermoalquin un récit absolument différent.

(1) Jollivet, III. 358. Il semble qu'il y avait en Bretagne au XII^e siècle autant de vicomtes qu'aujourd'hui ! Des huit seigneuries dont nous venons de lire les noms, les deux premières seulement et la dernière ont eu titre de vicomté. — Quelle est cette liste ? Les six premiers seigneurs sont nommés par D. Morice *Hist.* I (p. 122.) Les deux autres noms sont empruntés à une liste que nous donnerons plus loin.

Le chanoine montre Alain, comte de Penthièvre et de Guingamp commandant les Guingampais (1), non contre Richard en personne mais « contre les Cottereaux, brigands atroces, « déchatnés par le roi d'Angleterre (Richard) contre l'Armo- « rique » ; et il ajoute : « La ligue des Bretons mit ces cruels « ennemis en fuite, *près de Carhaix.* »

Voilà deux récits inconciliables. Selon le premier, les Bretons ont en face le roi Richard ; selon le second, Richard n'est pas là. Le fait se passe-t-il à Saint-Gildas ? Oui, dit le premier auteur. Le second plus prudent sinon mieux informé, comme nous verrons plus loin, dit « près de Carhaix. »

Il faut choisir entre ces deux récits. Or l'auteur de l'*Essai sur Carnoët*, quand il cite les deux récits, n'a pas pris garde que le second contredit le premier, auquel pourtant il accorde foi entière. En preuve lisez le titre du chapitre X : « Bataille de Saint-Gildas. — Défaite de Richard, roi d'Angleterre, par les Bretons. » p. 122. C'est le récit de Jollivet ; mais ce n'est pas celui de l'abbé Kermoalquin.

Le choix du P. Jouan pour le récit de Jollivet a-t-il été déterminé par les renseignements qu'il a recueillis sur les lieux ?

Plus heureux que nous, le P. Jouan a visité Saint-Gildas. Il y a même trouvé « un brave homme » qui a fait ou reçu à propos de Saint-Gildas des observations très judicieuses. — Mais il ne s'en est pas tenu là : cet homme est la tradition vivante : il sait l'histoire des anciens temps ; il raconte une ou même plusieurs batailles de Saint-Gildas, comme s'il en avait lui-même cueilli les lauriers ; il mentionne « les sorties, les attaques, les défenses qui ont illustré Monten-San-Veltas. » Il fait « parler la poudre et tonner le canon. » Le P. Jouan rit de ses anachronismes ; mais il admet le fonds de son récit avec cette restriction « qu'il s'agit plutôt de la bataille des Bretons contre Richard et ses Anglais. » (p. 23 note 1).

A la place du P. Jouan je me serais défilé de tant de science.

(1) Inexactitude : Alain de Penthièvre, fils aîné de Henri I^{er}, de la branche cadette des Penthièvre, avait hérité des comtés de Tréguier et de Guingamp. En ce moment (1180-1202) il en était dépouillé et réduit au Goello. Il les recouvra et devint même comte de Penthièvre (1206) en vertu du legs du comte Geoffroy III, son neveu à la mode de Bretagne.

Je me serais demandé si ce brave homme parlant si savamment n'aurait pas reçu les instructions de quelque visiteur peu ou point informé de nos vieux chroniqueurs.

Une fois le fonds du récit admis, l'inspection des lieux a corroboré la conviction de l'auteur: « Quand on connaît bien le terrain, il est facile de se représenter cette terrible bataille; » et le P. Jouan la décrit: « Richard devait occuper Carhaix et ses environs jusqu'à Saint-Gildas..., où il avait dû prendre position ». Les Bretons arrivant de toutes les directions se réunirent aux landes de Lander. Et l'auteur décrit la manœuvre qui précipita les Anglais dans les fondrières contournant la colline depuis la fontaine de Saint-Gildas (p. 93-94).

L'auteur ajoute que, à défaut de tradition populaire, deux noms de lieux gardent le souvenir du combat. C'est d'abord le nom du village de *Guersauxic* ou *Kersauxic* qui signifie le *village du petit Saxon*. « Les Anglais devaient l'occuper. » C'est ensuite un champ, aux environs de l'Hébridou, nommé, dit-on, *Parc-ar-Veret*, le champ du cimetière, « nom qui ne peut se justifier qu'en admettant que là furent inhumés les corps de ceux qui périrent dans cette sanglante bataille. »

N'attachez pas trop d'importance à cette étymologie de *Kersauxic* (p. 94). Un peu plus loin l'auteur en donne une toute différente. (1) Quant au nom de *Parc-ar-Veret*, existe-t-il ? L'auteur n'a pu, dit-il, vérifier ce renseignement. J'ai vainement cherché le nom de *Parc-ar-Veret* aux registres cadastraux (2).

(1) P. 99. « *Kersauxic* semble annoncer la résidence d'un anglais quelconque qui habita ce lieu du temps des occupations anglaises. »

(2) J'ai demandé à la mairie de Carnoët si l'usage donnait ce nom à quelque champ des environs. Je n'ai pas eu de réponse.

La vérification dont le P. Jouan s'est dispensé était pour lui une obligation, du moment qu'il invoquait le nom de *Parc-ar-Veret* comme preuve d'un combat aux environs.

Mais comment a-t-il pu dire que l'inhumation des morts de cette sanglante bataille peut seule justifier le nom de *Parc-ar-Veret*? En combien de lieux ce nom révèle une tout autre origine ! Citons comme exemples :

1° Les champs consacrés comme suppléments aux cimetières lors des pestes qui ont désolé la Bretagne jusqu'au milieu du XVII^e siècle;

2° Les cimetières dépendants des chapelles rurales, très communs jusqu'à 1790. Dans la seule paroisse de Plélo (commune du canton de Châtelaudren,

Tout bien considéré, ne peut-on pas dire que, pour affirmer la bataille à Saint-Gildas, le P. Jouan n'a pas d'autre autorité que Jollivet ? Or celui-ci s'autorise uniquement de la phrase d'Ogée reconnue inexacte et fautive. Quelle fut l'autorité d'Ogée ? Enigme.

J'ai cherché le mot de l'énigme dans les chroniques imprimées par les D. Lobineau et Morice, et dans nos vieux historiens. Je ne l'ai pas trouvé ; mais je n'ai pas perdu mon temps. J'ai pu me convaincre que, avant la révélation de Jollivet, personne n'avait placé le champ de bataille de 1197 à Carnoët.

Deux chroniqueurs seulement disent un mot de cette bataille, sans en marquer le lieu. Alain Bouchard la passe sous silence. Lobineau mentionne l'expédition de Richard en Bretagne ; mais non sa défaite. Morice place la défaite de Richard « auprès de Carhaix ; » tous les deux mentionnent l'expédition des Cottreaux sans rappeler un combat. Le Baud venu le premier et travaillant sur des documents que ses successeurs n'avaient pas, semble le mieux informé. Il mentionne seulement un combat « auprès de Carhaix » et contre les Cottreaux, Richard n'y étant pas. D'Argentré sur ce point copie Le Baud (1).

Au milieu de ces divergences, qu'il soit permis de reprendre brièvement l'étude de cet épisode de notre antique histoire.

II

Le 19 août 1186, la duchesse Constance devenait veuve de Geoffroy, second fils du roi Henri II ; le 30 mars 1187, elle mettait au monde un fils, qui, malgré son aïeul le roi d'Angleterre, fut nommé Arthur. Furieux, Henri II vint en Bretagne, et, pour

arrondissement de Saint-Brieuc), sur six chapelles, cinq avaient un cimetière ;

3° Les cimetières des anciennes léproseries.

Beaucoup de ces cimetières, en perdant leur destination primitive, ont gardé leur nom, même au cadastre.

(1) Le Baud, p. 204, et d'Argentré, t^o 202, r^o B, Ed. de 1588.

mieux s'assujettir la duchesse, la contraignit d'épouser un de ses favoris, le comte de Chester.

Henri II mourut le 6 juillet 1189. Son fils aîné Richard monta sur le trône : il partit bientôt pour la croisade et les Bretons chassant Chester rendirent la liberté à la duchesse. Le 13 mars 1194, Richard rentra enfin en Angleterre. Bientôt il réclama la tutelle sinon la personne de son neveu Arthur.

Pour ôter à Richard tout prétexte de se mêler des affaires de Bretagne, la duchesse s'empressa de faire reconnaître son fils comme duc dans une assemblée d'évêques et de barons convoquée à Saint-Malo de Baignon au mois d'août 1194, ou plus probablement 1195 (1).

(1) Il y a ici quelques difficultés chronologiques : il faut tenir compte de la différence entre le *vieux style* employé par Le Baud et le *nouveau*. Le Baud compte les années de *Pâques à Pâques*, donc pour lui, 1195 commença le 2 avril 1195 et finit le 20 avril 1196, 1196 commença le 21 avril 1196 et finit le 5 avril 1197, 1197 commença le 6 avril 1197 et finit le 28 mars 1198, 1198 commença le 29 mars 1198 et finit le 13 avril 1199, 1199 commença seulement le 19 avril.

Le Baud assigne aux événements l'ordre suivant : Débuts de 1196 (après notre 21 avril 1196) arrestation de Constance ; et postérieurement assemblée de Saint-Malo ordonnée par elle. Mais l'historien donne aussitôt la preuve que l'assemblée a précédé l'arrestation de la duchesse. En effet il montre à l'assemblée Alain le jeune de Rohan, c'est-à-dire Alain, héritier de Rohan, fils de Alain III. Or celui-ci est mort en 1195, avant notre 21 avril 1196. C'est donc avant cette date que se tint l'assemblée. Autrement Le Baud aurait appelé Alain vicomte de Rohan, comme il fait à la page suivante, en 1196.

Ecrivain d'après Le Baud, l'abbé Kerneolquin a daté l'assemblée de Saint-Malo d'août 1196.

M. de la Borderie a établi l'ordre des faits que nous suivons (*Hist. de Bret.*, t. III, p. 287).

Mais un peu plus loin, je ne suis pas d'accord avec lui. Parlant le nouveau style, il montre Richard en Bretagne en 1196, c'est-à-dire entre le 21 avril 1196 et le 5 avril 1197. Je crois que Richard est venu en Bretagne au commencement de 1197. Voici mes raisons :

Le Baud et autres sont d'accord que Constance a été arrêtée en 1196, et que Richard promit de la rendre à la liberté le 15 août suivant. Il ravagea la Bretagne pendant la semaine sainte suivante (1196, vieux style, 1197 nouveau style). Or la seconde invasion anglaise est d'un an plus tard, après la mort d'Alain de Dinan le sénéchal, que les chroniqueurs datent de 1198, année qui pour eux commençait le 29 mars de notre année 1198, nouveau style. D'Argentré date aussi la bataille de 1198, n° 202, r° et v°, Ed. de 1588.

Voilà la chronologie que je vais suivre.

D'après d'anciens documents, Le Baud a pu nommer, outre quatre évêques, treize seigneurs rendant hommage au jeune duc ; et il ne les nomme pas tous, comme nous allons voir. Voici les noms qu'il donne : « Alain, comte de Penthièvre (1), Guyomar et Hervé de Léon, André de Vitré, Geoffroy de Fougères, Alain de Rohan le jeune, Juhel de Mayenne, seigneur de Dinan, Guillaume de Lohéac, Geoffroy de Châteaubriant, Péan de Malestroit, Amaury ou Raoul de Montfort, Alain et Philippe de Châteaugiron, Guillaume de La Guerche, et plusieurs autres. »

Cette liste ne comprend pas le nom d'un vaillant chevalier, Alain de Vitré, frère puiné d'André, mais dit Alain de Dinan, parce que adopté (avant 1173) par son oncle maternel Roland, seigneur de Dinan-Bécherel, il a hérité la seigneurie (1189).

Alain est sénéchal de Bretagne, c'est-à-dire le premier personnage du duché. Il est investi des pouvoirs militaires et judiciaires qui vont bientôt se partager entre le maréchal et le juge universel (plus tard président) de Bretagne. Il est le conseil écouté et le ferme appui de la duchesse et de son fils, en même temps que l'ennemi personnel du roi d'Angleterre dont il a reçu des affronts qu'il ne pardonne pas ; grâce à lui Arthur voit en son oncle Richard son plus dangereux ennemi (2).

Il est représenté à l'assemblée de Saint-Malo par son gendre Juhel de Mayenne, dit par anticipation seigneur de Dinan (Bécherel), dont sa femme Gervaise est présomptive héritière.

Alain, que Le Baud nomme comte de Penthièvre, est bien de Penthièvre ; mais il fut comte de Tréguier, Guingamp et Goello. Le duc Geoffroy l'a dépouillé des deux premières seigneuries et réduit au Goello. Son dévouement à la duchesse, sa nièce à la mode de Bretagne, n'en est que plus méritoire.

Guyomar et Hervé de Léon sont les dignes fils de Guyomar IV, ce patriote indomptable, deux fois révolté contre Henri II, deux fois vaincu par lui, enfin écrasé par le duc Geoffroy (1179), et mort au moment de partir pour la Palestine (3). Après sa mort

(1) Voir ci-dessus, p. 71, note sur Alain de Penthièvre.

(2) Lobineau, p. 176, 177.

(3) A propos des luttes de Guyomar contre Henri II, M. de la Borderie a écrit T. III, p. 279 : « Robert du Mont Saint-Michel s'en indigne et s'écrie : « Ce Guyo-

le duc Geoffroy n'a retenu de sa dépouille que la châtellenie de Morlaix — Lanmeur, et il a rendu aux deux frères le reste des domaines paternels ; mais il en a fait deux parts inégales dont la moindre gardant le titre de comté est donnée à Guyomar ; la grosse part attribuée à Hervé sera la vicomté (1). Guyomar n'est pas moins dévoué à la duchesse que son frère devenu cousin-germain de celle-ci par son mariage avec Marie, fille de Alain III, vicomte de Rohan.

André, baron de Vitré, frère aîné du sénéchal Alain de Dinan, va recevoir de Constance la marque d'une intime confiance : elle lui remettra la garde de son fils.

Geoffroy, baron de Fougères, est l'héritier de Raoul III de Fougères, sénéchal avant Alain de Dinan, adversaire obstiné de Henri II, qui est venu l'assiéger dans la tour de Dol (2) (1173).

Alain le jeune de Rohan, est le fils et héritier d'Alain III, vicomte de Rohan et de Constance de Bretagne, tante paternelle de la duchesse. Il a pour femme, Mabille de Fougères, fille de Raoul II, tante de Geoffroy qui précède. Alain va succéder à son père qui, le premier de sa maison, sera enseveli dans l'abbaye de Bonrepos qu'il a fondée (1184) (3).

mar ne craignait ni Dieu ni les hommes ! » D. Morice de son côté déclare gravement que « rien ne pouvait le retenir dans le devoir » (p. 164). « Comme si, ajoute M. de la Borderie, le premier devoir n'était pas de défendre la patrie contre l'étranger. »

Pour être tout à fait juste, disons que le mot reproché à Morice a été par lui emprunté à Lobineau (*Hist.* p. 164). Il explique son jugement : « Guyomar avait juré fidélité au roi d'Angleterre deux fois et il avait toujours violé son serment ». Ce n'est pas le patriotisme de Guyomar, c'est la violation de serments qu'incriminent le moine Robert et les bénédictins.

(1) Le comté ne comprit que les seigneuries de Lesneven et Saint-Renan, séparées l'une de l'autre par les deux qui vont suivre. — La vicomté comprit les seigneuries de Daoudour et Landerneau, plus Coetmeal distrait de Saint-Renan, plus encore tous les fiefs de Léon en Cornouaille : Daoulas, Crozon, Porzay et Quéménénil entre la baie d'Audierne et la rivière de Quimper. Le comté de Léon ainsi appauvri allait, au siècle suivant, s'abîmer dans une ruine définitive entre les mains de Henri-le-prodiges, qui vendit ses dernières épaves au duc Jean-Le-Roux. (Lobineau. *Hist.* p. 164. — La Borderie, III, p. 280).

(2) On l'a dit fils de Raoul ; mais il semble qu'il était son petit fils, fils de Guillaume. Il était sans doute très jeune en 1196, puisque vers 1208, il épousa Mathilde de Porhoët, qui lui apporta cette grande seigneurie.

(3) Revenant de Terre-Sainte (en 1180), Alain III avait ramené des chevaux arabes. Il les mit en liberté dans sa forêt de Quénecan, voisine de Bonrepos.

Voilà des preux sur lesquels la duchesse peut compter : les uns lui sont unis par le sang ou l'alliance (1) ; la plupart sont entr'eux parents ou alliés (2) ; enfin plusieurs furent compromis par eux-mêmes ou leurs pères dans les prises d'armes contre Henri II (3) ; et ils ont vu saisir leurs terres de Bretagne, et à plus forte raison les biens qu'ils possédaient en Angleterre (4).

En recevant leurs serments de fidélité, Arthur, dit Le Baud, promit et jura qu'il ne ferait sans eux paix ni traité avec son oncle Richard.

Le roi d'Angleterre ainsi écarté par la sage et prévoyante duchesse n'allait pas lui pardonner.

A la fin de 1195, une trêve de quelques mois avait été conclue entre Philippe Auguste et Richard ; et celui-ci libre du côté de la France allait exercer sa vengeance en Bretagne.

Chevalier félon, Richard appelle Constance à une entrevue en Normandie. Quand elle arrive à Pontorson, il la fait arrêter prisonnière ; et la donne à garder à son odieux époux, le comte de Chester. (Commencement de 1196.)

son petit-fils Olivier, troisième fils de Alain IV, devenu vicomte par la mort de ses deux frères aînés (1221), partagea les chevaux avec son frère Alain (V), qui allait lui succéder (1228). En 1226, Olivier donna sa moitié aux moines de Bonrepos (*dimittitatem* (sic) *jumentorum indomitorum*). Morice, *Pr.*, I, 856. — On lit dans le mémoire du vicomte de Rohan contre le comte de Laval, à propos de la préséance aux Etats, 1479 (Morice, *Hist.* II, p. CLXXV), art. XLVIII... « Ces bestes sauvages chevalines sont comme environ cinq ou six cents qui, par chacun an, font un grand revenu par leurs poulains... » — Voilà les ancêtres des chevaux de Corlay.

(1) Ainsi Alain de Penthièvre est son oncle à la mode de Bretagne, Alain de Rohan est son cousin-germain, Hervé de Léon, cousin-germain par alliance.

(2) Ainsi Amaury ou Raoul de Monfort et Guillaume de la Guerche, maris des deux sœurs, Alain de Rohan, marié à Mabille de Fougères et en même temps beau-frère d'Hervé de Léon.

(3) Les deux Châteaugiron, fils de Giron assiégé avec Raoul de Fougères à Dol.

(4) « La plupart des Bretons et Normands avaient des terres et possessions en Angleterre, et les Anglais en Normandie. Les abbayes même de Bretagne, comme Saint-Sulpice, près Rennes, avaient des revenus, prieurés et présentations de bénéfices en Angleterre. » Hévin, *Questions féodales*, p. 178, n° 5.

La première abbesse de Saint-Sulpice (Liffré, près de Rennes) fut Marie, fille d'Etienne de Blois et petite fille de Guillaume le Conquérant, morte en 1159. — L'origine de beaucoup de ces possessions remontait à la conquête normande.

A cette nouvelle, Philippe-Auguste éclate en reproches et réclame impérieusement la liberté de Constance; les Bretons envoient une ambassade la demander au roi; Richard promet par serment la liberté pour le jour de l'Assomption 1196, mais à une condition : « La duchesse se gouvernera par ses conseils. » « Chose forte à passer et tyrannique (1), » mais que les Bretons acceptent, et ils donnent des otages en garantie de son exécution. André de Vitré livre Anne, alors sa fille unique. Il est convenu que si la duchesse n'est pas rendue, les otages seront renvoyés en Bretagne.

Le terme du 16 août passe; et Richard retient et la duchesse et les otages.

Mais la duchesse a prévu que Richard tentera d'enlever Arthur; et elle en a remis la garde à André de Vitré. Celui-ci a pourvu à la sécurité du jeune duc: il l'a secrètement conduit le plus loin possible de la frontière normande, au fond du Léon; il l'a remis aux mains du comte Guyomar et de son frère; et ceux-ci l'ont caché derrière les épaisses murailles du château de Brest.

En traitant, Richard n'avait voulu que gagner du temps. Au début de 1197 (n.-s.), il est prêt et il fait entrer en Bretagne Robert Tournehain, sénéchal d'Anjou, avec une puissante armée d'Anglais, Normands, Angevins, Poitevins et Manceaux. Lui-même passe le Couesnon. Il cherche Arthur dans les châteaux d'André de Vitré et de son voisin Geoffroy de Fougères, et ne le trouvant pas, il brûle ou rase ces châteaux. Il va ravager et saisir les domaines d'Alain de Dinan; puis s'avancant dans le duché, il brûle et rase les places qui osent lui résister. Quelques-unes frappées de terreur ouvrent leurs portes; entre autres Montfort dont le seigneur Raoul (IV) est si dévoué à la duchesse. Les incendies et les massacres ne s'arrêtent pas même aux jours de la semaine sainte (2).

(1) D'Argentré, f° 201, r° c, Ed. 1588. A propos de ce qui va suivre il conclut : « Il n'y avoit foy ni convention en l'Anglais » F° 206, v° n.

(2) Pâques était cette année le 6 avril. Voilà une date certaine. — V. Guillaume le Breton publié avec Rigord, moine de Saint-Denis, 2 vol. 1885. La *Chronique* de Guillaume est au tome Ier, la *Philippide* au tome II. Les détails ci-dessus sont de la *Philippide*, V, vers 147 et suivants, t. II, p. 430-431. Guillaume ne mentionne pas l'expédition de l'année suivante ni dans sa *Chronique* ni dans la *Philippide*.

Il ne paraît pas que les Anglais aient éprouvé une sérieuse résistance. Les Bretons ont été surpris de cette attaque si brusque, et en présence de l'invasisseur, ils sont divisés sur une question de droit ! « Quelques uns disaient que la garde « d'Arthur appartenait plutôt à son oncle Richard qu'au roi « de France. » Les uns tenaient pour le roi Philippe, les autres pour le roi d'Angleterre (1). »

Après quelques semaines, la résistance s'organise : ainsi Alain de Dinan, trouve le château de son compagnon d'armes Amaury de Montfort occupé par les Anglais : il ne peut le garder : il y met le feu, et le détruit de fond en comble; Amaury n'en trouvera que les ruines; mais, comme d'autres, nous le verrons, il approuve en la déplorant cette nécessité de guerre (2).

Richard Cœur de Lion a compris qu'il ne s'emparera pas d'Arthur; à ce moment même, il est brusquement rappelé en France; et il part en hâte.

Telle fut l'expédition de Richard à la recherche d'Arthur en 1197 : une série de massacres, d'incendies, de violences et de cruautés; mais pas une bataille ! Les chroniqueurs témoins

(1) On lit à ce propos dans les *Chroniques annales* (Morice. Pr. I. 105.) « *Quidam enim quidem erant pro Arturo, quidam cum Rege Anglie.* » La chronique de Paimpont ou de Saint-Jacques de Montfort (Morice. Pr. I. 453) dit : « *Quidam enim consentiebant Arturo et Regi Francie, quidam vero Regi Anglie.* »

(2) C'est sans doute de la ruine du château de Montfort que Le Baud s'autorise pour dire : « Alain de Dinan et plusieurs autres se tinrent avec le roi Richard et furent contraires à Arthur. » P. 202. — D'Argentré enchérisant, dit même : « Alain se portait lieutenant du roi (Richard) et, pour sa querelle, prit, pillà et ruina la ville de Montfort. » f° 201, v° F. — Voici des objections : D'Argentré rejette le furieux duel d'Aumale (ci-dessous, p. 80), parce que, dit-il, Alain était du parti de Richard (f° 202, r° A). C'est résoudre la question par la question. Le fait est attesté par Guillaume le Breton et est trop significatif. Laissons-le de côté.

Si Alain est dévoué à Richard, il est traître à la duchesse. Comment ne lui a-t-elle pas enlevé ses pouvoirs de sénéchal ? D'autre part, comment Richard a-t-il attendu la mort de son lieutenant pour faire sa seconde expédition de Bretagne ? Etc., etc.

La méprise de Le Baud (dont Lobineau et M. de la Borderie se sont bien gardés) est certaine. La vérité est que (toutes proportions gardées) Alain de Dinan fit à Montfort ce que Rostopchin a fait à Moscou, à supposer que, malgré ses dénégations, il ait ordonné l'incendie.

des maux du pays ont écrit : « Toute la Bretagne fut mise à feu et à sang, (*destructa*). » Mais nous ne voyons les Anglais que dans la Haute-Bretagne ; et il y a toute apparence que Richard n'a pas pénétré dans les évêchés Bretons. Du moins est-il certain qu'il n'a pas eu de rencontre avec une armée bretonne et qu'il n'a pas quitté la Bretagne en vaincu et en fugitif.

Philippe-Auguste sauva la Bretagne. Le jour où expire la trêve, il met le siège devant Aumale ; et Richard court au secours. Devant Aumale, il va rencontrer Alain de Dinan ; et tous deux se mesureront ensemble. C'est sous les murs d'Aumale que s'engagea ce combat qu'Ogée a mal à propos transporté sur le champ de bataille auprès de Carhaix.

Alain de Dinan sorti des lignes rajustait son casque. Le roi le reconnaissant court sur lui la lance baissée : la lance se brisa sur le bouclier d'Alain. Au même moment, la lance d'Alain passant entre les cuisses de Richard frappa la derrière de la selle et si rudement que cheval et roi furent poussés à terre. Bientôt Richard abandonna le siège d'Aumale (1).

Quelques mois après, en 1198 (vieux style), c'est-à-dire après le 29 mars 1198, Alain de Dinan mourait. En mentionnant sa mort, le chroniqueur, un moine de Paimpont ou de Saint-Jacques de Montfort, le salue du titre de « le plus vaillant des Bretons. » Or le chroniqueur vient de dire la destruction de Montfort. Les seigneurs de Montfort sont fondateurs de l'abbaye de Saint-Jacques qui garda leurs restes, ils sont bienfaiteurs de l'abbaye de Paimpont ; et leurs chroniqueurs célèbrent la destruction du château de Montfort. Voilà des moines bien ingrats ! — Non, ils sont patriotes.

La mort d'Alain de Dinan rendait vacante la charge de sénéchal ; la duchesse prisonnière ne pouvait y pourvoir. L'occasion était favorable pour envahir la Bretagne. Richard la saisit, et revint à son projet de s'emparer d'Arthur. Mais les hostilités qui continuaient aux confins de la Normandie et de l'île de France ne lui permettaient pas de retourner en Bretagne.

(1) *Philippide*, V, vers 225 et suiv., t. II, p. 134.

..... Rex
*Quadrupes que cadunt: sed mirâ rex levitate
 Surgit....*

Henri II et après lui Richard tenaient à leur solde une armée de gens sans aveu de toute classe et de tout pays réunis en armes par l'espoir du pillage. Ces pillards étaient, au XII^e siècle, nommés Brigands, Brabançons, Ruptuaires ou Cottheraulx (1). Au XIV^e siècle, ils devinrent les *Grandes compagnies*, au XV^e, les routiers. Leurs services étaient au plus offrant. Leurs brigandages, le pillage des lieux saints, les violences sur les gens d'église les faisaient prendre pour des païens.

La Bretagne les avait déjà vus en 1173. Raoul de Fougères ayant pris les armes, Henri II appela les Cottereaux : Raoul écrasé par leur nombre s'enferma dans la tour de Dol où les Cottereaux l'investirent et que le roi Henri vint assiéger.

Dix ans plus tard, cette armée de brigands obéissait à un chef nommé Marchadet, qui prenait le titre de prince des Cottereaux. A cette époque, Richard, alors comte de Poitiers, avait envoyé Marchadet ravager le Berry. Philippe-Auguste avec ses chevaliers les avait défaits et en avait tué sept mille et plus (2). Mais Marchadet eut bientôt reformé une autre armée aussi nombreuse, paraît-il, que la première.

Le roi Richard savait par expérience les services qu'il en pouvait attendre, à la condition de leur accorder la liberté du pillage. Retenu sur la frontière de France, il envoya « en son lieu (3) » en Bretagne, le sénéchal d'Anjou, qui connaissait le duché pour l'avoir parcouru l'année précédente, et le terrible Marchadet avec son armée de Cottereaux.

Il n'y avait plus de doute sur la retraite d'Arthur. Le château de Brest était l'objectif désigné. L'expédition était bien hasardeuse. Que l'armée traversant toute la Bretagne arrive devant Brest, il lui faudra faire un siège. Qu'elle emporte le château et s'empare d'Arthur, comment opérera-t-elle sa retraite, à travers toute la Bretagne accourue au secours de son duc ?

Tournehan et Marchadet se mirent en marche pillant et ravageant. Ils s'avançaient droit devant eux sans s'inquiéter, semblait-il, de savoir si les Bretons s'armant de proche en proche ne

(1) Le Baud, p. 205, il cite Guillaume Le Breton qui donne aussi aux Brabançons le nom de *Ruptuaires*.

(2) C'était en 1183. Le Baud, p. 203. Il dit 7.000 morts, d'après Guillaume le Breton. Ducange dit 7.000 et plus.

(3) C'est-à-dire à sa place. Le Baud, *Hist.*, p. 203. *Arch.*

suyaient pas leurs traces. Ils arrivèrent ainsi auprès de Carhaix, à moins de vingt lieues de Brest.

Là ils trouvèrent Alain IV, vicomte de Rohan (1), le vicomte du Faou, et sans doute Guyomar le comte de Léon, avec les chevaliers et les hommes de Vannes, Cornouaille, Léon et Tréguier, qui leur barraient la route. Essayèrent-ils de battre en retraite ? La voie du retour leur était fermée par les Hauts-Bretons commandés par Alain de Vitré, Geoffroy de Fougères, Jean de Dol, Raoul de Montfort, Guillaume de Lohéac, Alain de Château-giron. Eviter le choc ne leur était pas permis. « Les Bretons « assaillirent par grand force ; et il y eut dure bataille. » Bientôt, « leurs gens de cheval, » c'est-à-dire sans doute les compagnies commandées par le sénéchal d'Anjou « se déconfirent (2) ; » ils se retirèrent abandonnant les Cottereaux, et le massacre commença. Les Bretons auront sans doute frappé sans faire de quartier comme sur des bêtes fauves. Toutefois, est-il permis de dire que le chef de l'armée « ne dut son salut « qu'à la nuit qui déroba sa fuite aux Bretons (3) ? »

On a mal à propos nommé Richard qui n'était pas là ; mais ce qu'on a dit de lui, on ne peut le dire des chefs de l'expédition. Ceux que la nuit sauva et qui furent recueillis par le sénéchal d'Anjou et Marchadet étaient en grand nombre. Le Baud dit même que « la plupart » se sauvèrent (4), et ce qui suit pourrait lui donner raison.

Marchadet avait envahi la Bretagne dans l'été. Pendant ce temps les hostilités continuaient en France entre les deux rois. Dès le mois de septembre ou d'octobre, Marchadet avait rejoint Richard avec une armée nombreuse ; et ensemble ils mirent en déroute Philippe-Auguste à Gisors (5). Six ou sept mois

(1) Le même que Le Baud nomme Alain de Rohan le jeune à l'assemblée de Saint-Malo de Baignon. Ci-dessus, p. 29.

(2) Le Baud, p. 204.

(3) Jollivet, ci-dessus, p. 24.

(4) Lebaud, p. 203.

(5) « ... cum infinita cotarellorum et aliorum multitudiné... » Guillaume le Breton, *Chronique*, n° 98, t. I, p. 201. Il rapporte le fait au mois de juillet, date qu'il a prise dans Rigord (*Chronique*, n° 122, t. I, p. 141), mais qui se rapporte à un autre fait. L'annotateur dit 28 septembre ; et Lingard (*Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 391) dit 23 octobre.

plus tard, en mars 1199 (nouveau style), les Cottereaux assiégeaient Chalus avec l'armée anglaise ; Marchadet était auprès de Richard, lorsque la flèche d'un archer nommé Gordon frappa mortellement le roi (26 mars). La place prise, Richard ordonna la mort de tous ses défenseurs, à l'exception du seul Gordon. Il fit plus : mourant repentant, il donna la liberté à son meurtrier et une somme d'argent pour se retirer. Mais, de son autorité, Marchadet retint le prisonnier ; et, après la mort du roi (6 avril), il le fit écorcher vif (1).

Telle était au milieu de l'armée anglaise l'autorité du prince des Cottereaux, quelques mois après sa défaite à Carhaix.

Il est permis de dire que les chefs Bretons ne surent pas profiter de leur victoire. Au lieu de se lancer à la poursuite des Cottereaux, il les laissèrent reprendre leur route, pillant ainsi qu'à leur premier passage, comme s'ils avaient été vainqueurs.

Tel fut le premier résultat qu'eut l'absence du sénéchal. Elle en eut un autre : la paix hâtivement faite et sans garantie suffisante avec Richard (2). Celui-ci promit la mise en liberté de la duchesse ; la restitution aux Bretons des terres saisies sur eux en Bretagne, et même en Angleterre ; enfin le renvoi des otages. Mais, en exécutant les deux premières conditions du traité, le roi félon retint les otages, et notamment Anne de Vitré (3).

Ainsi, quoique disent D. Lobineau et D. Morice qui le copie, l'expédition de Marchadet ne fut pas interrompue par un traité de paix, elle finit par une bataille et une grande perte d'hommes que suivit un traité.

On ne voit pas pourquoi l'un et l'autre n'ont pas suivi les deux chroniques qu'ils ont imprimées et qui sont très explicites. Je traduis mot à mot :

« MCXCVIII (1198). La duchesse Constance fut faite prisonnière par le roi Richard. De là une affreuse querelle entre Richard

(1) Lingard, t. I, p. 334. — Dès la semaine de Pâques, 20 au 27 avril, Marchadet, sur l'ordre de Jean-sans-Terre, ravageait l'Anjou (Lobineau, *Hist.*, p. 179).

(2) Lobineau écrit à ce propos : « Arthur qui craignait tout depuis qu'il n'avait plus Alain de Vitré, » fit la paix. (*Hist.*, p. 177).

(3) D'Argentré, f° 202, v° d.

et Philippe roi de France ; et toute la Bretagne fut mise à feu et à sang (*destructa*), car quelques-uns tenaient pour le roi d'Angleterre, les autres pour le roi de France (1). Alors Montfort fut détruit par Alain de Dinan et ses compagnons. En ce temps, mourut Alain de Dinan le plus vaillant des Bretons. Après sa mort, Marchadet vint en Bretagne à la tête d'une grande armée : en ces temps fut en Bretagne grande guerre et mortalité d'hommes. »

Tous ces faits, depuis l'arrestation de Constance jusqu'à la défaite des Cottereaux, sont compris sous une date unique : 1198 ; ils se rapportent en réalité aux trois années 1196, 1197, 1198.

Mais, cette observation faite, ces quelques phrases apprennent tout ce que nous savons de ces faits et rectifient les récits de Lobineau et Morice :

(1197). 1^{re} expédition de Richard. La Bretagne est mise à feu et à sang ; mais il n'y a pas de combat.

(1198). 2^e expédition de Marchadet. « Grande guerre et mort de beaucoup d'hommes. »

Rapprochons de ces deux chroniques la phrase d'Ogée, supposée extraite de quelque autre chronique non imprimée, et mal lue ou mal écrite.

Au lieu des sept lettres DCCCXXI formant la date 911, si on écrit les huit lettres MIXCVIII, on a 1198 date du combat livré dans ces parages aux Cottereaux.

Pour le chroniqueur breton comme pour Guillaume l'historien de Philippe-Auguste, les Cottereaux étaient des païens ; il y a donc toute apparence que c'est d'eux qu'a parlé le chroniqueur copié par Ogée.

Le Richard dont il parle ne peut être le roi d'Angleterre. Le Robert qui l'accompagne est inconnu : au contraire Guyomar, comte de Léon, et son frère Hervé, qui avaient résisté à Henri II et avaient des premiers fait hommage à Saint-Malo de Baignon

(1) Cf. *Chronicon britannicum (Les Annaux) Morice, Pr. I, col. 105, et Chronique (de Paimpont ou Montfort) Morice, Pr. I, col. 153.*

Les deux chroniques dont l'une reproduit à peu près textuellement l'autre sont d'accord jusqu'ici. La chronique de Paimpont ou de Saint-Jacques de Montfort seule donne ce qui suit.

vivaient en 1198 (1). Comment n'auraient-ils pas eu un rôle dans la résistance opposée à l'armée d'Angleterre, eux surtout commis à la garde d'Arthur dans le château de Brest ? Comment le comte n'aurait-il pas été chef du contingent léonais ? Quelque chroniqueur de Basse-Bretagne n'aura-t-il pas été tenté de voir dans Guyomar et Hervé les chefs de l'armée victorieuse ?

La phrase serait donc ainsi rectifiée. : « En 1198, fut livrée entre les païens et Guyomar (de Léon) accompagné de Hervé (son frère) une bataille qui coûta la vie à 6.800 des premiers. »

Si la source non indiquée par Ogée était retrouvée et si la phrase était lue ainsi, deux points resteraient douteux : le chiffre des morts qui, pour les raisons dites plus haut, peut sembler exagéré et que nous n'avons aucun moyen de vérifier (2) ; 2^e le lieu du combat, à propos duquel voici une observation qui n'a pas été faite.

Les Cottereaux étaient entrés en Bretagne en venant de Normandie. Ayant à traverser tout le duché ils devaient aller au plus vite : suivre la route la plus courte sans pourtant se heurter à une place forte. Ils se dirigèrent vers Carhaix,

Venus d'Avranches à Dol, ils avaient deux voies romaines à choisir : 1^{re} celle de Corseul, 2^e l'autre passant près de Dinan, Lehon, Trédias, et rejoignant au delà de Saint-Jean du Menez la grande voie centrale de Rennes à Carhaix ; le voisinage de Dinan et de Lehon devait, semble-t-il, les déterminer à prendre par Corseul.

Arrivés là, ils avaient encore à choisir entre deux voies. La première par Lamballe était plus courte, mais elle avait l'inconvénient de traverser le Penthièvre. La seconde descendant au sud rencontrait la voie de Rennes à Carhaix entre Merdrignac et Loudéac. La première voie (par Lamballe et Quintin)

(1) La généalogie de D. Morice (*Hist. I.*) fixe à 1208 la mort de Guyomar (p. XV) et celle de Hervé, son frère, seigneur de Châteauneuf et Noyon sur Andelle (p. XVI).

(2) On peut remarquer combien ce chiffre de Ogée, 6.800, se rapproche de celui de 7.000 donné pour le nombre des Cottereaux massacrés (1183) dans le Berry par Philippe-Auguste (ci-dessus, p. 35).

abordait Carhaix par la commune actuelle de Treffrin, la seconde par la commune de Moustoir.

Si c'est avant d'arriver à Carhaix que les Cottereaux se sont heurtés aux Bretons, c'est sur un de ces deux points, à huit ou dix kilomètres de Saint-Gildas.

Avaient-ils passé Carhaix ? Ce qui se peut. La voie de Carhaix à Landerneau et Brest passait au Nord-Ouest de Carhaix par la commune de Plouguer en celle de Kergloff. — Elle est en cet endroit distante de Saint-Gildas de onze ou douze kilomètres.

Ainsi, à Saint-Gildas, les Cottereaux n'auraient pas été sur la route qui les conduisait à Brest. Pour placer le champ de bataille à Saint-Gildas, il faut supposer que rencontrant les Bretons avant ou après Carhaix (il importe peu), les Cottereaux ont essayé de les éviter en se jetant sur la droite, et qu'ils ont été poursuivis et atteints à Saint-Gildas.

L'hypothèse n'est pas impossible ; mais en l'absence d'un document ancien et même d'une tradition bien établie sur ce point, comment trouver une *preuve* dans la phrase citée par Ogée sans indication d'origine et avec tant d'inexactitudes ?

Conclusion :

Le plus sûr est assurément de dire, après Le Baud et à l'exemple de d'Argentré, que le combat fut livré « auprès de Carhaix. » Mais ce qui n'est pas permis, c'est de dire, en démentant les chroniqueurs et Le Baud, qui les reproduit fidèlement, que les Bretons ont eu auprès de Carhaix à combattre le roi Richard en personne, quand il n'était pas en Bretagne à cette époque.

J. TRÉVÉDY,

Ancien Président du Tribunal de Quimper.



LA

PETITE BRETAGNE

DANS LES

ROMANS DE LA TABLE RONDE

Le roi Artus était, je crois, roi de la tribu bretonne des Cornavii dont la capitale était Deva ou Caerleon sur Dee, aujourd'hui Chester. Lorsque ce dernier nom eut prévalu, et que le premier fut tombé dans l'oubli, on transporta la résidence d'Artus tantôt à Caerleon-sur-Usc, chez les Silures, sur la frontière anglo-galloise (et ce fut là notamment l'opinion des Gallois) (1), tantôt à Carlisle, sur la frontière anglo-écossaise, soit que cette ville parût plus importante aux yeux des troubadours anglo-normands, soit que la légende d'Artus fût demeurée vivace sur cette frontière et y eût localisé le héros. Caerleon figure dans les contes gallois de *Owein*, de *Gereint* et de *Peredur*, dans les poèmes français de *Guinglain* et de *Raguidel* ; Carlisle ou Carduel figure dans *Ivain*, *Perceval*, la *Mule*, le *Chevalier à l'épée*, l'épisode d'Urre dans Malory ; on trouve tantôt Carlisle tantôt Caerleon dans le *Merlin* Huth, dans les

(1) Ce qui prouve que la légende d'Artus s'est répandue de très bonne heure dans tous les pays de langue celtique, ce sont les nombreuses localisations qui en furent faites. Dès le IX^e siècle, Nennius dit qu'on montrait en Sud-Galles la pierre de son chien Cabal et l'œil de son fils Amir ; les chanoines de Laon, passant en 1113 dans le Cornwall, y virent sa chaise et son tour ; Giraud de Barri au XII^e siècle parle de sa chaise qu'il a vue dans le Brecknock. On le localisa d'ailleurs en dehors de la Bretagne, et une tradition recueillie par Gervais de Tilbury (XIII^e siècle) qui en fait le chasseur nocturne des contes populaires, et par le poème d'*Esclarmonde*, le montre habitant sous l'Etna, le mont Gibel, où les poèmes de *Maugis* et de *Florian* font résider sa sœur Morgue.

réécits de la guerre contre l'empereur de Rome, dans l'*Atre périlleux*.

Mais ce n'étaient pas là des résidences pour un Cornouaillais. On oublia d'ailleurs le sens primitif du mot, et on chercha une corne, une pointe de territoire pour y installer Artus. Les Gallois la trouvèrent en Cardigan ou Caradigan, à l'extrémité occidentale de leur pays, et ainsi furent localisés à Caradigan *Erec*, *Florian*, le *Lancelot* allemand, le duel de Perceval et de Patrides dans Malory. Les Armoriciens, lorsqu'ils se mirent à raconter eux aussi les exploits d'Artus, crurent qu'il s'agissait de leur Cornouaille, aussi localisèrent-ils Artus soit à Quimper, la capitale de la Cornouaille, soit à Carahès ou Carohase (Carhaix), l'ancienne capitale du pays.

À côté de ces villes, d'autres cherchèrent des résidences historiques des rois d'Angleterre, Londres, la capitale du royaume, Cantorbéry, sa métropole religieuse, Salisbury, remarquable par les monuments mégalithiques de son territoire ; et ceux-là faisaient résolument œuvre novatrice, anti-traditionnelle, comme ceux qui embarquaient Artus à Douvres ou à Hamton (Southampton) ; d'autres respectaient les vieilles résidences mythologiques du héros divinisé, le Camlan où il avait été mourir et qui devenait le Camalot ou Camaalot de maint épisode de Malory (aventures de Balain, de Tor, Artus et Accalon, Gauvain et Ivain, la Charrette, Lancelot et Mador, la fuite de Lancelot), le Carmelid ou forteresse du dieu Miletos (le Mile gaelique) où il avait été chercher femme, le Cellivic en Cornouaille, à l'extrémité du monde, où les contes gallois de *Kulbech* et de *Ronabwy* le font résider et que Gaufrroi de Monmouth confondit avec la capitale des Atrebatas, Calleba, aujourd'hui Silchester, le Logre, le Loegyr gallois, le pays par excellence dans la langue des Bretons, qui était tout désigné pour être la résidence du roi par excellence.

C'est qu'en effet presque toute la géographie du cycle d'Artus est mythologique. Et cela même quand le contraire paraît certain. Il ne faut pas lire roi du Nord-Galles ou du Northumberland, mais roi du Nord (1) ; il ne faut pas lire Armorique,

(1) Ces désignations peuvent simplement servir à nous indiquer que dans un cas le trouvère français a eu connaissance du récit par un intermédiaire gallois ou anglo-gallois (ainsi les récits sur Felot et Rion dans Malory), et l'on

Cornouaille, Goëlo (Garlot), Galway ou Galloway (Galvoie, Gallonie, Gallone, Galore), Moray (Morois, Moraive, Moraine, Morlois), Gower (Gorre, Toivre, Totre, Cotre), Sorlingues (Sorhaut, Norhant, Sorestan, Sorelois, Salenane, Malehaut), Orcades (Orcanie), mais bien rivage de la mer (ar mor), pays à l'extrémité du monde (corn), pays bas ou souterrain (Gaelaut, Galvedia), pays bas ou maritime (moravia), pays de verre, c'est-à-dire pays bleu, pays des âmes (gutr), pays lointain (sorliane, salenanc), pays par excellence (ort). Il ne faut pas lire Windsor, mais pays de Guin ou de Guitneu le Lindesore, Huidesan, Houdeson, Houdesain, Houdesam, Huidesant de *Merlin*, *Tristan*, *Lancelot*, le *Chevalier au papagai* ; il ne faut pas lire Somerset, mais pays de la lumière, de la chaleur, de l'été, et, quand on parle de Bade (Bath), comme la capitale du pays, c'est que le trouvère a pris au sérieux cette identification géographique. Il ne faut pas lire Winchester, mais château blanc, château de la lumière ; le Lincestre du *Merlin* Sommer, p. 194, n'en diffère sans doute pas. Pareille confusion explique l'identification du château de Randol à Arondel en Sussex. Mythologique aussi Benoic (Benauc), le château de Carbonec, Corbenic, Corbin ou Corbière, et Gaunes ou Gannes (Gwanas), parfois écrit Sarras : ce sont deux noms qui désignent l'extrémité du monde ; mythologique Nant, Carnant et Darnantes, c'est le mot gallois nant, le val ; mythologiques la forêt de Marsale et la rivière Marcoise ou Mortaise, qui sont la forêt ou la rivière de la marche ou de la mort (en gallois marth) ; mythologique ce pays des Vans (et non des Nans), dont Equitan est seigneur, qui appartient à Aiglin, où Rion se rendait quand il est capturé (Malory, II), où se donne un grand tournoi (Malory, IV, 26), car il est analogue au Caer pedryvan, le château des quatre points cardinaux, le monde des Gallois. Mythologiques, ou du

peut dire la même chose de ceux qui mentionnent la Severn (Malory, XIII, 45), la Marse, i. e. la Mersey, Cardiff (Malory, V, XX), dans l'autre qu'il s'inspire de l'esprit de Gaufrroi de Monmouth, ce que j'appellerai l'esprit grand breton (ainsi Balin et Nimiane sont northumbres dans Malory). Parfois d'ailleurs les deux notions s'entremêlent dans le récit comme les mentions de Caerléon et de Carlisle (*Merlin* Sommer, passim). Northumberland est parfois écrit Ortohlände, Ortohellande, Bellande,

moins dépourvus de toute signification précise, ce Lidan (la grande), ce Dinan, écrit à tort Tirian (la forteresse), cette Terre gastée, cette Terre foraine, cette Déserte, cette Bretagne bloie (bleue, c'est-à-dire céleste), ces Iles, ces Iles lointaines, cette Douleureuse Tour ou Douleureuse Garde, cette Joyeuse Garde, ce Val, ce Mont, cette Marche, ce château Tournant, cette Ile de Voirre (de Verre et non d'Ivoire), et ces autres localités, la Croix noire et la Croix [blanche aux deux extrémités de la Forêt périlleuse, la Roche, la Rocheneuve, la Rochedure, la Rochetranchant dans l'île aux Deux frères, le Plain, la Lande ou les Landes (écrit parfois les Glandes), l'Espinioie ou Espinete (écrit parfois Derblois), les Portes, les deux Portes, les deux Pierres ou les deux Perrons, le Pin, la Cave, la Carrière, l'Étroite Marche, les Pleurs, la Petite Aumône, le Château Nigraman (lisez Nécroman), le pays Evage et non Servage (le pays sous les flots), où nos trouvères localisent (très vaguement, on le voit) leurs merveilleuses aventures. Sous les bévues des scribes et les tournures françaises, un érudit un peu subtil qui saurait le gallois retrouverait sans doute et classerait dans la même catégorie le Listenois, dont Pellinor est roi, l'Arœio où Gauvain va chercher des aventures (Malory, IV), l'Aravios où périt Rion dans Gaufrœ de Monmouth, la rivière Aroaise où sont battus les Gaulois de Randol (*Merlin* Sommer, p. 277), le Charroie que se disputent Amand et la race de Bor (*id.*, p. 405), le Tarabel où périt Lot et qu'assiège Rion dans le *Merlin* Huth, le Cambenic où règne Escam, et qui n'est peut-être pas distinct de Corbenic, le Carange, Corente, Coraigne, Corinde, écrit à tort Nocorange et Nocorringue (*Merlin* Sommer, p. 363 ; Paris, III, 85 ; *Tristan* Loseth, p. 245), où il faut peut-être reconnaître le même radical celtique que dans le nom de ville Corinium et le nom du vieux Corineus de Gaufrœ de Monmouth, et qui est certainement une localité mythologique, le Glocedon, Glevedoin, Glovedin ou Glevedon, où règnent Lot dans *Merlin* et Marc dans *Tristan*, le Louegloi, Loenglis, Laoengelai, Lougin, Neenregoi, Pomeglai, Lovegilor, Lonneglor, Louvegloi, de *Tristan* et de *Lancelot*, le Lonezerp, Lovrezep, Lemezerp, Louazep, Louvezerp de *Merlin* et de *Tristan*, le Lavenor de *Lancelot* et le Lanverniz de *Merlin*, etc., etc. Seul peut-être

le Loenois échapperait à cette règle, s'il faut voir dans Dristan ou Tristan un héros du Lothian (1).

Ajoutons que parfois, là où l'on croit voir un nom de lieu, il faut reconnaître un nom d'homme ; le château de Magance ou Magouns (Malory, X), le château de Galabes écrit Caheris dans Malory (XX) et Cachenès dans *Tristan* Loseth (p. 333) comme la fontaine de Galabes dans Gaufrœ de Monmouth sont ainsi nommés du dieu Magon (Malgo) ou du personnage semi-divin que les Gallois appellent Gwalchaved, plus anciennement Galabet (2). Ajoutons que l'influence de l'épopée romane s'est parfois fait sentir, et que Léonce de Paerne est devenu sire de Palerne ou de Salerne.

L'épopée celtique est donc arrivée aux Bretons armoricains déjà complètement rédigée, mais vaguement localisée dans un monde mythologique qui prêtait aux confusions et ne répugnait pas aux déplacements. Ederne de Nant, Gereint de Nant devinrent ainsi tout naturellement Ider de Nantes (*Merlin* Sommer, p. 134), Erec de Nantes (*Erec*) ; un nom inconnu fut remplacé par Lamballe, et l'on eut ainsi Amand de Lamballe (*Merlin* Sommer, p. 402), Gosengos de Lamballe (*id.* p. 404), Guirré de Lamballe (*Lancelot*) ; la femme d'Artus, princesse de Cornouaille, que son mari a été chercher aux extrémités du monde, devint tantôt fille du comte de Kempercorentin (*Merlin* Sommer, p. 131), tantôt du seigneur de Cardigan (Paris, III, 333), quand elle s'appelait Lisanor, ou fille du seigneur de Carhaix (Carohase ou Carahaise, *Merlin* Sommer, p. 150), quand elle s'appelait Guenivar ou Genièvre ; un personnage s'appelle tantôt Ace de Beaumont, tantôt Ace de Kemper (*Merlin*, p. 207 et 209) ; c'est à Quimper qu'un moine blanc présente à Artus dans *Tristan* la tête de Lamorat, et *Tristan* (éd. Loseth,

(1) Je crois que le Sinadone du *Cor*, de *Guinglain*, du *Mériadec* latin, et le Kin Kenado ou Kenkekenadone de Malory (VII, 1 et 35) est analogue au gallois Snowdon, mais je ne crois pas que les trouvères qui l'ont employé aient eu en vue la montagne galloise.

(2) Il en est de même pour le château de Taruc (Malory, II), pour l'île d'Avalon, pour l'Astolat, Ascalot, Scalee, dont est originaire l'amie de Lancelot, pour le Kenado cité plus haut, pour le Carchelois ou Cartelous en la marche d'Ecosse de *Tristan* et de la *Quête*. Taruc, Avaloc, Ascalon, Dinadan, Cartelous, sont des noms d'hommes.

p. 441) mentionne encore cette ville ; c'est à Carahu ou Carhaix qu'Artus dans *Lancelot* (Paris, IV, 87) vient se reposer de ses fatigues. La forêt de Brocéliande ne portait pas ce nom à l'origine, ce sont les Armoricaïns qui ont identifié à leur Brocéliande (*Ivain*, *Merlin* Sommer qui y place la neuve Ferté, p. 141, *Lindesore*, p. 173, le théâtre des exploits de Guitneu ou Nantre, d'Evadeam, p. 496, et l'appelle parfois Briolande, Paris, III, 330, qui l'appelle aussi Landebelle) une forêt plus ou moins mythologique qui dans d'autres récits s'appelait Briosque ou Briogne (Paris, III, 85, *Merlin* Sommer, 194, 277 ; elle est généralement placée en Gaule) ou Bresquehan, quand elle est localisée près de la Severn (*Merlin*, *Tristan*, *Lancelot*), peut-être identique au Blaquestan de Paris, III, 352, au Boquehan, Brangham, Banguéhan ou Huigéhan de *Tristan*. Evidemment de pareilles identifications auraient pu être faites en dehors de l'Armorique. Un trouvère français, convaincu que le pays maritime dont parlaient les auteurs de Grande-Bretagne devait être cherché de ce côté de la Manche, aurait pu y arriver. Il n'en reste pas moins qu'il est plus probable qu'elles ont été faites chez nous.

Et cela est incontestable quand on se trouve en présence de rédactions comme le *Tristan* de la Bibl. nat. ms. fr. 103, où l'on voit le fils d'Hoël de Nantes habiter Rednes (Rennes), son père habiter Carahès (en allemand Garamphi), Tristan réprimer, après la mort d'Hoël, la révolte du comte de Nantes Urvoy, exterminer les pirates de Caussie (lisez Chausey), les voisins de Granville et de Saint-Malo, guetter au havre de Penmarch l'arrivée d'Iseut, paré sur son lit mortuaire par la comtesse de Montrellès (Morlaix) (1).

Je ne sais s'il y avait déjà un Hoël dans la légende insulaire d'Artus parmi les auxiliaires les plus importants du héros. La vie de saint Gildas qui met Artus en rapports avec un roi Hoël, frère du saint, me porterait à le croire. En tout cas, dans la pensée de Gaufrroi de Monmouth, il s'agissait certainement d'Hoël de Nantes. Le conte recueilli par ce dernier

(1) Je ne sais, quelles sont les localités qui se dissimulent sous les noms du havre de Bomme en Cornouaille (*Tristan Loseth*, p. 380) et de l'abbaye de Gaudou (p. 381), peut-être Carnoët ou Landev (enc).

sur le combat livré par Artus à un géant près du mont Saint-Michel pour venger la fille ou la nièce d'Hoël est certainement d'origine armoricaine. Comme on le verra plus loin, la légende de Caradoc, roi de Vannes ou de Nantes, a été remaniée par les Armoricaïns. Dans le *Merlin* armoricain, le premier mari de la mère d'Artus ne s'appelle pas Gorlois, mais Hoël (p. 734) et Tintagel ou Nantes deviennent parfois Tintaol ou Nantoel, pour se rapprocher du nom de leur possesseur (p. 134 et 460). Hoël est successivement le beau-père de Meliadus et de Tristan, il figure dans *Malory*, XVIII, 21, et le *Merlin* armoricain se ferme sur le récit de sa mort. Certains récits représentent Niniane comme une armoricaine. A côté de l'Iseut irlandaise, il y a une autre Iseut, et celle-là aussi est armoricaine. C'est aussi probablement dans notre province que Beduer a été remplacé par le héros carolingien Baudoin de Bretagne.

Parmi les personnages historiques très anciens, assimilés aux dieux et qui, comme tels, combattent ou humilient les chevaliers du roi Artus, je signalerai le roi breton Caratacos, qui dirigea au 1^{er} siècle de notre ère la résistance des Silures contre les Romains, et auquel les triades galloises attribuent l'introduction du christianisme en Bretagne (1). Il reparait dans la légende de Maxime, avec le caractère mythologique de prince de Cornouaille, favorable au héros romain, hostile au héros breton Mériadec. Il y a dans les romans de la Table ronde un Caradoc ou Carados de Carmesin (lisez sans doute Carmelid) appelé aussi Purades de Carmelid (*Merlin*, p. 485, Paris, III, 168), un Carados, seigneur de la douloureuse tour, qui enlève Gauvain et est tué par Lancelot (c'est un des principaux épisodes du *Lancelot* en prose), enlève Melion de la montagne et Ivain l'avoutre (Mal. XIX, 11), est abattu par Alexandre comme il allait combattre Pellinore (Malory, X, 36), héberge Gauvain (Malory, IV, 22). *Blanchandin* (v. 4801) a recueilli ce nom pour le donner à son roi de Maroc. Il y a surtout un Caradoc briebras (au bras fort), qui combat Artus (*Merlin* Huth, passim) comme il avait combattu Mériadec, dont la

(1) Le mabinogi de *Maxime* le considère encore comme un ancien roi de Bretagne antérieur à Octavius dont il est le père.

femme est la seule bretonne fidèle à son mari ou à son ami, ce qui met Caradoc au-dessus de tous les autres (le *Cor*, le *Manteau*). Les Français comprenant tantôt qu'il avait le brief bras, tantôt qu'il avait de gros bras, lui ont attribué le conte de l'homme autour du bras duquel s'est enroulé un serpent, ce qui le lui a enflé ou raccourci. Ils l'ont fait délivrer par sa femme, la déesse au sein d'or, et sur cette épithète qui veut simplement dire *la brillante*, ils ont forgé un nouveau détail du conte. La *Violette* (v. 991) a fait allusion aux mérites de son amie. Nos trouvères l'ont fait fils d'un certain Eliavré, qui est sans doute le sorcier Guivré ou Guirré, le frère d'animaux mystérieux (le cheval Loragor, lisez Luagor, le porc Tortain, lisez Troit, le lévrier Guinaloc). Lui aussi a été pris pour un Breton armoricain, considéré comme résidant à Nantes, dont il aurait construit le Bouffay, comme un Cornouaillais d'Armorique, fils de la belle Isane de Carhaix, et comme du roi mythologique du nord, on avait fait un roi de Nord-Galles, de Gwyned, il a été aussi appelé roi de Vannes.

Vicomte DE CALAN.

GEOFFROY DE PONTBLANC

MESDAMES ET MESSIEURS,

Quand tout jeune enfant je me rendais à l'école des Frères, il m'arrivait souvent de passer par les rues du Porsmeur et des Capucins, et de saluer l'humble croix qui se trouve à l'angle de la rue de Tréguier.

Cette marque de respect, je la donnais à la croix que ma Mère m'avait appris à vénérer comme le symbole sacré de notre Rédemption.

Mais la croix n'est pas seulement le signe de la foi, c'est le signe de l'honneur, aussi est-ce avec une juste fierté que les braves la voient briller sur leur poitrine.

Nos pères pensaient comme nous ; et c'est avec la croix, signe de l'honneur, qu'ils perpétuaient le souvenir de leurs plus brillants exploits, qu'ils préservaient de l'oubli les plus glorieuses mémoires.

En effet, je sus bientôt à l'école que la croix de la rue de Tréguier rappelait la lutte et la mort héroïques d'un soldat, tombé en défendant son pays contre l'étranger. Quelle serait intéressante et longue l'histoire des vieilles croix que l'on trouve à tous les carrefours de Bretagne !

On est curieux quand on est jeune, et l'on forme aisément des projets, même très vastes ; j'aurais bien voulu connaître l'histoire du soldat et être *savant* tout simplement afin de l'écrire.....

C'est dans un vieux bouquin, une sorte de dictionnaire de géographie historique que je fis connaissance avec « mon soldat. »

A l'article *Lannion* on lisait : « Une croix de pierre placée au bas d'une rue de cette ville rappelle la défense héroïque de Geoffroy de Pontblanc, mort en luttant contre les Anglais. »

Dès lors, je voulus connaître le héros. Après avoir feuilleté maints ouvrages, je trouvais le passage des *Grandes chroniques de France*, mis en lumière par le savant historien Laurentie.

Mais ce document si précieux ne m'apprenait que la fin glorieuse de Geoffroy ! Quelle avait été sa vie ? Quels étaient ses ancêtres ? Les héros ne surgissent pas toujours spontanément comme des cryptogames ;

« De bonne souche, bon scion »

a dit quelque part Brantôme.

Les documents sont peu nombreux sur le vaillant lannionnais. Il n'existe pas de généalogie de sa famille. De distingués héraldistes, Guy le Borgne, Pol de Courcy, Guérin de la Grasserie lui ont consacré quelques lignes dans leurs *Nobilitaires*, Dom Morice dans ses *Preuves* nous fait connaître certains membres de sa famille. D'Argentré a consigné brièvement le récit de son dernier exploit.

A l'aide des différents documents recueillis, nous allons, Mesdames et Messieurs, voir ce qu'était Geoffroy de Pontblanc, ce qui a été fait pour lui, et ce qu'il reste à faire.

I

Sept villes de la Grèce ont réclamé l'honneur d'avoir donné le jour à Homère : deux villes de Bretagne, Lannion et Plouaret, peuvent se disputer le privilège d'avoir possédé le berceau de Geoffroy de Pontblanc.

Les deux villes peuvent appuyer leurs prétentions sur ce qu'elles possédaient chacune une résidence ordinaire des seigneurs de cette maison. Plouaret le manoir et Lannion l'hôtel de Pontblanc que Geoffroy habitait lors du sac de la ville par les Anglais.

La question serait vite tranchée si l'usage avait été à cette époque de dresser ce que nous appelons les *Actes de l'état civil*. Malgré cela il pourrait peut-être exister dans les archives particulières de quelques anciennes familles du pays une preuve en faveur de l'une ou l'autre ville.

Selon toute apparence, Plouaret devra l'emporter ; mais Lannion se consolera de ne pas avoir entendu les premiers vagissements de Geoffroy en songeant qu'elle a été le théâtre de sa vie, le témoin de sa bravoure, de sa mort héroïque, et qu'enfin elle a reçu ses restes mortels. Il est vrai que ses devoirs à l'égard de sa mémoire s'en trouvent augmentés, car elle n'a pas su entourer sa tombe du respect dû à un héros et la montrer à la postérité ; mais il n'est jamais trop tard de payer l'arriéré de la gloire, comme nous le verrons tout à l'heure.

A cette époque, la fin du XIII^e siècle, Plouaret comptait parmi les plus importantes villes de la baillie de Tréguier ; elle pouvait être fière de ses nombreux manoirs, de ses chatellenies et gentilshommières ; la plupart avaient été le berceau de riches familles féodales, d'illustres chevaliers dont le renom de bravoure s'était répandu dans toute la Bretagne et les pays d'alentour.

Le manoir de Pontblanc était situé dans la section de Plouaret qui formait l'importante seigneurie du Vieux-Marché, apanage princier de la maison ducale de Bretagne.

C'était une construction lourde, massive, faite pour défier les siècles, édifiée sans autre souci de l'art que la commodité. Au frontispice de la porte d'entrée se voyaient les armes des nobles seigneurs qui l'habitaient : *d'or à dix billettes de sable posées 4, 3, 2 et 1*. L'écusson que soutenaient deux lionceaux était timbré du heaume de chevalier.



Des rabines plantées d'arbres de haute futaie, des chênes surtout, symbole de la rude énergie bretonne, l'entouraient.

Arch.

Actuellement il se voit encore au Pontblanc un chêne séculaire mesurant 6^m 70 de circonférence à sa partie la plus faible ; et le distingué M. Anatole Le Braz m'écrivait, il y a quelque temps, qu'ayant visité le Pontblanc dans sa jeunesse, il se rappelait fort bien ce chêne majestueux et qu'on le disait contemporain du chevalier Geoffroy.

Selon toute probabilité, c'est dans ce manoir que naquit notre chevalier vers la fin du XIII^e siècle.

Son père, Pierre de Pontblanc, exerçait la charge de maître d'hôtel à la cour de Bretagne sous les règnes des ducs Jean II et Arthur II.

Le premier qui périt si malheureusement à Lyon sous les ruines d'une vieille muraille, l'honorait particulièrement de son amitié. Par son testament « donné et fait au mois de septembre de l'an de grâce MCCCII » le souverain breton lui légua pour ses bons et loyaux services « un don de XXX livres (1) ».

La famille de Pontblanc était l'une des plus considérables du pays. L'historien breton Bertrand d'Argentré parlant de Geoffroy de Pontblanc, nous dit qu'il était chevalier et *gentilhomme* (2). Cette qualité que lui donne l'éminent écrivain, prouve qu'il était de la plus haute noblesse. François I^{er} et Henri IV ne se glorifiaient pas tant d'être rois que d'être nés gentilshommes (3). On pouvait être noble, chevalier, sans pour cela être gentilhomme.

Mais à quoi bon insister sur ce point des origines de la famille de Pontblanc, à notre époque où l'on veut tout démocratiser, où l'on ne veut être que le fils de ses œuvres, où l'on ne veut retenir que ce vers du poète :

« Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'ancêtres ? »

(1) D. MORICE, *Preuves*, t. I, col. 1188 et 1195.

(2) BERTRAND D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, édition de 1588 ch. CCXXI, 427.

(3) Cf. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, t. III, 31 (2^e éd. 1862.).

Le culte du passé impose des devoirs ; les vertueuses traditions des aïeux sont un trésor sacré ; et c'est ce culte du passé, cette fidélité aux traditions qui faisaient la force des familles à l'époque dont nous parlons.

L'illustre et regretté Léon Gautier nous a tracé de main de maître l'histoire de cette époque mémorable dans son ouvrage immortel *la Chevalerie*. Cet ouvrage est à lire et à relire. Que de préjugés il ferait disparaître !

On élevait les jeunes chevaliers à la grande école de l'histoire.

Chaque manoir était tour à tour le rendez-vous des nobles seigneurs d'alentour. Que de fois les sires Jean de Kergorlay, Conan et Marc de Quélen, Alain de Kergrist, Roland de Kergariou, les chevaliers Alain de Kerimel, Olivier de Kermartin, neveu de saint Yves, le comte Brient de Lannion furent les hôtes du Pontblanc. Ils avaient assisté à maintes batailles, remporté de glorieuses victoires, guerroyé contre les impies sarrasins ; leurs vaillantes épées avaient brillé au soleil de la Thébaïde et de l'Idumée, et c'est au récit de leurs grands gestes que fut bercée l'enfance de Geoffroy de Pontblanc.

Dans la grande salle du château étaient suspendues les armes des ancêtres qui chacune rappelaient un souvenir de vaillance et de gloire ; c'était là que chaque soir le chef de famille redisait à son fils les *Commandements de la Chevalerie* :

Soumission à Dieu et à l'Eglise ; respect de tout ce qui est juste ; dévouement au Souverain et à la Patrie jusqu'à l'héroïsme ; protection de tout ce qui est faible ; générosité jusqu'à l'abnégation ; fidélité à la parole donnée ; haine du mensonge et de l'injustice.....

Avec de telles leçons, est-il étonnant que ce Moyen-Age ait produit tant de héros !

Les historiens de saint Yves nous le représentent recevant les doctes leçons de Jehan de Kerhoz au Minihi-Tréguier et suivant les cours célèbres de l'abbaye Notre-Dame de Beauport.

Plouaret n'était pas moins favorisée que la patrie du grand thaumaturge de Bretagne ; elle avait son école presbytérale, que Geoffroy de Pontblanc fréquentait. Il y complétait les premières notions que lui donnaient ses nobles parents. Et

ces écoles, dont l'existence même a été méconnue, étaient de vraies écoles de gloire et d'honneur.

A celle de Plouaret, Geoffroy de Pontblanc avait pour condisciple Olivier et Alain de Keranrais, Geoffroy et Guillaume de Coëtmohan qui devaient par la suite ajouter de nouveaux fleurons à la couronne déjà si glorieuse de la Bretagne.

Geoffroy de Coëtmohan devait illustrer les sièges épiscopaux de Quimper et de Dol ; Guillaume de Coëtmohan fonder le fameux collège de Tréguier à Paris ; Alain et Olivier de Keranrais être du nombre des vainqueurs au célèbre combat des Trente.

C'est un magnifique résultat, que vous en semble ?

..

Le chevalier Pierre de Pontblanc était l'un des assidus de la Cour de Bretagne où l'appelait souvent sa charge de maître d'hôtel. Il y conduisit de bonne heure son fils. Geoffroy fut reçu parmi les pages de la princesse Yolande de Dreux, épouse du prince héréditaire Arthur de Bretagne. Il fut le compagnon de jeux des jeunes princes Jean et Guy de Bretagne ; avec eux il fit ses premières armes et c'est en leur noble compagnie qu'il fut reçu chevalier après avoir subi toutes les épreuves exigées.

A la mort du duc Arthur II, son fils aîné et successeur, Jean III, se l'attacha d'une manière particulière. Geoffroy l'accompagna à cette glorieuse campagne des Flandres à laquelle le roi de France avait invité les plus illustres chevaliers du royaume.

Quel fut le rôle spécial de Geoffroy dans cette première partie de sa vie ? On ne saurait le préciser. D'Argentré qui a écrit l'histoire de notre province avec une si merveilleuse concision, nous apprend qu'il était à cette époque « un chevalier vaillant et puissant de sa personne ».

Au mois de juillet 1899, alors qu'il préparait le 3^e volume de sa magistrale *Histoire de Bretagne*, le regretté M. Arthur de la Borderie trouva aux Archives Nationales un document jusqu'alors inconnu et qui le prouve d'une façon péremptoire.

Avec sa bonté habituelle, M. de la Borderie qui était si heureux de rendre service aux débutants — ainsi que nous l'a rappelé dans un si beau langage M. le comte de Palys — voulut bien me copier sur le registre original des Archives Nationales cette pièce qui fait connaître qu'une pension de 200 livres de rente en terre, c'est-à-dire 10.000 francs environ de notre monnaie, lui fut accordée par le roi de France lui-même, par *considération des bons et agréables services qu'il avait faitz* (1). Et cette rente constituée sur le domaine de la Hautière près Nantes, fut réversible sur l'un des fils de Geoffroy. Pour attirer ainsi l'attention du roi de France, il fallait bien que Geoffroy fût un chevalier vaillant et puissant de sa personne. Les événements vont le confirmer.

II

C'était au début de cette guerre gigantesque pour la succession de Bretagne qui dura un quart de siècle et compta quinze cents sièges et huit cents combats. Charles de Blois et Jean de Montfort se disputaient avec une égale bravoure l'héritage du duc Jean III.

La ville de Lannion, alors entourée de murs, était défendue par un château fort (2), et par conséquent à l'abri d'un coup de main. Sa situation entre le Léon et le Penthièvre, dont les populations étaient généralement dévouées à Charles de Blois, en faisait une des meilleures positions de guerre pour ses partisans. Nous verrons bientôt quels efforts les Montfortistes feront pour s'en emparer.

En 1343, un détachement de leurs soldats que conduisait au carnage Jeanne de Belleville, la veuve du sire de Clisson, traitreusement mis à mort par le roi Philippe VI, vint mettre le siège devant Lannion. Elle déploya une grande habileté : profitant qu'on y entraît des vivres, elle pénétra dans la ville,

(1) Archives Nationales, Registre JJ 77, n° 408, f° 250.

(2) Ozer, I, 452.

et après une lutte acharnée, elle en chassa le gouverneur Labaume (1).

Son triomphe fut de courte durée. Charles de Blois, qui connaissait les sentiments des habitants à son égard, dépêcha une petite armée sous la conduite de Geoffroy de Pontblanc, qui ne tarda pas à reprendre la place dont il reçut alors le commandement.

Grâce à son intelligente initiative, la défense de Lannion fut bientôt réorganisée. Le commerce ne tarda pas à y prospérer comme aux plus beaux jours de la paix, *les marchands d'icelle qui estoient fort riches*, nous apprend d'Argentré.

Cela ne devait qu'exciter la cupidité des Anglais. Au commencement de 1345, le comte de Northampton, que le roi d'Angleterre Edouard III avait nommé son lieutenant-général en Bretagne, à la tête d'un « grand nombre d'hommes de pied et de cheval, » part de Carhaix, va mettre le siège de Guingamp qu'il ne put prendre « pour ce qu'elle fust vertueusement défendue, » mais il surprend La Roche-Derrien, dont les troupes étaient à la poursuite d'une autre armée d'Anglais.

Pier de son succès, il vint mettre le siège devant Lannion, qu'il pensait prendre au premier assaut.

La ville était bien défendue et repoussa les attaques des Anglais. Geoffroy de Pontblanc, dans une vigoureuse sortie, les poursuivit par Buzulzo jusqu'au delà du bourg de Ploubezre, au lieu dit des Cinq-Croix, à l'intersection des routes de Plouaret et de Tonquédec, où il leur livra un combat dans lequel plusieurs d'entre eux trouvèrent la mort (1344).

Les cinq croix rangées en symétrie sur un stylobate en forme d'autel rappellent cette victoire (2).

Northampton, humilié de cet échec, ramena ses troupes devant la ville; il changeait de tactique. Voulait-il réduire les habitants par la famine? Nous savons par d'Argentré « qu'il affaiblit la ville » c'est-à-dire qu'il l'empêcha de se réapprovisionner. Mais les Lannionnais avaient le cœur viril, aussi

(1) Roy, *Histoire de Clisson*, édition Mame 1860.

(2) C'était l'opinion des savants abbés Lucas et Bourdellès, décédés recteurs de Saint-Michel-en-Grève et de Rospez, et la tradition recueillie par quelques anciens.

dut-il bientôt renoncer à ses tentatives. « Ayant cogneu (connu) nous dit la *Chronique*, qu'il y avait forte garnison et qu'il ne la pourrait prendre, il se retira sur Morlaix et Léon; « c'estoit environ la fête de saint Nicolas de l'an 1345 (1).

Mais les Anglais estimaient Lannion place trop importante et trop riche pour renoncer au projet de s'en emparer.

Au commencement de 1346 — l'année commençant alors à Pâques, c'était donc vers le mois d'avril ou de mai — Richard Toussaincts, capitaine anglais de la garnison de la Roche-Derrien, essaya plusieurs fois de surprendre la ville, et pour cela, rapporte le chroniqueur, il fit bien des courses de garnison entre les deux villes, bien des coups et des « aventures », qui tournèrent toutes à l'avantage des habitants de Lannion.

Alors voyant qu'il ne pouvait vaincre les Lannionnais par la force, il eut recours à la trahison!

La trahison, et la trahison la nuit, cette arme des âmes viles et lâches, fut donc celle de Richard Toussaincts et de ses soudards. Mais laissons la parole à d'Argentré et à l'auteur des *Grandes chroniques de France*.

« Or il advint, nous disent-ils dans leur langue énergique, qu'il y eut en cette ville deux traitres principaux qui estoient nommés Henry Quinguite et Pringuier Alloue, écuyers, lesquels un dimanche *avant l'aube* du jour « estan de porte » le firent entrer lui et ses gens qui se saisirent de la ville; ils prirent plusieurs nobles hommes et de grandes richesses et plusieurs mirent à mort et tuèrent. »

Et quand Monseigneur Geoffroy de Ponthlanc, chevalier, qui à cette heure était couché en son hôtel, ouït dire que la ville était ainsi trahie et que les ennemis étaient dedans, il se leva tout nu et cria : aux armes ! il prit une pique et son épée et issit hors de sa maison, moult courageusement. Dans la rue, il trouva les ennemis « entrez et d'aborder versa en la pouldre les deux premiers qu'il transperça de sa lance. Au troisième sa lance se rompit.

« Saisissant alors son « glaive », il commença à charger à dextre et à senestre, tellement que par la vertu de la force de son bras, il recula tous les Anglais jusqu'au dehors de la rue,

(1) Bertrand d'Argentré, *loc. cit.*

les fist abandonner le lieu, et par son grand courage courut seul après eux, les persécutant jusques à sa place commune de la ville.

« Lors les Anglais le vont de toute part environner, mais quand le noble chevalier vit ce, il s'adossa à la paroi d'une maison et tourna le visage contre les ennemis, et se défendait si fort que tous ceux qui l'approchaient, il les frappait d'un grand glaive qu'il tenait, à terre il les trébuchait et sans remède tous morts les mettait. »

Déconcertés de tant d'héroïsme, voyant qu'ils ne pouvaient vaincre Geoffroy de Pontblanc, les Anglais firent venir un archer qui tira une sajette (flèche) qui l'atteignit « si fort en la jointure du genou qui ne peut oncques mouvoir et manier comme devant. »

Les ennemis voyant alors diminuer sa force et dextérité « se jetèrent sur luy et lui donnèrent plusieurs coups et finalement le tuèrent, et plus injurieusement, comme soldats sans honneur, lui firent plusieurs outrages et lui arrachèrent les dents et crevèrent les yeux à son escuyer, » Geoffroy de Kerimel, qui le secondait et qui mourut à ses côtés (1).

Mais, comme se hâte de nous le dire d'Argentré « ce fut « au grand déplaisir du capitaine Toussaincts qui regretta fort « qu'ils n'avoient sauvé et prins vif un si vaillant homme. » C'eût été alors un beau triomphe, tandis que leur victoire souillée n'était même pas digne des barbares.

La mort de Geoffroy de Pontblanc jeta la consternation et la tristesse dans la ville. Le courage en impose toujours ; les ennemis eux-mêmes voulurent rendre les honneurs funèbres au glorieux mort. Richard Toussaincts fut remarqué en tête du convoi que la population suivait en pleurant.

Lannion dut subir la dure loi du vainqueur. Un grand nombre de « gentilshommes et bourgeois riches » furent faits prisonniers parmi lesquels Roland Phélippes, sénéchal de Bretagne ; le sire de Coétuhan ; Thibaud Mérand, docteur en droit ; la dame de Pontblanc, mère de notre héros. Après avoir pillé ce qu'ils ne pouvaient emporter, les Anglais contraignirent

(1) *Grandes chroniques de France*, an. 1345, 1346, publiées par PAULIN PARIS en 1836. D'Argentré, *loc. cit.* 426, 427, 428.

leurs nobles captifs à porter leurs bagages et leur butin jusqu'à la Roche-Derrien, et il n'est point d'humiliation qu'ils ne leur firent endurer ; déjà ils étaient aussi ignoblement barbares que de nos jours, ils les faisaient marcher *sans robe et pieds nus, la tête nue sans chapperon*, enfin, tels des esclaves.

Un instant seulement l'humanité reprit ses droits ; Richard Toussaincts reconnut parmi les captifs la mère de Geoffroy ! En voyant cette femme qui avait su former un héros, l'Anglais se sentit pénétré de respect et d'admiration ; il ordonna sa mise en liberté et la restitution de tous ses biens. La noble femme retourna dans Lannion pour pleurer la mort de son vaillant fils.

Quant aux Lannionnais, pour perpétuer le souvenir de Geoffroy de Pontblanc, ils placèrent au pied de la muraille contre laquelle il fut tué, cette croix de granit dont nous parlions au début de notre récit.

Seule, à travers les siècles, cette humble croix a sauvé de l'oubli la mémoire de notre héros.

Laurentie rapportant le passage des *Grandes Chroniques de France* (1), que nous avons cité, le fait suivre de cette réflexion : « Le chroniqueur a beau s'incliner devant ce chevalier noble et vaillant ainsi *mort noblement et occis pour la défense du pays*, son nom reste inconnu, et après nous personne ne le dira. »

A Dieu ne plaise ! et pour ma part, grâce à la bienveillance de M. le chanoine L'Hévéder, archiprêtre de Lannion, j'ai la satisfaction de pouvoir donner un nouveau démenti à cette assertion.

Bouniol disait qu'il a manqué à Geoffroy de naitre sur les bords du Tibre pour passer à l'immortalité, pour que son nom fût aussi illustre que celui d'Horatius Coelès qui défendit seul le pont Sublicius contre l'armée du roi de Clusium Porsenna.

Les bords du Guer sont aussi favorables à l'immortalité que ceux du Tibre, et la Bretagne est toujours la terre du souvenir. Il n'y a jamais de prescription dans notre beau pays quand il s'agit de dévouement, et il n'est jamais trop tard pour payer l'arriéré de la gloire !

Pour Geoffroy de Pontblanc l'heure de la grande réparation est sonnée.

(1) *Histoire de France*, II, 569, 570, édition 1857.

Déjà le 27 juin 1890, sur la proposition du Maire, le tant regretté M. Charles Huon de Penanster — dont le grand cœur battait si fort pour tout ce qui évoquait le souvenir de la Patrie — le Conseil Municipal inscrivit aux *Chapitres additionnels* de son budget une somme de cinquante francs pour l'installation de la plaque commémorative, et le 21 juillet 1894, sur la proposition de M. Henry Derrien, aujourd'hui maire de Lannion, le même Conseil Municipal substitua le nom de *Geoffroy de Pontblanc* à celui de *Porsmeur* que portait la voie urbaine dans laquelle est situé l'hôtel qu'habitait Geoffroy lors de sa mort.

Un poète trop tôt ravi à la Bretagne, Ludovic Jan, avait rêvé d'un poème héroïque dans lequel il aurait chanté la gloire de Geoffroy, comme jadis les bardes célébraient la gloire du roi Arthur, d'Hoël le Grand et d'Alain le Libérateur. Hélas ! l'impitoyable faucheuse n'a pas permis au jeune idéaliste de réaliser son beau rêve.

Mais les dieux de l'Olympe sont favorables au glorieux enfant de Lannion.

C'est en chantant les héros d'hier que l'on fait ceux de demain, et les bonnes Muses ont inspiré nos bardes Yves Berthou et Théodore Botrel.

Après Julia Gapel ils ont accordé leur lyre, et dans la langue des aïeux Berthou a célébré *Ar Marc'hek Pontgwen* ; Botrel pour notre vaillant a écrit et mis en musique une de ces chansons dont il a le secret : *La Louve Anglaise*, tel est son titre, il y exalte tour à tour la force, le courage de Geoffroy et honnit les anglais, pour lesquels il nous dit :

« Chargeons les fusils ! »

Et maintenant, grâce à nos poètes, personne n'ignorera les beaux gestes de Pontblanc, Bretons et Français pourront à l'envi chanter sa gloire.

Est-ce suffisant ? à notre vaillant il faut aussi les honneurs du marbre. Un artiste, notre compatriote, le célèbre sculpteur Pierre Ogé, s'est épris du brave lannionnais, il a fait surgir de la glaise l'épique figure du héros, au moment où la sagette dans les jointures, pliant sur les jarrets, mais l'épée toujours

haute, il fait front à ses adversaires et dans sa rude carrure d'athlète, nu comme Hercule sur l'Œta, il regarde la mort et la défile (1).

L'Association Bretonne s'est imposé la noble mission de glorifier la Bretagne, de perpétuer ses plus illustres enfants, elle se prépare à faire élever à Vannes une statue au célèbre connétable de Richemont ; j'ose, après M. l'Archiprêtre de Lannion, lui demander son utile concours ; il ne saurait nous faire défaut.

Mais à son effort certain nous devons, Mesdames et Messieurs, ajouter le nôtre ; *Aide-toi, le ciel t'aidera*, dit le proverbe ; sur le nom de notre illustre ancêtre, l'union de tous les Lannionnais doit se faire, et grâce à la pièce d'or du riche, comme à l'obole du pauvre, sa fière figure se dressera bientôt sur l'une des places de notre cité.

La statue de Geoffroy de Pontblanc ne sera pas seulement un motif de décoration pour la ville ; elle sera aussi une leçon vivante ; chaque génération qui viendra saluera le glorieux soldat, méditera sa vie et sa mort héroïques : les jeunes en pensant aux ancêtres, ne voudront pas forligner, et comme eux ils ne voudront pas être *les derniers Bretons*.

Ernest RIVIÈRE.

(1) L'original de la maquette d'Ogé est conservé à Lannion chez M. Yves Hernot, l'artiste si connu, qui est également un des fervents apôtres de la réparation due à Geoffroy de Pontblanc.



LE
LIVRE DE RAISON
DE
JEHAN DE LA FRUGLAYE
SEIGNEUR DE LA VILLAUBAUST

L'idée d'inscrire dans des journaux les divers événements intéressant les familles : naissances, mariages, décès, — fut en grand honneur parmi les gentilshommes du xv^e siècle. Ces journaux qui comprennent aussi des détails sur le pays, ses habitants et leurs habitudes, faits et gestes, renferment pour la plupart des comptes de dépense et ont reçu en conséquence le nom générique de *Livres de Raison*. Semblables aux maisons dont ils rapportent les fastes heureux ou malheureux, ils ont été comme elles les confidents des joies et des chagrins domestiques, et plus d'un secret leur a été confié qui vient jeter un jour nouveau sur l'histoire des familles jusqu'ici obscurcie par la poussière des ans, et montrer aux descendants que les grands aïeux étaient composés aussi eux d'un corps et d'une âme portés aux actions les plus belles tout autant qu'aux faiblesses et aux misères de la vie.

C'est une bonne fortune pour l'historien de pouvoir mettre la main sur un *Livre de Raison*. Heureusement cette chance se présente souvent à ceux qui bravant les souris et les rats, ne craignent pas de plonger leurs mains dans les vieux coffres des greniers. Ah ! certes, il est récompensé de sa peine le fouilleur courageux qui sous les hautes fermes des toitures seigneuriales, trouve tout-à-coup parmi les papiers amoncelés

quelqu'un de ces petits volumes à la reliure parcheminée que le temps a jaunie. C'est une peau de momie, cette couverture, mais c'est une momie parlante, et son langage est aussi curieux qu'il est intéressant.

Un jour le Comte François-Gabriel-Marie de la Fruglaye(1), gendre du fameux procureur général La Chalotais, trouva dans les archives du château de Keranroux (2), un « mémorial domestique » dont il semble tout d'abord avoir ignoré la valeur et qu'il envoya à Chérin avec ses titres de noblesse. Le savant et consciencieux généalogiste n'hésita pas à faire connaître à la famille toute l'importance du manuscrit retrouvé, et le Comte de la Fruglaye en fit une copie en tête de laquelle il écrivit la note suivante :

« L'original de ce mémorial domestique doit être précieusement conservé dans la famille, tant par l'importance de son contenu que parce qu'il est un monument de l'ordre de son auteur et des soins qu'il s'est donnés pour transmettre à sa postérité les connaissances qu'il a jugé lui pouvoir être utiles. Ce motif qui exige la reconnaissance de tous les descendants de Jean de la Fruglaye, doit leur rendre sa mémoire respectable et son ouvrage précieux à conserver. J'ai recouvré le manuscrit par le plus heureux hasard dans l'état de vétusté où il existe. Confondu avec un tas de vieux papiers, peut-être aussi fort importants, mais devenus illisibles, ce mémorial ne s'était sans doute mieux conservé que parce qu'il avait été relié. C'est M. Chérin, juge d'armes et généalogiste de la Cour de France, devant lequel je l'ai produit en 1775 avec mes titres pour dresser mes preuves de noblesse, qui m'a fait connaître son importance. J'ai recherché depuis avec soin les occasions de m'en procurer une copie, et j'ai trouvé enfin un homme lisant bien les

(1) François-Gabriel-Marie de la Fruglaye, seigneur de Kervers, né en 1730, était fils de Joseph-Marie de la Fruglaye s^r de Kervers et de Marie-Marguerite-Gabrielle-Françoise Mol de Kergus. Il épousa Sophie-Antoinette-Pauline de Caradeuc, fille de La Chalotais.

(2) En Ploujean, près Morlaix.

anciennes écritures ; je me le suis fait dicter et l'ai écrit de ma main en juillet mil sept cent quatre-vingt-trois. François-Marie de la Fruglaye. »

Le *Livre de Raison* de Jehan de la Fruglaye se divise en deux parties. La première comprend des notes sur les fiefs appartenant aux La Fruglaye et ne présente pas assez d'intérêt général pour être livrée à la publicité. J'en donnerai seulement un aperçu succinct. La seconde, au contraire, consacrée entièrement aux événements de famille, sera reproduite *in-extenso*.

Puissent tous ceux qui s'occupent de l'histoire des pays de Pléneuf, Matignon et Plancoët, y trouver quelques renseignements inédits. Leur être utile a été le seul but que je me suis proposé en entreprenant cette publication (1).

PREMIÈRE PARTIE

Le *Livre de Raison* débute par une table en tête de laquelle on lit :

« Ce livre servira de répertoire pour prouver ce de quoi Bertrand de la Fruglaye (2), seigneur de la Villaubaust, décéda possesseur, qui fut le 17^e d'octobre 1547, fait et calculé par Jehan de la Fruglaye son fils aîné et mis par ordre en cahier comme pourrez voir par la table ci-après. »

Ensuite viennent à tour de rôle les neuf articles suivants :

(1) L'original du *Livre de Raison* de Jehan de la Fruglaye appartient à M^{lles} de la Fruglaye. La copie fait partie de la bibliothèque de M^{lles} la Marquise de Sécillon, née de la Fruglaye, qui a bien voulu me la confier.

(2) Fils, comme on le verra, de Michel de la Fruglaye et de Jacqueline Pellouézel. Il épousa Jeanne Rouxel dont il eut Jean de la Fruglaye auteur du *Livre de Raison*.

I

« Réception des rentes en juridiction dues audit seigneur de la Villeaubast depuis l'an 1513 qu'il vint à la seigneurie de son bien jusqu'à l'an 1547 qu'il trépassa, tant ès paroisses de Plurien, Pleherel, la Bouillie que Plenneuc. »
Cet article comprend 105 feuillets.

II

« Déclaration du fonds des héritages tenus dudit seigneur de la Villeaubast et ce qui lui est dû dessus, minu ainsi à grand labeur accumulé par Jehan de la Fruglaye et extrait des vieux rentiers et vieilles tenues des prédécesseurs dudit sieur au mieux qui l'a su faire. Commencé le 28^e jour d'août 1537 et parachevé en août 1547. »
72 feuillets.

III

« Plaids de la cour de la Villeaubast tenus au bourg de Plurien par Bertrand des Cognets seigneur de la Ville Chevalier, sénéchal. Présents : Bertrand de la Fruglaye écuyer seigneur de ladite cour, et Jehan de la Fruglaye procureur d'icelle le dix-septième jour de mars 1539. »

Y sont compris :

En Plurien, — Pierre Rogon seigneur du Bosrogon, Bertrand Pinel et Jehanne de la Fruglaye sa femme, Charles Hingant garde naturel de sa fille Guyonne (1), Pierre de la Chapelle et

(1) Suivant le *Livre de Raison*, Charles Hingant, sieur de la Villebran avait épousé Jeanne de la Houssaye, fille d'Alain et de Marie de la Fruglaye. Cet Alain était fils de Roland et de Jeanne des Cognets fille de Berthelot des Cognets fils lui-même de N. des Cognets et de Tiphaine Espailart dame de la Villebran. — Du mariage de Charles Hingant avec Jeanne de la Houssaye issurent deux filles : Guyonne qui épousa Raoul..., et Ysabeau.

Catherine Tranchant sa femme, Jehanne Tranchant, dom Michel Gillet, M^e François de Saint Melloir et Olive de la Mare sa femme seigneur et dame de la Villeblot, etc.

En La Bouillie, — Olivier Rouxel et sa femme, Pierre de la Mare, etc.

En Pléneuf, — Roland Chouesnel seigneur de la Ville Pierre, dom Guy Chouesnel, etc.
2 feuillets.

IV

Afféagement par Jehan de la Fruglaye seigneur de la Villaubaut et du Perrin à des particuliers de Pléneuf.
7 feuillets.

V

« Extrait des froments tant de rente que de fermes dus à noble écuyer Bertrand de la Fruglaye seigneur de la Villaubaut pour le terme de la Saint-Michel. » Depuis 1530 jusqu'en 1547.

36 feuillets.

VI

Détail au long des terres comprises dans chaque ferme et métairie du seigneur de la Villaubaut avec les noms des fermiers, la quotité des terres comprises dans chaque bail et les prix de fermages.

32 feuillets.

VII

« Censives par froment et autres espèces de rentes antiques et rentes héritels à Bertrand de la Fruglaye appartenant. »
23 feuillets.

VIII

« Déclaration de ce que ledit seigneur de la Villaubaut tenait au temps de son décès de ses seigneurs terriens. »

Aveu rendu à Gilles de Tremereuc seigneur de Lehen pour la Villaubaut, etc., du 1^{er} avril 1544.

Aveu rendu à Jehan de la Villéon seigneur de la Villegourio pour terres en Plurien, du 17 janvier 1534.

Aveu rendu à Mathurin de la Vigne seigneur dudit lieu et du Boisripaut, sous la tutelle de Mathurin Le Forestier seigneur de Lestangue, pour terres en Plurien, du 4 janvier 1535.

Aveu rendu à Jacques Collet seigneur de la Villeauveix pour terres en Plurien, du 27 novembre 1545.

Aveu rendu à Jehan des Cougnetz seigneur de Preatbraz et de la Rouxière pour terres en Plurien du 15 septembre 1546.

Aveu rendu à Frère Jehan de Cahideuc, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Guierche et de Lannoës, pour terres en Plurien, du 15 septembre 1547.

Aveu rendu à Jehan de la Motte seigneur de la Roche, la Vallée et du Pontjolly, pour terres en Plurien.

Aveu rendu à Jehan Rouxel écuyer seigneur de l'Hospital et de Trebressan, pour terres en Plurien.

Aveu rendu à demoiselle Gillette des Cougnetz dame de Gallynée, femme de Mathurin de Bréhant seigneur de la Belleysue, pour le manoir noble du Perrin situé au bourg de Plurien.

Aveu rendu à Jacques Rogon écuyer seigneur de la Chetaye et de la Salle, pour terres en Plurien.

Aveu rendu à François Visdelou seigneur de la Ferrière, comme ayant le droit de François Millon seigneur de la Villeguihoche, pour terres en Plurien.

Aveu rendu à Mathurin Le Forestier seigneur du Chemin-Ferré et de Beaumont, pour terres en Plurien.

Aveu rendu à la Baronnie de la Hunaudaye, pour terres en Pléhérel.

Aveu rendu à Lamballe, pour terres en Plurien.

Arch.

8*

Aveu rendu à Jacques de la Motte seigneur de Lorfeil, à cause de la seigneurie de la Vigne en Pléneuf, pour Cateaubily et autres biens en Pléneuf.

58 feuillets.

IX

« Déclaration que moi, Bertrand de la Fruglaye écuyer seigneur de la Villeaubast, fais à vous Monsieur Maître Pierre d'Argentré chevalier seigneur de la Guichardière, conseiller du Roi notre Sire et son sénéchal de Rennes, commissaire député par ledit Seigneur pour recevoir la déclaration des fiefs et tenements nobles, suivant les Lettres royales dudit Seigneur sur ce expédiées, datées du 15^{me} jour d'octobre dernier, ... ladite déclaration du sixième jour de mars mil cinq cent trente et neuf. » Signé : de la FRUGLAYE, G. PINEL et J. de la GUERANDE.

4 feuillets.

DEUXIÈME PARTIE

Extrait d'aucunes choses par moi Jehan de la Fruglaye trouvées avoir été des prédécesseurs d'iceux de la Fruglaye par les vieilles lettres de la Villeaubast. Fait le vingt-neuvième d'avril mil cinq cent quarante-six.

Du mois de novembre mil trois cent onze ans, Estienne de la Fruglaye (1) seigneur féal en icelui temps vivait et était

(1) Etienne de la Fruglaye seigneur de la Fruglaye la Villaubast, le Perrin et le Chesnebay, en Plurien, et du fief de Châteaubily, en Pléneuf, était fils de Pierre de la Fruglaye et de N^e de Châteaubily, ainsi qu'il résulte d'un « accord passé en 1293 entre les moines de Saint-Aubin-des-Bois d'une part, et Guillaume de Châteaubily, ayeul maternel et curateur d'Etienne de la Fruglaye fils mineur de défunt Pierre de la Fruglaye, au sujet des eaux du moulin de la Ville Hervé, en Plurien. » (Arch. départ. des Côtes-du-Nord, Fonds de l'abbaye de Saint-Aubin des Bois, carton 137).

seigneur de la Fruglaye, de la Villeaubast, du Perrin, du Chesnebay et autres dépendances de la Fruglaye.

Dudit jour ai trouvé une lettre faisant mention et disant ainsi : « Sachent tous que par devant nous, Estienne de la Fruglaye seigneur féal, Estienne Rolland et Françoise sa femme, et Guillaume Rouxel, firent échange par laquelle les mariés baillèrent à Rouxel tout ce qu'ils avaient en Pleharel ès fiés de la Fruglaye » ; et est ladite lettre scellée du sceau des armes de la Fruglaye qui est un lion, et du sceau Pierre de Lehen seigneur de Lehen, et Geoffroy Bobes seigneur du Tertre Charbonnay et de la.... du Papeu. Mais mon père la bailla au seigneur de Lehen qui la rendit à Papeu, et, quand je l'eus eüe et recouvrée du Papeu, elle était égaillée.

Et fait à entendre que la juridiction du Papeu, en Pleherel, était de la Fruglaye. Car j'ai eu vieilles lettres de l'achat d'icelle, au Papeu, faisant mention comme Guillaume de la Chapelle et dame Marie de la Fruglaye vendirent aux prédécesseurs d'iceux du Papeu leur dite juridiction dudit lieu de la Fruglaye. Et sont lesdites lettres scellées du sceau de la Fruglaye, lequel sceau est un écartelé où y a les fasces pareilles que les armes du seigneur du Vauruffier (1), et le lion qui sont les armes des de la Fruglaye sont au premier quartier.

Item trouverez audit Papeu comme Guillaume de Launay, père de Sebile (2), vendit sa dime à ceux du Papeu, qui valait seize justes ; et à présent le seigneur de Lehen en jouit par transport de ceux du Papeu.

J'ai entendu que cette ci Marie de la Fruglaye issit d'un fils dudit Estienne, et que d'un autre fils juveigneur issit Perrot de la Fruglaye qui eut la Villeaubast en son partage et un autre juveigneur, nommé Guillaume de la Fruglaye, qui eut la Villerenbaust (3) en son partage.

Mais toutefois le mari et le fils de cette ci Marie de la Fruglaye furent mauvais ménagers et vendirent la Fruglaye au seigneur du Vaulcler et deux moulins qui en étaient : l'un à vent, qui est la Tourelle, près Saint-Laurent (4), là où mon

(1) Le Vauruffier, en Plouasne, évêché de Saint-Malo, appartenait aux Coetquen, qui portaient : bandé d'argent et de gueules.

(2) Sebile de Launay épousa Louis Pellouézel (V. plus loin).

(3) En Plurien.

(4) En La Bouillie.

père a encore du fief; et l'autre à eau, qui est le moulin à eau de..... Et depuis, le Vaulcier bailla la Fruglaye à Villetheart (1) qui la hypothéqua à Kerhuys (2); et pour ce que depuis Kerhuis ne la voulut prendre, Jehan Berart fils d'un juveigneur de la Villetheart la retira de la Cour et en mourut possesseur. A présent Ruellan Berart son frère en jouit.

Encore ai-je recouvert une lettre de l'Hospital qui dit que le cinquième d'avril mil quatre cent vingt-trois ladite Marie de la Fruglaye dame dudit lieu consentit que Pierre de la Chapelle fils aîné d'elle eût reçu selon l'ordre de l'Assise au Comte Geoffroy Guillaume de la Chapelle son frère juveigneur sur son droit de cinq mines froment. Ce qu'il fit au domaine de la Fruglaye par baiser en bouche et les mains jointes. Et est passée et scellée du sceau de Geoffroy Geril.

J'ai recouvert une lettre au Papeu faisant mention comme Perrot de la Fruglaye recouvra par prémesse de Jehan de Bretagne Comte de Penthievre partie de la juridiction de la Fruglaye que Jehan de la Fruglaye lui avait baillée pour soixante deux écus d'or; et y a environ dix-sept boisseaux froment mangier sans les deniers. Et en jouit encore Bertrand de la Fruglaye seigneur de la Villeaubast mon père. Ladite lettre est datée le tiers jour de Janvier l'an mil quatre cent.... qui est signée de Gaudin et scellée de six sceaux savoir: celui de Lamballe, celui de Roland du Feu lieutenant de Lamballe, de Pierre Rouxel seigneur de l'Hospital, de Jehan des Cougnez de la Villebran (3), Jehan Tranchant du Pontjoly (4) et Guillaume Gourray. Et y est la ratification du seigneur de Penthievre vicomte de Limoges sous son grand sceau d'armes en cire rouge et le contrescel. Et signé: Bouqueret présent, Roland de la Villeon sénéchal de Lamballe et de Gouello. Mais ladite lettre est viciée, car on y a cuidé effacer le nom de la Fruglaye, mais il y est demeuré en beaucoup d'endroits.

(1) La Villetheart est situé à un kilomètre de la Fruglaye, quoique en La Bonillie. Elle appartenait aux Berard.

(2) Lire probablement Kerahuys. Voyez les familles de Kerahuys et Le Forestier dans l'armorial de P. de Courcy.

(3) La Villebran et le Pontjoly sont en Plurien.

(4) *Ibidem*.

(1)

les lettres en sont à la Villebréxelles; car une fille dudit contrôle (2) fut mariée au Vaurouault, l'autre à la Motte Rouge (3) et le fils à la Villebréxelles. Et à cette raison mon père et Catherine Madeuc (4) dame de Quilher, Marie Madeuc (5) sa sœur décédée dame du Vaurouault, François de la Motte seigneur de la Motte Rouge, Jehan de Saint Melair seigneur de la Villeuslan, Anne de Saint Melair dame de la Brouxe, sont tous enfants de cousins germains, et leurs enfants et moi sommes cousins en quart.

Et par autre lettre je trouve que Rolland de la Fruglaye, fils dudit Perrot et de Guillemine de Saint Melair (6) fille aînée de Langouriant de quoi Saint Denoual est seigneur de présent, retira par prémesse la maison du Perrin et autres juridictions et fiés, qui avaient été à son père, d'avec Jehan Gouëon du Breil à qui Guillaume du Val seigneur du Val du Guildo les avait vendus. Et disait ledit du Val qu'il les avait eus par donaison du Duc. Et est ladite lettre passée dudit Gouëon et de Pierre Raoul, datée du xv de juin l'an mil m^e xxxii.

Les dits Perrot de la Fruglaye et Guillemine de Saint Melair sa femme qui, en partie de son droit de Langouriant, avait eu la juridiction des tenues de la Villebran et des Noes de Bréchart (7) de quoi mon père jouit, décédèrent je ne sais en quel temps, et d'eux furent enfants entre autres: Rolland de la Fruglaye leur fils aîné héritier principal et noble seigneur du Perin, Allain de la Fruglaye juveigneur, Jehanne de la Fruglaye et.... de la Fruglaye.

(1) Ici manque un feuillet.

(2) Jean Le Felle « conterolle » de Bretagne mari d'Ysabeau de Lesquen, seigneur et dame de la Villegoures.

(3) Hélène Le Felle épousa Roland de la Motte seigneur de la Motte Rouge vivant en 1469.

(4) Catherine Madeuc, fille aînée, dame de Quillé (ou Guilhé), épousa Adrien du Fay: Marie Madeuc sa sœur (*alias* Françoise) fut femme de François Gouyon sieur du Vaurouaut. Elles étaient filles de Mathurin Madeuc et de Gillette Le Felle sieur et dame de Guilhé (Réformations. P. Anselme).

(5) *Ibidem*.

(6) Sans doute fille d'Alain de Saint-Meloire et de Vincente du Val.

(7) En Plurien.

Dudit Allain juveigneur seigneur de la Hazaye (1) et de Mahault Rouxel fille aînée de l'Hospital (2) saillit Bertran de la Fruglaye père Jehanne de la Fruglaye (3) dame de la Hazaye et du Clos mère de Jehan de la Guérande fils Bertran.

De ladite Jehanne, fille Perrot, et de Bertran des Cougnetz son mari seigneur et dame des Cougnetz et de Gallynée issit Pierre des Cougnetz qui eut une fille qui mourut. Par le décès d'icelle, Guyon des Cougnetz frère juveigneur de Pierre succéda. Mais ledit Guyon était d'une autre mère que de ladite Jehanne, savoir d'une fille de la Ryaye en secondes noces, et partant la succession de Jehanne devait retourner à la Villeaubast; et n'en est retourné que la rente du Breschart et les deux deniers de reconnaissance Ollivier Rouxel. Et quand je fus demander par commandement de mon père à Gillette des Cougnetz fille dudit Guyon recouvrance dudit droit, la mère de Mathurin de Brehant mari d'elle me dit qu'elle avait été mariée audit Pierre des Cougnetz et estime-t-on que ledit Guyon avait fait. . . . sa dite fille, mais que Dieu avait donné la fille dudit Guyon à son fils pour la récompenser.

Et de l'autre fille j'ai ouï dire qu'elle fut mariée à la Villegracier. Et il est vrai, car j'en ai le mariage; et fut à Bertran Thomas.

Item dudit Allain saillit Jehanne de la Fruglaye (4) mère Mathurin de la Planche Prepotier et Jehan de la Planche Landavy.

Item en saillit Marie de la Fruglaye mère Jehanne de la Houssaye mère Guyonne Hingant dame de la Villebran femme feu Raoul. . . . et Isabeau Hingant.

Ledit Rolland de la Fruglaye fut marié à Perrine de Broons fille messire Guillaume de Broons et de Marguerite Quebriac fille de Quebriac seigneur et dame de la Provosté (5), quelle

(1) En Plurien.

(2) *Ibidem*.

(3) Jeanne de la Fruglaye femme de Bertrand de la Guérande sieur du Clos eut pour fils Jean de la Guérande mari de Marguerite Rogon, et Julien de la Guérandemari de Guillemette Quettier. (Arrêt de maintenue des La Guérande).

(4) Les preuves de Cour des La Fruglaye la nomment Marie et disent qu'elle épousa Robert de la Planche et qu'ils vivaient en 1534.

(5) La Provosté, paroisse de Taden, évêché de Saint-Malo, était en 1513 à noble écuyer Ollivier de la Provosté ainsi que Coutance, le Rochier, et la Germondaye, situées toutes en la même paroisse. La terre de Coutance appartient maintenant aux Jourdain.

maison de la Provosté fut depuis vendue au seigneur de Coutances qui porte le nom de la Provosté. Icelle Perrine de Broons avait des frères en grand crédit, et y en avait un qui avait nom messire Ollivier de Broons qui était abbé de Saint Melaine près Rennes et sont ses armes en la grande vitre. Elle eut de belles juridictions en son droit que Michel de la Fruglaye son fils vendit tout, sinon vingt sous de rente que Riochaye devait que mon père vendit pour vingt livres monnaie.

Ledit Rolland de la Fruglaye décéda au mois d'avril mil quatre cent quatre-vingt-six; et aussi décéda ladite Perrine de Broons sa femme. Et d'eux furent enfants Michel de la Fruglaye leur fils aîné et héritier principal et noble et six autres frères et sœurs et qui décédèrent sans soins procréés de leur chair.

Ledit Michel de la Fruglaye seigneur du Pesrin fut marié à Jacquette Pelouaisel, fille Charles son père seigneur de la Villeaubast et du Chesnebay et de ladite Raoulette Le Felle sa mère fille dudit Jehan Le Felle conterolle de Bretagne et d'Isabeau de Lesquen seigneur et dame en leur temps de la Villegoures ses père et mere desquels Catherine Madeuc (1) dame du Quilher est héritière principale et noble; et est à présent ladite Catherine en procès avec mon père en demande du droit naturel desdits seigneur et dame de la Villegoures en la Cour de Rennes. J'ai appointé à vi livres x s. tout ce qu'elle avait en Plurien et la Bouillye qu'elle m'a baillé, même reste m livres v s. Par ce moyen retourna la Villeaubast qui avait été aux de la Fruglaye encore en leurs mains; mais ce ne fut pas sans grande perte comme il est ci-dessus réité, car la pièce des Sales et Trebrit (2) qui appartinent audit Charles Pelouaisel furent baillées en échange audit seigneur du Besso (3) pour la Villeaubast, et les lettres en sont vers ladite Catherine Madeuc dame du Quilher, car elle me l'a dit.

(1) Voyez plus haut.

(2) Charles de Beaumanoir, chambellan de François II duc de Bretagne et de Charles VII roi de France, épousa Jacquemine du Parc dame de la Motte du Parc et de Trebry. Trebry est situé en la paroisse de Trebry évêché de Saint-Brieuc.

(3) La seigneurerie du Besso en Saint-André-des-Eaux, évêché de Dol, appartenait aux Beaumanoir.

Ledit Charles Pelouaisel était fils de Louis Pelouaisel et de dame Sybille de Launay, fille du seigneur de Launay (1) qui appartient à présent aux sieurs du Guemadec; et ai oui dire que par testament ceux de Guemadec avaient ordonné bonne récompense à ceux de la Villeaubaut de ladite pièce de Launay. Charles Pelouaisel eut deux filles, l'une fut ladite Jacquette, sa fille aînée et héritière principale et noble; et l'autre fut Julienne Pelouaisel qui fut mariée à Mathurin Destriac (2) seigneur de la Villeneuve père Jacques de présent qui est père de Pierre Destriac seigneur de la Villetanné. — Lesdites Jacquette et Julienne partagèrent la Villeaubaut et le Chesnebay selon l'assise au Comte Geffroy, savoir: l'aînée eut les deux tiers et la juveigneur le tiers. Et est ce partage sur parchemin passé de P. Deshars et C. Le Felle daté le quinziesme de septembre l'an mil quatre cent soixante et dix-neuf.

Ledit Michel de la Fruglaye décéda le vendredi quart jour de mars l'an mil cinq cent douze; et pareillement ladite Jacquette décéda, mais ce fut longuement auparavant. Et d'eux furent leurs enfants qui ensuivent, comme j'ai appris par un extrait écrit de la main dudit Michel de la Fruglaye dont la teneur est telle:

Le dix-neuvième jour d'aout, l'an mil quatre cent quatre vingt-un, fut née Honorée de la Fruglaye fille Michel de la Fruglaye et Jacquette Pelouaisel. Et fut compère Guy de la Chetais seigneur dudit lieu; commère Honorée Madeuc dame de Lehen et Jehanne de Tremereuc dame de l'Hospital.

Ladite Honorée fut mariée à Jehan Pinel seigneur du Feucochart qui eut Gilles Pinel d'à présent mari de Jehanne Collas « qui décéda et laissa trois fils, l'aîné a nom P. Pinel » (3). Item elle fut mariée secondement à Gilles Gallays seigneur du Vaultgoures duquel est Mathurin Le Gallays son fils issu.

Le jeudi devant Saint Servan en mai mil quatre cent quatre-vingt quatre, Bertran de la Fruglaye fils aîné des dits Jacquette et Michel fut né, et le dit jour Saint Servan nommé par Bertrand Rouxel seigneur de l'Hospital, Bertran des Cougnetz seigneur de Gallynée et Jehanne de Tremereuc commère.

(1) Launay-Madec, en Bréhand-Moncontour.

(2) Le nom de la famille de Triac s'écrivait jadis ainsi.

(3) La phrase entre guillemets a été écrite plus tard.

Le dernier jour de septembre mil quatre cent quatre-vingt six, fut née Robine de la Fruglaye fille desdits nommés. Messire Robert Ferrier seigneur de la Motte compère; Jehanne de la Hazaye dame du Pontjollis et Jehanne Chapelle commères. Et tous trois baptisés par dom Jullien Collas curé. Ladite Robine mourut sans hoirs.

Le jour de la décollation Monsieur Saint Jehan Baptiste, fut baptisé Jehan de la Fruglaye. Compères Bertran de Tremereuc et dom Jullien Collas; et commère Jehanne Ferrier dame de l'Hospital. Ledit Jehan décéda sans hoirs procréés de sa chair.

Le jour Saint George mil quatre cent quatre-vingt douze, fut né Jacques de la Fruglaye. Furent parains Mathurin Destriac et dom Ollivier Hervé; commère Marguerite Rouxel.

Ledit Jacques se maria sans congé et eut, ainsi que j'ai oui, la malédiction de son père, et si eut une fille nommée Jacquemyne de la Fruglaye femme de Ollivier Chappin « qui décéda au mois de février mil v^e cinquante, et fut son fils Jehan Chappin que j'ai nommé » (1).

Le lendemain de la Chandeleur l'an mil quatre cent quatre-vingt-quatorze fut Jehanne de la Fruglaye nommée par Jehan Tranchant seigneur du Pontjollis, Jehanne Goueon femme Pierre de Saint Melair et Jehanne Rouxel femme Artur de la Vigne. Ladite Jehanne mourut sans hoirs procréés de sa chair.

(2)

Ledit Bertran de la Fruglaye fut marié avec Jehanne Rouxel tous deux vivants; ladite Jehanne fille de Jehan Rouxel et Catherine Bernart seigneur et dame du Val en Planguenoual. Ladite Catherine était sœur de Jehan Bernart seigneur de Bienluyvient père d'autre Jehan décédé qui fut marié à une fille de la Villegourio et eut Jehan Bernard d'à présent. Item Catherine Bernart sœur du dernier seigneur de Bienluyvient est mariée avec Jehan Le Bigot seigneur du Predero.

Ladite Jehanne Rouxel ma mère était sœur de feu Jehan Rouxel seigneur du Val duquel et de Marie de la Villemarec (3) est issu autre Jehan Rouxel seigneur du Val de présent mari

(1) Voyez page précédente, note 3.

(2) Ici il y a un blanc dans l'original.

(3) Lire évidemment: Marie de la Villemarie.

de Suzanne Rouxel fille de l'Hospital, sans congé dudit seigneur du Val. Partant ledit seigneur du Val d'à présent et moi Jehan de la Fruglaye sommes cousins germains, et les enfants de Bienluyvient et moi nés de germains. Ledit Jehan Rouxel seigneur du Val décéda le neuvième de janvier l'an mil cinq cent quarante et trois au droict de l'éclipse de lune. Dieu ait son âme. Amen.

Lesdits Bertrand de la Fruglaye et Jehanne Rouxel seigneur et dame de la Villeaubauast, du Perrin et du Chesnebay, ont eu onze enfants desquels j'ai retiré les noms du livre du baptistère de Plurien comme ensuit, savoir : Gilles, Jehan, Françoise, Mathurin, Marie, Jehanne, Guyon, Honnorée, Catherine, Suzanne et Bertran de la Fruglaye.

Gilles de la Fruglaye fils aîné desdits nommés fut nommé par Gilles de Tremereuc seigneur de Lehen, Gaillardreau Rouxel seigneur de l'Hospital et Marie Blanchart, le second jour d'octobre l'an mil cinq cent quatorze. Il mourut dès son enfance.

Jehan de la Fruglaye présent rapporteur fut par Jehan Rouxel, dom Bertran Bya et Jehanne de la Fruglaye nommé le vingt-troisième jour de novembre l'an mil cinq cent quinze. « Ledit Jehan de la Fruglaye lors seigneur dudit lieu de la Villeaubauast décéda audit lieu le xxx^e jour de mai mil v^e LXIII. Dieu veuille avoir son âme. Amen. » (1)

Françoise de la Fruglaye fut par Jehan Pinel seigneur du Feucochart, Françoise de la Motte dame de Lehen et Mathurine de Lision nommée le vingt-cinquième de mars l'an mil cinq cent seize.

Mathurin de la Fruglaye fut par Mathurin de la Planche seigneur de Prepotier, Jehan de la Mare seigneur de la Villerogier et Honnorée de la Fruglaye nommé le... jour de mai mil cinq cent dix-huit. Ledit Mathurin se maria sans congé à Françoise Mouesan, et d'elle eut Jacques et Mathurin de la Fruglaye, mais sa femme n'a depuis entré à la Villeaubauast. Item ledit Mathurin de la Fruglaye fut le quatorzième jour de septembre l'an mil cinq cent quarante-huit (2) par

(1) Ces lignes sont postérieures.

(2) Ce crime fut commis le 14 septembre, jour de la foire de Montbrant en Pléboulle.

François de Saint Melair frère Coulombière (1) à l'aide de cinq complices frappé en la tête, et à l'onzième jour après il trépassa et fut ensépulturé en la chapelle Notre-Dame du Hirel en Ruca. Dieu ait son âme. Amen. Puis Jehan de la Fruglaye son frère aîné tuteur de ses mineurs fit condamner ledit de Saint Meloir être décapité à Montbran où fut le coup et son corps pendu au gibet de Plancoet et forbanni et la potance cordeaux et tableaux pendu, « ce qui fut fait. Puis..... (2) »

.....
 ... Ladite Marie épousa Jullien Mouezan seigneur des Fresches le mardi dix-huitième de juin mil cinq cent trente-huit, et Jehan Mouesan père dudit Jullien avec vingt chevaux vint au devant de nous jusques à Montbran. L'aîné a nom Jehan et est mon filleul, et l'autre a nom Jullien, et une petite fille nommée Jacquemine, et Gilles Mouesan en la couche duquel elle décéda ès Fresches le vendredi xxvii^e de février mil v^e cinquante et fut ensépulturée à Hirel. Et ledit Jehan décéda et fut enterré audit Hirel, le dimanche xxvii^e octobre 1557 ; et n'ont enfants que lesdits Jehan et Jullien Mouesan desquels je suis garde testamentaire.

Ladite Jehanne de la Fruglaye vivante fut par Allain Gaultier, Jehanne Bouan dame du Papeu et Marie Mahé nommée le dixième de mars l'an mil cinq cent vingt-cinq (3)

.....
 Guyon de la Fruglaye fut par Guyon des Cougnetz seigneur de Gallynée, Pierre de la Fruglaye seigneur de Bohunaust et Catherine Bernard nommé le vingt-huitième jour d'avril l'an mil cinq cent vingt-trois. Il mourut dès son enfance.

Honorée de la Fruglaye fut par autre Honnorée de la Fruglaye nommée le vingt septième de septembre l'an mil cinq cent vingt quatre. Elle mourut dès son enfance.

Catherine de la Fruglaye fut par Pierre Geril seigneur du Papeu, Catherine Le Roy et Marguerite de la Vigne nommée le septième jour de mars l'an mil cinq cent vingt-cinq. Le lundi onzième octobre mil cinq cent quarante, ladite Catherine trépassa de maison à la Villeaubauast et fut enterrée à l'enfeu

(1) Lire : Frère du seigneur de la Coulombière.

(2) Le reste du feuillet est déchiré dans l'original.

(3) *Ibidem*.

à Plurien, entre l'escabeau et la muraille. Dieu ait son âme. Amen. Car jamais je ne regarde l'écriteau que je fis de ce mort que je n'en pleure.

Suzanne de la Fruglaye vivante fut par Suzanne Rouxel dame du Fay, dame de l'Hospital, Alliete Garnier dame de la Touche, Jacques Guyguemer nommé l'an mil v^e vingt-sept ou environ. Le . . . jour de novembre l'an mil cinq cent quarante-deux, ladite Suzanne de la Fruglaye, ma sœur, épousa . . . Thomas fils aîné Perrot Thomas et Marie des Cougnetz seigneur et dame de la Villegracier, et ont une fille nommée Françoise Thomas et un fils, mon filleul, nommé Jehan Thomas qui décéda en l'an 1558.

Bertran de la Fruglaye fut par Bertran Collas seigneur de la Villehunaust, Allain de la Motte seigneur du Champchappel et Marguerite de la Planche nommé le xxix^e jour de juillet l'an mil cinq cent vingt-huit. Ledit Bertran de la Fruglaye seigneur de la Caillebotière fut marié à Jehanne de la Goublaye fille de Crehin au maupas par Gilles Collas seigneur de la Villehunaust, Mathurin Gallays seigneur du Vaugouellon, Jacques Urvyoet et autres, dont les épousailles furent en l'église de Plurien faites par D. Jehan curé. Et les noces furent faites au Chesnebay le premier jour de octobre 1563. Lesdits mariés ne laissèrent aucuns enfants. « Il mourut et fut enterré le mardi de Paques xiiii^e d'avril 1599. Dieu ait son âme. Amen » (1).

Le neuvième jour d'août l'an mil cinq cent quarante-trois, le Duc d'Estampes, Comte de Penthièvre et gouverneur, écrivit aux officiers de Rennes qu'il eut postposé le procès de Eutrope Tranchant contre dudit Bertran de la Fruglaye seigneur de la Villeaubast, à raison du service que faisait faire ledit de la Fruglaye par son fils au Roi en l'office de controlle et maréchal de logis de la compagnie des gentilshommes qui étaient en garnison avec ledit seigneur à Lesneven. Et est signé : Jehan de Bretagne.

Autant du Testament feu mon père. Sa mort, ses funérailles.

« In nomine Domini Amen.

Moi Bertran de la Fruglaye seigneur de la Villeaubast ai

(1) Note postérieure.

aujourd'hui fait mon testament et derraine volonté. Premier. J'ai donné mon âme à Dieu, à la Benoitte Vierge Marie et à toute la Cour de Paradis, et mon corps à la terre pour être ensépulturé en mon enfeu. — Item je donne une messe annuelle à dom Jehan Gillet sa vie durant à être dite chacun jour de dimanche pour prier Dieu pour moi et mes amis trépassés avec le *De profundis* sur ma fosse ; et, pour ce, aura chacun an soixante sols monnaie, et après mon décès par qu'il plaira à mon principal héritier. — Item je veux qu'il soit baillé et payé deux perées froment, une fois payé, à Thiéphaine Brehault pour la récompenser des héritages qu'elle m'avait donnés. — Item je veux qu'il soit payé chacun an au seigneur de l'Hospital un boisseau avoine et une poule lui dus de rente sur mon hostel que Malo Mesnier tient à ferme de moi ; et si par les vieux enseignements est trouvé que il en soit dû davantage je veux que il soit payé à la raison. »

Nota, que j'ai avoué le dit l'Hospital, de crainte que mon père n'en fût en peine, desdits boisseaux et poules par tenue que je lui en ai baillée.

Hélas ! mon bon père, Dieu te veuille pardonner. Amen.

Feu Bertran de la Fruglaye écrivit de sa main le testament dont j'ai fait la copie ci-dessus, sur la fin du mois de septembre mil v^e XLVII, tandis que je, Jehan de la Fruglaye, son fils aîné, étais aux Etats à Kempercorantin. Et à ma venue Jehanne Rouxel ma mère le me bailla.

Le lundi environ trois heures après-midi xvii octobre mil v^e XLVII ledit seigneur de la Villeaubast mon père trépassa audit lieu et l'ai mis et ensépulturé en son enfeu de Plurien. Dieu ait son âme. Amen. DE LA FRUGLAYE.

Le xxviii décembre mil v^e XLVII Jehan de la Fruglaye a baillé à Tiephaine Brehault les deux perées froment lui ordonnées par le testament de feu Bertran de la Fruglaye seigneur de la Villeaubast, et de quoi elle l'acquitte de ladite donation. Gréé à la Villeaubast par la Cour de Plancoet et soumission et prorogation jurées ledit jour et an. MOUESAN.

Nous, dom Jacques La Garenne, dom Lancelot Rolland, dom Jehan Gillet, dom Jehan Bare, dom Michel Gillet et pour dom Bertran Bya le vieil, dom Jacques Audren et dom Ber-

trand Farnel, tous sept chapelains en Plurien, certifions avoir été payés de Jehan de la Fruglaye seigneur de la Villeaubaut du salaire chacun de nous d'une messe pour une année entière commencée le vi^e jour de novembre mil v^e XLVII pour autant que est une année qu'il a fait célébrer pour prier Dieu pour l'âme feu Bertran de la Fruglaye en son temps seigneur de la Villeaubaut son père, et de ce le quittons sous nos seings le viii^e de novembre mil v^e XLVIII.

Je dom Jehan Gillet ai reçu de Jehan de la Fruglaye seigneur de la Villeaubaut le salaire du temps passé d'une messe annuelle que j'ai dite pour et à l'intention de feu Bertran de la Fruglaye seigneur de la Villeaubaut jusqu'au premier dimanche après le xvii^e octobre, dont et de ce le quitte le viii^e jour de novembre mil v^e XLVIII; o parsur pour moi j'ai reçu le salaire de deux années de ladite messe et en quitte ledit Jehan de la Fruglaye le xii^e jour de janvier 1550. J. GILLET, passé.

Je dom Jehan Le Maistre certifie avoir été payé du salaire de célébration d'une messe que feu Mathurin de la Fruglaye m'avait baillé charge célébrer pour l'âme feu Bertran de la Fruglaye son père seigneur de la Villeaubaut pour une année entière. Ledit paiement me fait par Jehan de la Fruglaye seigneur de la Villeaubaut tuteur Jacques de la Fruglaye fils dudit Mathurin, et l'en quitte le neuvième jour de novembre mil v^e XLVIII.

Ce que a coûté à moi Jehan de la Fruglaye pour les funérailles feu Bertran de la Fruglaye mon bon père, que Dieu absolve :

Le dimanche prochain précédent son décès xvi^e octobre mil v^e XLVII pour un s..... . xxx sols.
 En épiceries employées pour sa maladie. xx sols.
 Le lundi au matin en messe. v sols.
 Au soir dudit jour lundi xvii^e octobre que ledit feu trépassa et fut ensépulturé, pour le..... . ii sols vi deniers.
 Le mardi d'après xviii^e dudit octobre mil v^e XLVII pour son service j'avais baillé à Vaugouillon neuf livres, mais il n'en employa que vii livres.
 Pour demi pipe de vin venue de Feuechart.

Pour vii aunes de drap achetées de la Montbran à deux écus l'aune, sont. xxxvi livres v sols.
 Le mercredi à Lamballe pour vi messes x sols.
 A Regnault Bonnelin pour vi aunes à cinquante sols l'aune, font. xiv livres x sols.
 Item pour quatre aunes et demie à lx sols l'aune, sont xiv livres x sols.
 A Mathurin Le Bosq mercier en futaine, trois bonnets, des ceintures, des lacets, crochets, patenôtres et fil.
 De François Gousbo peintre pour six douzaines d'écussons, une moitié de batoys, huit angelos, le parement du maître-autel et quatre autres, l'ombre de mon père et les lisières autour de la chapelle ardente. Sur la fausse chasse le tout armoyé lx sols.
 A Pierre Grollet pelletier de Lamballe pour la fourrure de quatre corsets pour ma mère et trois et du chaperon, c sols.
 A François faiseur de cierges dudit Lamballe pour xii douzaines de piles à mettre en autour la fausse chasse et chapelle ardente et treize torches ès pauvres xxx sols.
 Item en. v sols.
 A Fourmont pour la selle de mon cheval x sols.
 A l'éperonnier pour les mors x sols.

Du jeudi xx octobre mil v^e XLVII :

Pour dix aunes de bouracan qui furent données aux pauvres qui portaient les torches lx sols.
 Pour i aune de taffetas noir à moi. x sols vi deniers.
 Pour v aunes de toile. ii sols vi deniers.
 Et pour aiguillettes noires v sols.
 En fil noir iii sols.
 Pour le vin aux serviteurs des tenteurs. v sols.
 Pour des..... . l sols.
 Pour vi paires de gants vi sols.
 Pour l'achat des treze torches. xii sols vi deniers.
 Pour le service général le jour que fut mon issue et ma mère aussi, et nous avaient les seigneur et dame de Lehen et autres nobles, qui fut le lundi prochain après la décès qui était le

XXIV d'octobre mil v^e XLVII.....
 et il s'y trouva III^{xx} x prêtres; c'est..... VIII livres ... sols.
 Item pour II aunes un quart drap à faire ma cape de
 deuil. VIII livres XV sols.

Le deuxième novembre mil v^e XLVII :

J'ai marchandé avec les prêtres ci-après, savoir :

Dom Bertran Bya, au dimanche. Dom Jacques Audren, au
 lundi. Dom Jehan Gillet, au mardi. Dom Pierre Farnel, au
 mercredi. Dom Jehan Bart, au jeudi. Dom Lancelot Rolland,
 au vendredi. Dom Jacques de la Guerande, au samedi. A chacun
 LX sols monnaie pour une année pour mon père. Le VIII^e de
 novembre mil v^e XLVIII je les payai et ai quittance d'eux, et
 pour ce XXI livres.

Item pour plus d'une année de la messe annuelle que célèbre
 dom Jehan Gillet. III livres.

Pour une autre messe que mon frère Mathurin fit dire à
 dom Jehan. LX sols.

A Thiéphaine Brehault par ordonnance de mon feu père
 II perées froment.

*Testament Damoiselle Jehanne Rouxel dame de la Villeau-
 baust par elle ordonné à moi Jehan de la Fruglaye son
 fils aîné le jeudi XIX^e jour de novembre l'an mil v^e cin-
 quante-un. Sa mort, ses funérailles.*

A Pierre Menart l'aîné VIII perées froment.
 A Françoise Gervotte. V quartr. froment.
 A Charles Callet I boiseau froment.
 A Jehan Pougnoux, meunier de Lehen. I boiseau froment.
 A la femme Eutrope Tranchant . . . I boiseau froment.
 A Jehan Le Gor, mercier VIII sols.
 A Charles Amyot IX sols.
 A Jacqueline Bellon. XXX sols.

Samedi environ midi jour Notre Dame XXI de novembre
 mil v^e cinquante-un damoiselle Jehanne Rouxel dame de la
 Villeaubast ma mère décéda. Dieu ait son âme. Amen.

Le soir dudit jour elle fut ensépulturée en l'Eglise de Plurien

en l'enfeu dudit seigneur de la Villeaubast sous l'escabeau
 jouxte la sépulture feu Bertran de la Fruglaye son mari qui
 avait été inhumé jouxte la muraille. Les prêtres de ladite
 paroisse vinrent la quérir audit lieu de la Villeaubast. Et à
 son sépulture étaient les seigneurs de Lehen, de l'Hospital,
 du Vaugouellon, du Clos, et quasi plein l'église d'autres gens.

Le dimanche après elle eut service général en l'église dudit
 Plurien et furent payés les prêtres qui se y trouvèrent; et
 coûta pour ce LXXV sols I denier que Vaugouellon paya.

Le lundi après XXIII novembre mil v^e LI je baillé charge de
 dire une année pour ladite bonne défunte par les ci-après qui
 pour ce auront chacun LX sols monnaie : dimanche, dom
 Bertrand Bya; lundi, dom Jacques Audren; mardi, dom Jehan
 Gillet; mercredi, dom P. Farnel; jeudi, dom Jehan Barre;
 vendredi, dom Jehan Le Maistre; samedi, dom Jacques de
 la Guerande.

Mardi XXIV de novembre mil v^e LI ensuit :

Quatre aunes et demie de noir à LXXII sols VII deniers l'aune.
 Trois aunes autre drap XLVIII sols VII deniers l'aune,
 c'est VII livres V sols IX deniers.
 I aune et demie étamine noire. III livres.
 Somme XXVII livres XII sols monnaie que je dois à
 et se y ont obligés les seigneurs du Val et Vaugouellon.
 Pour deux bonnets. XXV sols.
 I aune deux tiers de bombasin. XXV sols.
 Deux aunes de futaine XVI sols VIII deniers.
 Quatre douzaines d'aiguillettes. V sols III deniers.
 En fil XII deniers.
 Des crochets XII deniers.
 Un chapeau X sols.
 I aune et demie de taffetas XXX sols.
 Deux ceintures V sols.
 Huit aunes et I quartier toile XVI sols III deniers.
 Deux tiers toile de Cambrai XV sols.
 IV Paires gants, ceinture, patenôtreetcoribus. XII sols V deniers.
 En dépense pour Vaugouellon et Ollivier Gillet.
 XVII sols VI deniers.
 Tout bonne monnaie.

Arch.

A Gouesbo peintre pour le parement du grand autel, l'autel Sainte Marguerite et les deux du Crucifix..... et quatre douzaines écussons..... L sols.
..... lisière autour de la chapelle.

Ollivier Gillet couturier pour la façon de deux roquets garnis de à mes sœurs Jehanne et Suzanne, deux capos, deux..... et deux paires de chausses à mon fils Bertrand, et à moi Jehan de la Fruglaye a coûté. xxx sols.
Pour quatre douzaines de pillets xv sols.
En..... xxx sols.
Pour le service général. lxxv sols.

Mariage de Jehan de la Fruglaye seigneur de la Villeaubaut. — Ses enfants. — Mort de sa femme.

Mercredi jour de Saint Gilles, 1^{er} septembre 1557, Jehan de la Fruglaye écuyer seigneur de la Villeaubaut épousa damoiselle Guillemette Hingant fille de..... Hingant et de damoiselle Charlotte Rouxel seigneur et dame du Boishus et du Tref, en l'église de Pléharel par dom Jehan Firmin curé dudit Pléharel; et furent aux noces et épousailles les ci-après savoir: Missire Pierre Thomas sieur de la Cantrenaye, Jacques Rogon sieur de la Chetaye, Jehan Rouxel seigneur du Val, Guillaume Naguen sieur de la Helanderye, Guillaume Garel sieur de la Goerhelay, Jacques Juba sieur de la Villevael, Mathurin Le Gallay sieur de Vaugouellon, Jehan de la Fruglaye sieur de la Caillebotière, Bertran Pinel sieur de Feucochart, François Rouxel sieur de Villebran, Jehan de la Guerande sieur du Clos, Pierre de Launay sieur du Tertre, Jehan Le Bigot sieur de Kerbarhon, Gilles de la Motte sieur du Ponthell, Bertran Geril sieur de Brechart, Vincent Le Pontjoly de Brehant et plusieurs autres.

Le xxv août mil v^e lviij ladite damoiselle Guillemette Hingant dame de la Villeaubaut mit sur terre Pierre de la Fruglaye et Anthoinette de la Fruglaye enfants jumeaux desdits Jehan de la Fruglaye et Guillemette Hingant.

Vendredi xxvi août mil v^e lviij ledit Pierre de la Fruglaye fut nommé à Plurien par messire Pierre Thomas chevalier

seigneur de la Queaulonnaye, Jacques Gouyon seigneur des Peraulx et Loyse Byno dame de Lehen.

Ledit jour ladite Anthoinette de la Fruglaye fut nommée par Anthoinette Hingant sa tante sœur de sa mère dame de Saint Mel, Katherine Bernart fille aînée de Bienluyvient, et Jacques Destriac seigneur de la Villeneuve.

Samedi xxvii dudit mois d'août mil v^e lviij ladite Guillemette Hingant trépassa à la Villeaubaut. Hélas! Dieu ait son âme. Amen.

Dimanche xxviii dudit mois et an ladite Guillemette Hingant fut enterrée en l'enfeu de la Villeaubaut jouxte la muraille entre l'autel de la Villeaubaut et l'autel, au lieu où avait été mon père enterré.

Ledit dimanche elle eut service.

Le lundi après elle eut autre service.

Le mardi après le sieur de Saint..... fit dire un autre service.
Lundi vi de septembre 1558, je et y eut service général qui coûta. xii livres.

Dimanche xii septembre 1558 commença l'année de madite femme qui m'a coûté xxi livres mon. dont ai baillé aux prêtres un mois de leur salaire, qui est à chacun xxxvi sols, et à la fin je leur achèverai de payer. C'est à savoir: Au dimanche, dom Pierre Le Mordant; au lundi, dom Jehan de la Goublaye; au mardi, dom Mathurin Le Gorre; au mercredi, dom Berthelot Gorron; au jeudi, dom Jehan Barre; au vendredi, dom Jacques Rollan; au samedi, dom Jehan Bernart.

JEHAN DE LA FRUGLAYE.

Enfants de Pierre de la Fruglaye (1) et de Jehanne de la Fruglaye sa femme.

Le..... jour de juin 1580, Claude de la Fruglaye (2) fut baptisé et nommé des seigneurs de Lehen et de la Ville Rogon et de la dame de l'Hospital.

(1) Pierre de la Fruglaye fils de Jean, l'auteur du *Livre de Raison*, et de Guillemette Hingant, épousa Jeanne de la Fruglaye fille de Lancelot de la Fruglaye écuyer sieur du Bohignault en Plurien.

(2) Claude de la Fruglaye sieur du Bohignault et de la Villaubaust, épousa Françoise de Mur fille d'Henri de Mur sieur de Kervers.

Le VIII^e jour d'avril 1582 Genevieve de la Fruglaye fut nommée par le seigneur de la Brouxe Vaureigner, les dames du Coulombier et du Marcheix.

Le V^e jour d'avril 1583 Adrienne de la Fruglaye fut nommée par le seigneur de la Roche Motte Rogon, les dames de la Vallée..... de la et la fille de la Morlaye.

Le XVIII^e jour d'avril Georgine de la Fruglaye fut nommée par le seigneur de la Vallée..... les dames de Saint Mirel et de Bohignault.

(22 feuillets).

C^{te} RENÉ DE LAIGUE.

NOTES

SUR

QUELQUES VERRIÈRES ANCIENNES

des Côtes-du-Nord

Ces modestes notes sont le fruit de promenades archéologiques faites en septembre 1900, en avril et août 1901, dans l'arrondissement de Loudéac où l'on rencontre un assez grand nombre de vitraux anciens. Quoique ne présentant peut-être pas beaucoup d'intérêt, elles peuvent cependant avoir quelque utilité.

En effet, M. André, dans son savant travail sur *la Verrerie et les Vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne*, n'a donné aucune description des verrières qui font l'objet de mon travail (à part celle de Langast). Celles-ci n'ont pas encore été décrites avec détails : MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélemy, dans les *Anciens évêchés de Bretagne*, M. Gauthier du Mottay, dans son *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, ne les ont, le plus souvent, signalées qu'en quelques mots.

Enfin les vitraux sont, peut-être encore plus qu'autre chose, à la merci du vandalisme ou, ce qui toutefois est encore moins à craindre, d'une tempête. Combien de beaux vitraux anciens a-t-on détruit depuis peu d'années pour les remplacer par des vitres modernes sans aucun art ? Si on peut se réjouir de quelques restaurations intelligentes, comme celle des vitraux de la Ferrière, combien de mutilations a-t-on à déplorer, comme celles de l'Arbre de Jessé de Plouguenast et des vitraux de

la chapelle Saint-Maurice de Loudéac ? Or, s'il est le plus souvent difficile, pour ne pas dire impossible, d'empêcher la destruction de ces verrières, il faut du moins tâcher d'en conserver le souvenir par des descriptions exactes et fidèles. C'est là le seul but que je me suis proposé. Je ne décris que ce que j'ai vu : quand un ouvrage m'a fourni un renseignement complémentaire, je le cite.

Comme le dit M. André (1), « l'industrie, l'art religieux, l'histoire trouvent dans la verrerie et les vitraux peints un aliment à toutes les recherches et aux études les plus variées et les plus instructives ».

LA FERRIÈRE (2)

I. EGLISE PAROISSIALE. — La petite église de La Ferrière contient quatre vitraux anciens, à peu près intacts, qu'on est surpris de trouver dans un si modeste village. Avant de donner une description un peu détaillée de ces verrières, il est bon, croyons-nous, de citer une note sur elles publiée par MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélemy (3).

« Tout ce pays (de Penthièvre) fut couvert de riches vitraux, jusque dans ses moindres chapelles, aux ^{xv^e} et ^{xvi^e} siècles. Nous citerons seulement ici la curieuse légende de saint Gall ou Gast, au chevet de l'église paroissiale de Langast, et les splendides vitres de la petite paroisse de La Ferrière. Quelques débris, épars dans l'église et dans le village, ont fait comprendre à l'un de nous qu'il y avait là un chef-d'œuvre à sauver. Trois verrières ont pu être en grande partie retrouvées, remises en plomb et en place : c'est sainte Barbe, l'arbre de Jessé, la légende de sainte Anne et celle de la Vierge. La première, datée de 1546, paraît avoir été exécutée sur les cartons du vitrail de Moncontour, mais le faire est moins correct. La deuxième, datée de 1551, est remarquable surtout par la richesse des couleurs, le caractère des

(1) *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, XII, p. 427.

(2) Commune du canton de La Chêze, arrondissement de Loudéac.

(3) *Anciens évêchés de Bretagne*. Tome VI, page 36, note 1.

« têtes, le naturel des poses (1). Mais rien n'est beau et pieux comme les deux autres : comparées à la verrière de Notre-Dame-de-la-Cour, qui traitait le même sujet un siècle auparavant, elles permettent d'intéressantes observations sur les modifications qu'avait subies l'iconographie et surtout sur les progrès de l'art du peintre verrier dans cette période. Pureté de dessein, harmonie et vigueur du coloris, agencement des personnages, tout est réuni dans ces tableaux, déposés sur d'excellent verre. Ce qui est plus remarquable encore, c'est le respect, la dévotion sincère au culte de la Vierge : on dirait une filiale protestation contre l'hérésie nouvelle qui menaçait ce culte. C'est le dernier acte de foi des Rohan, bientôt séduits eux-mêmes par les nouveautés de la Réforme ».

Ces quatre verrières sont placées dans trois fenêtres. Les légendes de la sainte Vierge et de sainte Anne occupent la grande fenêtre du chevet. Les restes de la vie de sainte Barbe sont dans une petite fenêtre à droite de l'autel, et l'arbre de Jessé est dans une chapelle latérale du côté de l'évangile.

1^o *Légende de sainte Anne*. — Une partie de ce vitrail manque et est maintenant remplacée par la mort de la sainte Vierge. Ce qui en reste est dans le style de la Renaissance, avec une grande abondance de coquilles, de niches et de colonnes. Elle est divisée en quatre tableaux. Les inscriptions placées sous chaque tableau sont en caractères gothiques. Les deux premiers représentent : COËT : L'ANGE : PARUT : A : JOACHIM : ET : A : ANNE : ET : LEUR : DIST : QUILS : AUROIENT : LIGNÉE :. Le troisième tableau nous montre : LA : RENCONTRE : DE : JOACHIM : ET : D'ANÈ : A : LA : PORTE : DOREE. Enfin, dans le quatrième et dernier tableau on voit : COËT : ANNE : ENFANTA : NOSTRE : DAME :. Les figures et les costumes des personnages sont très jolis. Ce qui reste de ce vitrail est en parfait état. Dans le haut de la fenêtre on voit encore un grand-prêtre assis devant une table où sont posées les Tables de la loi. La seconde partie de la verrière devait

(1) « Nous n'avons vu, ni en France, ni à l'étranger, rien de comparable en fait de peinture sur verre, à ce splendide tableau ». (*Anciens évêchés de Bretagne*, VI, p. 73, note 1.)

représenter des scènes de la vie de la sainte Vierge, telles que la Présentation, l'Annonciation, etc.

2° *Légende de la sainte Vierge.* — Cette verrière a tant de ressemblance comme exécution et comme coloris avec l'Arbre de Jessé, que sans doute elle fut à l'origine placée dans une fenêtre en face de ce dernier vitrail. Elle est divisée en trois parties. Le tableau du bas, qui n'est pas en très bon état, représente la mort de la sainte Vierge. Dans celui du milieu on voit l'Assomption, avec cette inscription : SVRGE : AMICA : MEA : ET : VENI :. Le tableau qui occupe le haut de la verrière représente le couronnement de la sainte Vierge avec l'inscription en caractères gothiques : ASSUMPTA EST MARIA IN CELO. Ce vitrail est signé BRENO, et porte la date de 1551.

3° *Arbre de Jessé.* — Ce vitrail est en parfait état de conservation. Dans le bas, Jessé est représenté endormi sous une tente d'où sort un arbre. Les personnages représentés sur cet arbre ont des figures très expressives, mais des gestes peut-être un peu raides. Au-dessous de chaque personne est écrit son nom. De chaque côté de Jessé on voit deux hommes portant des banderoles sur lesquelles sont écrites en lettres gothiques les deux inscriptions suivantes : ECCE : VIRGO : CONCIPIET : ET : PARIET : FILIUM : — ET : EGREDIETUR : VIRGA : DE : RADICE : JESSE : ET : FLOS : DE : RADICE : EJUS : ASCENDET. Ce vitrail est signé MB. et est daté comme le précédent de 1551.

4° *Sainte Barbe.* — Cette verrière est malheureusement incomplète. Elle se composait à l'origine de trois tableaux. On ne voit plus que le haut de deux de ces tableaux, et le bas d'un troisième. Sous un de ceux-ci se trouve l'inscription suivante en caractères gothiques : ET : LE : PROUST : LA : FIT : FOUETTER : DE : VERGES :. Enfin, dans le bas du vitrail, on lit : SAINTE BARBE, et la date répétée de 1546.

II. CHAPELLE SAINTE-BLANCHE (1). — Les vitres de cette cha-

(1) Cette chapelle dépendait de l'abbaye bénédictine de Lantenac. Sainte Blanche est la même que sainte Gwen, mère de saint Gwenolé. Les mères de famille l'invoquent contre les tumeurs blanches des enfants. A La Ferrière, elles prennent une poignée de boue dans une des deux fontaines auprès de la chapelle et la collent sur le pignon de cette fontaine.

pelle sont en verre blanc. Dans l'une des fenêtres se trouve un écusson portant les armoiries suivantes : *De sable à la bande d'argent chargée de trois têtes de tauraux de sable.* Ces armoiries doivent sans doute être celles d'un des abbés de Lantenac, ou de quelque autre seigneur prééminent. Elles n'ont pas dû, en tout cas, faire partie d'une verrière, car il ne reste aucun autre fragment de vitraux peints.

GAUSSON (1)

1° *EGLISE PAROISSIALE.* — Dans une des grandes fenêtres de l'église il existe des fragments de verrière du XVI^e siècle, que M. Gaultier du Mottay ne cite pas dans son *Répertoire archéologique*. Un de ces fragments, en assez mauvais état, représente un personnage vêtu de rouge, auréolé, à genoux et tenant un livre à la main. La figure est en partie détruite. On voit aussi dans cette même fenêtre une représentation de Notre-Seigneur les deux bras levés, et une tête d'ange. Dans le bas il y a une couronne de verdure, au milieu de laquelle il devait y avoir un écusson aujourd'hui détruit.

2° *CHAPELLE AVENEL.* — Cette chapelle, dite aussi chapelle aux Anglais, date du XVI^e siècle et a quelques parties très bien bâties. Elle avait autrefois pour patron saint David de Ménévie, qui a été remplacé assez récemment par saint Nicolas.

Dans la fenêtre du pignon de cette chapelle on a placé les restes d'une verrière du XVI^e siècle. On y voit encore une femme à genoux, ayant des perles dans les cheveux et vêtue d'une robe sur laquelle s'étale un écusson mi-parti *de gueules aux macles d'or, mi-parti d'hermines à trois fasces de gueules* (2). Elle lit dans un livre et tient à la main une

(1) Commune du canton de Plouguenast, arrondissement de Loudéac.

(2) Cette seconde partie de l'écusson rappelle les armoiries de la famille de Plœuc qui portait : *d'hermines à trois chevrons de gueules*. Ce qui rend cette opinion encore plus vraisemblable, c'est que la famille de Plœuc avait la présentation de l'église de Gausson. Les armoiries qui forment la première partie de l'écusson sont celles de la famille de Bréhan qui portait : *de gueules à sept macles d'or*. Au XVI^e siècle il y eut une alliance entre les Bois-Bouéssel et les Bréhan de Lislé, en Plœuc (*Anciens évêchés de Bretagne*, II, p. 249).

banderole sur laquelle on lit : ECCE : VIRG... Est-ce une représentation de l'Annonciation ou le portrait de la donatrice de la verrière ? On ne saurait le dire.

On distingue aussi les fragments d'un Arbre de Jessé, dont il ne reste plus que deux personnages à peu près intacts, au-dessous desquels on lit : MANASSES et ESECHIAS. On voit encore une tête sans corps et un corps sans tête avec une inscription à l'envers sur laquelle on ne voit plus que le mot : FILIUS.. Il y a aussi sur un livre ouvert une inscription indéchiffrable en partie, et dont on ne lit plus que : AVE MATER DEI...

Enfin, dans le lobe le plus élevé du réseau de la fenêtre, on distingue un écusson au milieu d'une couronne de verdure et portant : *d'hermines* (4, 3, 2 et 1) *au chef de gueules chargé de trois mâcles d'or*.

Ces armoiries sont celles des Bois-Bouëssel. Cette famille avait des représentants à Gausson. Les montres de l'évêché de Saint-Brieuc pour 1469, citent en effet à Gausson *Henry du Boisbouëssel, homme d'armes*, et à Moncontour *Gilles et Pierre du Boisbouëssel, de Gausson* (1).

LANGAST (2)

1° EGLISE PAROISSIALE. — L'église de Langast, dédiée à saint Gall, disciple de saint Colomban, est, en majeure partie, une construction du xv^e siècle. La maîtresse-vitre et trois fenêtres des collatéraux ont conservé des restes de verrières.

I. *Maîtresse-vitre*. — Ce vitrail est le plus important et le plus intéressant. On lit dans quelques ouvrages que ce vitrail, malheureusement incomplet, représente la vie de saint Gall ou la vie de saint Antoine. En réalité on y trouve réunies les images de plusieurs saints. Les auteurs qui en ont parlé (3)

(1) *Bulletin de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord*, Tome V, pp. 306 et 331.

(2) Commune du canton de Plouguenast, arrondissement de Loudéac. Cette paroisse dépendait autrefois du doyenné de Coëtmeux, au diocèse de Dol.

(3) Gaultier du Mottay, Geslin de Bourgoigne et de Barthélémy.

n'ont pas tous décrit les tableaux dans le même ordre. Je donne ici l'ordre dans lequel je les ai vus et tels qu'ils sont à présent.

Dans le réseau flamboyant de la fenêtre on voit d'abord, dans le haut, Notre-Seigneur, drapé dans un manteau violet, et qui étend les bras. C'est probablement la Résurrection ou l'Ascension. Au-dessous sont deux anges qui jouent de la trompette et qui tiennent des banderoles avec des inscriptions gothiques qui sont placées trop haut pour qu'on puisse les lire. Plus bas on voit d'un côté un personnage auréolé, à genoux et les mains jointes, vêtu d'une robe jaune et d'un manteau rouge. En face une sainte, dont il ne reste plus que le haut du corps : elle a une robe rouge et les mains jointes ; sa chevelure blonde retombe sur son dos ; enfin elle est couronnée. Au-dessous, un saint, vêtu en chevalier et brandissant une épée, ne peut être que saint Michel. De chaque côté de ce dernier saint, on voit dans les lobes du réseau des anges jouant de la trompette et des personnages à demi nus. Cela représente sans doute le jugement dernier.

Le reste de la verrière se divise en seize tableaux, que je vais décrire dans leur ordre :

1° Notre-Seigneur sur la croix : trois anges reçoivent dans des calices le sang qui coule de ses plaies. A genoux au pied de la croix est sainte Magdeleine, vêtue d'une robe verte et d'un manteau rouge doublé de violet.

2° A gauche de ce tableau, s'en trouve un autre représentant la sainte Vierge qui, debout et les mains jointes, est habillée d'une robe violette et d'un manteau bleu doublé de rose.

3° Dans le tableau de droite est saint Jean l'Evangéliste, nu-pieds et les bras étendus. Il a une robe rouge et par dessus un manteau bleu.

4° Enfin un autre tableau représente la descente de croix. Notre-Dame, vêtue en rouge foncé et un manteau bleu sur les genoux, les mains jointes et la figure triste, a devant elle Notre-Seigneur, que soutient saint Jean. Une autre femme auréolée, peut-être sainte Magdeleine, est à genoux auprès d'elle.

Ces quatre tableaux qui forment un premier rang, étaient surmontés d'ornements dans le goût de la Renaissance. Les

deux premiers seuls ont encore ces ornements, remplacés dans les deux autres par du verre blanc.

5° On voit ensuite un personnage avec une grande barbe grise, vêtu d'une robe brune et d'un manteau violet. Il a sur la tête une calotte rose. Il a dans la main gauche un livre et une sonnette et dans la droite une crosse. Auprès de lui sont deux porcs et un diable. Derrière lui une tenture rouge à ramages. A tous ces attributs on reconnaît facilement saint Antoine, premier ermite, et au-dessous on lit, en effet, écrit en caractères gothiques : SAINT ANTOINE. le dernier mot de l'inscription est illisible (1).

6° Il est facile de reconnaître saint Sébastien dans un personnage nu attaché à un poteau et contre lequel deux archers, vêtus à la mode du XVI^e siècle, lancent des flèches.

7° Saint Jean-Baptiste, vêtu d'une peau de mouton et d'un manteau rouge, est assis et a sur les genoux un agneau qu'il montre du doigt. Il tient une croix dans la main gauche et au-dessus on lit en caractères gothiques sur une banderole : ECCE AGNUS DEI, QUI TOLLIT PECCATA MUNDI, MISERERE NOSTRIS. A ses pieds un lapin (?).

8° Un prêtre ayant une chasuble dite *planeta* est à genoux devant un autel où Notre-Seigneur apparaît sous la forme de l'*Ecce homo*. Derrière lui sont deux personnages, qu'à leur costume on reconnaît pour des cardinaux. Dans le fond sont les divers instruments de la passion. Certains auteurs (2) ont ainsi décrit ce tableau : « Le Pape entouré des cardinaux, « représentant sans doute l'universalité de l'Eglise catholique, « célèbre à un autel où apparaît un petit personnage qui « paraît être l'*Ecce homo*. » C'est donner à ce tableau un sens allégorique, si on peut ainsi dire, qu'il n'a pas en réalité. Le

(1) Le culte de saint Antoine doit être très ancien dans la paroisse de Langast. M. Gaultier du Mottay, dans son *Répertoire archéologique* (p. 536) cite en effet « deux croix anciennes monolithes en granit en forme de τ grec, ou « croix de saint Antoine ; l'une de 2 mètres 50 centimètres au bas de la place « du bourg (maintenant enfouie dans une construction nouvelle appartenant au « maire de la commune) ; l'autre brisée et adossée au fossé du jardin du pres- « bytère. » Elles sont uniques dans le département et rappellent la croix des « Antonins ; saint Antoine était le deuxième patron de l'Eglise. »
(2) *Anciens évêques de Bretagne*, V, p. 311, note.

pape qui est représenté n'est autre que saint Grégoire le Grand, et cette scène est fort connue sous le nom de *Messe de saint Grégoire* ; elle se rapporte, dit-on, à un trait de la vie de ce saint, et les artistes du Moyen-âge s'en sont souvent inspirés (1).

9° Ce tableau représente un saint ayant un surplis et une chasuble jaune à ramages doublée de vert. Dans la main droite il tient une crosse et un livre fermé dans la main gauche. Une tenture rouge à ramages forme le fond. On lit au-dessus, en caractères gothiques : SAINT GALL. C'est le patron de l'église et de la paroisse.

10° Ce tableau, au-dessus duquel on lit en lettres gothiques : SAINTE APOLINE, est malheureusement incomplet et remplacé en grande partie par du verre blanc. La sainte en question, dont la figure manque, est vêtue d'une sorte de chape rouge foncé ; elle est attachée à un poteau, et de chaque côté d'elle sont deux bourreaux, dont l'un, qui a un costume vert, tient des tenailles à la main. Le bas du tableau manque. On lit au-dessous, toujours en caractères gothiques, le reste d'une inscription qui ne se rapporte pas à cette scène : NICOLAS FUT. . . .

11° Le bas de ce tableau manque. On y distingue encore un personnage auréolé, vêtu d'un manteau violet dont le capuchon est relevé sur sa tête. Il lit dans un livre ouvert qu'il tient de la main droite ; dans la gauche est une crosse. Aucune inscription.

12° Egalement incomplet. Celui-ci représente un moine, avec une auréole, habillé en blanc, avec un scapulaire violet. Il a un bâton dans la main gauche et un livre ouvert dans la main droite. Le nom du personnage n'est pas indiqué.

13° Ce tableau est assez confus et en assez mauvais état. On y voit encore une femme vêtue à la mode du XVI^e siècle, qui parle à un personnage dont on ne voit plus que la forme, remplacé qu'il est par du verre blanc. Derrière elle on distingue un autre personnage à cheval, et enfin, dans le fond, un bateau.

14° Un écusson entouré d'un collier de Saint-Michel et sou-

(1) Cf. les *Caractéristiques des Saints* du P. Ch. Cahier, à l'article *Messe*. Cet ouvrage reproduit à la page 553 une ancienne gravure sur bois, qu'il est intéressant de rapprocher du vitrail de Langast.

tenu par des anges. L'écu est absent. Au-dessus, sur une banderole, on lit en gothique : CESTE VITRE FUT FAITE LAN MIL V^e VIII. Comme le fait remarquer M. André (1) cette date est d'autant plus précieuse qu'elle est peut-être la plus ancienne qui ait été relevée sur ce qui reste des œuvres des verriers de cette contrée (2).

15° Ce tableau manque et a été remplacé par du verre blanc.

16° Dans ce tableau, assez confus, on ne distingue plus que deux personnages couronnés qui parlent à un troisième bardé de fer mais ne portant pas l'écu de Bretagne, comme le dit M. Gaultier du Mottay (3).

D'après une note des *Anciens évêchés de Bretagne* (4), le 13° et le 16° tableaux, moins anciens que le reste de la verrière, proviennent d'une chapelle de Langast (sans doute Saint-Jean), et n'ont été placés dans la maîtresse-vitre de l'église que lors d'une réparation récente.

II. *Petites fenêtres.* — Trois des fenêtres des collatéraux contiennent aussi des restes de verrières anciennes :

1° Dans le réseau d'une de ces fenêtres, on voit représentée l'Annonciation. Dans le lobe du haut est le Père Éternel, avec une couronne royale sur la tête et dans une des mains un globe surmonté d'une croix. Il a de grands cheveux qui ressortent sous la couronne. De sa bouche sort une colombe, sans doute le Saint-Esprit. Au-dessous, la sainte Vierge, à genoux, vêtue d'une robe blanche et d'un manteau bleu. En face d'elle un ange, en robe blanche recouverte d'un manteau rouge, tient une banderole sur laquelle on lit en caractères gothiques : . . .

GRATIA PLENA.

2° Dans le haut d'une autre fenêtre, on voit une femme, qui est sainte Véronique sans doute, habillée d'une robe rouge à manches roses, ayant sur la tête un voile blanc. Elle tient dans les mains un linge sur lequel est représentée la figure

(1) *De la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne. Bulletin de la Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine*, XII, p. 182.

(2) Il faut toutefois faire remarquer qu'un vitrail de la chapelle Saint-Léon, en Merléac, porte la date de 1402 (*Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord*, I, p. 11).

(3) *Répertoire*, p. 534.

(4) Tome V, p. 311.

vivante de Notre-Seigneur (1), à laquelle trois fleurs de lis florentines forment un nimbe. Dans les deux coins on voit une tête d'ange.

3° Enfin dans la troisième fenêtre on remarque des fragments informes de verrières anciennes où domine la couleur jaune. On ne distingue plus rien.

Tous ces fragments sont du XVI^e siècle. *

2° CHAPELLE SAINT-JEAN (2). — Cette chapelle, du XVI^e siècle, est située dans le nouveau cimetière de Langast. Outre un assez joli rétable de la Renaissance, avec statuettes, on y voit encore dans deux de ses fenêtres des fragments de vitraux peints.

I. Le réseau de la maîtresse-vitre contient des fragments de grisailles qui sont tellement sales qu'on n'y distingue plus que des banderoles tenues par des anges avec des inscriptions gothiques illisibles. M. Gaultier du Mottay (3) prétend qu'on y lit : m. v. cc. XVIII, ce qui voudrait dire 1518.

II. Dans une autre fenêtre on remarque dans les lobes du réseau trois fragments de 10 centimètres carrés chacun et assez curieux. Les dessins sont seulement faits au trait, pour ainsi dire, et nullement colorés : ce sont donc des grisailles.

1° Le crucifiement. — Notre-Seigneur est sur la croix ; de chaque côté les deux larrons se tordent sur leurs croix.

2° A droite, saint Jean, auréolé, avec une robe et par dessus un manteau. Il tient dans la main droite un livre fermé.

3° Ce morceau est brisé dans le bas. On ne voit plus que le haut d'un personnage qui doit être la sainte Vierge. On ne distingue pas très bien le costume de cette dernière, parce que le verre est assez sale, cependant elle semble avoir sur la tête une de ces grandes coiffes, comme en portaient les dames du XV^e et du XVI^e siècles.

Ces trois morceaux, moins artistiques peut-être que les autres, sont cependant très curieux et doivent être plus anciens.

(1) Cette représentation ancienne est assez rare, dans notre contrée du moins.

(2) On y va en pèlerinage pour demander la guérison des porcs malades.

(3) *Répertoire*, p. 535.

LOUDÉAC (1)

CHAPELLE SAINT-MAURICE. — Cette chapelle, bâtie sur le lieu où naquit saint Maurice qui dans la suite devint abbé de Langonnet et de Carnoët, possédait il y a encore une trentaine d'années des vitraux en assez bon état. Il n'en est plus malheureusement de même. Un vicaire de Loudéac, desservant de cette chapelle, eut l'idée, qu'on peut qualifier de géniale, de faire réduire une partie de ces vitraux en morceaux très petits pour en faire une sorte de mosaïque qui sert aujourd'hui de bordure à des vitres blanches, en grande partie du moins. Je dis en *grande partie* blanches, car dans les quatre fenêtres de la chapelle il reste encore des fragments assez considérables, qui ne font que plus regretter ce qui a été détruit. Pour plus de commodité je décrirai chaque fenêtre l'une après l'autre, sans mentionner à chaque fois la quantité de morceaux infimes qui existent dans la bordure dont je viens de parler.

1^{re} fenêtre. — Le plus grand fragment de cette fenêtre encore assez bien conservé, contient l'image du patron de la chapelle. Il y est représenté avec une auréole, vêtu de blanc, ayant une sorte de dalmatique rouge à franges d'or et une chape jaune à ramages. Il tient dans la main gauche une crosse et dans la droite un livre ouvert où il lit. Sa figure, dont les traits sont indiqués, mais qui n'est point colorée, a une expression assez douce. Au-dessous de lui on lit : S. MORISSE AB... Il a derrière lui une tenture verte.

Au-dessous de ce fragment s'en trouve un autre, presque aussi grand, et représentant un personnage, ayant une expression assez dure et qui se tord sur une croix. Ses reins sont entourés d'une étoffe blanche à raies jaunes.

Ces deux grands fragments sont entourés d'autres plus petits, parmi lesquels il est facile de reconnaître une tête d'ange et une tête de femme entourée d'une auréole. Enfin sur sept petits morceaux quadrangulaires de la bordure on voit des hermines.

(1) Chef-lieu d'arrondissement.

2^e fenêtre. — La plus grande partie de cette fenêtre est occupée par les restes d'une verrière représentant le crucifiement. On y voit encore Notre-Seigneur sur la croix, ayant une auréole autour de la tête; les jambes et les pieds n'existent plus. On distingue un morceau du pied de la lance qui est enfoncée dans son côté. Au pied de la croix est sainte Magdeleine, dont on ne voit plus que la tête et une des mains, dont elle tient enlacé le pied de la croix. Au-dessus d'elle sont deux chevaux caparaonnés, dont l'un est monté par un personnage coiffé d'un casque et vêtu d'un peplum vert. Il a une grande barbe blanche et semble rire. Il a un de ses bras levé et une de ses jambes, qu'on distingue plus bas, est couverte d'une armure. Dans les débris qui sont autour on voit des anges et des personnages nus; puis un fragment de vair, provenant sans doute de quelque écusson, aujourd'hui détruit.

3^e fenêtre. — Dans le haut de cette fenêtre on voit Notre-Dame des Sept-Douleurs, vêtue de bleu et auréolée. Sa figure a une très vive expression de tristesse. Une des saintes femmes, vêtue d'une robe violette et d'un manteau rouge, la soutient dans ses bras.

Au-dessous se trouve un autre fragment assez considérable et très confus. On y distingue encore cependant trois personnages. Le premier coiffé d'une sorte de mitre et complètement rasé, est vêtu de fourrures: il semble indiquer du doigt un autre personnage qui se trouve derrière lui. Celui-ci est coiffé d'un turban rouge sur lequel on lit la fin d'un mot latin: TIVS. Au-dessus de lui est un autre homme qui a un turban vert sur la tête.

Parmi les autres fragments qui se trouvent dans cette fenêtre on voit encore plusieurs restes d'inscriptions en caractères gothiques. C'est d'abord une date: 1564, qui nous indique quand ont été fait ces vitraux. On distingue ensuite: . . . ACIA AM. . . ; puis un peu plus loin: JOA. . . et enfin un long fragment assez difficile à lire:

. CE - FRANCOYS - DAULT (C)
. MAY - BROGALT - LIEUTENANT. . .
. ŪTE - DE - ROHAN - ET - ALLAIN. . .
. TRESORIER - DE - CESTE
. ROISSE.

4^e fenêtre. — Les fragments de cette fenêtre semblent encore plus confus que les précédents.

Le haut du vitrail est occupé par un personnage habillé de vert et de rouge avec un casque et une cuirasse. Il a une grande barbe et tient d'une main un étendard blanc où on voit une croix d'or et quatre fleurs de lis de même. Auprès on retrouve la date de 1564 et au-dessous on lit : ...AINCT MORISSE. C'est sans aucun doute saint Maurice de la Légion Thébaine.

Dans le bas de la fenêtre on voit une femme vêtue d'une robe violette et d'un manteau rouge, qui s'essuie les yeux avec un mouchoir blanc à raies brunes. Au-dessous et dans la bordure se trouvent des fragments d'inscriptions gothiques qu'il est aujourd'hui impossible de déchiffrer.

PLÉMÉT (1)

CHAPELLE SAINT-LUBIN. — Cette chapelle est fort ancienne, certaines parties, sont, je crois, romanes. Elle est éclairée par quatre fenêtres qui conservent encore des restes de verrières assez considérables et bien conservés.

1^o Deux fenêtres sont occupées par des verres blancs, formant des dessins, avec des bordures en grisailles. Une de ces bordures, dont on ne distingue plus très bien le dessin, est en assez mauvais état. L'autre, encore bien conservée et large d'environ 0^m 15, est dans le goût de la Renaissance. On y voit des personnages nus, des satyres, des pots à feu, etc.

2^o *Crucifement.* — Une autre fenêtre de la chapelle contient les fragments d'un vitrail malheureusement incomplet. Tout le bas manque en effet. On y voit la scène du crucifement. Au milieu se trouve Notre-Seigneur sur la croix, au pied de laquelle est sainte Magdeleine, à genoux, en robe jaune. Dans le fond du paysage on voit un donjon entouré d'eau. A droite de la croix saint Jean est debout, vêtu d'une robe jaune, à ramages et garnie de perles ; il a un manteau rouge sur les

(1) Commune du canton de La Chêze, arrondissement de Loudéac.

épaules et les mains jointes. De l'autre côté est la sainte Vierge, les bras croisés ; robe violette et manteau bleu ; sa figure est très expressive.

Au-dessus de cette scène se trouvent deux médaillons. Dans celui de droite on voit un personnage à genoux, auréolé, vêtu d'une robe jaune et d'un manteau rouge. Dans celui de gauche se trouve une femme également à genoux et auréolée, habillée d'une robe rouge et d'un manteau violet. Je ne serais pas étonné que ce fût saint Joachim et sainte Anne. De chaque côté, deux scènes absolument semblables se trouvent reproduites : un personnage à demi nu semble s'en aller, tandis qu'un autre, vêtu d'un manteau blanc, semble monter ; au-dessus de leur tête des anges jouent de la trompette : ce doit être une représentation du jugement dernier. Enfin, tout à fait dans le haut de la fenêtre, on voit Notre-Seigneur drapé dans un manteau rouge et étendant les bras : la tête manque ; cela représentait sans doute la Résurrection.

Cette verrière n'a aucune date, ni aucune inscription. Elle est du xvi^e siècle.

3^o *Vie de saint Jean-Baptiste.* — Ce vitrail est en meilleur état de conservation que le précédent. Dans le haut de la fenêtre on voit deux anges à genoux et les mains jointes. La verrière, assez petite, est divisée en deux parties, surmontées chacune d'ornements où on voit une tête de mort entre deux pots à feu et les monogrammes IHS et AM. Elle représente quatre scènes de la vie de saint Jean-Baptiste. J'indiquerai ces scènes, non pas dans l'ordre qu'elles occupent aujourd'hui, mais dans l'ordre logique des faits. Chaque scène est surmontée d'une inscription en caractères gothiques.

I. J. CHRIST - FUT - BAPTISE - DE S. JEAN. Notre-Seigneur est dans l'eau. Saint Jean vêtu d'une peau de mouton, lui verse de l'eau sur la tête avec une coquille. Une femme habillée à la mode du xvi^e siècle est derrière et tient sur son bras un manteau violet.

II. ES - DE - SON - ADULTERE. (Le commencement de l'inscription est effacé). Saint Jean est devant un personnage debout vêtu d'une robe violette et d'une sorte de surtout jaune à fleurs ; de la main droite celui-ci tient un sceptre, et il a sur

la tête un turban rouge. C'est sans nul doute Hérode. Auprès de lui se trouve une femme en robe rouge qui est Hérodiade ; derrière elle est une servante dont on ne voit que la tête.

III. S. J. FUT - MIS - DE - PAR - HERODE - PRISONNIER. Saint Jean a les deux mains attachées avec une corde, et est poussé par deux soldats qui ont des casques et des cuirasses.

IV. S. JEAN. FUT - DEGOLLE - 1572. Saint Jean est à genoux et décapité. Le bourreau, dont on ne voit que le dos, est vêtu d'un haut-de-chausse et de bas bleus, avec un gilet brun clair, en manches de chemise ; il tient la tête de saint Jean par les cheveux et la présente à deux femmes, dont l'une habillée en jaune et vert tient un plateau.

Comme on le voit, par la date placée après l'inscription, cette verrière est de 1572.

Telles sont, dans leur état actuel, les verrières de la chapelle Saint-Lubin. M. Gaultier du Mottay (1) dit qu'on y voit des scènes de la vie de saint Lubin. C'est une erreur. Non seulement ce vitrail n'existe pas, mais il n'a même jamais dû exister, car il n'y aurait pas eu de place pour le mettre.

PLOUGUENAST (2)

ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE. — Les vitraux de l'ancienne église de Plouguenast ne sont plus malheureusement qu'à l'état de fragments.

Les principaux fragments proviennent d'un Arbre de Jessé, qui semble être du XVI^e siècle, et qui, étant donné la taille des personnages représentés, devait être très important. Il pourrait être reconstitué, au moins pour la plus grande partie. Les noms des personnages sont inscrits sur des banderoles, autour de leur tête. David et Salomon sont presque intacts, et il reste des fragments assez considérables d'Osias et d'Ezéchias. Les figures de ces personnages sont très expressives. Les restes de ces verrières sont disséminés dans deux fenêtres. Un autre

(1) *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, p. 545.
 (2) Chef-lieu de canton, arrondissement de Loudéac.

fragment, qui semble appartenir à la même verrière, représente une très belle tête de vieillard comptant sur ses doigts, autour se trouve sur une banderole le mot : FILIUM.

Dans d'autres fenêtres on remarque les restes d'un crucifiement et la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Ces fragments semblent beaucoup plus récents et sont moins artistiques que les autres.

Dans une fenêtre du bas de l'église on remarque parmi des fragments informés : un saint Pierre tenant à la main une clef énorme ; un Enfant-Jésus ou un ange, et enfin, sur des banderoles, les inscriptions suivantes : PATER NOSTR... AVE MARIA GRAC... ECCE : VIRGO : CONCIPIET : ET : ...

Enfin on a enchâssé dans un vitrail neuf deux fragments intacts du XVI^e siècle, dont l'un représente saint Pierre, et l'autre la sainte Vierge. Cette dernière a une figure très expressive.

Saint Pierre est le patron de la paroisse, ce qui explique sa double représentation sur ces vitraux.

André OHEIX.

LES ORIGINES

DU

MÉRITE AGRICOLE

Un de nos ministres du Commerce, nous ne savons trop lequel, — nous en avons eu tant, — connaissant notre penchant pour les décorations, inventa le Mérite agricole. L'idée n'était pas nouvelle, elle datait du siècle dernier. Le but excellent en lui-même était de récompenser les agriculteurs dont les travaux, les expériences ou les inventions auraient été un bienfait pour le pays. Malheureusement il en fut de cela comme des autres rubans : si quelques-uns sont accordés au véritable mérite — oh ! combien peu, — la majorité sert à récompenser d'autres services.

Mon Dieu, est-ce qu'un ministre, — celui de l'Intérieur par exemple, — ne trouverait pas le moyen, pour relever le prestige des décorations et, pourquoi pas le dire, des décorés et décorables, d'inventer l'ordre du Mérite politique... avec un grand ruban. Car vous avez sans doute remarqué les différentes manières de porter le ruban : il y a le ruban discret qui a bon air, le ruban moyen et le grand ruban qui s'épanouit comme la figure de celui qui le porte. Généralement on peut dire du premier : services rendus au pays ; du second : vanité ; et du troisième : affaire commerciale.

Mais revenons à notre Mérite agricole.

« En 1737, — lit-on dans les journaux de l'époque — le marquis de Turbilly hérita par la mort de son père, d'une terre assez vaste située en Anjou. Il n'y avait qu'un quart des

fonds cultivés, encore cette partie l'était-elle médiocrement ; le reste était abandonné et couvert de temps immémorial de friches, de landes et de bruyères ; les prairies étaient devenues des marais, les vignes ruinées, et le tiers des fermes de la principale paroisse vacant faute de fermiers. Les habitants étaient devenus si fainéants, que plutôt que de cultiver leurs terres, ils allaient mendier pendant la moitié de l'année dans les pays circonvoisins et même à trente lieues au-delà, jusqu'à Chartres.

« Touché de l'état déplorable et du pays et des habitants, M. de Turbilly résolut de remédier à cet état de choses. Quoique militaire, il s'était porté à l'agriculture. Il s'attacha d'abord à extirper l'esprit de fainéantise et le goût de mendier des habitants. Après avoir fait une liste de ceux qui ne pouvaient travailler et auxquels il pourvut, il annonça qu'il allait donner de l'ouvrage à tous ceux qui n'en avaient point. Il fit faire des chemins, des chaussées, défricher des landes, de telle sorte qu'en 1740, le pays avait déjà changé d'aspect. En 1741, il fut obligé, pour le service militaire, de se transporter en Bohême et en Bavière. Afin que rien ne souffrit de son absence, il laissa ses instructions à un domestique fidèle qui continua les différents travaux.

« Lorsque la paix fut rétablie en Europe, il revint présider à ses entreprises et leur donna une nouvelle vigueur : il forma des pépinières, planta des vignes et des bois ; il changea l'espèce de moutons, en faisant venir des béliers de Flandres.

« En 1754, il fit publier qu'il distribuerait tous les ans deux prix d'agriculture : l'un à celui qui aurait le plus beau froment ; l'autre à celui qui recueillerait le plus beau seigle. Ces récompenses consistaient en une somme assez considérable et dans une médaille d'argent. Elles étaient distribuées tous les ans après la grand-messe paroissiale. Ceux qui les obtenaient portaient pendant l'année leur médaille attachée à la boutonnière avec un ruban vert. Ils avaient une place honorable dans un banc situé dans le chœur de l'église. Puis, pour favoriser davantage la population, il accorda des gratifications aux agriculteurs selon le nombre de leurs enfants.

« Tout ce pays autrefois stérile et inhabité, devint fertile et très peuplé.

« Non content d'avoir aussi bien réussi, le marquis de Tur-

billy voulut encore mettre à portée de tous ses utiles leçons qu'il publia. Son ouvrage fut chaudement recommandé par M. Bertin, alors Contrôleur-général des Finances et par l'Académie royale des sciences qui le nomma membre correspondant. »

Nous croyons avoir démontré que le Mérite agricole était trouvé au XVIII^e siècle et que le Marquis de Turbilly en est le véritable inventeur.

Rien de nouveau sous le soleil !

Louis DE VILLERS.

LA

BRETAGNE CHRÉTIENNE

RÉPONSE A *La Bretagne païenne*
DE M. AUSTIN DE CROZE

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'année dernière, au Congrès de l'Association Bretonne qui se tenait à Châteaulin, j'ai eu l'honneur de lire devant vous un travail sur *Le culte de l'eau en Armorique*. Dans cette modeste étude, je me suis efforcé de montrer : que les anciennes religions païennes étaient l'origine de beaucoup de pratiques bretonnes, qui sont restées de ce fait, malgré leur but nettement chrétien, comme entachées de paganisme ; et après avoir raconté la lutte opiniâtre que l'Eglise a livrée contre elles, j'ai essayé de faire entrevoir la poésie intime et profonde qui se dégage de cette mystérieuse et symbolique alliance.

Presque en même temps paraissait à Paris un article sur le même sujet, publié d'abord dans la *Revue des Revues*, plus tard en brochure et intitulé : *La Bretagne païenne ; le fétichisme et le clergé en Cornouaille*. Dans les trente pages qui le composent, l'auteur, M. Austin de Croze, entasse les faits, le plus souvent sans dire où ils se sont passés, et accumule les calom-

nies les plus ineptes et les plus invraisemblables. Il faudrait, pour faire une réfutation complète de ce travail, en prendre chaque ligne l'une après l'autre et en montrer l'incroyable fantaisie. Je ne suivrai pas cette méthode, qui nous entraînerait beaucoup trop loin; j'essaierai seulement de répondre, par quelques réflexions, aux thèses générales qu'on peut, avec beaucoup de peine (j'en sais quelque chose, hélas!) extraire de cet opuscule.

Si la mort avait été moins cruelle cette année pour notre Association, c'est l'un de ses membres les plus éminents et les plus aimés qui aurait rempli la tâche que j'assume aujourd'hui. Le cher abbé Robert, que nous pleurons tous, avait eu, en effet, l'intention de faire cette réfutation. Bien que je sache mieux que personne qu'il était de ceux qu'on ne remplace pas, il me semble qu'en mettant son dessein à exécution, je rends à sa mémoire à jamais vénérée un hommage affectueux, douloureux et ému.

Je ne viens point ici engager une polémique, je viens rendre un témoignage à la vérité; je ne viens attaquer personne, mais je viens défendre la religion et les bretons; la religion, qu'on accuse d'avoir « taré (1), abruti et bestialisé l'âme de nos paysans; » les Bretons, qu'on appelle des « sorciers » (2), une « race déchue (3) à l'âme embryonnaire (4), entêtée, nonchalante, alcoolique, etc... » (5). Il m'a semblé que c'était un devoir de remettre les choses au point; de discuter les idées de l'auteur sans m'occuper aucunement de sa personnalité; de faire entendre une protestation à la fois calme et indignée, courtoise et énergique; et c'est pourquoi, en réponse à la *Bretagne païenne*, vous me permettez d'intituler cette étude *La Bretagne chrétienne*.

On commence d'abord par remarquer qu'« il est curieux que l'Armorique, en dépit des hommes et des choses, ait

- (1) *Bretagne païenne*, p. 4.
 (2) *Id.*, p. 8.
 (3) *Id.*, p. 29.
 (4) *Id.*, p. 14.
 (5) *Id.*, p. 29.

gardé, à peine transformés, les vestiges de son passé païen (1). » Cette assertion est vraie, mais il ne faut pas la généraliser. Qu'il soit facile d'établir certains rapprochements entre l'Asie et notre presqu'île, par exemple dans ce fait si bien étudié dans le curieux livre de M. Emile Soldi: *La langue sacrée, La Cosmoglyphie*, à savoir qu'on retrouve les mêmes dessins, restant invariablement les mêmes à travers les siècles, brodés sur les bigoudens et gravés sur les stèles égyptiennes; je n'y contredis pas. Mais il ne serait peut-être pas aussi aisé de prouver et il reste permis de douter que « le chapeau breton rappelle celui des Chinois; que les *Bragou-Braz* viennent des pantalons du Thibet; que les vestes des paysans de Pont-l'Abbé descendent en droite ligne des *chaquetillas toreras*, andalouses; et que les femmes du Finistère ressemblent aux indiennes de Ceylan et du Malabar, parce qu'elles vont nu-pieds quand il fait très chaud (2). »

A coup sûr, ce qui est absolument faux, c'est de prétendre que le culte du soleil soit demeuré « presque intact » (3) en Bretagne. Je vois d'ici l'étonnement de nos paysans, si on leur disait que l'image de Bel assyrien est peinte sur la grossière faïence dont ils se servent; ou bien qu'ils offrent un sacrifice au Baal phénicien quand ils allument un feu de joie en l'honneur de la Saint-Jean (4).

Le Breton n'en voit pas si long et toute sa philosophie se résume en ceci :

Du passé qui s'éteint, gardons quelques lumières,
 Faisons ce qu'avant nous ont toujours fait nos pères (5).

Et nous, nous trouvons que ces souvenirs des temps passés ajoutent un charme de plus à la Bretagne, qui en a tant d'autres. Elles sont rares les provinces qui ont gardé ainsi quelques traces de leur primitive origine, et c'est grâce à « sa

- (1) *La Bretagne païenne*, p. 4.
 (2) *Idem*, p. 5.
 (3) *Idem*, p. 4.
 (4) *Idem*, p. 5.
 (5) Joseph Rousse, *Poésies bretonnes: Le Menhir*, p. 13.

constance inébranlable et fière, comme le sont depuis tant de siècles ses rochers immobiles et silencieux sur les bords de l'Océan profond, que la Bretagne est restée fidèle à ses traditions, jusqu'à conserver pieusement, aujourd'hui même, sinon dans son âme transfigurée par la foi, au moins dans son imagination, le souvenir de son antique idolâtrie et de ses superstitieuses légendes (1). »

Les légendes ! elles sont l'écho fidèle, le résumé délicat et charmant de tout notre passé, de toute notre histoire nationale. Lisez les écrits des Tiercelin, des Lud Jan, des Parker, des Le Braz ; relisez ces récits à la fois tendres et dramatiques, épiques et rêveurs, vous y retrouverez l'âme bretonne tout entière, cette âme toute de naïveté et de grandeur, de simplicité et de force, de pureté et d'originalité. Comme on l'a si bien dit : « Nous avons trop longtemps vécu à la recherche de l'idéal et avec la notion du surnaturel, pour renoncer à nos traditions, à notre héritage de poésie et à cet ardent amour du beau immatériel dont la nature a doué les peuples celtiques (2). »

Dans *La Bretagne païenne* il n'en est pas ainsi. Toutes nos légendes sont « pleines d'effroi et cruelles comme la mer qui ronge nos côtes et tonne sur nos écueils, tristes comme notre ciel d'hiver (3). » Du reste, pourrait-il en être autrement dans un pays où « il ne reste presque plus de sorciers et de sorcières, dont, du reste, on n'a plus besoin, puisqu'en Bretagne chacun est en réalité son propre sorcier (3). » Je cite textuellement !... C'est entendu ! Nous sommes tous des sorciers ! Eh bien ! il y a un livre où sont décrits tous nos sortilèges ; il y a un livre où sont rassemblées les légendes qui ont éveillé l'écho de nos landes et charmé nos veillées d'hier ; ce livre a été écrit par un sorcier lui aussi, puisqu'il était breton : M. Hersart de la Villemarqué, et il s'appelle *Barzaz-Breiz*. Voulez-vous savoir ce qu'en pensait quelqu'un qui devait s'y connaître, je

(1) A. Charaux : *Essai littéraire et moral sur la Bretagne*, p. 55.

(2) N. Quellien.

(3) *La Bretagne païenne*, p. 7.

(4) *Id.*, p. 8.

pense, en littérature, Georges Sand ? Elle a écrit : « Une seule province de France est à la hauteur dans sa poésie de ce que le génie des plus grands poètes et celui des nations les plus poétiques ont jamais produit : nous voulons dire qu'elle les surpasse. Nous voulons parler de la Bretagne. Quiconque a lu *Barzaz-Breiz* doit être persuadé comme moi, c'est-à-dire pénétré intimement de ce que j'avance. Le *Tribul de Nominoë* est un poème de 140 vers, plus grand que l'*Illiade*, plus complet, plus beau, plus parfait qu'aucun chef-d'œuvre sorti de l'esprit humain. Vraiment nous n'avons pas assez fêté notre Bretagne ! Qu'est-ce donc que cette race armoricaine, qui s'est nourrie depuis le Druidisme jusqu'à la Chouannerie, d'une telle moëlle ? Nous la savions bien forte et fière, mais pas grande à ce point, avant qu'elle eût chanté à nos oreilles. En vérité, aucun de ceux qui tiennent une plume ne devrait rencontrer un breton sans lui ôter son chapeau (1). »

On a dit que les évêques avaient fait la France comme les abeilles font leur ruche. Il serait aussi vrai de dire que ce sont les saints qui ont fait la Bretagne, les saints qui l'ont défrichée de leurs mains, arrosée de leurs sueurs et comblée de leurs bienfaits. Les saints sont nos ancêtres, c'est une gloire pour nous qui en vaut bien une autre, ce me semble ! Le breton, qui sait se souvenir, n'a pas oublié tous ces moines héroïques, tous ces apôtres intrépides, dont notre plus grand historien, le regretté M. de la Borderie, nous a raconté dans des pages immortelles les efforts surhumains et les persévérants labeurs. C'est pourquoi nous vivons avec nos saints dans une familiarité touchante ; nous allons les prier dans leurs sanctuaires, les invoquer dans nos besoins ; nous allons leur confier nos peines, nos chagrins, nos désirs. Nous demandons à saint Jean-du-Doigt et à Notre-Dame de la Clarté de guérir les affections de la vue ; à saint Michel et à saint Roch de nous préserver des fièvres ; à saint Columban d'éloigner de nous les maladies du cerveau ; à saint Cornély de protéger nos bestiaux de toute épidémie. C'est notre manière à nous de leur prouver notre reconnaissance.

(1) Georges Sand : *Promenades autour d'un village*, p. 206 et 207.

Oui, il est vrai de dire qu'en Bretagne chaque maladie de l'âme et du corps a son médecin. Ce médecin est là-haut, pour-quoi voulez-vous empêcher les corps malades, les âmes inquiètes d'aller chercher plutôt au ciel que sur la terre aide et protection ? Et puis, du reste, il faut bien admettre que la confiance que nous avons en eux n'est pas toujours trompée et que nos prières doivent être quelquefois et même souvent exaucées, puisque depuis tant de siècles on continue à les invoquer et que, n'en déplaise à ceux qui en seraient offusqués, nous avons la ferme intention de les invoquer encore. Quelques-unes des pratiques de nos pèlerinages sont naïves sans doute ; mais si vous les appelez ridicules, moi, je les appelle touchantes. Vous jetez de la boue à nos croyances les plus saintes et les plus sacrées ; vous ne respectez pas les idées nobles et généreuses, qui depuis vingt siècles sont la meilleure sauvegarde et la suprême consolation de tout un peuple ; il est facile de salir et de calomnier ; il est plus difficile de raisonner et de prouver.

Vous dites que le culte que nous rendons à nos saints est du fétichisme ; moi, je dis que c'est de la foi, et devant cette foi, qui change en joies nos peines les plus profondes, devant cette foi qui apporte au cœur de l'ouvrier comme à celui du savant, à l'âme du paysan comme à celle du châtelain, le plus délicieux des biens d'ici-bas : l'espérance ; devant cette foi-là je m'incline respectueux et charmé !... « Superstition », dit-on !... « Mais cette familiarité des saints avec les vivants enchaînés à la glèbe, noircis sous le soleil ; cette confiance dans le ciel, même pour les soins les plus vulgaires, cette foi dans le secours d'en haut parmi les angoisses d'un dur travail, n'est-ce pas touchant et doux ? Ne voyons-nous pas le curé et le vicaire vivre de la vie de leurs paroissiens et s'intéresser à tout ce qui les intéresse ? Pourquoi le patron de la paroisse n'en ferait-il pas autant (1) ? » Laissons les beaux esprits émettre des théories aussi séduisantes en apparence qu'elles sont au fond vides et creuses. Ce ne sont pas ces théories là qui consoleront la femme d'un marin, mort sur les bancs d'Islande ; ce ne sont pas ces théories là qui sécheront les yeux mouillés et qui apporteront à une âme meurtrie le sourire de la résignation et de la paix. Laissons les

(1) A. Charaux : *Op. Cit.*, p. 110.

impies se moquer de nos croyances, qu'ils ne sont capables ni de comprendre ni d'apprécier, et redisons avec un poète contemporain :

Bretagne, ô mon pays, garde ta foi naïve,
Car Dieu se plait surtout dans la simplicité ;
C'est comme le miroir d'une source d'eau vive,
Où vient se réfléchir l'astre de vérité (1).

Après avoir constaté les effets, il est temps d'arriver aux causes. Car enfin si nous sommes une race déchue, arriérée, fétichiste et abrutie, il doit y avoir une raison ; il y a peut-être aussi un coupable, quelqu'un qui nous entretient dans notre avilissement. Oui, il y a une cause ! Oui, il y a un coupable ! Je vous les donnerais bien à deviner, Mesdames et Messieurs, mais comme vous ne seriez pas capables d'y arriver, j'aime mieux vous les nommer tout de suite : la cause, c'est la religion ; le coupable, c'est le prêtre !

Je ne me donnerai pas la peine de passer en revue devant vous toutes les épithètes dont on gratifie le clergé breton (et c'est dommage en vérité, car elles sont bien amusantes !) Je ne m'arrêterai point sur des phrases comme celles-ci : Que « le clergé têtue n'est point prêt à abandonner de sitôt ses traditions médiévales de lésines et d'exactions (2) ; » « Qu'intéressé comme un laboureur prudent qui craint les orages, il voile imparfaitement sous un court manteau de religion la nudité flasque du plus nègre des fétichismes (3). » Non, arrivons aux faits et voyons ce qu'ils valent.

D'abord, je dois apprendre à mes chers et vénérés confrères qu'ils ne savent rien du tout et qu'ils sont d'une « ignorance crasse. » Arrachés brutalement de leur foyer (par qui ?... l'auteur oublié de le dire), ils sont transplantés dans une chambre de séminaire, que *La Bretagne païenne* définit ainsi : « Une monade close sans portes ni fenêtres » (4). Comment une

(1) Joseph Rousse : *Poésies bretonnes*, p. 66.

(2) *La Bretagne païenne*, p. 14.

(3) *Id.*, p. 29.

(4) *Id.*, p. 45.

monade peut-elle être close ? J'avoue que je n'en sais rien, mais ce que je sais bien par exemple, c'est que si un séminariste passe cinq ans dans une monade qui n'a ni portes ni fenêtres, il doit lui être bien difficile de travailler et encore plus de respirer. La meilleure preuve que le prêtre chez nous ne sait rien, c'est qu'il continue à parler et à enseigner la langue bretonne. M. Guieysse, député de Lorient, dont M. de Croze ne voudra pas, je pense, récuser le témoignage, puisqu'il l'a chargé d'écrire une préface à sa brochure, a pourtant dit quelque part : « Les Bretons perdraient beaucoup de leurs qualités natives, de leur originalité d'esprit et de leur fierté d'indépendance, si leur langue natale venait à disparaître. » Quant à moi, je trouve que le prêtre qui sait au moins trois langues : le breton, le latin et le français, doit être au moins aussi fort que ceux qui n'en savent qu'une. Mais je me trompe peut-être !... Après tout, ne suis-je pas moi-même de cette « race déchue » !

Absolument ignorant, le clergé breton est encore horriblement sale. Je vous demande pardon de la brutalité de cet adjectif ; mais remarquez que je gaze le plus que je puis, et pour vous en convaincre, il me suffirait de vous citer la description que l'on donne de nos petits séminaires. Le respect que je vous dois, m'arrête ; on se salit toujours plus ou moins quand on veut remuer la fange ; et je craindrais pour vous les exhalaisons qui s'en dégageraient. Qu'il vous suffise de savoir que le clergé « persiste à ignorer l'usage de la fourchette et que c'est pire qu'en Chine, en Australie ou en Afrique (1). » Mon Dieu ! je sais bien que la préoccupation de la toilette et des cosmétiques n'est pas de celles qui occupent notre esprit. Que voulez-vous ! Bien que nous soyons au-dessous des indigènes africains et australiens, nous avons la naïveté de mettre au-dessus de la coquetterie le salut des âmes et notre devoir sacerdotal. Mais, depuis trente ans que j'habite la Bretagne, je n'ai pas encore vu un prêtre prendre dans un plat un morceau de viande avec ses doigts. Cela manque évidemment à mes connaissances ; aussi vous serai-je très reconnaissant, Mesdames et Messieurs, de me dire où je pourrais rencontrer ce phénomène ! — S'il en est ainsi, si nous avons tant de défauts répugnants, nous ne

(1) *La Bretagne païenne*, p. 15.

devons exercer aucune influence sur nos paroissiens. C'est ce qui vous trompe. « Nous dominons nos ouailles en tout et pour tout (1). » Comment ? Par quel moyen ? Le voici : l'Eglise et les prêtres qui sont ses ministres, passent leur temps à entretenir l'ignorance et à favoriser la superstition. Ayant le très grand honneur d'être breton, je suis moi aussi d'une « ignorance crasse » mais je sais cependant et je vous l'ai dit l'an dernier (2) quelle lutte impitoyable l'Eglise a livrée et livre encore contre ces restes, contre ces vestiges de superstitions païennes. Je sais que jusqu'au x^e siècle, elle a brutalement abattu les pierres, les arbres et les fontaines, objets d'un culte entaché d'idolâtrie, et que, dans plus de 20 conciles, elle a fulminé des excommunications contre les adeptes d'un pareil culte. Je sais aussi que, depuis le x^e siècle, pour ménager les susceptibilités de ses enfants, l'Eglise, dans sa maternelle sollicitude, a sanctifié les pierres et ses fontaines, mettant au dessus d'elles tantôt un croix, tantôt la statue d'un saint ; et que les prêtres passent leur vie à éclairer les âmes de ceux qui leur sont confiés. Je sais enfin que notre clergé breton avec sa foi robuste, son dévouement sans bornes, sa bonté sans limites, est l'orgueil de l'Eglise de France, et je ne serai démenti par aucun esprit franc, noble, droit et loyal, quand j'affirmerai que, s'il y en a d'aussi bon, il n'y en a pas de meilleur !

Mais tout cela ne serait rien ; il faut bien arriver à ce qui est « le vif de l'étude (3) » intitulée *La Bretagne païenne* ; il faut aborder de front le plus sanglant des reproches qu'on adresse au clergé breton, celui de vendre des moches de beurre ! Apprenez donc (car certainement vous l'avez ignoré jusqu'ici) que le prêtre en Armorique ne vit que pour l'argent, rien que pour cela. Il en tire, dit-on, des mariages et des enterrements, ce qui est absolument vrai et ce qui du reste lui est commun avec le clergé du monde tout entier. Il en tire aussi des baptêmes, des confessions, de la visite des malades, etc., ce qui est absolument faux et ce qui s'appelle en langage commun un impudent men-

(1) *La Bretagne païenne*, p. 14.

(2) L'abbé Millon : *Le culte de l'eau en Armorique*.

(3) *La Bretagne païenne*, p. 18.

songe !... Les religieuses elles-mêmes s'en mêlent et dans ce beau département des Côtes-du-Nord, trois maisons : celles de Saint-Quay, du Val-André et de Trégastel sont vouées à la malédiction des siècles, parce qu'elles se permettent, ô horreur ! de recevoir et de loger des baigneurs en leur demandant une faible rétribution, et qu'elles n'ont pas la gracieuseté de les nourrir gratis, à l'œil !

Mais arrivons au beurre. Il existe dans le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord, un usage qui consiste en ceci : plusieurs fois par an des personnes sûres parcourent les fermes, ramassent les œufs, le beurre et le blé qu'on veut offrir au curé ou au vicaire, et portent à ces derniers le produit de leur quête. C'est épouvantable, n'est-ce pas ? Eh bien ! ce n'est rien ! Ce qui met le comble à l'indignation de certaines gens, c'est que les prêtres font vendre toutes ces denrées aux enchères. Et après ?... après ? mais c'est tout !... Et là-dessus, les épithètes s'accumulent, les anathèmes s'entassent, les qualificatifs galopent les uns après les autres, les adjectifs malsonnants et grossiers se superposent ; dans une chevauchée superbe on voit défiler des mots comme ceux-ci : « Dime, corvée, ancien régime, rapines, exactions, mendicité, appât du gain, etc... » Remettons les choses au point. Nos paysans aiment beaucoup leurs prêtres ; ils voient en eux des pères, des soutiens, des consolateurs, des amis. Or ils veulent leur témoigner leur reconnaissance, et de même qu'ils portent à la chapelle de la Vierge la première gerbe de leur récolte, de même ils offrent au ministre de Dieu le produit de leurs biens, les fruits de leurs travaux. C'est leur droit, je suppose ; et quelle différence y a-t-il, s'il vous plaît, entre un laboureur qui offre à son pasteur une pièce de deux francs, ou un autre qui lui donne deux douzaines d'œufs ? Les Bretons veulent que leurs cadeaux revêtent cette forme. Pourquoi ? Cela ne nous regarde pas et ne regarde personne ; ils le veulent, et cela suffit. Eh bien ! que voulez-vous que M. le recteur fasse de tous ces dons ? Vous ne pouvez tout de même pas le condamner à manger des omelettes pendant plusieurs mois pour écouler 40 ou 50 douzaines d'œufs : il me semble que dans ce cas là les dernières ne vaudraient pas les premières ! Vous ne pouvez pas le forcer non plus, je suppose, d'ordonner à sa servante de dépenser

en trois semaines 60 ou 80 moches de beurre ; nous qui avons tant de peine à enseigner l'économie à nos cuisinières !... Il n'a qu'une chose à faire, c'est ce qu'il fait : il les vend. C'est la solution la plus simple, la plus pratique, la seule rationnelle. Personne ne s'en plaint ; tout le monde est content, celui qui reçoit autant que ceux qui donnent.

Personne ne se plaint !... Je me trompe ! Il y a des gens qui poussent à ce sujet des cris stridents et qui se voilent la face avec toute la pudeur d'un pharisaïsme effarouché. Si leurs scrupules étaient sérieux, on pourrait leur répondre en invoquant l'histoire. On pourrait leur dire que depuis les autels gaulois, où la chair des victimes appartenait aux druides, dans tous les temps et dans toutes les religions, c'est toujours la piété des fidèles qui a nourri les prêtres. On pourrait leur affirmer que si pur, si vivifiant et si salubre que soit l'air en Bretagne, il ne saurait suffire à lui tout seul à faire vivre le clergé breton et que selon la parole de saint Paul : « Le prêtre vit de l'autel. » Mais ne vaut-il pas mieux leur dire tout simplement avec une brusque mais loyale franchise : « De quoi vous mêlez-vous ? De quel droit venez-vous vous immiscer dans des choses qui ne vous regardent pas, et quelles raisons pouvez-vous apporter pour blâmer un usage consacré par tant de siècles d'existence ? » On daigne cependant remarquer que, malgré notre avarice sordide, « la bourse des bretons n'est jamais fermée aux mendiants et aux quêteurs (1). » Cela ressemble bien à un compliment, ou je ne m'y connais pas. A moins toutefois que l'aumône, qui est une vertu pour toutes les autres nations, soit un défaut pour nous !... Ce serait encore bien possible !...

La pauvre Bretagne, après toutes ces attaques, est bien malade, vous n'en doutez pas ; il lui faut le coup de grâce, le voici : « *Panem et circenses*, clamait le Romain de la décadence. *La goutte* ! réclame le breton ; peu lui importe le reste, pourvu qu'on ne le dérange pas dans ses habitudes de malpropreté et ses traditions de fétichiste (2). »

(1) *La Bretagne païenne*, p. 27.

(2) *Id.*, p. 30.

Il est bien évident que par amour de la Bretagne vous n'attendez pas de moi que je vienne ici approuver, défendre et conseiller l'ivrognerie. Renan a écrit : « La race bretonne veut l'infini, elle en a soif, elle le poursuit à tout prix. Le défaut essentiel des peuples bretons : le penchant à l'ivresse, tient à cet invincible besoin d'illusion (1). » Eh bien ! je serai plus sévère que Renan ; je ne chercherai pas d'excuse à ce défaut, qui n'en a pas ; à ce vice, aussi funeste au point de vue physique qu'au point de vue moral ; à cette habitude dégradante et avilissante, qui est la source de tous les crimes. Je dis, et je dis bien haut, qu'il faut combattre l'ivrognerie par tous les moyens possibles ; mais j'ajoute qu'il est injuste de prétendre que les Bretons s'enivrent *plus* que les autres, mettons *autant* que les autres. N'avons-nous pas vu au commencement de cette année un évêque faire son Mandement de Carême contre l'alcoolisme qui ravage son diocèse, et ce diocèse (2) est situé à l'autre extrémité de la France.

L'ivresse est la mère de tous les crimes, soit ; mais, est-ce que par hasard ce ne serait qu'en Bretagne qu'on pourrait se convaincre de cette vérité ? Est-ce que notre pays aurait cette triste et peu enviable spécialité ? Est-ce que tous les tribunaux de France n'en font pas chaque jour la lamentable expérience ? Un journal (3) vient de me tomber sous la main, je l'ouvre et j'y lis l'entrefilet suivant : « Les jurés de la Seine-Inférieure réunis pour la troisième session, avant de se séparer : Vu les nombreux cas jugés ressortant surtout des excès alcooliques si répandus dans la région normande ; émettent le vœu que les pouvoirs publics étudient d'une façon très sérieuse les moyens de réprimer ces excès et appellent d'une façon toute particulière l'attention des représentants du corps législatif sur les moyens de nature à enrayer ce vice dégradant. » En résumé, l'ivresse sévit en Bretagne malheureusement comme partout ailleurs, et c'est bien le cas de redire ici : « Que ceux qui sont sans péché nous jettent la première pierre. » En tout cas ce ne seront pas nos bons voisins les Normands, car, ne

(1) Renan : *La poésie des races celtiques* (Essais de morale), p. 386.

(2) Châlons.

(3) *Le Salut*, de Saint-Malo.

leur en déplaît, ils n'ont rien à nous envier, et si je leur dis que sous ce rapport ils sont tout à fait dignes d'être bretons, ils n'en seront peut-être pas très flattés, mais tant pis !

Le jour de l'inauguration du chemin de fer de Brest à Rennes, on remarqua aux environs de Plouaret des paysans agenouillés sur le bord du chemin. Parmi les invités, se trouvait dans le premier train un reporter, qui envoya le soir à son journal de Paris un long article sur « la bêtise de ces sauvages qui n'avaient trouvé d'autre moyen de manifester leur stupéfaction que de se mettre à genoux devant la locomotive. » Or la vérité était que, peu sensibles aux progrès de la civilisation, les Bretons des Côtes-du-Nord récitaient une prière au pied d'une croix de granit, que le rédacteur du journal n'avait pas vue ou qu'il avait fait semblant de ne pas voir. Et voilà comment on écrit l'histoire !

Il en est ainsi de tous ces gens qui viennent visiter notre province, par exemple à l'occasion d'un voyage de noces, et qui l'étudient avec un esprit de parti pris et de mauvaise foi. Ils voient quelques paysans entourer leurs saints d'un culte simple, naïf, où se lisent quelques vestiges de superstitions anciennes et païennes ; *donc* tous les Bretons sont des fétichistes, des païens et des sorciers. Ils voient les prêtres vendre les denrées qu'on leur offre ; *donc* le seul dieu du clergé breton, c'est l'argent. Ils voient quelques gens tituber après avoir trop cultivé la dive bouteille : *donc* tous les Bretons, sans exception, sont ivres du matin jusqu'au soir.

Certes, nous avons nos défauts, mais nous avons nos qualités aussi, et de ces qualités là nous avons le droit d'être fiers, parce qu'elles ont fait et font encore l'admiration de tous ceux qui ont étudié la Bretagne avec un esprit franc et sincère. « D'où vient, s'écrie un auteur contemporain, qu'un si petit peuple s'est fait une si grande renommée ? C'est que cette terre de la foi attire le cœur ; c'est que l'homme, dont la vie se compose de tant de regrets, à la vue de ses sites mélancoliques, oublie les vanités de la terre pour se souvenir ; c'est que le breton n'est pas banal avec sa foi jeune et ses mœurs antiques, sa simplicité et sa constance. Il est de son temps, et cependant il rappelle les générations éteintes ; enfin la Bretagne n'est-elle

pas située au bord d'une mer immense et souvent voilée, comme sur les rives de l'infini où nous aspirons tous (1). »

Et que nous importe après tout si quelques étrangers se plaisent à exagérer, à amplifier et à augmenter nos défauts ? Il y en a assez d'autres qui ont épuisé et qui épuisent chaque jour toutes les couleurs de leur palette, toute la richesse de leur prose, toute la poésie de leurs vers à exalter nos beautés et à vanter les traits caractéristiques de notre race celtique, qui sont : la fermeté des opinions, qu'on nomme l'entêtement breton, l'enthousiasme, la foi, avec une nuance de mysticisme, l'amour du beau, et par conséquent des arts, le culte de l'honneur (2). » Ce qu'il faut à une mère, c'est l'amour. Qu'importe si l'on jette un peu de boue à la robe de l'Armorique, qui est vraiment notre mère à nous, si nous avons dans nos cœurs assez d'amour pour la chérir et dans nos âmes assez de courage pour la défendre ? Et que nous font les brochures et les articles des journaux, si nous pouvons nous écrier avec l'un de ses fils : « O vieille Bretagne, sois bénie pour l'amour profond que tu inspires à tes enfants, même aux plus nomades de tes enfants ; car tous ceux qui sont nés au pied de tes hautes falaises ou dans la morne solitude de tes landes, t'aiment et te vénèrent toujours à travers l'espace et le temps, ô terre douce et mélancolique (3). »

Mais il ne faut pas se le dissimuler, Mesdames et Messieurs, ces attaques sont perfides ; nous savons d'où elles partent, nous savons qu'elles continueront, et nous savons aussi qu'elles n'ont qu'un but, et ce but est infâme : déchristianiser la Bretagne. Ce n'est pas à nous que l'on en veut, c'est à notre foi ; c'est elle que l'on essaie d'atteindre ; cette foi entachée de quelques pratiques superstitieuses, je le veux bien ; mais cette foi profonde, cette foi sublime qui nous a faits ce que nous sommes et qui est avec notre plus belle gloire pour le passé, notre meilleure espérance pour l'avenir. On aura beau faire, on ne l'abattra pas ; on aura beau faire, elle ne se laissera pas plus arrêter par les calomnies qu'on déverse contre elle, que la mer ne s'arrête devant ces redoutes en miniature, devant ces

(1) A. Charaux : *Op. cit.*, p. 15.

(2) Marie Dronsart.

(3) Armand Dayot.

fortifications pour rire que les enfants bâtissent avec le sable de nos grèves.

Comme le dit une de nos gwerz : « Nous sommes toujours la terre sacrée des marins, des bardes et des prêtres » c'est-à-dire de tous ceux qui savent chanter, qui savent prier et qui savent mourir. Si nous mettons en pratique ce conseil d'un de nos poètes :

« Fils d'ancêtres bretons, pieux, braves, rêveurs,
« Sachez rêver, sachez aimer et sachez croire (1) ! »

nous n'aurons rien à craindre du temps et nous serons dans l'avenir ce que nous avons été dans le passé. Car notre passé, Mesdames et Messieurs, avouez qu'on peut en parler et que pour un peuple de « sorciers, de fétichistes, d'abrutis et d'alcooliques », ce n'est vraiment pas trop mal de pouvoir citer des guerriers comme Duguesclin, Richemond, La Tour d'Auvergne, Lamoricière et Bedeau, des marins comme Surcouf, Duguay-Trouin, Jacques Cartier ; des magistrats comme d'Argentré, la Chalotais, Lanjuinais ; des littérateurs et des savants comme Chateaubriand, Lamennais, Paul Féval, du Châtellier, de Kerdrel ; des historiens comme Albert le Grand, Dom Lobineau, Dom Morice, de la Borderie ; des poètes comme Brizeux, Turquet, du Clésieux ; des héros comme... Non ! je n'en nommerai aucun, car il y en aurait de trop !

Bretagne ! ô mon beau ! ô mon cher pays ! garde tes vieilles légendes si pleines de poésie ; garde surtout ta foi si pleine de grandeur ; continue à aimer tes prêtres, à vénérer tes saints, et, dans ta dignité fière, méprise ces misérables attaques qui partent de trop bas pour qu'elles puissent l'atteindre. Il est bon du reste qu'on t'insulte, quand ce ne serait que pour mettre mieux en relief ton charme et ta beauté ! Il est bon qu'on t'outrage, quand ce ne serait que pour procurer à ceux qui t'admirent et te vénèrent, le très noble honneur et la très grande joie de te défendre et de te venger !

A. MILLON, *Prêtre.*

(1) Tiercelin.

1° L'AUTEL DES CALVAIRES BRETONS

2° LE TRO - BREIZ

(Observations sur la thèse de M. Trévédy)

3° COMMENT ORTHOGRAPHIER LE NOM DE S. MATHURIN

4° LE COMBAT DE CLOTAIRE ET DE CHRAMNE

L'autel des Calvaires bretons

Il n'est pas rare de rencontrer, dans la campagne bretonne, des *calvaires en granit* dont le piédestal affecte une disposition tout à fait caractéristique : les détails varient de l'un à l'autre, mais le plan général est partout le même.

On dirait un autel.

Deux ou trois gradins, — superposés à droite et à gauche de la croix, et quelquefois même décorés de petites statues, — forment le retable ; une large dalle, faisant saillie par devant, a l'air d'avoir été disposée ainsi, tout exprès, pour la célébration de la messe.

Et le peuple assure, en effet, qu'on y disait la messe autrefois. Il raconte même à sa façon l'origine de ces calvaires : autrefois, dit-il, bien avant la grande Révolution, lorsqu'un jeune clerc recevait la prêtrise, ses parents élevaient dans leur village une croix en granit, comme un *mémorial de son ordination*, et le nouveau prêtre y chantait sa première messe.

Cette tradition est gracieuse et touchante. Mais quiconque a eu l'occasion de consulter le peuple sur l'histoire du passé, a



LA CROIX DE KERVODICON
BIGNAN

vite appris à ses dépens que la mémoire du peuple est souvent la dupe de son imagination.

Aussi ne voulons-nous pas assumer la responsabilité de cette tradition populaire, pour expliquer la forme et l'origine des autels qui se trouvent aux pieds de nos calvaires.

Voici pourtant deux faits qui semblent la justifier.

1° *A Gourin*, diocèse de Vannes, on lit cette note dans les archives paroissiales, à propos de Messire Hervé Daviou, qui vivait en 1563 : « la croix de Kersalatin fut érigée à l'occasion de sa première messe, suivant la coutume de ces temps-là. »

Dans les mêmes archives, on lit cette autre observation au sujet de Messire Jean Collober (1652). « La tradition populaire rapporte qu'il ne dit jamais d'autre messe (1) que celle qu'il chanta sur la croix qu'il fit élever dans la montagne de Kergoen. »

2° *A Bignan*, — patrie de Guillemot, le Cathelineau de la chouannerie bretonne, — il y a une croix du même style, très simple, mais très caractéristique ; elle est située en pleine campagne, dans un vallon désert, à Kervodigan.

C'est là que les prêtres de la paroisse disaient la messe, pendant la persécution révolutionnaire. Mais l'érection de la croix est bien antérieure à cette époque : elle porte la date de 1679 ; et, s'il fallait en croire la tradition locale, c'était autrefois un lieu de pardon très fréquenté (2).

Après la Révolution, la population de Bignan, heureuse de se voir enfin rouvrir son église paroissiale, oublia la croix de Kervodigan, comme un mauvais souvenir ; et la vieille croix, délaissée, tomba peu à peu en ruine... Mais on vient de la restaurer ; et aujourd'hui on continue d'y célébrer la messe une fois l'an, avec l'autorisation de l'évêque de Vannes.

On trouverait encore, — sans peine, croyons-nous, — d'autres documents sur l'origine de ces croix ; mais nous pensons que ces deux faits suffisent à établir au moins une probabilité en faveur de la tradition populaire.

(1) La croix s'appelle encore *Kroaz Dom Yan*. Dom Yan avait, paraît-il, une voix très puissante ; et il mourut, dit-on, quelque temps après sa première messe, par suite d'un effort exagéré qu'il fit ce jour-là pour se faire entendre de l'église paroissiale.

(2) On cite encore dans la paroisse le nom d'un aubergiste, qui fit fortune en y vendant du cidre.

Tro-Breiz

(OBSERVATIONS SUR LA THÈSE DE M. TRÉVÉDY)

M. TRÉVÉDY a publié une brochure (1) où il se propose d'expliquer « pourquoi SEPT SAINTS DE BRETAGNE et non pas neuf; » — pourquoi le Tro-Breiz ne comprend que sept évêchés, à l'exclusion de Nantes et de Rennes. Il attribue cette exclusion à l'affaire de Dol et à la question de la métropole bretonne.

Les efforts de M. Trévédy pour expliquer l'exclusion de Rennes et de Nantes du Tro-Breiz, n'aboutissent pas, il me semble, à une démonstration très satisfaisante.

Je crois, comme lui, que ce culte et ce pèlerinage remontent à une très haute antiquité, — à une époque où les Bretons de Dol, de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, avaient encore conscience de leur origine bretonne et parlaient breton.

Mais je ne crois pas, comme lui, que l'origine du culte se rattache à l'affaire de Dol. — J'accepterais plutôt l'opinion de d'Argentré, en la corrigeant et en la complétant (2).

En ce temps-là, il n'y avait pas comme aujourd'hui de gallo-bretons; il n'y avait chez nous que des Bretons et des gallo-romains.

Or Rennes et Nantes ont toujours été deux cités gauloises: elles ont été conquises politiquement, mais jamais ethnographiquement; elles ont été occupées par nos princes, elles n'ont pas été peuplées par notre race.

Souvenez-vous avec quelle violence parlait saint Melaine des émigrants qui débarquaient en Armorique!...

Mais quand les peuplades disséminées sur le sol armoricain commencèrent à se fédérer en un seul faisceau, — quand Nominoé eut établi une cohésion sérieuse entre les membres épars de ce grand corps, entre les divers plous, les évêchés et

(1) Saint-Brieuc, 1898, chez R. Prud'homme.

(2) Pourquoi les évêques de Nantes et de Rennes ont-ils été exclus du nombre des SAINTS DE BRETAGNE? « Parce que, répond d'Argentré, ces sept Saints sont les évêques venus de l'île de Bretagne en Armorique, au temps des invasions saxonnes. Or les fondateurs des diocèses de Rennes et de Nantes étaient gallo-romains. » Citations de M. Trévédy, p. 6.

les comtés..., notre pays eut enfin conscience de son unité; et alors, — pour bien affirmer la fraternité de race qui existait entre eux tous, — on réunit, dans un culte collectif, les fondateurs des sept évêchés qui formaient les sept groupes de la confédération bretonne.

Dans ce culte collectif, — qui était un symbole, en même temps qu'un hommage rendu aux Pères de la patrie bretonne, — on laissa naturellement de côté les deux gallo-romains de Rennes et de Nantes. Mais saint Patern, quoiqu'il fût lui-même un gallo-romain (comme on l'objecte, du reste avec raison, à d'Argentré) devait être mis au nombre des *Saints de Bretagne*. En effet sa ville épiscopale fut très vite conquise, et Vannes devint de bonne heure une cité bretonne; or comme le Tro-Breiz était un pèlerinage national, où la vénération simultanée des sept évêques marquait surtout l'union des sept évêchés, — les pèlerins n'ont pas hésité à adopter saint Patern lui-même comme un des leurs et à le naturaliser breton. On ne pouvait pas l'écarter, en effet, sans exclure en même temps de la famille bretonne l'évêché qu'il représente.

Le pays de Vannes étant breton, breton de race et de langue, son premier évêque a été rangé tout naturellement parmi les *fondateurs des évêchés bretons*, sans que le peuple se soit préoccupé de son origine; la nationalité des diocésains a déterminé la nationalité de leur évêque.

Notre explication est-elle plus satisfaisante que celle de M. Trévédy? Peut-être certains collègues la jugeront-ils moins acceptable. Toutefois nous avons cru bon de la soumettre loyalement aux appréciations du Congrès.

Comment orthographier le nom de S. Maturin

Saint Maturin n'est pas né en Bretagne, mais il y est très connu. Son pèlerinage de Moncontour est un des pardons les plus fréquentés du pays; on porte son nom avec honneur dans toutes les paroisses; et il n'y a pas de saint, — sans en excepter saint Yves, — qui jouisse chez nous d'une popularité plus étendue.

Je ne chercherai pas ici d'où lui vient cette popularité ; mais je voudrais étudier l'origine de la singulière orthographe qui défigure son nom.

Partout où nous avons remarqué ce nom, — sauf dans un calendrier diocésain, — il est écrit avec un TH.

L'étymologie en est pourtant bien connue :

De même que *Justinus* vient de *Justus* :

—	<i>Augustinus</i>	—	<i>Augustus</i> ,
—	<i>Albinus</i>	—	<i>Albus</i> ,
—	<i>Rufinus</i>	—	<i>Rufus</i> ,
—	<i>Maximinus</i>	—	<i>Maximus</i> ,
—	<i>Firminus</i>	—	<i>Firmus</i> ,
—	<i>Cælestinus</i>	—	<i>Cælestis</i> .

De même, et par une formation identique, *Maturinus* vient de *Maturus*.

Un grand nombre de noms, dans la société romaine, surtout à partir du ^{II}e siècle, étaient ainsi empruntés au vocabulaire des adjectifs.

Maturin devrait donc s'écrire avec un T sans H. Et c'est en effet ainsi qu'on l'écrivait à l'origine.

Quel a été le point de départ de sa nouvelle orthographe ? Elle remonte aux Trinitaires. — Et l'endroit est bien choisi pour raconter cette histoire à Lannion, car peut-être trouverons-nous ici même un document pour justifier ma thèse.

L'ordre de la Sainte-Trinité pour le rachat des captifs a été fondé par saint Jean de Matha à la fin du XII^e siècle. Les Religieux s'appelaient des *Trinitaires*. C'était leur nom officiel. Mais le peuple a toujours sa manière à lui de nommer les hommes et les choses. Il aime à fabriquer lui-même son vocabulaire. C'est ainsi qu'il a appelé « Jésuites » les Religieux de la Compagnie de Jésus, « Lazaristes » les Missionnaires de la Maison de Saint-Lazare, « Mullofins » les disciples du P. Mullo et du B. de Monfort, etc... Par le même procédé, il baptisa à sa façon les Religieux du P. de Matha et les appela des « Mathurins » (avec un H.) La rue qui desservait leur couvent de Paris fut nommée la « rue des Mathurins ».

Du reste, une coïncidence, purement accidentelle, aida le

peuple à leur appliquer ce nom : c'est que l'église qui leur fut cédée à Paris était sous le vocable de saint Maturin.

La popularité des nouveaux Religieux donna à saint Maturin lui-même un regain de popularité, car en même temps qu'ils bâtissaient des chapelles en l'honneur de la Sainte-Trinité, particulièrement en Bretagne, ils propageaient aussi le culte de saint Maturin.

Dans le seul diocèse de Vannes, il y a quatre paroisses qui portent le nom de la Sainte-Trinité (1), sans parler d'un très grand nombre de chapelles, disséminées dans la campagne ou annexées aux églises paroissiales (2).

Les chapelles dédiées à saint Maturin sont plus rares (3), mais on trouve sa statue presque partout, et son nom presque à chaque page des registres paroissiaux.

Montez à Brelevenez, habitants de Lannion, sur la butte où se dressent les trois tourelles de la Sainte-Trinité : au pied de l'escalier vous trouverez une croix et vous y lirez cette inscription : *Croix de saint Mathurin*.

Ainsi le bon saint Maturin a gagné beaucoup en popularité, en associant sa destinée terrestre à celle des Religieux Trinitaires et de la Sainte-Trinité (4) ; mais, en revanche, il y a perdu la pureté étymologique de son nom. Matha a déteint sur *Maturin*. Si le vieux saint n'a pas pris l'habit de l'Ordre, il en a du moins pris le nom, emprunt facile, du reste, car il s'est fait par l'introduction d'une simple lettre, un H.

Chose curieuse ; cette erreur orthographique en a produit une autre plus originale encore.

(1) La Trinité-Porhoët, la Trinité-Langonnet, La Trinité-sur-Mer, la Trinité-Surzur. L'église paroissiale de Calan est aussi sous le vocable de la Sainte-Trinité.

(2) Plumergat, Quéven, Bieuzy, Bignan, Saint-Allouestre, Cléguérec, la chapelle latérale de Saint-Jean-Brévelay, etc., etc.

(3) Le pèlerinage de saint Maturin à Quistinic est presque aussi fréquenté que celui de Moncontour.

(4) Serait-ce parce que le culte de saint Maturin était associé presque partout au culte de la Sainte-Trinité, que le peuple a créé ce dicton : « S'il n'est pas le bon Dieu, c'est qu'il n'a pas voulu » ?... Du moins nous croyons que la popularité de saint Mathurin est redevable pour beaucoup, encore aujourd'hui, à ce propos bizarre.

On sait que les matelots chargés du grément et de mâturer s'appellent, en argot du bord, des « mâturins. » Le sobriquet est joliment trouvé et semble facile à écrire : l'orthographe comme le nom devait être en effet empruntée à la mâturer. Eh ! bien, prenez garde à votre plume : le nom de saint Mathurin est si populaire qu'on a assimilé le sobriquet des gabiers au nom des Trinitaires ; et dans tous les livres, depuis Richépin jusqu'à Botrel, les matelots de la grande hune sont des Mathurins avec un H.

Maturin, l'homme de la maturité,

Mâturin (avec un à accentué) le matelot de la mâturer,

Mathurin (avec un H), le disciple de Matha,

se confondent en un même nom, pour l'œil aussi bien que pour l'oreille : ils sont omophones, et ils ont une orthographe identique...

Aussi nous émettons le vœu que « les filleuls de saint Mathurin » dégagent enfin leur nom de la lettre qui s'y est subrepticement introduite, et que l'on transcrive désormais le nom du saint, dans les églises et dans les mairies, conformément à son orthographe étymologique et historique (1).

Le combat de Clotaire et de Chramne à Carnac

(SIMPLE NOTE)

M. de Keranflech, — qui avait le flair de l'archéologue et qui a fait tant d'ingénieuses découvertes, — a émis et soutenu une

(1) Le nom de Maturin a deux formes populaires qui ont une formation très correcte : *Mateau* et *Telin*.

Telin est pour *Matelin*, la suppression de la première syllabe étymologique étant très fréquente : v. gr. *Sant Stèn* pour *Sant Goulstèn*, *Sierwen* pour *Monsterwen*, *Vonnau* pour *Yvonnau*, etc. — *Matelin* est pour *Maturin*, les deux liquides *l* et *r* s'employant l'une pour l'autre très fréquemment. En outre c'est une règle de notre dialecte que la lettre *u*, quand elle est pénultième, se change toujours en *e* : v. gr. *Urseline* pour *Ursuline*, *Capachine* pour *Capuchine*.

Le mot populaire *Matelin* a été mutilé par les deux bouts : tantôt on a supprimé la première syllabe, et l'on a eu *Telin* ; tantôt on a supprimé la dernière, et l'on a eu *Matel*... Mais, de même que *martel* a fait *marteau* en langage moderne, *chapel* a fait *chapeau*, *coutel* a fait *couteau*, etc... et *Matel* a fait *Mateau*.

hypothèse qui place à Carnac (et non plus à Dol) le combat où périt Chramne, le fils rebelle du roi Clotaire (1).

M. Robert (de l'Oratoire de Rennes) a repris la même thèse, au congrès de Vannes, en 1898 ; et il a présenté en faveur de cette opinion une série d'observations qui fournissent, sinon une solution définitive, du moins une probabilité sérieuse (2).

A mon tour, je me permets d'offrir à l'Association bretonne, non pas une dissertation nouvelle, mais une *simple note*, avec un argument nouveau qui semble définitivement justifier la découverte de M. de Keranflech.

C'est une preuve tirée des noms de lieux.

Les noms géographiques, qui sont, la plupart du moins, des énigmes pour nos contemporains, ont eu à l'origine une signification précise ; et souvent, dans leur forme archaïque, ils conservent le souvenir et le secret des événements que la mémoire des hommes a depuis longtemps oubliés.

C'est un secret de ce genre que le cadastre de Carnac nous a, croyons-nous, révélé d'une manière inattendue.

D'après les conclusions de M. Robert, la bataille aurait eu lieu au pied de la butte de *Coel-atoux*.

Or, en cet endroit même, il y a une propriété importante qui s'appelle aujourd'hui *Ker-valvein* en langue populaire, et qui se prononce *Ker-malvézin* en français.

Malvézin est la forme moyen-âge. Mais, tandis que l'orthographe du mot est demeurée invariable depuis qu'elle a été fixée au x^e siècle, sa prononciation a continué d'évoluer régulièrement, d'après les principes du dialecte de Vannes, jusqu'à la forme actuelle *valvein*.

Ce mot paraît obscur à première vue. Mais il n'a plus rien d'énigmatique aujourd'hui : à l'aide des documents publiés par M. Loth dans sa *Chrestomathie*, il est facile d'en trouver le sens étymologique (3). Voici comment il se décompose.

(1) *Chrestomathie bretonne*, p. 148 et 174.

(2) Dans le vieil armoricain, le nom régime est toujours placé devant le nom qui le régit.

(3) Congrès de l'Association bretonne, tenu à Vannes, en 1892.

Nous laissons de côté le mot *Ker* qui est déjà très connu. *Malvézin*, au XI^e siècle *Mael-wethen*, se dédouble en *Mael*, qui signifie *prince*, et *wethen* qui veut dire *combat*. S'il faut en croire le langage du cadastre, le château de *Ker-malvézin* se trouverait donc à l'endroit précis où a eu lieu le *combat du prince* (1).

Voilà ma *simple note* ; elle m'a paru suggestive, et j'ai cru qu'elle valait la peine d'être offerte, au moins à titre de document, à l'Association Bretonne.

J. BULÉON, *Curé de Bignan*.

(1) *Le combat de Clotaire et de Chramne*, à Dol ou à Carnac (Brochure éditée chez Plihon, à Rennes; 1898).

LES

Meuniers d'autrefois

A MAËL-CARHAIX

Il est bien entendu que nous ne parlons que des *Meuniers d'autrefois*, et pressons-nous d'en parler, des meuniers, tandis qu'il y en a et qu'ils n'ont pas été tous dévorés par les gros minotiers.

Pottier de la Germondaye dit, p. 474 de son livre *Sur le gouvernement des paroisses* :

« La cupidité des meuniers a toujours excité la vigilance du Ministère public. Plusieurs arrêts ont été rendus en forme de règlement, sur les remontrances de M. le Procureur général, pour prévenir les artifices qu'ils emploient, soit pour percevoir le devoir de mouture au-delà du seizième, que l'article 387 de la Coutume leur accorde, soit pour rendre à la farine à un moindre poids, pour ou la changer et en rendre d'autre de moindre qualité et valeur (1). »

D'autre part, une des préoccupations de la police est d'empêcher les petites friponneries dont le cri populaire accuse le meunier : défense lui est faite d'avoir un four dans sa maison, pour qu'il ne cède à la tentation de faire son pain aux dépens d'autrui ; défense de nourrir des volailles ou des pores qui feraient disparaître le son, d'employer des récipients carrés,

(1) Pottier de la Germondaye, *Gouvernement des paroisses*, p. 474.

pour qu'ils ne puissent pas s'approprier la farine collée aux angles.

Mesure de sage prévoyance qui voulait, étant donné la faiblesse de l'humaine nature, et celle du meunier en particulier, qu'il ne fût pas induit en trop rude tentation, et que, comme la femme de César, il ne pût être soupçonné.

Et au pays breton, malgré toutes ces précautions, le peuple s'obstine à travers les âges à réciter ces rimes vengeresses :

Mitiner laes bleud.
 Sa daonet beteg he veud.
 Hag he veud an daonete = Hag he vis bian an daoneta.
 Z'a er sac'h da genta!

Nous allons voir dans l'histoire d'une famille de meuniers à Mezle-Carhaix, en 1700, si cette réputation de *Fanch ar blend*, de *Jean Farine*, était justifiée jusqu'à un certain point.

..

Il y avait pour lors, à Mezle-Carhaix, une famille de robe, nombreuse, aujourd'hui fondue dans la famille de Huon Penanster. Le chef était Yves Hamon, priseur royal du lieu de Quinquis Saliou, et son épouse était Marie Le Scaffunec, sœur de cette Barbe Scaffunec, de la paroisse de Trébian, qui en 1684 épousa Mathurin Corret, sieur Kerbauffret, et fut la grand-mère de La Tour-d'Auvergne. En 1668, au mois de novembre, mourut Guillaume Hamon, seigneur de Querguivizen, en sa maison de Goasangol, paroisse de Mezle; il était le sénéchal de Trébian.

Un des fils du priseur royal fut d'église: c'était Messire Charles Hamon, né le 4 novembre 1664, et eut pour parrain Messire Charles Guesnou, seigneur de Restauffret, bachelier, licencié ou docteur — en tout cas gradué *in utroque jure*.

La sépulture de Messire Charles Hamon, prêtre, âgé de 72 ans, a été faite dans l'église de Mezle, après avoir reçu les divins devoirs. Ont assisté au convoi: Noble homme Yvon-Guillaume Hamon, sieur de Treveno, avocat à la Cour; noble

homme Yves Guillou, de Saint-Augalen, procureur fiscal de Quelen, son beau-frère, et le dit Yves Hamon, son frère; demoiselle Louise Hamon; demoiselle Marie-Corentine Hamon; demoiselle Anna-Thérèse Hamon, ses sœurs; demoiselle Barbe Scaffunec, dame de Kerbauffret et plusieurs autres sous-signants. — Hibon LELOZ, *célébrant* (le 8 août 1736).

A cette époque, à 2 kilomètres du bourg de Mezle, au village du Lan, borné à l'est par Kergrist, au nord par Locarne, au sud-ouest par le bourg, il y avait, tout comme aujourd'hui, un moulin, dans le moulin: un *meunier*, une *meunière* et des *petits meuniers*. Le meunier s'appelait Guyon Cudonnet, et, le 3 octobre 1699, Messire Charles Hamon dressait par devant la Cour royale de Carhaix, contre ce Guyon et son frère, autre meunie, de Penquelen, une plainte terrible, et par suite obtenait des lettres monitoires de l'évêque de Quimper.

« Il y a à présent pour Monnier aux moulins du Lan et de Penquelen les nommez Guyon et Yves Le Cudonnet, lesquels, au lieu de servir détraignables, suivant les ordonnances et règlements de la Cour, nont jamais leurs moulins en estat et le néantz exercent sur les bledz des vasseaux et détraigables, un pillage et une volerie extraordinaires et sont mesme assez imprudents pour vouloir en imposer à nostre religion, avançant des faits très injurieux contre votre suppliant, ce qui a causé que je me suis veu obligé de vous en faire mes plaintes et de dresser des articles pour parvenir à la preuve de ces malfaits, le considéré, Messire, y avoir esgard, voir les articles à cette attachez et la permission qu'il a donnée à Messire Charles Guezno daller en faveur de trente sols moudre ou il lui plaira et ce pour estre quitte du procès intenté par led. Guezno, seigneur de Restauffret et pour piller plus impunément. Et en conséquence permettre à voltre suppliant dobtenir lettres monitoriales de l'officialité de Quimper pour estre leues et publier à lordinaire aux églises de Mezle Carhaix, Plusquillec et partout ailleurs ou requis sera. »

L'autorisation épiscopale de publier les monitoires est du 13 octobre 1699.

Les faits et articles sur lesquels le sieur Hamon entendait obtenir ces lettres monitoriales.

« Il est à la connaissance dud. themoing qu'il y a certains monnier et particuliers de la paroisse de Mezle Carhaix, quoy que tenus et obligez par les ordonnances Royaux de se régler à la saizisme des bleds qu'ils moudront dans leurs moulins. Ils sémancipent de prendre davantage mesme audela de la moitié plus qu'il ne leurs est deu.

« Ces mesmes monniers et particuliers non contents de cette injuste volerie lorsqu'on s'est voulu plaindre en justice contre eux, se moquant des plaintifs et de la justice, se sont forcément saisis des poches et du bleds de plusieurs des vassaux et lon a esté obligé d'avoir recours à des personnes de pouvoir pour les faire rendre *sans que pour tout cela* on les aye peu obtenir.

« Comme ces mesmes monniers sur les plaintes des vassaux ont esté obligés et tenus d'avoir des poids dans leurs moulins pour sur iceux se dregler à l'ordonnance. Ils ont la malice de garder ces pochées des deux et trois jours à telle fin que les moutaux s'estant retirez ils les mettent en lieu humide pour attirer la moiteur afin quelles pezent davantage souz l'arrivée de celui qui les doit transporter.

« C'est encore plus, pour mieux farder et couvrir leurs voleries ils sont assez malitieux pour casser des vieux moulages et graviers et les mettre parmy la farine pour la faire pezer davantage.

« Lorsqu'ils ne peuvent renvoyer les hommes qui viennent pour faire moure leurs bledz dans leurs moulins pour couvrir leurs larcins et voleries ordinaires ils ont tellement caché et couvert les *tramez* (sic) qu'il est impossible de les voir prendre la mouture et y mettre soit sable ou autres vilainies qu'ils remplissent dans leurs moulins et pour preuve de cette vérité ils ont rudement repoussez, battu et excédez ceux qui vouloient veoir ce qu'ils faisoient en ce lieu, et ils ont menassé ceux qui sont allés à ce moulin avec la mère du suppliant.

« Davantage pour se faire craindre ils portent en leurs poches des pistolets et armes offensives et menassent que c'est pour ravir la vie à ceux qui se plaindront ou accompagneront

les plaintifs, ou iront en temps de grande sécheresse aux autres moulins et les aprètent à ce dessein devant les moutaux pour leur oster la liberté d'avoir recours à la justice.

« Ils sont si téméraires qu'ils offensent de paroles très injurieuses et mesme de fait, ceux qui ont affaire avec eux, les contraignent de se sauver de leurs moulins pour mieux exercer leurs ordinaires voleries et pillages sur les bleds qu'on porte pour moure en leur moulins.

« Dans le temps de sécheresse, leurs moulins nont pas deau pour subvenir au service des vassaux, et néantz cela, ils prennent les chevaux et bleds des vassaux sur les chemins et les obligent de s'accomoder avec eux à leur dire et mesme transporter les pochées et chevaux des vassaux à autres moulins ne pouvant les servir eux-mesmes, gardent les chevaux si longtemps qu'ils veulent de peur de leur donner la liberté d'aller aux autres moulins ou il y a assez deau, par l'appétit déréglé qu'ils ont de dérober.

« Il est assez véritable qu'après avoir moure les pochées des vassaux, les retiennent la nuit et lors font en sorte d'en tirer la plus fine et y mezlent du bran pour remplir le défaut de la fleur ostée, et encore quand on veut les blamer de ces méchancetes, ils jurent et renient le saint nom de Dieu, qu'ils ont les bras bons et qu'ils sont fashés de n'avoir pas gardé le tout.

« Ce qui est encore plus, ces monniers *sont gents scandaleux soit par être séditeux*, ou pour le commerce infâme qu'ils sçavent entretenir avec filles et femmes, en sorte qu'il y a gents dignes de foy qui peuvent en disposer avec vérité par en avoir esté scandalizées et mesmes tesmoins oculaires. »

« Touts ceux et celles qui peuvent depozer, soit en tout ou partie de ces articles, sont advertis et obligez dans la huitaine de la dernière publication de donner leur nom à peine d'être souz la censure d'excommunication. »

Qu'advint-il à la suite de cette plainte de Charles Hamon et des Lannitoires ?

La procédure nous manque, mais voici que le 23 février 1701, Guyon Cudonnet se pose en victime et prend l'offensive dans une plainte qui étonnera tout le monde, et une occasion que tout le monde trouvera exorbitante :

« Supplie humblement Guion Le Cudondec, monnier du moulin du Lan, en la paroisse de Mezle Carhaix, demr et com-plainant.

« Durant que maistre Yves Hamon et Marie Le Scaffunec, sa femme, ayantz absolument juré sa ruine et sa perte, il ny a rien qui le ne mettent en usage pour cette effect chagrins de ce qu'ils nont peu reussir dans la première tentative qu'ils ont fait lun et lautre de la perdre, jusque la qu'ils nait point fait de scrupule de mettre le mardy matin, quinziesme du présent mois. Trois ligottées *racte* mesure du Roy, tant de bleds noirs que cendre et poussière, que ladicte Le Scaffunec aporta ledit jour nouveau au moulin du suppliant, et cela pour se préparer encore un moyen nouveau de faire un nouveau procez au suppliant qui, sans la presance de gens dignes de foy, et qui sont thesmoins de la vérité de son exposé neut pu sans doute justifier que des personnes qui veullent soutenir dans le monde le caractère de gens d'honneur pussent estres capables d'une pareille malice, mais le suppliant qui se déffiait tousiours des mauvais desseins des deffandeurs, et qu'ils ne cherchent que leuz faire quelques mauvais tours, ayant examiné le bed noir que lad. Le Scaffunec apportait moultre en son moulin. Il ne fut moins surpris que tous ceux qui se trouvait présent de voir quil y avait parmi presquant de cendres et de poussière que de grains, a juger par la mesure de quoy ou fit lé-preuve sur le champs en le faisant venter. Et (supplie en conséquence), etc. »

Une plainte à la Cour Royale de Carhaix, du 20 juin 1699 ; elle est de Guyondec Le Goff, demeurant en la trêve de Saint-Corentin, en Carnoët ; elle expose que le lundi précédent, elle allait vendre du pain de seigle à la foire de Callac ; elle passait près de *Pont-ar-guin*, lorsqu'elle fut littéralement rouée de coups de bâtons par Pierre Cudondec, meunier du moulin de Poulmec, même paroisse de Carnoët.

La plainte fait ressortir la situation légale, civile, judiciaire de Pierre Cudondec « qu'il est déjà d'autorité de ce siège « condamné au dernier suplice et pendu en effigie, et que « c'est un homme connu et redouté, qui ne fait journelle-ment qu'attaquer et battre tout le monde, tant que sur les « grands chemins que chez luy. »

Les informations d'office sont du 22 juin ; sur trois témoins entendus, un Olivier Foucault, dépose que Cudondec lui a dit que venant à Callac, la femme de Jean Hervé avait crié : *A la force*, sur eux « à cause de lui avoir demandé vingt et cinq sols « qu'elle et son dit mary lui devoit, et que le dit Kervé « n'avoit pas esté moultre dans son moulin et qu'ils estoit « en droit de luy faire payer le droit de moultre ainsi que sa « part des charrois de bois fait pour réparer le dit moulin. »

Le meunier du Poulmic, le pendu par effigie, le pendu par persuasion des Juges de Carhaix, avait une façon passablement hardie de régler les comptes de ses débiteurs.

Au moulin du Lan, paroisse de Mezle, Guyon Cudondec, avait pris chez lui un pauvre petit infirme, vrai type classique du *Kloarec breton*.

Rien ne rendrait d'une façon plus touchante la conduite odieuse du meunier du Lan, que le récit si clair, si précis, si émouvant de sa victime :

MESSIEURS LES JUGES ROYAUX DE CARHAIX,

Suplie humblement Yves Le Troadec, pauvre estropié, disant qu'aiaint esté né infirme et sans bien et aiant eu le malheur de rester mineur et fort bas aage. Il s'est vu presque réduit à la mendicité, naiaint aucun moien pour subsister, que le peu d'education que ses parens lui avoient donnez en apprenant à lire et à escrire, tellement que la misère laiaint engagé daller demeurer au moulin du Lan, chez le monnier Guyon Cudondec, pour apprendre leurs prières et à lire aux enfants dudit Le Cudondec. Il y a resté près de deux ans pour sa pension et quelques habillemens que led. Cudondec luy donnait de manière que led. Cudondec qui est fort difficile à servir et ne pouvant trouver de garçon monnier à son gré s'avisa de faire au déposant moultre du bled, à quoi il se livra volontiers, mais comme le sieur Cudondec vouloit l'engager à prendre au-delà du droit de moultre contre son honneur et sa conscience, de quoy ayant conféré à son directeur il luy conseilla plustot quitter ledit Cudondec que de commencer, ce qui l'engagea d'en donner avis audit Cudondec qui se trouva

tellement indigné de ce compliment qu'il luy fut fait le lendemain de la Toussaint, qu'il maltraita le suppliant deux ou trois jours après avec tant de violence qu'il l'auroit tué sans qu'il fust empêché par des personnes charitables qui se trouvèrent sur les lieux. Le suppliant dit avoir esté en estat de se remuer, se seroit rendu en ceste ville se plaindre dès lors, mais comme il luy estoit impossible se mettre en chemin ne pouvant marcher il fust obligé de rester en la demeure dudit Cudonnet qui parut tôt après estre fâché des mauvais traitements qu'il luy avoit fait et l'engagea lorsqu'il fût en estat de se lever encore de rester chez luy sur la procure qu'il luy faisait, de ne le plus maltraiter, *mais comme il le sollicitoit toujours à prendre plus que le droit de moult.* Et aiant appris que le suppliant avoit encore fait ses dévotions la nuit de Noël et qu'il avoit profité des bonnes instructions qu'il avoit receu et se voiant seul en sa maison environ une heure et demie de nuit, ledit jour de Noël il prit un baton et maltraita cruellement le suppliant luy disant qu'il le feroit pendre et après l'avoir ainsi maltraité le lia sur un cheval et faignit de le rendre en cette ville, et comme il estoit rendu proche du village de Kergonan il recommença à frapper le suppliant à coups de pied de fouët avec tant de violence qu'il le jetta par terre et le cheval s'estant eschappé, ledit Le Cudonnet fut obligé de le suivre affin de l'arreter pendant lequel temps le suppliant se sauva audit village de Kergonan et entra dans un four où il resta jusque ce qu'il n'entendit du monde passer à l'aide desquels il mit sa vie en sécurité, et comme ces sortes de violences sont étroitement deffendues et que le suppliant est mis hors d'estat de se pouvoir subsister par les violences dudit Cudonnet, il se voit obligé d'avoir recours à l'autorité de votre justice pour requérir, etc.

Signé *propria mane* : YVES LE TROADEC.

Du 14^e janvier 1701. — Comme procureur d'Yves Le Troadec, contre Guy Le Cudonnet, ayant vu les interrogatoires subis par ledit Cudonnet le dixiesme de ce mois je conclus à ce que faisant définitivement droit par les interrogatoires dudit Cudonnet il soit condamné par provision en cent livres de

réparation civile, dommages et intérêts dudit Troadec, et de luy rendre une paire de culottes de Droguet cassé, quatre chemises de toile de chanvre, une paire de bas de ratine, un vieux chapeau noir, deux chapeaux de paille avec une douzaine de livres tant latin que français, une écritoire, une camisolle de toile, un bonnet de laine bleue qu'il a chez luy ou la somme de quarante livres pour la valeur d'iceux, le tout par dépens, payables aussi par provision avec deffense de retomber en pareille faute sur les peines qui eschéent, sauf à Monsieur le procureur du Roy à prendre telles conclusions qu'il verra pour l'intérêt public, attendu l'assassinat et voie de fait commis par récidive pendant la nuit dans un lieu écarté de villages et de voisinages.

YVES LE TROADEC. MÉMERYE.

Un scrupule tout humain m'arrête : en montrant Cudonnet tel qu'il est, je ne l'ai certes pas montré sous un aspect avantageux. Son nom est porté peut-être par de dignes et braves bas-bretons, et ses petits-enfants ont pu faire souche d'honnêtes gens.

Yves Troadec, le kloarek, le confesseur de sa foi, a prié pour son persécuteur. pour cette petite famille à laquelle il avait appris à connaître le bon Dieu.

Abbé FAVÉ.

NOTES

SUR

THOMAS L'AFFICHARD

POÈTE DU XVIII^e SIÈCLE

Né près de Morlaix

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour répondre à la question n° 16 du programme : *Biographie bretonne : Les méconnus et les oubliés*, je voudrais étudier la vie et les ouvrages d'un littérateur breton, je n'ose dire un poète, bien qu'il ait fait beaucoup de vers ; je ne veux pas dire un méconnu, car il mérite amplement l'oubli où il est tombé. C'est donc un oublié à juste titre que je vais vous présenter. J'éprouve de grandes difficultés à vous en parler : la première, c'est qu'on ne sait rien de sa vie ; la seconde, c'est que ses ouvrages sont les plus ennuyeux du monde ! Je ne sais trop comment m'en tirer, et si je vous ennuie, de grâce n'en accusez que Thomas L'Affichard !

On ne sait même pas au juste où il est né : tous les biographes, qui se copient presque toujours, le font naître à Pont-Floc'h, diocèse de Léon, en 1698, et mourir à Paris en 1753. — Un seul, MARESCHAL, dans l'*Armorique littéraire*, le dit « originaire de Ponthou, dans l'Armorique ». Malgré toutes mes recherches, personne n'a pu me dire où est situé Pont-Floc'h, qui n'est ni une commune, ni un manoir, mais quelque village, inconnu même à l'évêché de Quimper, où l'on s'occupe cepen-

dant avec tant de sollicitude, tant d'intelligence et de goût, à rechercher et sauver les souvenirs et les traditions de la Bretagne.

Ponthou est, comme vous le savez, situé tout près de Morlaix. Dans cette commune les registres de 1693 à 1703 ont disparu. Une partie de l'ancienne paroisse dépendait autrefois de Plouégat-Moysan, et aussi de Plouigneau. On n'a rien trouvé non plus dans ces deux dernières localités.

Les registres de 1690 à 1700 de la mairie de Plouégat-Moisau ne contiennent pas une seule fois le nom de cette famille ; à Plouigneau ils n'existent plus (1). Un vague renseignement (2) donne le souvenir d'une signature L'Affichard, en 1729, au Ponthou. Comme ce nom est bizarre et fort reconnaissable, les probabilités de la naissance de notre poète seraient donc en faveur de cette dernière paroisse.

Les biographes lui donnent, en gros, de l'esprit et de la gaieté : ce doit être par tradition, car je n'en trouve guère de trace dans ses écrits ; une grande indifférence pour la célébrité : je crois qu'il se rendait justice. Il ne fréquentait pas les gens du monde, mais beaucoup le chansonnier Panard, son collaborateur habituel, qui valait bien mieux que lui et a laissé un véritable renom. Celui-ci était un petit employé de bureau, très viveur, très buveur, au point qu'il versait parfois des larmes d'attendrissement en voyant un verre plein de vin, et probablement des larmes de regret en le voyant vide, jetant au hasard après boire, ses couplets tachés du vin qui les avait inspirés, dans sa boîte à perruques, et pêchant au hasard dans ce réceptacle quand on lui demandait une chanson. Somme toute, nos deux amis étaient ce que nous appellerions maintenant deux bohèmes, et comme il n'y avait pas dans ce temps-là comme maintenant tant de journaux pour nous raconter les faits et gestes de chacun, leurs mœurs, leurs habitudes et leurs plaisirs, tout ce qui les concerne s'est évaporé comme la vogue passagère qui les a un instant soulevés sur l'océan de l'oubli. L'un d'eux au moins y est retombé ense-

(1) MM. les maires de Plouigneau et de Plouégat ont bien voulu faire pour moi les recherches nécessaires avec une grande complaisance.

(2) Ce renseignement m'est donné par M. l'abbé Joncour, curé-doyen de Plestin.

veli, ne laissant guère trace de son passage que ce distique épigrammatique, dont l'auteur est inconnu et qui ne vaut pas mieux que ses œuvres :

Quand l'afficheur afficha L'Affichard
L'afficheur afficha le poète sans art.

Et cependant notre breton a travaillé pour le Théâtre français, le Théâtre italien et l'Opéra-Comique. Il a composé des romans qu'on lisait beaucoup. Et tout cela est tellement effondré que j'ai eu toutes les peines du monde à rencontrer quelques-unes de ses pièces. Je n'ai pu trouver un seul de ses romans. A Rennes, dans le plus grand dépôt littéraire de Bretagne, la bibliothèque publique m'a fourni une seule petite comédie en un acte. Heureusement j'ai pu recourir à celui qui, trop tôt disparu, a toujours été notre ressource à tous et qui, même après sa mort, m'a encore donné réponse comme il le faisait pendant sa vie à toutes les questions qu'on lui posait. La bibliothèque de M. de la Borderie m'a fourni un volume de pièces de théâtre de L'Affichard, et c'est donc grâce à lui que je peux vous en entretenir aujourd'hui.

J'ai donc lu ce livre. Hélas ! quelle littérature ! et que nos ancêtres savaient s'amuser de peu ! J'ai déjà remarqué cela en lisant une rarissime petite pièce que je possède, représentée à Rennes par les acteurs du Théâtre italien en plein xvii^e siècle, dédiée au premier Président du Parlement de Bretagne qui, aimant le théâtre, y assistait en robe rouge et en grand appareil ! La platitude du style, la nullité de l'intrigue, la grossièreté des plaisanteries nous feraient douter de l'intelligence et de l'esprit de nos aïeux, si nous ne les voyions applaudir en même temps *Le Cid* et *Andromaque*, Racine et Corneille.

Les œuvres de notre L'Affichard furent pourtant jouées au théâtre de la foire de Saint-Germain et de Saint-Laurent, fréquentées alors par tout le beau monde de Paris, et qui donnaient la popularité. Elles l'ont été au théâtre italien et au théâtre français par les comédiens ordinaires du roi. Aujourd'hui, elles feraient fuir tous les auditeurs, sauf ceux qu'elles auraient endormis. Le dialogue est nul, les vers sont des vers de mirliton, veuillez me passer cette expression trop familière,

mais je n'en trouve pas de plus juste ; et quant à l'intrigue, écoutez celle de la pièce intitulée : *Les effets du hasard* !

Dorimène, par caprice, a refusé d'épouser Clitandre, et elle s'est retirée dans son château pour le fuir. Clitandre par dépit et pour la mieux pleurer, se retire aussi aux champs et, par hasard, dans le voisinage du château de Dorimène. Frontin et Finette, leurs laquais et soubrette respectifs qui se sont connus à Paris, se retrouvent naturellement et se promettent de réconcilier leurs maîtres pour pouvoir s'épouser ensuite.

Lisette annonce à sa maîtresse que son voisin donne un bal. Celle-ci, qui s'ennuie, accepte immédiatement sans même demander le nom de ce voisin. Elle y va masquée et n'y trouve personne que Clitandre, masqué aussi. Ils se démasquent, se reconnaissent, se réconcilient et s'épousent. Ce n'est pas plus malin que cela ; et vous m'avouerez que cette intrigue est enfantine.

Si au moins le dialogue était spirituel et les couplets bien tournés, on pardonnerait à cette bluette, et les jolis détails la feraient écouter. Mais le tout est d'une fadeur sans égale. Lisez ce couplet de Dorimène à sa suivante :

Je vais partir pour la campagne,
Finette, venez m'y servir :
Je ne veux que vous pour compagnie
Vous seule serez mon plaisir.

Et celui-ci dit par Finette :

Je sers une veuve charmante
Depuis quatre jours dans ces lieux,
Elle est faite pour être amante
Rien n'est plus brillant que ses yeux.
Mais pour fuir certain petit maître
Qui voulait l'aimer tout de bon,
Elle a cru devoir disparaître
Et se cacher dans ce canton !

Passons vite, n'est-ce pas ? Mais pour vous prouver que je n'ai pas exagéré en vous parlant de vers de mirliton, je

termine par ce dernier couplet, qui contient les conseils de Finette à sa maîtresse :

Faites à la tristesse
Succéder l'allégresse.
Soupirez dès ce jour.
Ce serait grand dommage
Qu'une dame à votre âge
Renonçât à l'amour.

Les biographes de L'Affichard parlent l'un après l'autre de la pièce intitulée *Les acteurs déplacés*, faite en collaboration avec Panard. Tout son intérêt consiste en ce que les rôles de jeunes premiers sont remplis par de très vieux acteurs, et ceux des pères nobles par des enfants de douze ans. Arlequin danse très gravement un menuet, et de solennels danseurs espagnols se débauchent en giques et rigodons. Trouvez-vous bien difficile d'inventer cette farce qui, à la représentation et avec des acteurs connus de tout Paris, put un moment faire sourire. Comme si nous voyions Mounet-Sully dans le rôle du petit laquais de M^{me} d'Escarbagnas, ou un enfant de quinze ans dans ceux de M^{me} Sarah-Bernarht, et celle-ci représenter une ingénue. Cent cinquante ans après, à la lecture, tout ceci nous laisse dans une insensibilité complète et méritée.

Un seul trait serait à citer dans le prologue. C'est la Folie rencontrant quelque part la ville de Paris et lui disant : « Ah ! Madame, je suis charmée de vous rencontrer ; je vois que nous sommes inséparables. » Cette camaraderie de la Folie avec la ville de Paris (qui depuis cette époque est devenue une amitié véritable), choque celle-ci, qui fait la grande dame et feint de ne pas reconnaître son amie.

La Folie réplique crânement et lui dit : « Ma demeure est partout chez vous, maisons, palais, bureaux, comptoirs, tout me sert d'asiles. Je loge avec la suffisance chez les financiers, avec la fatuité chez les petits mattres, avec la mollesse chez les abbés, avec l'appétit chez les Gascons, au cabaret avec les peintres, proche les toits avec les auteurs. » Voilà en quelques lignes un piquant tableau de mœurs ; quelques traits de cette tirade ont vieilli, beaucoup sont demeurés pleins d'actualité. En tout cas,

le couplet est lestement tourné. C'était M^{lle} du Boccage, artiste de renom, qui tenait ce rôle. J'ai honte de vous arrêter si longtemps devant ces pauvretés ; et j'aurais fini, si par chance je n'avais trouvé ailleurs une pièce de L'Affichard qui montre un brin de cet esprit qu'on lui accordait jadis et que je n'ai rencontré chez lui qu'à une dose infinitésimale.

C'est l'histoire du sculpteur Pygmalion tombant éperdument amoureux de la statue qu'il vient de terminer.

L'auteur a enfin trouvé là matière à quelques jolis détails et à plusieurs amusantes épigrammes. Mais je vous demande pardon, Mesdames, si L'Affichard a un peu égratigné le beau sexe, et pour une fois qu'il a rencontré de la verve, il est impardonnable que ce soit à vos dépens.

Pygmalion est aimé de Dardané qui semble une bonne créature ; mais comme il est amoureux de sa statue (qui de nous n'est pas toujours un peu épris de ses œuvres ?) il répond à l'amour de Dardané par la plus complète indifférence, ce qui désespère cette pauvre personne. Dans ses plaintes, elle chante ce couplet qui prouve que, dès ce temps-là, on ne se gênait pas pour critiquer les magistrats :

Vous allez voir par ce trait
A quel point il est distrait !
Hier comme il dessinait
Thémis à l'audience,
Au lieu d'une balance
Il lui mit un trébuchet !

Cela prouve bien que Pygmalion a complètement perdu la tête. Aussi, il supplie en ces termes l'Amour d'animer cette froide statue de marbre :

Pour moi daignez fixer ses feux
Et rendez-la fidèle !

A quoi l'Amour qui connaît le monde, qui se connaît bien lui-même, et en qualité de Dieu a son franc parler et son plan, réplique :

En ta faveur c'est faire un grand prodige,
Que de l'orner de sentiment,
Mais la fixer comme ton cœur l'exige
C'est un prodige encor plus grand.

Cet avis devrait faire réfléchir Pygmalion. Mais que faire comprendre à un cœur amoureux ? Donc, l'Amour se laisse toucher, anime la statue qui s'appelle Galanthis, et voilà Pygmalion qui, tout enflammé, après lui avoir fait sa déclaration, la termine ainsi :

Vous surpassez dans l'art de plaire
Toutes les femmes de la terre !

La réponse ne se fait pas attendre, et la première pensée de cette innocente statue qui n'a encore rien vu du monde, est celle-ci :

Il est à ce que je vois
D'autres femmes que moi.
Des hommes en est-il de même ?
En voit-on d'autres que vous ?

Pygmalion est bien obligé de lui avouer qu'il n'est pas seul sur la terre, et devrait s'inquiéter de voir Galanthis chercher déjà des objets de comparaison. Mais, comme il est décidé-ment naïf et qu'il semble chercher à les fournir à la curieuse, il court raconter le prodige à son ouvrier Calliston qui d'abord ne veut pas y croire, et s'écrie :

Dites-moi que le cœur d'un huissier
Fut changé par les dieux en acier,
Dites-moi que les gens de finance
Sont devenus ou de fer ou d'airain,
De tels faits ont de la vraisemblance :
Mais sur ceci vous insistez en vain.

Cependant la curiosité l'emporte, et Calliston accourt pour vérifier la chose.

Il fait bien, car de suite Galanthis le trouve charmant,

beaucoup mieux que son maître, et comme elle n'a pas encore eu le temps d'apprendre à déguiser sa pensée, elle le lui dit carrément ; Pygmalion devrait réfléchir et être désappointé. Mais de plus en plus maladroit, il confie sa nouvelle beauté à sa sœur, pour qu'elle lui apprenne les belles manières et les usages du monde. Cette sœur, amie de Dardané la délaissée, qui la plaint et la préférerait de beaucoup pour belle-sœur, s'empresse de donner à Galanthis les plus mauvais conseils du monde, pour la rendre insupportable à son frère. Elle persuade à cette âme novice que le rôle d'une femme est de faire toujours toutes ses volontés, de dépenser tout l'argent qu'elle pourra, parce que son mari ne doit rien lui refuser et être toujours son premier serviteur. Galanthis n'a pas de peine à trouver excellentes ces instructions perfides, et les récite point pour point au malheureux Pygmalion quand il revient lui parler encore de sa flamme et la conjurer de l'épouser. Ces déclarations le troublent mais ne le découragent pas.

Au milieu de tout cela, l'événement a fait du bruit, et le roi envoie un officier pour le vérifier. Il est probablement en grand uniforme, et chacun sait combien ce costume a toujours eu d'attraits pour les jeunes et innocentes beautés.

Aussi Galanthis le trouve encore bien mieux que Calliston, et s'écrie :

Ah ! qu'il est beau, qu'il est charmant,
Calliston ne me plaît plus du tout.

L'officier, un peu interloqué, ne dit pas grand'chose, et va rapporter au roi ce qu'il a vu. Pygmalion ne sait plus trop quelle contenance prendre, quand arrive le souverain en grand appareil. Nouveau choc en retour pour Galanthis qui n'a rien vu de pareil dans le bloc de marbre d'où elle sort, et qui déclare qu'elle veut épouser le roi et le lui dit sans barguigner, en nouvelle venue qu'elle est dans le monde et ne sachant pas que ces choses-là doivent se laisser deviner.

Ah ! quelle différence
De ce seigneur et de lui !
Quelle magnificence !
Que ne puis-je aujourd'hui
L'avoir pour mon mari !

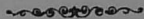
Arch.

Le roi, qui semble un bien brave homme et qui est marié, le dit honnêtement à la belle, lui explique pourquoi il ne peut la payer de retour, mais lui promet un beau cadeau pour la dédommager.

Vous comprenez bien que personne ne s'occupant plus de lui, Pygmalion fait de plus en plus triste figure. L'officier a l'air de se retirer du combat ; alors Calliston seul, l'ouvrier du statuaire, que le cadeau du roi décide, reste sur les rangs et se pose en prétendant formel. Ce que voyant, Pygmalion, dégrisé, n'a rien de mieux à faire que de retourner à la fidèle Dardané, qui l'accueille avec joie.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, plaignons L'Affichard ! Il n'a su voir dans ce qu'il y a de plus charmant au monde que la fragilité !... « Femme, fragilité est ton nom », a dit Shakespeare ! Le malheureux ! Il n'a pas su voir dans la femme, l'esprit, la grâce, la bonté, le dévouement, la vertu ! Plaignons-le et laissons retomber sur lui les voiles pesants dont l'a couvert un oubli trop justifié ! Si ma voix, trop faible pour être entendue autre part que dans cette réunion bretonne, les a écartés un instant, le silence, juste punition de son crime, va recommencer autour de sa mémoire. Et si, par lui, je vous ai ennuyés, rendez-moi la justice de vous dire que je ne l'ai pas fait trop longtemps !

C^o DE PALYS.



COMPTE - RENDU

DE

L'EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

L'excursion archéologique n'est pas l'un des moindres attraits de nos congrès.

Nos vieux monuments ont leur poésie ; le temps a marqué son empreinte sur leurs murailles ; ils ont vu se succéder les générations humaines pendant de longs siècles ; témoins immobiles du passé, on peut les interroger avec fruit. La masse sombre des châteaux féodaux, les absides et les nefs ajourées des cathédrales ne sont pas sans voix ; les pierres, selon l'expression du poète latin, ont elles-mêmes des larmes, elles évoquent le souvenir des grands événements de notre histoire, de nos saints, de nos héros ; aimons-les, respectons-les, sachons comprendre leur langage.

L'Association Bretonne inscrit donc toujours sur son programme une visite aux monuments de la localité où elle tient son congrès et, pour ma part, je me promettais à cette occasion une journée charmante.

Le soleil se levait jeudi encore tout humide de la fraîcheur de la nuit et, repoussant de ses premiers rayons les flocons de brume qui se dissipaient dans le bleu clair du ciel, promettait le beau temps.

Un guide expérimenté, d'aimables et érudits compagnons, me dispensaient de tout souci matériel et même du soin de penser. Se laisser conduire, écouter, profiter des connaissances et du savoir des autres, s'abandonner à ses rêves : ce devait être un voyage charmant dans un doux et intelligent farniente.

Ma quiétude a été troublée ; il m'est arrivé un mécompte à moi, et surtout à vous, Mesdames.

J'occupe ici la place d'un autre.

Il appartenait aux chroniqueurs habituels de l'Association de vous rendre compte de notre excursion. Ces Messieurs l'eussent fait avec une compétence que je n'ai pas et leur récit eût été plein d'intérêt. Ils ne l'ont pas voulu, vous privant d'un régal littéraire et me mettant en tête pendant toute la promenade, gros souci et inquiétude. Je m'étais promis d'écouter, de rêver ; ma rêverie en a été quelque peu rompue, et je ne sais vraiment comment vous résumer notre voyage, analyser les beautés des monuments que nous avons vus, retracer les événements dont ils ont été témoins.

Tréguier était le but de notre expédition. Tréguier, la ville sainte ; Tréguier, dont les rues étroites pleines d'ombre et de mystère s'entrelacent au pied d'une flèche élancée ; Tréguier, dont les maisons se groupent frileusement et semblent chercher un abri à l'ombre de la Cathédrale. Ne nous égarons pas au milieu de ce labyrinthe, et tout là-haut, derrière la balustrade treflée de la Tour, cherchons une solitude au milieu de l'azur du ciel, rien ne nous troublera que les cris des oiseaux qui passent et volent en se poursuivant. Tandis que le regard embrasse le vaste horizon et se repose sur les clochers lointains, laissons l'imagination franchir, elle aussi, d'une course rapide, les siècles écoulés.

S'il est en Bretagne bien des sites charmants, il y en a peu qui puissent être comparés à la vallée de Trécor. Deux rivières, aux eaux profondes, y mêlent leur courant et reflètent les tons changeants et variés du ciel breton, l'éclat brillant du renouveau, les nuages lourds et bas aux mois sombres de l'hiver.

Au ^{vi} siècle, des forêts épaisses couvraient les rives de leurs vertes frondaisons et s'étendaient au loin sur le pays. Des bêtes fauves erraient dans ces fourrés que parcouraient seuls les pasteurs conduisant leurs troupeaux à la glandée.

Mais voici que des moines aux vêtements étranges, taillés dans des peaux de bêtes et teints en rouge, débarquent, attaquent la forêt, établissent des cultures et construisent un monastère. Ils sont conduits par un homme vénérable, tout à la fois abbé et évêque, des femmes les accompagnent et l'une d'elles est

l'objet du respect filial et respectueux du pontife ; elle s'éloigne bientôt et remontant la rivière, avec ses compagnes, va construire un oratoire écarté, l'Eglise des Bois. La croix plantée par saint Tugdual et sainte Pompée, sa mère, marquent le sol où doivent s'élever Langoat et Lantréguer.

Les années passent, le monastère de Trécor grandit et groupe autour de lui tous ceux qui cherchent un refuge, un abri, une protection dans les temps troublés, et son *minihi* est un territoire sacré que nul ne peut souiller par la violence, sans encourir les censures redoutées de l'Eglise.

Un jour, jour de deuil, sur une flotte nombreuse de barques longues, à la proue recourbée, les Barbares du Nord remontent le cours de la rivière et l'œuvre de quatre siècles disparaît dans les flammes. Au bout de trente années de désolation et de misère, l'épée victorieuse d'Alain Barbetorte repousse les pirates et, sur les ruines du tombeau de saint Tugdual, s'élève plus beau, plus solide, plus élégant en sa sévère majesté, un nouveau sanctuaire, dont la tour, en signe de délivrance, porte le nom du Normand le plus abhorré : Hasting, le Roi de la Mer.

En arrière de la nouvelle cité, à l'endroit où le flot montant s'arrête, sur un roc escarpé et isolé de toute part, une forteresse se construit d'abord en bois, puis en pierre et elle devient le centre de la seigneurie dont les maîtres ont la charge de défendre de ce côté la frontière maritime du pays : La Roche-Derrien, nom célèbre dans nos Annales, moins connu cependant que celui d'un petit fief d'écuyer que la sentinelle veillant sur le donjon féodal de la Roche pouvait apercevoir à l'horizon.

Cette terre avait nom Kermartin et était, vers le milieu du ^{xiii} siècle, le domaine d'Héléri, fils de Trancoët, chevalier, qui avait pris la croix et avait été *oultre-mer* combattre les Sarrazins. Héléri portait sur son écu doré une croix noire cantonnée de quatre alérions, ce qui, dans le langage mystérieux des hérauts d'armes, indiquait la vivacité de la foi et le courage victorieux à la guerre.

De son union avec Azou du Quinquis, dont le manoir paternel s'élevait non loin de Kermartin, Héléri eut plusieurs enfants, mais l'un d'eux qui, au baptême avait reçu le nom d'Yves, fit prévoir dès son enfance les hautes destinées auxquelles Dieu l'appelait.

Il n'est pas de breton dont l'imagination conduite par le cœur et dirigée avec sûreté par la tradition, n'aime à évoquer l'enfance studieuse, douce et calme de saint Yves, au manoir de Kermartin et aux écoles de Paris et d'Orléans.

Avec quel soin Azou du Quinquis forma le cœur de son fils ! Avec quel amour Yves répondit à la tendresse maternelle !

Absent du manoir breton, loin des bois qui se reflétaient dans les eaux pures du Jaudy, Yves avait toujours présent devant les yeux de l'esprit, dans ce cadre calme et tranquille, la douce figure de sa mère. — « Mettez vos pieds sur mes pieds, vos mains dans mes mains, » disait-il à Paris à un jeune homme qu'il connaissait, « vous entendrez la voix de ma mère. » Comment Dieu n'eût-il pas accordé la sainteté à un fils si aimant !

Yves passa dans ce pays de Tréguier faisant le bien, doux et humble vis-à-vis des pauvres, indépendant et ferme dans la défense des droits de Dieu et de la justice, éloquent, passionné pour la vérité et la paix jusqu'au jour où, couché sur la dure dans son manoir de Kermartin, il s'endormit dans les bras de Dieu.

Les événements se pressent ; pour qui regarde en arrière les siècles écoulés, les années ne comptent pas ; les feuillets de l'histoire se tournent rapidement ; les temps de paix y tiennent peu de place, et les hommes soulignent de préférence les périodes de violence et de guerre. Yves Hélori avait donné l'exemple de l'amour de la paix, mais quarante années ne sont pas écoulées depuis sa mort, et la guerre, la guerre terrible va désoler le pays,

L'antique donjon de la Roche-Derrien est aux mains des Anglais, ils en sortent et ravagent les campagnes, les villes ne sont pas à l'abri, et Lannion les voit en ses murs égorger le meilleur de ses enfants ; puis un jour, en une bataille sanglante sous les murs de la Roche, Charles de Blois tombe aux mains de l'ennemi.

La guerre n'a qu'un temps. Les hommes ici-bas se disputent le pouvoir et la gloire, et la gloire vient aux humbles, à ceux qui par dessus tout ont cherché à bien faire. Les peuples, les princes, le duc accourent vénérer saint Yves et élèvent sur sa tombe le chef-d'œuvre du xv^e siècle. Jours de paix, de tranquillité, qui ne furent troublés qu'après deux cents ans, lorsque

sous le prétexte de la religion prétendue réformée, les Bretons entrèrent en lutte les uns contre les autres. Tréguier fut pillé, brûlé, et vit diminuer de moitié sa population. Mais deux cents ans seulement encore et ce sera de bien autres tristesses : dans la nuit obscure, une barque aborde l'escarpement rocheux qui sur Le Guindy limite le parc de l'Évêché, c'est Mgr Le Mintier qui part pour la terre d'exil, il fuit devant la terreur révolutionnaire ; Tréguier n'a plus d'évêque, la succession ininterrompue de saint Tugdual s'est arrêtée.

Les souvenirs se pressent en foule à l'esprit, de saint Tugdual à saint Yves, de saint Yves aux jours maudits où les soldats du bataillon d'Etampes renversèrent son tombeau.

Et les monuments sont là toujours debout qui attestent la véracité de l'histoire, la foi de nos pères, et en même temps leur goût artistique.

A l'horizon le clocher de Langoat abrite les restes de sainte Pompée qui reposent en un curieux mausolée de granit du xiv^e siècle. Sur le Jaudy, la Roche-Derrien montre les soubassements de son donjon, et les rayons obliques du soleil levant viennent frapper dans les fenêtres du xiv^e siècle de son église. C'est un curieux monument que l'église de la Roche-Derrien, et d'une grande unité de style ; il a été malheureusement repiqué à l'intérieur, ce qui enlève aux sculptures des chapiteaux, aux moulures élégantes des colonnes, une partie de leur beauté. Dans une chapelle écartée, sous une voûte sombre, reposent sur leur lit de pierre un seigneur et sa femme en habits de la fin du xv^e siècle. Ces statues sont d'autant plus intéressantes que, différant en cela des figures placées habituellement sur les tombeaux, le seigneur porte le vêtement civil au lieu de l'armure militaire, une bourse et un poignard pendent à sa ceinture. C'est un monument curieux, qu'on doit respecter avec soin, qui a une valeur archéologique considérable et un grand mérite artistique. Ces deux personnages, couchés côte à côte, les yeux clos, les mains jointes, tout à la fois dans l'attitude du sommeil et de la prière, produisent dans la demi-obscurité où ils sont placés une impression profonde. Ne troublons pas plus longtemps le repos du Seigneur et de la dame de Kerbouric (1)

(1) Nous devons à M. le curé de la Roche-Derrien l'indication de la seigneurie dont dépendait cet enfeu.

qui, après s'être aimés en ce monde, ont voulu qu'une même dalle de pierre recouvrit leur dépouille et affirmât leur union.

L'autel de la Roche-Derrien est un morceau capital dans le style et le goût du xvii^e siècle. Il provient, paraît-il, des capucins de Saint-Brieuc, et était venu, je ne sais comment, échouer à Plounez, où il faillit être vendu à des brocanteurs. Le curé de la Roche l'acquit pour son compte, faisant là œuvre de goût, et méritant la reconnaissance de ceux qui aiment le beau et s'intéressent à la conservation des monuments de notre pays.

L'église de La Roche est construite dans de belles proportions, d'une seule venue, l'harmonie de ses formes satisfait l'esprit et l'intelligence.

Nos aïeux y ont commis une méchanceté, le chrétien dévot qui prend de l'eau bénite et se signe avant d'entrer dans l'église, est quelque peu surpris de voir sous sa main une pauvre figure triste et surtout grimaçante qui témoigne d'un profond ennui, mais elle ne peut s'en aller, elle est là, bien rivée à fleur de pierre et reçoit les gouttes d'eau bénite qui tombent; si le diable était digne de pitié, on serait tenté de le plaindre, car c'est lui qui se tient là depuis de longs siècles de par la volonté des artistes d'autrefois qui lui ont joué ce bon tour. Cela ne l'empêche pas de courir souvent par les rues de La Roche et ailleurs, et c'est peut-être lui qui, par vengeance, a soufflé dans l'oreille d'un propriétaire malavisé la fâcheuse idée de démolir sa maison, où la tradition prétendait que le bienheureux Charles de Blois avait couché.

La Roche-Derrien possède encore une ou deux maisons intéressantes. Quand elles auront disparu il ne lui restera plus que son église. Ce sera un chef-lieu de canton, aux rues banales et sans caractère.

Langoat et la Roche-Derrien limitent l'horizon, rapprochons-nous de Tréguier, et beaucoup plus près voici encore un clocher moderne, mais combien de souvenir s'y rattachent! C'est le Minihi. De l'antique chapelle où saint Yves célébrait la messe il ne reste rien, mais il subsiste des parties intéressantes des reconstructions postérieures. Notons un porche délicatement sculpté et d'une grande habileté d'exécution. Tout le monde connaît le groupe du riche et du pauvre et l'autel du xv^e siècle

placé devant la porte d'entrée de l'église. Au manoir de Kermartin il ne reste que le colombier et un puits ancien; le lit attribué à saint Yves est notoirement du xv^e siècle. Saint Yves d'ailleurs, depuis son enfance, n'a jamais couché dans un lit; il reposait par pénitence sur des copeaux, sur le plancher, avec une pierre ou un livre sous la tête, c'est ainsi qu'il est mort. Mais les traditions sont toujours respectables lorsqu'elles sont anciennes, et je ne suis pas éloigné de croire qu'on a pu utiliser à une époque postérieure quelques planches, sur lesquelles le saint avait reposé, pour en façonner le lit antique et curieux qu'on montre au visiteur et où couche le chef de la famille.

On conserve au presbytère le bréviaire de saint Yves, précieuse relique d'environ 50 feuillets de fin parchemin, en peau d'aiglelet, couverts d'une belle et nette écriture du xiii^e siècle.

Le cercle de notre excursion se resserre peu à peu. La tour de l'église Saint-Michel arrête un instant le regard, qui se repose ensuite sur le dédale des petites rues aux maisons penchées, sculptées, de toutes les époques et de tous les styles: ici la maison dite de Jean V, plus loin l'hôpital, le petit séminaire, puis dans l'ombre, des pignons, des porches sculptés, des fenêtres à meneaux. Le parc tranquille de l'évêché s'étend jusqu'à la rivière, et le rocher où s'embarqua Mgr Le Mintier est toujours là, gris et sombre, aux bords des flots bleus.

Tréguier est une ville d'autrefois, elle a conservé son aspect monacal. Sa raison d'être, c'est sa cathédrale et son cloître.

Décrire la cathédrale dans son ensemble, en dépeindre les beautés, excède les limites du compte-rendu que je me suis tracé, et d'ailleurs l'entreprise dépasserait mes forces. A l'extérieur, le porche sud attire surtout l'attention avec sa garniture de trèfles à quatre feuilles, découpée en pleine pierre: c'est un travail unique et sans exemple.

Mais lorsqu'on entre dans le vaisseau de l'église, que l'œil embrasse l'ensemble de la nef et du chœur, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'harmonie générale qui préside à l'ensemble, de l'élégance des colonnettes qui montent et s'épanouissent en nervures dans les voûtes. Le premier sentiment est confus et vague, parce qu'il est formé de trop d'impressions, ce qui domine, c'est la sensation d'une beauté simple et forte

pleine de piété, et les genoux fléchissent d'une manière presque inconsciente : la cathédrale de Tréguier impose la prière.

On comprend que l'habile architecte qui a élevé les flèches de Quimper, la place au deuxième rang parmi nos cathédrales bretonnes, après Dol, avant Quimper et Saint-Pol-de-Léon, si parfaits et si complets cependant (1). Et puis, Tréguier a son cloître, le bijou de la Bretagne, puisque dans sa folie le Coüesnon a placé en Normandie le mont Saint-Michel. Elevé à la fin du xv^e siècle, il a été conçu dans un goût exquis, et ses arcades sont d'une suprême élégance.

La statue de saint Yves s'élève au milieu, mais elle est en plâtre, et les intempéries l'ont bien détériorée. Le saint patron de la Bretagne est cependant à sa place dans ce cloître pieux, à l'ombre de la tour romane d'Hasting, qui a entendu les accents de sa voix.

Quelques intellectuels ont, paraît-il, songé à déplacer Yves Helori pour le remplacer par Renan. Je ne m'indignerai pas contre ce projet, c'est assurément une insulte à la foi du pays, mais c'est surtout un manque de goût, et mettant pour l'instant de côté mes croyances catholiques, je dirai à ceux dans le cerveau de qui a pu germer cette idée, qu'ils n'ont ni le sentiment de l'art, ni celui des convenances. Le cloître gothique de Tréguier, fait d'idéal, serait déshonoré par le sourire glacé qui se fige sur les lèvres épaisses et sensuelles de Renan. Renan fut un rhéteur qui jongla avec les mots de la langue française et se complut à l'harmonie de la phrase, mais son âme sceptique se reflétait en ses yeux aux paupières alourdies et sur sa figure vulgaire. Il est né en Bretagne, mais il n'est pas breton. Notre âme à nous n'aime pas à s'égarer dans le vide des rêveries d'une imagination malade, elle croit et elle aspire à un idéal supérieur, bien net et bien précis, elle s'envole vers Dieu, et voilà pourquoi nos pères, qui nous ont transmis la foi, ont élevé des chefs-d'œuvres. C'est pour cela que, sur notre sol, les cloches se répondent au loin : par-dessus les grèves de Trégastel et de Ploumanach, la flèche de Saint-Tugdual regarde celle de Notre-Dame de Saint-Pol, et vers le

(1) Nous devons signaler dans la sacristie de la cathédrale deux beaux meubles xv^e et xvii^e siècles.

soleil levant elle aperçoit dans le lointain les tours de Notre-Dame de Guingamp.

Renan n'est pas de chez nous, le pauvre demande l'aumône au nom de saint Yves, jamais il ne la demandera au nom de Renan. Sophiste et ciseleur de phrases, l'un s'est complu dans une vie doucement épicurienne, ami du doute et de la négation, courtisant les puissants ; l'autre, comme avant lui saint Tugdual, a secouru les pauvres, civilisé les peuples, s'est agenouillé devant l'infirmes pour laver ses plaies, et a résisté avec fermeté aux prétentions injustes du riche et du prince : il savait prier.

Le cloître de Tréguier, élevé par la foi, n'est pas la demeure du doute, c'est une maison de prière.

Les meilleures choses ont une fin, les excursions archéologiques ne durent pas plus d'un jour, et le soleil qui descend à l'horizon indique aux archéologues les plus épris de leur science qu'il est temps de partir pour rejoindre le logis.

Ce n'est pas sans peine qu'on se résigne au départ, et pour chasser la tristesse, il faut bien avoir l'espérance de s'arrêter en route et de prendre le chemin des écoliers. Nous n'y avons pas manqué : tantôt en carrosse, tantôt sur nos jambes, par des chemins ombreux et inégaux, nous avons fait un crochet jusqu'au manoir de Mézaubran, dont la famille Le Gualès eut longtemps la possession. C'est une charmante construction du xv^e siècle, elle est précédée d'une galerie élevée sur de forts et élégants piliers, qui forme en quelque sorte une aile en appentis.

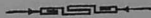
Dans la façade, des ornements du xiv^e siècle composés de trèfles à quatre feuilles ont été utilisés avec goût et donnent un cachet particulier au manoir.

Au sortir de la cour, la chapelle ne présente pas grand intérêt au point de vue artistique. Mais elle est abritée par un chêne nouveau dont les branches l'ombragent tout entière ; derrière on aperçoit une vallée, le soleil couchant se joue sur ce paysage, et rehausse les teintes sombres de la verdure de ses rayons dorés.

Il ne reste qu'à partir, à dire adieu au pays de Tréguier, nous nous y sommes oubliés trop longtemps, trop longtemps surtout pour vous, Mesdames. Je me suis efforcé d'être bref et je n'ai

qu'une crainte en terminant, c'est d'avoir, en une prose vulgaire, gâté à vos yeux la beauté du paysage magnifique qu'on aperçoit de la galerie ajourée de la tour de Tréguier; d'avoir, en une rêverie décousue et sans suite, défloré l'histoire charmante du pays de saint Tugdual et de saint Yves, qui vit aussi passer Charles de Blois.

Alain RAISON DU CLEUZIQU.



LANGUE BRETONNE

RAPPORT

SUR LA

SITUATION DU BRETON DANS LE FINISTÈRE

MESSIEURS,

Par suite de circonstances fâcheuses, la section de notre Comité de Préservation du Celtique armoricain, pour le département du Finistère, n'a pu, cette année, organiser l'examen habituel.

Malgré cet événement regrettable, nous avons pu cependant constater que l'enseignement du français par le breton n'avait pas périclité. Beaucoup d'écoles en font usage, et leur nombre ne fera que s'accroître lorsque les ouvrages classiques en préparation auront été publiés.

Pour généraliser cette méthode, ce sont, en effet, les ouvrages qui manquent. Ils ne sont pas assez nombreux encore. Mais, grâce à vous, cette lacune ne tardera pas à être comblée. Jusqu'à présent, cependant, elle a apporté une certaine entrave à la diffusion de votre méthode. En effet, nous nous sommes trouvés en présence d'un personnel enseignant, élevé et formé d'après les anciens systèmes, sachant mal le breton et incapable de s'en servir comme base pour enseigner le français. Il ne connaissait le breton que pour le parler plus ou moins correctement et en ignorait absolument la grammaire. Il faut donc lui mettre entre les mains une méthode complète, par laquelle lui-même s'instruira, et qui lui servira de base pour les leçons qu'il donnera.

Il faut aussi vaincre la routine. Les vieux professeurs sont convaincus que rien ne vaut la méthode qu'on leur a enseignée et qu'ils pratiquent eux-mêmes depuis de longues années. C'est là un sentiment bien naturel. Il est difficile de le déraciner. Le hasard m'a cependant montré que ce n'est pas impossible.

Depuis l'organisation par vous de l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire, je suis attentivement cet enseignement dans un certain nombre d'écoles. Beaucoup de compositions me passent entre les mains et dans presque toutes, pour ne pas dire toutes les copies qui m'étaient remises, je relevais des mots français ayant subi des déformations bizarres, employés à contre sens ; bref, la preuve tangible que ces enfants de treize à quinze ans ne savaient pas le français, ne connaissaient pas le sens du mot. Je fus confirmé dans cette opinion par un jeune homme qui vient de terminer ses études classiques et qui me déclara, qu'au sortir de l'école primaire, il lisait difficilement le français, ne le comprenant pas. Je fis part de cette observation à un professeur de haute valeur. Il ne voulut pas me croire. Je lui fis alors la proposition suivante : Dictée à ses élèves quatre ou cinq lignes de français, ne comprenant que des mots très usuels, et faire expliquer le sens de ces mots. L'effet prévu se produisit. On obtint des explications fantastiques. Mon contradicteur était atterré en voyant ces élèves, qui avaient cinq et six ans d'école, donner de pareils travaux. Maintenant il a compris l'excellence de la méthode que vous proposez et en est devenu le partisan fanatique. Et il ne faut pas accuser du résultat tel ou tel professeur, tel ou tel détail de la méthode. Par une heureuse fortune, la classe qui prenait part à cette composition, comprenait des enfants sortis de cinq ou six écoles différentes, publiques ou libres. Certains avaient brillamment obtenu le certificat d'études. Tous avaient fait un travail absurde. C'est donc bien la méthode elle-même, la même pour tous, qui produit le même résultat. Le moyen employé en démontre l'absurdité. Je me permets de vous le recommander pour convaincre les récalcitrants. Il est certain et met fin à toute discussion, car il s'appuie sur un fait et démontre d'une façon précise, indiscutable, que la vieille méthode empruntée aux Jésuites, mais abandonnée par eux pour l'enseignement des langues mortes, est inefficace pour atteindre le but poursuivi, c'est-à-

dire l'enseignement de la langue française. Dès lors, il importe peu qu'un inspecteur primaire ou même un inspecteur général, qui a passé quelques heures dans un arrondissement, vienne proclamer l'excellence de la routine. Ces Messieurs, et après eux les journalistes, pourront, si bon leur semble, entonner l'*hosanna* du triomphe et déclarer que les enfants parlent le français aussi bien, sinon mieux, que Bossuet. Ils ne tromperont personne. Car on sait qu'ils se laissent duper par des apparences et qu'en réalité ils n'ont vu que des perroquets répétant sans les comprendre des mots appris par cœur, mais incapables de lire couramment un ouvrage ne contenant que les mots usuels dont ils sont appelés à se servir journellement.

Vous avez encore, Messieurs, un autre ennemi à combattre, ce sont les parents eux-mêmes, en particulier les paysans riches, les ouvriers, les petits bourgeois qui, à la suite de la campagne menée depuis longtemps contre notre langue, en sont venus à la mépriser. Naturellement leur entourage partage leur opinion ; le breton est considéré comme un vulgaire patois indigne d'être parlé par des gens qui se flattent d'être civilisés, et pour eux, par conséquent, ne mérite pas d'être étudié.

Il est inutile d'essayer d'agir sur ces personnes. Enracinées dans leur opinion comme le plus grand nombre des personnes d'intelligence peu cultivée, elles ne comprendront jamais votre intention. Il ne faut pas non plus croire qu'elles liront, si elles peuvent les lire, les ouvrages mis à leur disposition. Elles croiraient déroger en étudiant un ouvrage en langue bretonne. C'est sur le peuple qu'il faut agir, soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire des enfants.

Par les enfants vous agirez en publiant des ouvrages qui puissent être donnés en prix, c'est-à-dire qui puissent être achetés à bas prix tout en faisant de l'effet. Le défaut des ouvrages actuels est qu'ils sont d'un prix trop élevé et qu'ils n'ont pas assez d'apparence.

Un second moyen sera de provoquer un répertoire scénique à l'usage des patronages et des écoles, et de procurer aux maîtres la possibilité de remplacer le répertoire actuel par des scènes mieux appropriées tirées soit de l'histoire de Bretagne, trop négligée, soit du milieu où vit l'enfant.

Ces représentations intéresseront d'abord les acteurs qui
Arch. 14'

comprendront les rôles joués par eux ; puis les spectateurs qui suivront avec intérêt une représentation donnée dans leur langue. Il est certain qu'aucune pièce n'a eu plus de succès auprès des spectateurs que *L'Enfant prodigue*, joué en breton, il y a deux ans, à l'école de Châteaulin. Les auditeurs étaient suspendus aux lèvres des acteurs et ne perdaient pas un mot, étonnés qu'on pût dire de si belles choses dans une langue méprisée.

On pourra agir directement en éditant des livres de lecture, traités d'agriculture, récits, vies de saints d'un prix minime, qui pourraient être répandus dans le pays, être mis dans les bibliothèques paroissiales ou scolaires, qui seront lus à la veillée et passeront de mains en mains. Je ne parle pas ici de rééditions d'anciens auteurs. Plusieurs, certainement, pourraient entrer dans ces bibliothèques. Mais je crois qu'il vaut mieux favoriser les auteurs contemporains que s'adresser au passé. Efforçons-nous de raviver le mouvement intellectuel breton, essayons de créer une littérature locale et nous aurons beaucoup fait pour la conservation du breton.

C'est pour cela qu'il ne faut pas négliger les chants. Le Breton chante naturellement. Tout est pour lui bonne matière : noces, baptême, enterrement ; un épisode local, un souvenir, les bienfaits d'une personne charitable ou les travers d'un voisin seront célébrés par lui. Il y a une muse propre et féconde qui se manifeste dans toute la partie bretonnante de l'Armorique. Il faut la protéger et la favoriser.

Mais comment susciter ce mouvement, le développer ?

Messieurs, le moyen est bien simple. Quelques médailles, quelques pièces d'argent données à propos seront suffisantes. Pas de concours. Car les concours ont le tort d'imposer les sujets et de restreindre, par là-même, le nombre des concurrents. Annoncez seulement que tout ouvrage breton inédit qui en semblera digne, recevra une récompense, que toute chanson écrite correctement sera mentionnée avec éloge et recevra une médaille. Faites publier partout ce programme dans les journaux, aux pieds de la croix, en chaire même si le clergé y consent, et, bientôt votre bureau sera couvert d'envois soumis à votre appréciation. Vous aurez ainsi provoqué l'éclosion d'une littérature sortie du peuple et destinée au peuple. Cette

littérature soumise à votre jugement subira votre influence. Pour mériter vos récompenses les auteurs étudieront leur langue, éliminant de leurs ouvrages les mots français. Votre recommandation attirera l'attention sur l'ouvrage qui sera lu. Le breton ne sera plus seulement une langue parlée, il sera aussi une langue écrite et grâce à vous il sera sauvé.

Yves DU CLEUZIQU.

DES
MOYENS A EMPLOYER
POUR LA
PRÉSERVATION DU BRETON ⁽¹⁾

En réponse à la question suivante du programme : *Quels sont les moyens à employer pour la préservation du breton?* nous avons présenté l'année dernière une note sur *La situation faite au breton* par l'éducation dans nos écoles libres. Nous nous proposons de donner, cette année, quelques indications sur les programmes et les méthodes, en nous plaçant toujours au point de vue de la préservation du breton. Nous aurons en vue plus spécialement le diocèse de Saint-Brieuc, le seul où l'enseignement libre ait reçu une organisation bien homogène et complète. Nous parlerons d'abord des programmes et des méthodes, puis nous dirons un mot de nos travaux et de notre action.

I

Programmes.

Le Diplôme d'études des écoles libres du diocèse de Saint-Brieuc, qui sert d'examen de sortie et porte sur toutes les matières d'enseignement, comprend : une rédaction française sur un sujet emprunté de préférence à l'histoire sainte et au catéchisme, une dictée française, un problème sur le système

(1) Voir la première partie de cette étude dans les comptes-rendus de l'année dernière.

métrique; des interrogations sur l'histoire sainte, le catéchisme, l'histoire et la géographie de la France; enfin la lecture du latin et du français. Comme matières facultatives, le plainchant, le dessin linéaire, l'algèbre, la géométrie, etc.

D'autre part, les horaires qui fixent l'ordre des travaux dans chaque école, partagent la journée entre les matières suivantes : catéchisme, lecture du latin, poésie, dictée française, style, analyse, exercices sur la grammaire française, économie domestique ou instruction agricole, lecture, écriture, plainchant, histoire de France et géographie, arithmétique.

Le Rapport de M. l'Inspecteur diocésain pour l'année scolaire 1899-1900 mentionne dans les termes suivants la décision prise en 1897 par Sa Grandeur Monseigneur Fallières au sujet du breton : « Sa Grandeur Monseigneur Fallières a voulu que l'étude judicieuse du breton, comme moyen d'apprendre le français et surtout comme stimulant de l'éducation chrétienne dans nos paroisses et de la conservation des bonnes coutumes catholiques, fit partie de son enseignement primaire ». Le même rapport ajoute : « Aujourd'hui, dans les écoles de la partie bretonnante du diocèse, on enseigne les prières, le catéchisme, l'histoire sainte, la lecture de la vie des saints et les cantiques en langue bretonne ». Nous croyons que les heureux effets de cette mesure se font sentir surtout dans les écoles rurales; les écoles de quelque importance ont toujours une certaine tendance à restreindre la part du breton dans l'enseignement, même religieux (1).

II

Additions récentes aux programmes : AGRICULTURE, ECONOMIE DOMESTIQUE

Grâce surtout à l'Association Bretonne, l'enseignement de l'agriculture et de l'économie domestique fait maintenant partie des programmes : il figure officiellement sur les horaires

(1) Pour venir en aide aux maîtres et répondre aux vues de Sa Grandeur Monseigneur Fallières, notre Comité a encouragé ou dirigé la publication d'une histoire sainte en breton, d'une méthode de lecture du breton et du latin et de plusieurs autres ouvrages dont on trouvera l'énumération à la suite de ce Rapport.

et est une des matières accessoires du diplôme d'études primaires.

Dès les premières applications, on fit remarquer avec raison que le breton ne devait pas être exclu de cet enseignement destiné, avant tout, dans la pensée des fondateurs, à rattacher l'enfant à son milieu.

Pour faire droit à cette observation très juste nous avons organisé, sur des sujets agricoles et d'économie domestique, des concours annuels qui ont eu un succès croissant de 1897 à 1899.

A cette époque, dans le but de faciliter le fonctionnement de notre Comité, nous l'avons scindé en trois branches autonomes, une pour chacun de nos trois départements. Comme on l'a vu par l'excellent rapport de M. du Cleuziou, si la branche du Finistère n'a pu organiser de concours cette année, elle n'en a pas moins imprimé au mouvement breton une sérieuse impulsion. Nos maîtres du Finistère se rendent compte maintenant des avantages de la méthode de comparaison et se préoccupent de la place à faire, à côté de la langue officielle, à « la langue du cœur, » *yez ar galon*, comme les Gallois appellent poétiquement notre langue bretonne. Notre branche vannetaise, sous l'habile direction de MM. les abbés Buléon et Guillevic, suit également avec beaucoup de zèle le programme que nous nous sommes tracé de maintenir la langue dans le domaine de la vie pratique comme sauvegarde de la personnalité bretonne, des traditions nationales et religieuses et de l'esprit local.

Dans le diocèse de Saint-Brieuc, à la suite d'une entente entre l'Association Bretonne et l'Administration diocésaine, cette dernière s'est engagée, en échange de l'appui et des diplômes de l'Association, à faire faire en breton l'enseignement domestique et agricole et à donner comme sanction à cet enseignement un examen breton annexe de l'examen annuel avec diplôme spécial.

La direction technique, le contrôle et la correction des travaux ont été confiés à la Commission d'agriculture.

Cette organisation a fonctionné en 1899 et 1900 et quelques diplômes ont été décernés. Le rapport de M. l'Inspecteur diocésain pour 1901 indique que des travaux ont été également

présentés cette année, mais les corrections n'avaient pas été faites en temps voulu ; par suite, les diplômes n'avaient pu être délivrés.

Ce même rapport mentionne un projet de fondation de cours d'agriculture à Tréguier, Paimpol et Guingamp ; il n'y est pas question de la langue bretonne. L'exclusion du breton de l'enseignement agricole, non seulement irait à l'encontre de la convention passée entre l'Association et l'Administration diocésaine, mais serait d'autant plus regrettable que l'école de Tréguier a présenté aux concours du Comité de Préservation des travaux extrêmement remarquables qui la classaient immédiatement après l'école de Landivisiau, dirigée par le Frère Constantius (1).

III

Méthode pour l'enseignement du français.

On connaît l'heureuse initiative prise dans le Finistère par le Frère Constantius, le distingué directeur de l'école de Landivisiau, en faveur de la méthode d'enseignement du français par le breton. Le Frère Constantius ne s'est pas contenté de prêcher d'exemple, il a écrit pour ses collègues de l'Enseignement primaire d'excellents Manuels admirablement appropriés à nos écoles du Finistère. Dans le Morbihan, le cher Frère Théodule a, de son côté, publié des Cahiers en Vannetais, on ne peut plus pratiques. Aussi la méthode de comparaison fait-elle de rapides progrès dans ces deux départements.

Dans les Côtes-du-Nord, nos maîtres n'ont pas encore suivi ce mouvement ; ils subissent inconsciemment l'influence de l'enseignement laïque que domine le système de M. l'Inspecteur Carré. On sait quel est l'esprit de ce système : Si invraisemblable que cela paraisse, la langue bretonne ne doit pas être

(1) Nous prévenons les intéressés qu'une traduction du Manuel d'Agriculture du Révérend Frère Abel, due à notre savant correspondant, M. le colonel Bourgeois, est en cours de publication dans le journal *La Résistance* de Morlaix.

reconnue par le maître ; l'enfant breton ne doit pas être considéré comme breton. Quand il arrive à l'école, il est traité comme s'il savait le français, et s'il ne le sait pas, tant pis pour lui ! Il en résulte que de la salle d'asile ou de la classe le mépris de la langue finit par pénétrer jusque dans la famille bretonne. Il vient un moment où les parents considèrent comme une honte, une déchéance de faire apprendre à leurs fils ou à leurs filles les mots qu'ils ont eux-mêmes appris sur les genoux de leurs mères, de les habiller comme ils l'ont été dans leur enfance, de leur léguer l'héritage d'éducation bretonne, de croyances et de traditions qu'ils ont reçu et qu'ils ont pour mission et devoir de transmettre ; ils se dépêchent de déguiser le petit garçon en marin et la petite fille en demoiselle et de les envoyer au maître ou à la maîtresse. Ceux-ci achèvent d'étouffer en eux l'âme bretonne, tout en les détachant de la famille et du milieu qu'ils désorganisent du même coup.

Des éducateurs éclairés, en tête desquels il convient de nommer MM. les abbés Buléon et Favé, n'ont pas eu de peine à montrer que ce système, si profondément dangereux, est en complet désaccord avec la tradition. Nous renvoyons aux articles publiés par nos journaux de Bretagne sur les méthodes et manuels des Le Jeune, des David, des Perrot, des J.-M. Toullec, etc., au rapport de M. l'abbé Buléon, pour l'année 1898, sur le système Carré, enfin à la remarquable conférence faite l'année dernière à Quimperlé, au Congrès de l'Union régionaliste, par M. l'abbé Favé, sur la méthode de comparaison dans l'Enseignement officiel.

Pour venir en aide aux maitres de bonne volonté nous avons successivement publié à partir de 1898 : Un résumé de la méthode de Landivisiau, une réédition du Frère Polycarpe, une histoire sainte en breton, un abécédaire pour la lecture du breton et du latin, enfin toute une collection des vies et guerz de saints bretons qui forment comme la Somme traditionnelle et religieuse de notre pays de Tréguier.

Pendant ce temps, des publicistes distingués, à la suite de M. Paturel de la *Croix des Côtes-du-Nord*, protestaient au nom de la justice et du bon sens et montraient les inconvénients de la situation anormale faite par la méthode officielle à la langue et à l'esprit local.

En Lorraine, au dire des journaux locaux, les « instituteurs allemands, en excluant systématiquement le français, arrivent à faire de leurs élèves des êtres incomplets, abâtardis, qui ne connaissent plus aucune langue, ni la langue officielle ni la langue maternelle, mais une sorte de jargon incompréhensible. » M. Paturel et ses amis ont montré que l'exclusion systématique du breton entraînent chez nous des effets identiques.

D'autre part, de nombreuses lettres émanées du clergé breton et publiées par la *Croix des Côtes-du-Nord* dans une « tribune bretonne » ont signalé le tort irréparable fait par l'école anti-bretonne à la vie morale et religieuse.

Enfin la *Semaine Religieuse* de Saint-Brieuc a présenté l'émigration bretonne sous son véritable jour en montrant que les causes économiques y ont moins de part que les influences morales et qu'au premier rang de celles-ci, il convient de placer la situation pénible faite à la langue bretonne. Notre état actuel, sous ce rapport, est comparable à celui de l'Irlande d'il y a trente ans, au temps où les instituteurs se donnaient comme mission « d'exprimer le gaélique » par une sorte de compression morale de l'enfance, analogue à celle qui s'exerce chez nous actuellement.

Malgré tout ce que nous avons pu dire et faire, et bien que nous ayons trouvé un écho des plus sérieux dans le personnel enseignant bretonnant, nous avons le regret d'être obligés de constater que nos écoles libres des Côtes-du-Nord ont beaucoup de peine à sortir de l'ornière où elles se sont si malheureusement laissé engager à la suite des inspecteurs laïques.

IV

Notre plan d'action ; Travaux en préparation ; Publications vannetaises ; Cours publics de langue bretonne ; Mouvement littéraire ; Eisteddfod breton.

Nous avons néanmoins réussi à produire un courant d'opinion des plus sérieux qui nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, à la condition que l'Association veuille bien

nous continuer son appui. Nous nous joignons à notre rapporteur du Finistère pour demander au Bureau de l'Association de vouloir bien mettre tous les ans à notre disposition une certaine somme, de 150 à 200 francs pour commencer, à répartir entre nos trois départements bretonnants. Cet argent sera employé par chacune de nos branches en publications, en encouragements aux maîtres ou en prix aux élèves, selon les circonstances.

Débarrassés de l'administration des concours de breton dans les Côtes-du-Nord, nous nous sommes organisés en commission technique sous la direction de M. Emile Ernault, et nous pourrions, à ce titre, seconder la Commission d'agriculture pour la partie bretonne de l'examen agricole et d'économie domestique. Nous nous emploierons surtout dans l'avenir à des publications en breton ou sur le breton destinées à faire, pour les dialectes de Léon, Cornouailles et Tréguier, le pendant de celles de MM. les abbés Buléon et Guillevic pour le vannetais. Une Grammaire complète, des Leçons élémentaires de grammaire et des dictionnaires sont en préparation.

Voici sur les publications vannetaises, à défaut d'un rapport spécial, un article détaché du journal *l'Indépendance bretonne* de Saint-Brieuc (21 février 1902) ; il contient quelques aperçus généraux sur l'action bretonne du Comité de Vannes.

LA NOUVELLE GRAMMAIRE DU DIOCÈSE DE VANNES

Depuis le jour où *l'Indépendance*, par la voix de notre ami M. Charles Guennou, jetait le cri d'alarme en faveur de la Bretagne celtique, de grands efforts ont été tentés pour assurer la préservation de notre idiome national.

Le diocèse de Vannes n'est pas resté en arrière : on peut même dire sans exagération que c'est à Vannes surtout que le mouvement breton a donné les meilleurs résultats au point de vue social et chrétien. Mentionnons : la restauration des frairies et du culte de saint Isidore, la création de cercles imités des écoles du dimanche galloises, la publi-

cation de bulletins paroissiaux en breton, les prédications bretonnes organisées à Vannes et à Lorient par Mgr Latiéule et M. le chanoine Duparc, enfin la fondation par Mgr Latiéule d'un cours de breton au Grand Séminaire de Vannes.

Bien que breton dans son ensemble, le diocèse de Vannes, comme celui de Saint-Brieuc, n'est bretonnant qu'en partie. En fondant un cours de langue celtique dans son grand séminaire, Mgr Latiéule s'est proposé sans doute de donner aux Bretonnants le moyen de se perfectionner, mais il a voulu surtout permettre à leurs frères déshérités, les Gallos, de recouvrer leurs titres à l'héritage de la commune patrie, en apprenant la langue des ancêtres.

MM. les abbés Guillevic et Le Goff viennent de faire paraître pour les séminaristes de Vannes, une méthode d'enseignement du breton, exercices et grammaire, qui marque un progrès considérable sur tous les ouvrages similaires publiés jusqu'à présent en Bretagne.

Nos auteurs de grammaires bretonnes ont généralement le tort de se contenter d'une connaissance de la langue purement empirique et de se tenir en dehors des travaux de la philologie celtique dont l'éminent doyen de la Faculté des lettres, M. Loth, entretenait récemment la Société d'Emulation. Il en résulte trop souvent un exposé confus ou défectueux de lois mal comprises ; de plus, en l'absence de critique, ils ne peuvent guider les écrivains dans le choix des expressions ou des formes grammaticales propres aux divers dialectes.

MM. Guillevic et Le Goff se sont gardés de ce défaut dans leur *Grammaire* ; non seulement ils se sont mis au courant des travaux de critique les plus récents, mais ils se sont adjoint comme collaborateur un savant dont le nom fait autorité, notre éminent compatriote, M. Emile Ernault.

M. Ernault a fait la préface du livre ; il y insiste avec raison sur la nécessité de la science grammaticale et de la critique pour raisonner l'enseignement et faire le triage des expressions et des formes en vue d'une langue littéraire.

La *Grammaire de Vannes* est accompagnée d'un livre d'exercices qui est surtout conçu au point de vue du vocabulaire. Les mots y sont groupés d'après le sens comme dans la collection de Michel Bréal pour les langues anciennes et modernes. De cette façon, l'élève n'apprend pas seulement à parler correctement, il se met du même coup à même de parler sur toutes sortes de sujets. Les auteurs ont compris que le prêtre, obligé de se mêler de plus en plus à la vie sociale, doit connaître à fond la langue du peuple et en posséder toutes les ressources.

Pour compléter cet ensemble de publications, M. Ernault prépare un dictionnaire français-breton qui contiendra sous un volume réduit et une forme simplifiée l'essentiel du vocabulaire breton vannetais.

Les livres de MM. Guillevic et Le Goff peuvent rendre les plus grands services au clergé et aux maîtres de la partie vannetaise du diocèse de Saint-Brieuc (canton de Mûr) aujourd'hui si péniblement sacrifiée ; ils seront consultés avec fruit même par les Cornouaillais et les Trécorois. Puissions-nous y puiser, pour la défense de notre langue nationale, un peu de ce zèle éclairé, de ce travail consciencieux et persévérant et surtout de cet esprit de méthode, de discipline et d'union dont le clergé breton de Vannes nous donne un si remarquable exemple !

Nous appelons, en terminant, l'attention de l'Association bretonne sur les deux points suivants fort intéressants et qui peuvent contribuer puissamment au mouvement en faveur de la langue ; ils répondent d'ailleurs aux desiderata exprimés dans le rapport de M. du Cleuziou.

D'abord la fondation à Paris et dans plusieurs villes de Bretagne de cours de breton sur le modèle de ceux que nous avons nous-mêmes établis sous le patronage de l'Association dans les collèges de Notre-Dame à Guingamp et de Saint-Charles à Saint-Brieuc. Ces cours sont destinés non seulement à faciliter l'étude du breton aux personnes de la classe dirigeante, mais surtout à faire comprendre que l'on peut, sans déroger, s'occuper de littérature, de musique et de poésie celtiques. Nous avons dans notre langue un instrument de culture littéraire et artistique incomparable, comme le prouve l'exemple des Gallois ; ce qui fait notre infériorité en Bretagne c'est que la classe cultivée le dédaigne et néglige de s'en servir.

Nous signalerons, en second lieu, l'extension donnée au mouvement littéraire et poétique breton par une Société qui s'est spécialement consacrée à la Bretagne artistique sous l'habile direction d'un membre de l'Association Bretonne, M. Kerviler ; je veux parler de l'Union régionaliste. L'Union régionaliste organise tous les ans des concours de poésie bretonne qui ont beaucoup de succès. Jusqu'à présent les prix de ces concours sont dus surtout à la libéralité d'une généreuse Irlandaise amie de la Bretagne, M^{me} Mosher. Il serait à désirer que cet excellent exemple trouvât des imitateurs en Bretagne même et que les personnes influentes de « chez nous » voulussent bien, elles aussi, s'intéresser à la fête annuelle de la poésie et de la musique bretonne qui, malgré ses débuts modestes,

est peut-être appelée à rendre en Bretagne les mêmes services que les *cisteddofod*s du pays de Galles et les *oirachtas* d'Irlande.

Il ne nous reste plus qu'à remercier l'Association Bretonne de l'intérêt qu'elle porte à notre chère langue celtique. Comme les fondateurs de ce Comité, MM. de Kerdrel et de la Borderie, vous comprenez, Messieurs, qu'en elle vit vraiment l'âme de la Bretagne et que pour tout vrai Breton la préserver et la défendre est le plus sacré des devoirs. Dans l'accomplissement de ce devoir vous pouvez compter sur notre zèle et sur notre absolu dévouement.

POUR LE COMITÉ DE PRÉSERVATION :

Le Secrétaire,
F. VALLÉE.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de nos Comités des renseignements sur l'organisation du concours de 1902.

Grâce à la subvention que le Bureau de l'Association a bien voulu mettre à notre disposition, MM. du Cleuziou et Buléon organiseront cette année, dans le Finistère et le Morbihan, des concours de breton et distribueront en prix un certain nombre de livres bretons.

D'autre part, M. l'Inspecteur diocésain des Ecoles libres du diocèse de Saint-Brieuc nous fait savoir son intention de maintenir l'examen breton, institué par Sa Grandeur Monseigneur Fallières, après entente avec l'Association Bretonne. Les interrogations porteront sur le catéchisme, l'histoire sainte, la lecture de la Vie des Saints et le chant des cantiques bretons ; les travaux écrits sur un sujet moral ou religieux ou sur une question d'agriculture et d'économie domestique. Les copies seront transmises pour les corrections à la Commission d'agriculture.

AVIS

AUX

AMIS DE LA LANGUE BRETONNE

Le Comité de Préservation n'est pas une société distincte, mais une simple commission permanente de l'Association Bretonne chargée de l'étude et de la défense de la langue bretonne.

Cette commission a été constituée à la suite d'une motion présentée au Congrès de Saint-Brieuc en 1896, avec la haute approbation et les encouragements de Nosseigneurs les évêques de Moulins et de Vannes. Mgr de Kernaëret; le Révérend frère Cyprien, supérieur général de Ploërmel; les frères Yriez-Marie, Anatolien, Abel, Stéphane et Lucien, assistants; le vicomte de Lorgeril; MM. Huon de Penanster et Ollivier, sénateurs; MM. Yves et Alain du Cleuziou et un nombre considérable de prêtres bretons et de directeurs de collèges et petits séminaires figuraient parmi les signataires de cette motion qui fut adoptée à l'unanimité.

Voici le texte même des conclusions qui furent votées par le Congrès :

ARTICLE PREMIER. — L'Association Bretonne prend la direction du mouvement qui a pour but de défendre la langue bretonne et de la propager.

ART. II. — Tous les celtisants sont invités à se joindre à elle.

ART. III. — L'Association délègue tout pouvoir à une Commission permanente qui la représente.

ART. IV. — Cette Commission est élue par quart, tous les ans, par le Congrès; ses membres sont choisis *parmi les membres de l'Association Bretonne*. Elle est présidée par le

directeur général ou, à son défaut, par le Président de la Section historique.

ART. V. — La Commission rendra compte de ses travaux tous les ans au Congrès, proposera le quart de ses membres à l'élection, décernera des récompenses aux élèves et aux maîtres qui auront concouru ou fait concourir en langue bretonne au concours de l'enseignement agricole, et provoquera la publication d'œuvres bretonnes.

ART. VI. — La Commission peut recevoir toutes offrandes qui lui seront faites pour soutenir ses travaux et sa campagne d'enseignement.

Depuis sa fondation, la nouvelle Commission de l'Association Bretonne n'a pas cessé de fonctionner régulièrement, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en parcourant les comptes-rendus annuels.

En 1901, diverses circonstances sont venues modifier légèrement l'organisation du Comité qui est maintenant formé de trois groupes ou sous-comités autonomes, un dans chacun de nos départements bretons.

Le groupe des Côtes-du-Nord dépend directement de M. le comte de Palys, M. l'abbé Buléon est chargé du groupe de Vannes et M. du Cleuziou de celui du Finistère.

— Un dictionnaire du vannetais par M. Ernault est sous presse. Une grammaire du vannetais, par MM. les abbés Guillevic et Le Goff est parue cette année. C'est le début d'une série de publications sur nos dialectes bretons, entreprises sous la direction de M. Ernault.

Tous les celtisants sont invités à y collaborer.

Le Comité accueillera également toutes les communications sur la situation actuelle du breton, sur les desiderata à réaliser et sur les nouvelles méthodes d'enseignement et d'éducation qui répondent à ces desiderata.

M. Le Bihan, trésorier de l'Association Bretonne, rue des Capucins, Saint-Brieuc, reçoit les adhésions à l'Association Bretonne et les dons au Comité de Préservation.

LIVRES BRETONS

ou

RELATIFS A LA LANGUE BRETONNE

Recommandés par le Comité de Préservation

(DIALECTES DE LÉON, TRÉGUIER, CORNOUAILLES)

Pipi Gonto, par Dir-Na-Dor, publié sous le patronage du Comité de Préservation et de l'Union Régionaliste.

EN PRÉPARATION :

Ar gér, poésies bretonnes, par le même. — *Œuvres bretonnes*, de M. l'abbé Le Pon. — *Anthologie bretonne*, publiée par l'Union Régionaliste.

Livres destinés aux Ecoles.

Abécédaire breton, méthode de lecture du breton et du latin, par M. Ernault (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Kenteliou brezounek*, par le Frère Constantius (Quemper, Kérangal). — *Cahiers* du Frère Théodule (Ploërmel, Procure générale). Ces cahiers sont en vannetais; une traduction est en préparation pour Tréguier, Léon, Cornouailles. — *Kelennadurez d'ar vugale* du Frère Polycarpe (Saint-Brieuc, Imprimerie Saint-Guillaume). — *Histor santel*, par M. l'abbé Buléon, traduite en breton de Tréguier par M. l'abbé Héry (Ploërmel, Procure générale). — *Histor Breiz*, par la Sœur Anne de Jésus (Brest, Lefournier). — *Bue sant Herve, sant Anton a Badou, an tad Perboar, Yan ar Mancheh*, etc. (Petits livres de lecture publiés par l'Imprimerie Saint-Guillaume, Saint-Brieuc). — *Recueils de Cantiques* de M. l'abbé Guillouzie (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Levr al labourer*, de Guillôme, traduction de M. Guennou (Brest, Tourmen).

Livres destinés aux Maîtres.

Petite Grammaire de M. Ernault (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Résumé de la Méthode de Landivisiau* (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Kenteliou brezounek* du Frère Constantius, livre du maître (Vannes, Lafolye).

SOUS PRESSE POUR PARAÎTRE EN JUILLET :

Une réédition des *Leçons élémentaires de Grammaire bretonne* publiées par le Clocher breton (Saint-Brieuc, imprimerie Saint-Guillaume et R. Prud'homme).

Livres de Prix.

Buez ar zent de l'abbé Nicolas (Quemper, Kérangal). — *Historiou a skouer vad* du Père Goulven Morvan (Brest, Derrien). — *Bleuniou Breiz*, anthologie bretonne, texte breton et traduction (Quemperlé, Clairet). — *An testament koz nâg an testamant nevez* de M. l'abbé Gabriel Morvan (Brest, Derrien). — *Bue sant Fransez a Aziz* de l'abbé Inizan (Brest, Derrien). — *Emgann Kergidu* du même (Brest, Derrien). — *Toull al Lakez* du même (Brest, Derrien). — *Bue sant Theodot* de l'abbé Guillou (Landerneau, Desmoulins, épuisé). — *Kanaouennou Kerne* (Brest, Kaigre). — *Penaos karet Jezus-Krist*, traité de l'Amour de Dieu de Saint Alphonse de Liguori, traduction Milin (Brest, Kaigre). — *Miz sant Josef* de l'abbé Kerjean (Brest, Kaigre). — *Levr bugale Mari*, par M. le chanoine Chatton (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *An Hirvoudou*, par Jaffrennou, (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Levr an Tremener*, par l'abbé Lec'hvien (Saint-Brieuc, imprimerie Saint-Guillaume). — *Pipi Gonto*, par Dir-Na-Dor (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Ar Vezventi*, par Le Garrec, pièce couronnée par l'Union régionaliste, texte breton et traduction (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Miz Mari ar C'halvar*, par M. l'abbé Kerjean (Brest, Kaigre).

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

	Pages.
Ouverture du 42 ^e Congrès de l'Association Bretonne	VII
Discours prononcé par M. le Comte Lanjuinais	XI
Discours prononcé par M. le Comte de Palsy	XXIX
Bureau de l'Association	XXX
Bureau général du Congrès	XXXIII
Programme des questions proposées au Congrès de Lannion ..	XXXVI
Première Séance (Mardi matin, 3 septembre)	XXXIX
Deuxième Séance (Mardi soir, 3 septembre)	XLII
Troisième Séance (Mercredi matin, 4 septembre)	XLV
Quatrième Séance (Mercredi soir, 4 septembre)	XLVII
Cinquième Séance (Vendredi matin, 6 septembre)	XLIX
Sixième Séance (Vendredi soir, 6 septembre)	LI
Septième Séance (Samedi matin, 7 septembre)	LIII
Huitième et dernière Séance (Samedi soir, 7 septembre)	

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES

Les Chambres souterraines artificielles, par M. Aveneau de la Grancière	3
Notes sur les Origines bretonnes, par M. le Vicomte de Calan ..	13
Les Saints de Bretagne : Etude sur saint Jorand (xiv ^e siècle), par M. l'abbé J. Le Cocq, recteur de Plouéc	28
Un mot sur les Origines bretonnes, par M. J. Trévédý	50
La Bataille contre les Anglais auprès de Carhaix (1198), par M. J. Trévédý	69

La Petite Bretagne dans les romans de la Table ronde, par M. le Vicomte de Calan	87
Geoffroy de Pontblanc, par M. Ernest Rivière.....	95
Le Livre de Raison de Jehan de la Fruglaye, seigneur de la Villaubaust, par M. le Comte René de Laigue.....	108
Notes sur quelques verrières anciennes des Côtes-du-Nord, par M. André Oheix.....	133
Les Origines du Mérite Agricole, par M. Louis de Villers	150
La Bretagne chrétienne, par M. l'abbé A. Millon.....	153
1 ^o L'autel des Calvaires bretons ; 2 ^o le Tro-Breiz ; 3 ^o Comment orthographier le nom de S. Mathurin ; 4 ^o le Combat de Clotaire et de Chramne, par M. l'abbé J. Buléon.....	168
Les Meuniers d'autrefois à Maël-Carhaix, par M. l'abbé Favé..	177
Notes sur Thomas l'Affichard, poète du xviii ^e siècle, né près de Morlaix, par M. le Comte de Palys.....	186
Compte-Rendu de l'excursion archéologique, par M. Alain Raison du Cleuziou.....	195

TROISIÈME PARTIE

LANGUE BRETONNE

Rapport sur la situation du Breton dans le Finistère, par Yves du Cleuziou.....	3
Des moyens à employer pour la préservation du Breton, par M. F. Vallée	8
Avis aux amis de la langue bretonne.....	18
Livres bretons ou relatifs à la langue bretonne, recommandés par le Comité de Préservation (Dialectes de Léon, Tréguier, Cornouailles).....	20



